

UNIVERSITE DE LYON

UNIVERSITE LUMIERE LYON2

Ecole doctorale : Education, Psychologie, Information et Communication

Institut de Psychologie

Centre de Recherche en Psychopathologie et Psychologie Clinique

**ETUDE DU PROCESSUS DE PARENTIFICATION CHEZ LES
ENFANTS BURUNDAIS**

Adrien NINHAZIMANA

THESE DE DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE

Sous la direction de Jean-Pierre DURIF-VAREMBONT

TOME 1

Soutenue publiquement le 16 Décembre 2014

Membres du jury :

Jean-Pierre DURIF-VAREMBONT, Maître de conférences, HDR en Psychologie,
Université Lyon2 (Directeur de thèse)

Anne THEVENOT, Professeur des Universités de Psychopathologie clinique, Université de
Strasbourg (Rapporteur)

Hossain BENDAHDAN, Maître de conférences, HDR de Psychologie clinique, Université
de Reims (Rapporteur)

Daniel DERIVOIS, Maître de conférences, HDR en Psychologie, Université Lyon2

DEDICACE

A la mémoire de mon père et de mon frère

A mes enfants Aubin Dorian Igiraneza, Gylonne Laure Girumugisha et Lucky Edva Ninziza

A mon épouse Jeanine Ndayishimiye

Pour leur patience

REMERCIEMENTS

Au terme de cette recherche, je souhaite remercier les personnes qui m'ont aidé et soutenu dans la réalisation de mon projet. Ma thèse n'a pas seulement porté sur l'étude de processus, mais a elle-même constitué un processus en soi. Au cours de celui-ci, des événements de vie et des personnes ont marqué de leur empreinte mon parcours. En effet, l'aboutissement d'un tel projet est une réussite qui n'appartient pas à moi seul. Mais à chacun de ceux qui y ont contribué, à leur façon comme ils le pouvaient, sans même s'en rendre compte parfois, je leur suis à jamais reconnaissant. Un sourire, un mot gentil, une pensée pour moi, un petit geste pouvaient me permettre d'avancer.

Mes remerciements s'adressent en premier lieu aux Professeurs Anne Brun et Jean-Pierre Durif-Varembont. Je remercie vivement le Professeur Anne Brun pour m'avoir connecté à mon Promoteur de thèse. Je tiens à exprimer toute ma gratitude à Jean-Pierre Durif-Varembont mon promoteur, pour avoir guidé mon parcours tout au long de cette thèse et pour les avis pertinents et les conseils judicieux qu'il a pu me prodiguer. Merci de m'avoir suivi pas à pas avec beaucoup d'encouragements. Je ne pourrai jamais oublier son intérêt pour mon travail depuis le début, sa disponibilité, sa compréhension... qui furent tous des éléments qui m'ont permis de croire en moi et d'y arriver. Je n'avais pas le droit de rater cette chance de l'avoir croisé sur mon chemin. J'ai beaucoup appris de lui, non seulement l'esprit du travail bien fait mais aussi son humanisme qui me marquera toujours.

Je remercie également Anne Thevenot et Hossain Bendahman d'avoir accepté de faire partie du jury de ma thèse malgré leurs agenda chargés. Je remercie chaleureusement Daniel Derivois président du jury de ma thèse, d'avoir accepté cette tâche.

Je remercie tous les enfants vivant dans les ménages et dans les familles que j'ai rencontrés dans le cadre de ma recherche. J'espère avoir été au plus près de ce qu'ils m'ont transmis pour le diffuser au mieux et être leur messager. Je remercie également les parents qui ont accepté de participer à ma recherche. Je remercie les responsables des associations APECOS et FVS qui s'occupent d'enfants vivant dans les ménages sans parents, de m'avoir permis l'accès à ces enfants et à toutes les informations utiles. Je remercie également Maggy, la responsable de l'orphelinat de Ruyigi pour m'avoir permis l'accès aux orphelins vivant dans cet orphelinat. Je suis également reconnaissant envers le Gouvernement du Burundi qui pendant cinq ans a financé mes études.

Ma gratitude va aussi à tous mes cher (e)s collègues et ami(e)s, de la Belgique et de la France : Firmin Ntiyibagiruwayo, Egide Nahayo, Patrick Rukundo, Régis Ntwari, Clémentine Ingabire, Nadine Nduwumwe, Rénovate Irambona, George Wakana, Jean-Marie Sindayigaya, Simon Bisore, Fulgence Manirambona, Gérard Birantamije, Pascal Ngenzebuhoro, Egide Manirakiza, Sandra Losi Ndrodha, Claude Ndemeye pour leur bonne collaboration et les bons moments passés ensemble.

Ce travail n'aurait pu se réaliser sans l'aide informatique de Lodza Ngbagaro Dieu Merci que je remercie de tout cœur. C'est encore pour moi une chance d'avoir rencontré une personne comme elle. Je n'oublierai jamais tout le temps qu'il a consacré à la mise en forme de ma thèse. Sa gentillesse, sa disponibilité, son souci de la perfection m'ont toujours marquée. Merci à tous ceux qui ont lu, corrigé en partie ma thèse, sur qui j'ai pu compter tout au long de mon parcours. Je pense à Jean-Pierre Bukebuke, Olivier Karibwami, Patrick Citeretse.

Et finalement je remercie du plus profond de moi-même les membres de ma famille pour leurs encouragements et leurs témoignages d'amitié. Je remercie tout particulièrement ma mère, ma grande sœur Dr Dorothée et sa famille, mes beaux-frères et belles-sœurs. Merci plus encore à Jeanine, mon épouse qui m'a toujours encouragé à mener à terme l'objectif que je m'étais fixé, non seulement pour sa patience, son soutien permanent, son esprit de tolérance, mais encore pour le surcroît d'aide qu'elle m'a apporté dans les tâches familiales. Et surtout merci à vous mes chers enfants : Aubin Dorian, Gylonne Laure et Lucky Edva qui avez su tolérer un papa trop peu disponible. Vous comprendrez plus tard les raisons de mon absence au foyer ; Je souhaite que plus jamais, nous soyons obligés de sacrifier notre joie et notre bonheur d'être ensemble.

RESUME

Ce travail porte sur le processus de parentification des enfants au Burundi. Il s'inscrit dans un contexte de dislocations familiales multiformes dues à des situations de crises sociopolitiques cycliques souvent à caractère ethnique et politique. Son objectif est de comprendre comment ce processus se met en place, quels sont ses effets sur les enfants parentifiés, et quel dispositif d'accompagnement faut-il envisager. 14 enfants et adolescents âgés de 7 à 17 ans, 7 parents et 1 éducatrice dans un orphelinat ont été rencontrés, à travers essentiellement l'entretien semi-directif et le modelage pour les enfants âgés de 7 à 10 ans. Les résultats de notre recherche révèlent que le processus de parentification se présente chez les enfants burundais sous trois aspects principaux : l'exercice de l'autorité parentale, le maternage et le soutien affectif au parent fragilisé. Les enfants parentifiés assument beaucoup de responsabilités qui dépassent leur niveau de développement physique et psychique. Ces multiples responsabilités les empêchent d'avoir le temps de s'amuser comme les autres enfants, mais aussi les empêchent d'avoir de bons résultats scolaires. La parentification des adolescents dits « chefs de ménages » correspond à une sorte de résilience pour pouvoir survivre. Pour y arriver, ils disposent des ressources notamment les images, les paroles, les souhaits hérités des parents constituent des éléments d'étayage sur lesquels ces adolescents s'appuient pour pouvoir prendre en charge leurs fratries. Nos analyses qualitatives montrent que les enfants parentifiés exercent une parentalité précoce. Ils occupent une place parentale sans y être préparés et n'ont pas pu vivre tout ce qu'un enfant peut vivre.

Mots-clés : Parentalité, Ménages d'enfants, Fratrie, Burundi, Parentification, Enfance, Transmission familiale

ABSTRACT

This work concerns the process of parentification of Burundian children. It occurs in a context of family breakdown due to varied situations following the recurring sociopolitical crises mostly with ethnic and political backgrounds. The thesis aims at understanding how the process takes place, what are its effects on parentified children and which kind of support mechanism could be of some help to them. 14 children and adolescents aged 7 to 17, 7 parents and 1 orphanage educator were met, through essentially the semi-structured interview and the modeling for children 7- 10 years- old. The results of our research reveal that the parentification process for Burundian children is experienced in three ways: exercising parental authority, caring for other children, and providing affective support for frail parents. Parentified children assume many responsibilities that are beyond their age and their level of physical and psychological development. These multiple responsibilities prevent them from having time to care for themselves as children, but also lead to their school education failure. Parentification for so-called “heads of households” teenagers constitutes a resilience mechanism for survival. To achieve this, they resort to different resources, including images, words and wishes inherited from their late parents which provide them with the strength to raise their siblings. Our qualitative analyzes show that parentified children experience early parenthood. They assume a parental position for which they are not prepared but also they miss their own childhood.

Keywords: Parenthood, Sibling, Child-headed households, Parentification, Burundi, Family inheritance

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
PARTIE I : CONTEXTE THEORIQUE.....	5
CHAPITRE 1. PARENTE, FAMILLE ET PARENTALITE	6
1.1 Le système de parenté.....	7
1.2 L'atome de parenté et ses couples d'opposition.....	10
1.3 Le concept de parentalité.....	15
1.3.1 Dans le domaine anthropologique.....	15
1.3.1.1 Théorie de la médiation.....	15
1.3.1.2. Être parent.....	18
1.3.1. 3. Parentalité et génitalité.....	19
1.3.1. 4. Responsabilité et imprégnation.....	21
1.3. 2. Dans le domaine psychologique et psychanalytique.....	22
1.3.3 Du point de vue systémique.....	26
1.4 Les différentes approches de la famille.....	29
1.5 La structure de la famille africaine.....	34
I.5.1 La famille africaine comme foyer.....	35
I.5.2 La famille africaine comme concession.....	36
I.5.3 La famille africaine comme lignage.....	37
1.5.4. Les méthodes éducatives au sein de la famille africaine.....	38
1.5.4.1 Le conte.....	39
1.5.4.2 Le proverbe.....	40
1.5.4.3 L'initiation.....	41
1.6 La famille au Burundi et sa spécificité.....	41
1.6.1 La composition de la famille au Burundi.....	42
1.6.2. Le rôle de la famille en général.....	43
1.6.2.1. La famille nucléaire et partage des responsabilités parentales.....	44
1.6.2.2. Les membres de la famille élargie.....	46
1.7. La place de l'enfant au Burundi.....	47
1.7.1 Les étapes de développement de l'enfant au Burundi.....	50
1.7.1.1 La période de l'enfance.....	50
1.7.1.2 La puberté et l'adolescence.....	51
1.7.1.3 L'âge adulte.....	52
1.7.2. Transmission des valeurs culturelles au Burundi.....	56
CHAPITRE 2. LES FONCTIONS PARENTALES.....	58
2. 1. Fonctions parentales et relations parent-enfant.....	60
2.1.1. Les besoins de l'enfant.....	61
2.1.2.1. Symbiose.....	62
2.1.2.2. Ambivalence.....	62
2.2 Fonctions paternelles et relation père-enfant.....	63

2.2.1 Le père, un être symbolique	63
2.2.2 Le père, un être concret	64
2.2.4 Approche psychanalytique de la relation père- enfant.	68
2.2.5 Quelques repères à propos des sociétés patrilinéaires africaines et de la position du père	70
2.2.6 La place du père dans les sociétés matrilineaires	72
2.3. La naissance de l'enfant et les fonctions parentales au Burundi	74

CHAPITRE3. FAMILLES PRECARISEES ET LA QUESTION DE PARENTIFICATION ..82

3.1. Qu'est-ce que la précarité ?.....	82
3.2 Le processus de précarisation	83
3. 3. Ruptures multiples et précarisation	84
3. 3.1 Rupture économique et politique.....	84
3. 3.2 Rupture sociale et impacts psychiques	86
3.3.3 Rupture familiale.....	87
3. 3.3.1 Situation de monoparentalité.....	88
3. 3.3.2 Situation de plurirecomposition	89
3. 4. Enfance fragilisée	90
3. 5. Familles précarisées et professionnels.....	91

CHAPITRE 4. LE PROCESSUS DE PARENTIFICATION ET LA QUESTION DE LA FRATRIE ...94

4.1 Quelques repères théoriques sur la fratrie	94
4.2. La complexité du lien fraternel.....	94
4.3. Le lien fraternel : ressource ou à l'origine de souffrance	95
4.4. La position d'aîné dans la fratrie	97
4.5. La fratrie et l'aîné dans la culture burundaise	98
4.6. L'attribution d'un rôle parental à un membre de la fratrie	99
4.7. La redistribution des responsabilités et les fonctions du lien fraternel.....	102
4.7.1. La redistribution des responsabilités au sein de la fratrie : Situation des enfants Chefs de ménages au Burundi	102
a) L'âge de l'enfant	102
b) Le sexe de l'enfant	103
4.7.2. Les fonctions du lien fraternel.....	104
4.7.3. La notion de chef de ménage : Définitions.....	105
4.7.3. 1. Facteurs liés à la constitution des ménages d'enfants au Burundi.....	107
4.7.3.1.1. Facteurs inhérents à l'environnement social	107
a) Contexte socio-politico-économique	107
b) Défaillance des mécanismes traditionnels de protection des orphelins	108
c) SIDA, cause du décès des parents	109
4.7.3.1.2. Facteurs inhérents aux enfants.....	109
4.7.3.2. Le groupement du système fraternel	110
4.7.3.3 Enfant chef de Ménage : « enfance volée ».....	110

CHAPITRE 5. PARENTIFICATION : ECLAIRCISSEMENT DU CONCEPT.....113

5.1 Quelques définitions de la parentification	113
--	-----

5.2 La parentification dans la relation parent-enfant.....	114
5.3 Etiologie de la parentification	115
5.4 Quelques facteurs précurseurs de la parentification	116
5.4.1 Les facteurs culturels dans la parentification	116
5.4.2 L'influence du facteur genre dans la parentification	117
5.4.3 L'influence de l'âge de l'enfant sur la parentification	118
5.4.4 L'abus sexuel, l'inceste et les ambiances incestueuses	119
5.4.5 Alcoolisme et autres toxicomanies des parents comme source de parentification.....	119
5.4.6 Le divorce.....	120
5.5 La parentification du côté de l'enfant.....	123
5.5.1 Qu'est qu'un enfant parentifié ?	123
5.5.2 Le rôle de l'aîné et la question de la parentification.....	124
5.6 Parentification et attachement.	127
5.6.1 Attachements sécurisé et insécurisé	128
5.6.2 Attachements insécurisés/ambivalents	129
5.6.3 Les attachements insécurisés/désorganisés	130
5.6.4 Perspectives familiales/ Conflits de distance familiaux	131
5.6.5 Base de sécurité familiale.....	132
PARTIEII : METHODOLOGIE.....	134
CHAPITRE 1. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES DE RECHERCHE.....	135
1.1 Problématique.....	135
2. Questions de recherche.....	137
1.2 Hypothèses de recherche	139
CHAPITRE 2. METHODOLOGIE DE TRAVAIL.....	140
0. Introduction	140
2. 1 Type d'étude.....	141
2.2 Procédure de recrutement des participants	141
2. 4 Instruments de collecte des données.....	143
2. 4. 1. Le modelage	143
2.4.1.1 Technique d'analyse.....	144
2.4.1.2 Réalisation du modelage.....	145
2.4.2 L'entretien semi-directif.....	145
2.5. Pertinence, validité, fiabilité.....	146
2.6. La recherche qualitative	147
2.7 La position de chercheur	147
2.8 Contextes et dynamiques des entretiens	149
2.9 Aspects relationnels : Transfert, contre-transfert, résonances, circularité.....	149
2.10 Considérations éthiques.....	151
2.11. Difficultés rencontrées.....	151
2.12. L'analyse des entretiens	152

PARTIE III : RESULTATS , ANALYSE DES DONNEES DE RECHERCHE..... 154

CHAPITRE I. APPRECIATIONS GLOBALES DES RENCONTRES.....155

1.1. Présentation des cas rencontrés	155
1.2. Analyse globale des entretiens	158
1.2.1 Analyse thématique des entretiens avec les parents	158
1.2.1.1 Le processus de parentification	158
1.2.1.2 Repérage de la parentification	162
1.2.1.3 Ce qui amène les enfants à se parentifier	166
1.2.1.4 Effets de la parentification.....	169
1.2.2 Analyse synthétique des entretiens avec les enfants	175
1.2.2.1 Déroulement des entretiens	176
1.2.2.2 Les enfants avec un ou les deux parents.....	176
1.2.2.3 Les enfants vivant dans l’orphelinat.....	187
1.2.2.4 Les adolescents chefs de ménages.....	192
1.2.3 Le modelage (Représentation de la famille par l’enfant)	199
1.2.3.1. Le modelage de Germaine.....	199
1.2.3.2 Le modelage de Vincent.....	200
1.2.3.3 Le modelage de Paul	201
1.2.3.4 Le modelage de Raphael	201
1.2.3.5 Le modelage de Françoise.....	202
1.2.3.6 Le modelage de Chantal	202

CHAP II. ANALYSES CLINIQUES APPROFONDIES DE CINQ CAS.....205

2.1.1 Histoire de parentification de Charles	205
2.1.2 Analyse.....	207
2.2. Le cas de Claire et Chantal.....	211
2.2.1 Claire, une parentification destructrice.....	212
2.2.2 Chantal, une parentification constructive	213
2.3. Le cas d’Anitha	214
2.3.1 Brève présentation.....	214
2.3.2. Analyse.....	215
2.3.2.1. Perte de confiance, méfiance versus besoin de reconnaissance	215
2.3.2.2. Une grande famille	216
2.3.2.3 Création d’un ménage	217
2.3.2.4. Parentalité et fratrie dans les ménages d’enfants.....	218
2.3.2.5. Lourdes responsabilités et renoncement à l’enfance	219
2.3.2.6. Vulnérabilité et résilience.....	220
2.3.2.7. Entre résilience et anéantissement.....	223
2.4. Le cas d’Eric.....	225
2.4.1 Brève présentation.....	225
2.4.2. Analyse.....	225
2.4.2.1. Parentalité précoce	225

2.4.2.2. Fratrie	225
2.4.2.3. Résilience	226
Chapitre III. DISCUSSION	230
3.1 Enfance perdue, parentalité précoce.....	231
3.2 La fratrie dans les ménages d'enfants au Burundi.....	234
3.2.1 Rôles de l'aîné	234
3.2.2. La transmission de l'héritage parental.....	236
3.2.3 Appartenance : filiation et affiliation	237
CONCLUSIONS GENERALES.....	241
Acte de création.....	243
Ressources et limites méthodologiques.....	245
Perspectives de recherches ultérieures	246
Proposition d'un dispositif d'accompagnement	247
BIBLIOGRAPHIE.....	249

INTRODUCTION

Le Burundi est un des pays de l'Afrique subsaharienne les plus pauvres de la planète avec une population estimée à plus de 8 millions d'habitants répartie sur une superficie de 27 834 km². Plus de 90% de la population est rurale. Par conséquent, son économie est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage, à l'exception de quelques petites industries et usines de fabrication d'un nombre très limité de produits. Le pays importe pratiquement presque la totalité des produits utilisés par sa population (sauf les produits alimentaires locaux). Le café, le coton, le sucre, l'huile de palme,... constituent les quelques produits exportés dans les pays voisins et/ou occidentaux. Ceci confère à sa balance commerciale un caractère déficitaire, ce qui provoque une pauvreté accrue chez un effectif important de la population qui survit à peine. Certaines familles ne parviennent plus à scolariser leurs enfants, les nourrissent à peine une fois la journée, se trouvent dans la difficulté ou dans l'incapacité de les faire soigner, de les habiller, etc.

Certains enfants sont envoyés par leurs parents ou grands-parents dans les centres commerciaux, devant les restaurants et les magasins pour mendier (car ces derniers auraient honte de le faire) et contribuer ainsi à la survie de leurs familles respectives. Ces enfants passent la journée dans la rue et, le soir, ils rentrent pour donner le résultat du « travail de la journée » ; ils se substituent en quelque sorte à leurs parents ou grands parents. Ces phénomènes ont été amplifiés par les contextes de crises sociopolitiques qui ont secoué le pays depuis les années de l'indépendance (1962), particulièrement celle de 1993 qui aurait emporté environ 300 mille personnes et dont les séquelles subsistent encore même actuellement. Suite aux différentes crises sociopolitiques qu'a connues le Burundi ces dernières années, les familles se sont disloquées, (Séparation, divorce, décès de l'un des partenaires, exil, emprisonnement de l'un des parents...) et certains enfants ont été amenés à jouer le rôle de soutien non seulement matériel, mais également affectif au près du parent fragilisé. Les situations de guerre ont également donné lieu à des situations de déplacements massifs des populations, des situations d'orphelinat, d'enfants chefs de ménages,... D'après les observations que nous avons faites dans un des orphelinats de la capitale en Novembre 2010, il existe des enfants qui, malgré leur jeune âge sont amenés par les responsables de l'orphelinat à s'occuper d'autres enfants orphelins plus jeunes qu'eux en plus des obligations scolaires qu'ils ont.

Sur le plan sanitaire, nous assistons au Burundi à l'existence de maladies graves et/ou chroniques qui placent les parents dans l'incapacité de subvenir adéquatement à leurs propres besoins ou à ceux de leurs enfants, ce qui amènerait ces derniers à se substituer à leurs parents en s'occupant de leurs frères et sœurs mais aussi de leurs parents en situation critique. Nous avons connu quelques cas d'enfants en pareille situation lors de notre dernier stage dans une organisation de lutte contre le SIDA basée à Bujumbura.

En outre, la culture burundaise, à travers ses exigences et la manière dont elle est conçue et organisée, cultiverait aussi cet esprit de « parent » chez l'enfant. Nous y reviendrons lorsque nous parlerons de l'éducation de l'enfant en milieu burundais.

C'est en définitive un tel contexte qui nous a inspiré et qui nous a poussé à nourrir l'idée de faire une étude sur la parentification chez les enfants burundais et ce que cela pourrait avoir comme effet chez l'enfant parentifié.

L'approche de cette thématique nous oblige une lecture de nombreux modèles théoriques du domaine de la Psychologie. La théorie systémique constitue une théorie fondamentale quant à cette recherche, étant donné que la famille, en tant que système complexe, fonctionne comme un tout unique et singulier, qui résulte d'autres totalités moins conséquentes (les individus qui la constituent) et qui est influencé par le contexte environnant. La théorie psychanalytique est elle aussi très importante dans la mesure où elle soutient la différenciation parentale, selon laquelle chaque élément du système parental (le père et la mère) présente des caractéristiques singulières et immuables, associées à son identité sexuelle, et car elle fournit de nombreux concepts et des explications essentielles quant au développement humain.

Quant aux concepts essentiels inhérents à cette recherche, nous mettrons l'accent sur la notion de famille (en tant que réalité sociale structurante du développement humain), de parentalité (double, constituée par le père et par la mère, dont la principale fonction est d'éduquer l'enfant), de filiation (en ce qui concerne les relations biologiques et affectives qui lient les enfants aux parents), de paternité (qu'elle soit biologique, sociale, symbolique ou légale), d'identification (en tant que processus à partir duquel le sujet assimile une propriété d'un autre sujet et se transforme selon ce modèle) .

Concernant les méthodes et les techniques utilisées dans le cadre de cette recherche, nous avons eu recours à une méthodologie mixte qui correspond à une analyse basée sur des données obtenues par le biais des entretiens et du modelage. Nous procéderons à une analyse

clinique en présentant quelques cas, ayant comme point de référence la population burundaise (enfants et adolescents) et, comme but, d'étudier comment le processus de parentification se met en place chez les enfants burundais, quels pourraient être ses effets et quel dispositif d'accompagnement faudrait-il mettre en place.

En ce qui concerne la structuration et la présentation de ce travail, nous avons décidé de constituer trois parties distinctes : le contexte théorique (où s'effectue une revue de publications à propos du thème indiqué), le contexte pratique (où se présente le travail de terrain) et la présentation et l'analyse des résultats obtenus.

Dans le contexte théorique, nous traitons de la parentification en général en spécifiant ce que c'est être parent. Ainsi, le premier chapitre est consacré à la famille. Nous commençons par définir ce concept, en décrivant les principales fonctions de la famille, en identifiant les modèles d'organisation familiale les plus représentatifs de la société occidentale contemporaine et en réalisant un portrait de la réalité familiale en Afrique et au Burundi.

Le deuxième chapitre est consacré aux fonctions parentales. Nous y décrivons les relations entre parents et enfants en spécifiant les fonctions paternelles et les relations père-enfant ainsi que les fonctions maternelles et les relations mère-enfant. Nous réservons un point sur les fonctions parentales dans la société burundaise.

Dans le troisième chapitre, on aborde le phénomène de la précarisation en en précisant le processus et en montrant ses effets sur la vie des familles. Le phénomène de précarisation place les parents dans une situation telle qu'ils ne sont pas à mesure d'assumer leurs rôles et leurs responsabilités parentales et sont obligés de se rabattre sur les enfants.

Dans le quatrième chapitre, nous nous penchons sur la fratrie en nous intéressant notamment sur les relations fraternelles, ainsi que sur le lien fraternel et ses fonctions. La fratrie peut constituer une ressource lorsque les parents sont absents ou lorsqu'ils ne sont plus à mesure d'assumer leurs fonctions.

Dans le cinquième chapitre, nous abordons le concept de parentification en en donnant quelques définitions, en en montrant l'étiologie ainsi que les facteurs précurseurs. Nous parlons de la parentification du côté de l'enfant en précisant ce que c'est un enfant parentifié et nous insisterons sur le rôle de l'aîné et la question de la parentification. Nous parlerons également de la relation entre le type d'attachement et la parentification car certains auteurs

en l'occurrence Bowlby (2000), Jurkovic (1997), Jacobvitz et al. (1996) ont pu montrer qu'il existe un lien entre le type d'attachement et la parentification.

Pour la partie empirique, nous consacrons le premier chapitre à la problématique de la recherche, c'est-à-dire à la présentation d'un ensemble de questions associées à notre thème d'investigation ainsi qu'aux hypothèses y relatives.

Le deuxième chapitre correspond à la présentation de la méthodologie générale de cette recherche et à la description des techniques utilisées.

Dans la troisième partie, nous présenterons les résultats obtenus à l'aide des différentes méthodes et nous présenterons dans cette même partie quelques études de cas ainsi que les respectives réflexions cliniques.

Finalement, nous présentons une conclusion et une analyse réflexive et critique de tout le travail réalisé au cours de cette recherche, en espérant répondre de la sorte à la principale question de cette thèse : *« Comment le processus de parentification se met-il en place chez les enfants burundais, quels sont ses effets et quel dispositif d'accompagnement faut-il mettre en place ? »*

Nous souhaitons contribuer à travers ce travail de recherche à l'approfondissement de la compréhension du phénomène de parentification chez les enfants burundais, une question souvent ignorée ou négligée par la plupart des intervenants. Notre intention est d'amener les chercheurs et tous ceux qui s'intéressent au domaine de l'enfance à prendre conscience que le phénomène de parentification est une réalité au Burundi, et que dans leurs interventions, ils devraient toujours avoir à l'esprit la recherche de la mise en place d'un dispositif tel que l'enfant puisse rester dans sa place au lieu de se retrouver parachuté dans des rôles qui parfois dépassent ses compétences et son développement aussi bien physique que psychique.

PARTIE I : CONTEXTE THEORIQUE

CHAPITRE 1. PARENTE, FAMILLE ET PARENTALITE

Notre recherche s'intéresse au processus de parentification chez les enfants Burundais. Nous retiendrons les domaines de la psychologie et de la culture pour envisager le sujet dans ses différentes dimensions. Cela nous amène aux notions de famille et de parenté pour bien circonscrire les étapes du cheminement du sujet.

Il existe plusieurs analyses de la famille dans les différents domaines des sciences humaines. En ce qui nous concerne, nous nous situons par rapport à deux domaines précis dans lesquels s'inscrit notre étude. Ainsi, notre conception de la famille va intégrer une lecture anthropologique et des apports psychologiques. C'est selon ces deux approches que nous entendons mener notre travail, en puisant tantôt dans l'une et tantôt dans l'autre de ces deux disciplines.

« Parenté » et « Famille » sont deux concepts clés dans notre recherche. Ils apportent des ressources qui caractérisent et déterminent notre étude. Analyser ces concepts vise à circonscrire et définir les modalités de leur fonctionnement. Cette démarche est nécessaire puisque l'objet que nous voulons cerner au plus près procède de leur évolution.

Dans une optique épistémologique, il est nécessaire, à l'évidence, que soient pris en compte les différents domaines (psychologique et culturel) dans lesquels s'effectue toute ou partie de l'élaboration psychique du sujet. La grande partie des chercheurs, en sciences sociales notamment, s'accordent à dire que la famille est une institution au sein de laquelle évoluent différents individus. Le petit Larousse dans ses différentes éditions, définit successivement la famille comme : « relation de consanguinité ou d'alliance qui unit des personnes entre elles », puis comme : « Structure de parenté la plus élémentaire, comprenant le frère de la mère, le père, la mère et le sujet »

Cette dernière définition nous permet de faire la transition vers le sous chapitre qui suit. Nous entrerons dans ce chapitre par « le système de parenté ». Celui-ci ouvrira ensuite vers « l'atome de parenté » qui nous présentera ses différents couples d'opposition.

L'atome de parenté nous entraînera à son tour, vers le concept de « parentalité ». La parentalité, nous ouvrira ensuite les portes du concept de « famille ».

1.1 Le système de parenté.

Le système de parenté s'inscrit dans la vision anthropologique. C'est un aspect majeur dans le cheminement que nous adoptons. Prendre en considération cet aspect c'est entreprendre de répondre aux éventuelles exigences de sens et de lien entre la référence psychologique initiale de notre thème et les diverses corrélations qui nécessitent l'apport anthropologique et son étayage.

En nous introduisant dans cet immense domaine de l'anthropologie, notre pensée première est, évidemment, orientée en direction du système de parenté pour consolider notre idée par la théorisation scientifique. En effet, le processus de parentification des enfants Burundais que nous abordons, est intimement lié, certes à l'histoire des sujets, mais aussi à l'évolution des systèmes de parenté dans lesquels ces enfants évoluent. C'est à ce niveau que l'anthropologie et, comme tremplin, les travaux de Claude Lévi-Strauss, nous semblent incontournables.

En France, Lévi-Strauss est connu de la communauté scientifique, comme étant le maître du structuralisme ; méthode qui a permis aux sciences humaines de réaliser d'énormes progrès, à partir du XX^{ème} siècle.

Lévi-Strauss avait tiré de la linguistique de Ferdinand de Saussure (Cours de linguistique générale, 1916) l'idée que les phénomènes humains sont organisés comme des systèmes (structures), de telle manière que si on bouge tel élément d'une langue(pour Saussure), d'un système de parenté ou de représentations mythologiques (pour Lévi-Strauss) (1949), c'est non seulement la pièce que l'on a bougée qui change, mais c'est tout le système qui est affecté. Cela parce que les différents aspects de telle ou telle réalité humaine sont reliés par des logiques invisibles qui expliquent ce genre d'effets, dits « effets de structure » : un peu comme quand on modifie l'un des quatre angles d'un parallélépipède, les trois autres en sont automatiquement affectés.

A la base, Saussure renverse les rapports entre système et histoire. En s'appuyant sur le langage, il constate d'une part, que la langue est une somme de conventions mises en œuvre pour formuler un langage chez les individus. D'autre part, la parole est le résultat de cette production. La science linguistique a pour objet le système de signes. Celui-ci vient de la chaîne sonore du signifiant et de la chaîne conceptuelle du signifié. Ce système est structure. Ce n'est pas par son rapport avec un objet que se définit le sens d'un terme. C'est plutôt par sa

relation avec les autres mots de la langue. La signification est différentielle. C'est ce type d'analyse que Lévi-Strauss applique à l'anthropologie. Le structuralisme est une combinatoire qui opère sans s'intéresser à l'histoire.

Dans la théorie de Lévi-Strauss, le groupe familial est issu d'une alliance. Cette alliance va permettre une communication entre différents groupes de l'alliance. Cette communication est la reconnaissance de leur lien avec les enfants qui vont perpétuer cette institution. Les parents engendrent ou adoptent les enfants et, d'une génération à l'autre, mari et femme sont respectivement le père et la mère et les enfants naissent de leur union. La famille que constitue ce groupe impose des droits et devoirs de différentes natures, les uns envers les autres. A propos de ces droits, Bellour et Clément (1979, p. 102) rapportent les propos de Lévi-Strauss dont nous tirons l'extrait suivant : *« un réseau précis de droits et interdits sexuels, et un ensemble variable et diversifié de sentiments psychologiques tels que l'amour, l'affection, le respect, la crainte, etc. Or, la distinction offre ceci de surprenant que presque toutes les tribus qui l'admettent assimilent les parents parallèles aux parents les plus proches dans la même génération : le frère de mon père est un « père », la sœur de ma mère est une « mère » ; mes cousins parallèles sont pour moi comme des frères et sœurs, et mes neveux parallèles sont comme des enfants. Le mariage avec l'un quelconque d'entre eux serait incestueux, il est donc interdit ».*

Les règles du mariage assurent la circulation des femmes au sein du groupe social et remplacent ainsi un système de relations consanguines d'origine biologique par un système sociologique d'alliance. La parenté est un « langage » dans le sens où elle permet aux individus et aux groupes d'avoir une certaine communication. Comme pour étayer ce concept de « règle », Lévi-Strauss (1967) écrit : *« Partout où la règle se manifeste, nous savons avec certitude être à l'étage de la culture »* (p. 10). Ce que cette communication véhicule, ici, c'est la circulation des femmes du groupe entre les clans. L'échange, la communication et le dialogue sont, en effet assurés par ce « langage ». Le mariage est la somme de tout cela. L'échange de signes est remplacé par l'échange de femmes, par cette méthode structurale. La règle de l'échange est basée sur une réciprocité de don de femmes, ce qui génère la prohibition de l'inceste. C'est cette règle qui introduit l'homme dans la vie culturelle. Tout mariage est assurément une rencontre bouleversante entre la nature et la culture, entre l'alliance et la parenté.

Le système de parenté ainsi formulé, définit, dans la logique de Lévi-Strauss, les contours de la structure. Or, l'intérieur de cette structure est fait de diverses composantes. L'une des composantes est ce que les anthropologues nomment « l'atome de parenté ». Maurice Godelier (2005, a, p-p. 240-242), fait une analyse dans laquelle vont apparaître différentes fonctions de la parenté. L'auteur établit ainsi la nomenclature suivante :

- ✓ La première fonction est en rapport avec l'implication dudit parent dans la procréation de l'enfant. C'est donc concevoir et engendrer des enfants. Dans cette configuration l'auteur introduit non seulement la différence de générations (les générations antérieures et les générations actuelles), mais aussi l'opposition des mondes (entre les disparus et les vivants, les humains et les esprits).
- ✓ La seconde fonction est de l'ordre de la prise en charge de l'enfant, qu'on soit biologiquement lié à lui ou non. C'est donc la responsabilité qui incombe à toute personne prenant le soin de s'occuper d'un enfant pour l'amener à sa maturité, l'élever, le nourrir, et le protéger. Dans la terminologie de l'auteur, cette fonction que peuvent remplir des parents biologiques ou des parents adoptifs est celle : « ... *qui consiste à élever, nourrir, protéger le jeune enfant et l'amener ainsi jusqu'à l'adolescence, voire jusqu'à l'âge adulte (qui diffère selon les sociétés et n'est pas nécessairement le même pour chaque sexe)* » (p.241).
- ✓ La troisième est tournée vers les différentes formes d'acquisition que le parent va susciter chez l'enfant à propos des questions d'éducation, d'instruction pour le « former à la vie sociale ». Il s'agit de l'instruire, le former, et l'éduquer.
- ✓ La quatrième fonction est liée à la nomination de l'enfant et à la dotation de statuts et droits (sur les questions d'héritage par exemple). Il s'agit d'avoir vis-à-vis de l'enfant une série de droits et une série de devoirs qui définissent une responsabilité sociale vis-à-vis de lui.
- ✓ La cinquième fonction concerne les droits et devoirs liés à l'exercice de parentalité et qui assignent le parent en tant que « garant vis-à-vis de la société, de ce que fait ou ne fait pas l'enfant ». Autrement dit, doter l'enfant d'un nom et d'un statut social et lui transmettre des biens, des statuts, des titres, etc.
- ✓ La sixième fonction est comprise dans les quatre premières. Elle octroie au parent, selon les sociétés et les époques, le droit et le devoir d'user d'une forme de répression et d'autorité pour obtenir des conduites adéquates chez l'enfant.

- ✓ La septième fonction introduit la protection des mauvais usages du sexe ; plus généralement la prohibition de l'inceste et l'interdiction de tous rapports liés au sexe entre parents et enfants quelle que soit la nature du lien et le degré de parenté.

Ainsi, les places, fonctions et rôles des parents et des enfants sont plus que nécessaires et déterminants. C'est une réalité externe qui s'exprime à travers les liens de sang et d'alliance. On parle de : « famille réelle », objectivable.

1.2 L'atome de parenté et ses couples d'opposition.

Lorsque Lévi-Strauss fait le parallèle entre le système de parenté et le langage, il oppose les termes avec les couples de relation. L'atome de parenté est le contenant de ces couples de relations : mari-femme, père-fils, frères-sœurs, oncle maternel et fils de la sœur. L'alliance, la consanguinité, la filiation et l'avunculat sont les différentes composantes issues de ces couples de relations.

Parmi les nombreuses contributions des anthropologues, retenons celle de Bernard Juillerat (1995, p. 226) qui argumente ce concept d'atome de parenté. Notons que les couples de relation sont mis en opposition deux par deux. Dans l'extrait qui suit, les propos de l'auteur donnent à saisir le pourquoi de ces oppositions. Il écrit : « *Dans la continuité des générations, sexualité et alliance alternent avec reproduction et filiation. La consanguinité (filiation et collatéralité) exige la coupure séparatrice de l'alliance, mais à son tour l'alliance réengendre la filiation et celle-ci la collatéralité des germains ; le donneur de sœur transforme sa relation consanguine en relation d'alliance, mais le mariage à son tour va produire de la filiation ; et cette dernière donnera lieu à une nouvelle paire frère/sœur, fermant ainsi le cycle tout en le rouvrant* ».

Reprenons, deux à deux, ces oppositions :

- Une opposition : alliance / consanguinité.

L'alliance est le principe de base dans cet atome de parenté. Lévi-Strauss (1967, p. 115), bien entendu, en a longuement fait état dans « *Les structures élémentaires de la parenté* ». L'extrait qui suit place la notion d'alliance dans une interconnexion à la fois dynamique et fondatrice avec la structuration qui la contient, à savoir : le système. Il écrit : « *comme il existe une parfaite harmonie entre l'organisation dualiste, le système de parenté que nous venons de décrire, et les règles du mariage entre cousins croisés, on pourrait donc tout aussi bien dire, renversant la proposition précédente, que c'est l'organisation dualiste qui*

constitue, sur le plan des institutions, la traduction d'un système de parenté résultant lui-même de certaines règles d'alliance ».

Françoise Héritier (1981, p. 46) de son côté, décrit l'alliance dans le sens où ce principe participe à l'échange. Selon l'auteure, le mariage est la concrétisation dudit échange. Or, la réalité de l'échange est qu'il se pratique dans un double sens. La réciprocité est, ici, le terme adéquat et obligatoire. Et les femmes sont au cœur de ce processus. C'est ainsi que l'auteure précise : *« les femmes sont considérées comme des valeurs, à toute femme donnée doit donc correspondre une femme rendue. L'échange direct des sœurs ou des filles en premier lieu, le mariage entre cousins croisés ensuite, sont les formules élémentaires de cette obligation réciproque ».*

En même temps, ce principe d'alliance est mis en opposition avec celui de consanguinité. Ceci amène à s'interroger sur ce deuxième principe et sur le pourquoi de l'opposition dans laquelle ils sont mis. La consanguinité est définie par le rapport de sang que peuvent entretenir les différents membres du groupe, les uns avec les autres. C'est l'idée selon laquelle les sujets concernés auraient tout ou partie du sang de même origine. La filiation biologique s'en tiendrait à cette thèse. Mais aujourd'hui, la société humaine semble avoir dépassé la restriction biologique pour établir une relation entre différents individus évoluant dans le même cadre familial.

Dans la lecture de Lévi-Strauss (1967), nous trouvons les éléments qui justifient l'opposition de ce principe à celui d'alliance. Notons que les enfants du frère de la mère et ceux de la sœur du père d'une part, et les enfants de la sœur de la mère et ceux du frère du père d'autre part, sont considérés respectivement comme les cousins croisés et les cousins parallèles pour égo. Dans l'extrait suivant, Claude Lévi-Strauss soulève la question de l'inceste. Il en fait la démonstration. *« D'abord, le système du mariage entre cousins croisés apparaissait, à la lumière de nos propres idées sur les degrés prohibés, comme profondément irrationnel. [...] On en a inféré que l'organisation dualiste avait été conçue comme un moyen pour empêcher l'inceste, et un moyen partiellement, sinon totalement, efficace. En effet, le système des moitiés prévient toujours l'inceste entre frères et sœurs ; il prévient aussi l'inceste entre père et fille dans un régime patrilinéaire, et celui entre mère et fils dans un régime matrilinéaire »* (p-p 115-116).

Françoise Héritier (1981) apporte une autre conception de ces rapports entre parents et enfants non utérins. Dans cet extrait, l'auteure citant Durkheim, conforte l'idée d'une fratrie pouvant

être constituée d'individus provenant d'horizons différents. Elle écrit : « La consanguinité n'est donc dans les sociétés humaines qu'une relation socialement reconnue ; et c'est le propre des systèmes de parenté, ensemble de règles gouvernant la filiation, la résidence et l'alliance, de se distinguer par une certaine autonomie à l'égard des lois de l'espèce : la reproduction des hommes est un instrument de la reproduction de l'ordre social. Elle entre dans la représentation symbolique de cet ordre social au point qu'on a pu dire qu'un système de parenté n'existe que dans la conscience des hommes et n'est qu'un système arbitraire de représentation. « Parenté et consanguinité sont choses très différentes », écrivait Durkheim en 1898. Toute parenté est sociale ; car elle consiste essentiellement en relations juridiques et morales, sanctionnées par la société ». Ce que les nomenclatures de parenté nous apprennent, c'est qu' « à l'époque lointaine dont elles nous ont conservé le souvenir, la parenté était presque complètement indépendante de la consanguinité », puisqu'on peut mettre « au même rang », par une désignation commune, des individus qui sont avec Ego dans les rapports de consanguinité différents et inversement, différencier de façon éclatante des « personnes de même sexe qui ont avec Ego exactement les mêmes liens de sang » ; il en va ainsi de la sœur de la mère et celle du père, par exemple (Durkheim, 1898 pp. 316-318) » (pp. 14-15).

- L'opposition : filiation / avunculat.

De même que l'anthropologie oppose le concept d'alliance à celui de la consanguinité, de même la filiation et l'avunculat sont séparés l'une de l'autre. Lorsque nous restons focalisés sur l'approche de Lévi-Strauss (1967), cette opposition apparaît dans les différentes présentations faites de l'une et l'autre composante. Cette approche inscrit la filiation dans une dynamique familiale. Lévi-Strauss l'évoque entre autre, dans des contextes comme celui-ci : « *La famille reconnaît la filiation en ligne maternelle aussi bien qu'en ligne paternelle, tandis que le clan, ou la moitié, ne tiennent compte de la parenté que dans une seule ligne, qui est tantôt celle du père, et tantôt celle de la mère. On dit alors que la filiation est patrilinéaire ou matrilinéaire. [...] Un régime à filiation matrilinéaire ne reconnaît aucun lien social de parenté entre un enfant et son père ; et dans le clan de sa femme – dont ses enfants font partie - il est lui-même un « visiteur », un « homme-du-dehors » ou un « étranger ». La situation inverse prévaut dans un régime à filiation patrilinéaire* » (p. 120).

Suzanne Lallemand (2000, p. 283) propose une articulation qui permet de comprendre comment différentes personnes dans la relation de nature filiale se trouvent rattachées, confortées, rapprochées ou au contraire distancées les unes des autres. Cette articulation est

faite autour de ce qui est appelé « lien ». Dans cette conception, la filiation est un « lien » qui inscrit un enfant dans le groupe de ses ascendants et ses descendants. Elle examine cette notion sous un angle social. Pour l'auteure, la filiation « définit la légitimité de certains types de transmission des biens et statuts, proclame l'appartenance élective du jeune individu à une part donnée de sa famille consanguine ou adoptive ».

L'auteure relève quatre grands types de filiations mis en évidence par les anthropologues sociaux. La classification établie fait ressortir les données suivantes : La filiation patrilinéaire est transmise par la lignée paternelle de la famille. Ce lien s'accompagne d'un ensemble de droits et de devoirs envers l'enfant. Il détermine l'utilisation et l'héritage des biens personnels et collectifs entre différents frères et cousins paternels ou dans une ligne verticale directe pouvant aller du grand-père au père, au fils et au petit-fils.

La filiation matrilinéaire est transmise par la branche maternelle de la famille. La gestion et la transmission des biens sont assurées « par un ensemble de sœurs et de cousines issues d'une aïeule commune... les hommes à titre d'oncles, de frères, cousins, neveux, tous utérins, sont susceptibles de détenir pouvoir et produits du travail familial ; en aucun cas, les biens dont ils disposent alors ne reviennent à leurs propres enfants ; ils sont destinés aux descendants de leurs sœurs ».

La filiation indifférenciée ou cognatique est faite d'une part équitable de l'un et de l'autre parent sur le plan des statuts mais aussi dans l'attribution des biens. Toutefois, il apparaît une prédominance patrilinéaire dans certains domaines comme la transmission du nom.

La filiation bilinéaire accorde la même importance à différents apports qui se trouvent certes différents mais complémentaires des deux familles sur le plan des statuts et des biens.

La relation avunculaire est constitutive de l'atome de parenté. Le frère de la mère appartient au même lignage que le fils de sa sœur. C'est l'homme qui, comme le père, est capable de faire preuve d'autorité, de protection et de subvenir aux besoins du fils de sa sœur. Et pour cause, c'est bien lui qui, dans certaines traditions africaines tout au moins, est le représentant légal de l'enfant. C'est dire que la relation que ce frère de la mère entretient avec le neveu correspond, à quelque chose près, à la relation mère- enfant. D'une part, la mère et son frère se situent sur un axe horizontal dans l'arbre généalogique. Ils sont consanguins. D'autre part, l'axe qui relie la mère et le fils est vertical. Il est de l'ordre de la filiation.

La relation avunculaire procède d'un partage de fonction et de rôle dans le lien que les deux adultes (mère et oncle) entretiennent avec l'enfant. Lorsque nous nous reportons à la conception de B. Juillerat (1995, p. 227), celle-ci apporte une argumentation de nature à illustrer cette assertion. Ces propos tendent à démontrer la considération que revêt la relation avunculaire. Il montre, notamment, comment s'opère le positionnement des différents individus. Il écrit ceci : « *Mais au lieu d'instaurer une relation symbolique de dette/créance entre l'enfant et sa mère, la filiation est déplacée sur la relation oblique oncle/neveu qui tient désormais lieu de filiation maternelle socialisée. La mère ne fait plus que médiatiser cette nouvelle « filiation » qui, en outre et par l'effet de l'idéologie masculine, s'instaure entre deux hommes, la nièce étant généralement considérée comme sœur du neveu [...] Bien sûr la relation avunculaire est issue de la conjugaison de l'alliance et de la filiation, ou plus exactement d'une séquence collatéralité (frère/sœur) – alliance (époux) – filiation (paternelle/maternelle), où il est important de noter le retour à la consanguinité par la mère. Si c'est bien par la filiation maternelle que la relation avunculaire se définit (collatéralité + filiation), le détour généalogique par le père n'est plus nécessaire quoique la patrilinearité et l'idéologie masculine donnent l'illusion qu'il est incontournable ; il n'est pourtant indispensable que si l'on veut définir la relation avunculaire en termes d'alliance : en remontant depuis le neveu, on aurait alors, conformément à l'atome de parenté tel qu'il est défini par Lévi-Strauss, la chaîne filiation paternelle – alliance (époux) – collatéralité (sœur/frère), ce qui contraint à faire l'impasse sur la relation mère/fils qui conduit pourtant plus directement à l'oncle ».*

La fonction du frère de la mère à l'égard du fils de celle-ci est une fonction que la société ou le lignage lui attribue. C'est une fonction symbolique, tout comme dans la filiation instituée décrite dans l'approche psychologique. Lévi-Strauss (1967, p-p 499 – 500) voit, une fois de plus, dans l'attribution de cette fonction de l'oncle vis-à-vis du neveu et donc aussi de la nièce, une occasion d'interdiction de l'inceste ; ce qu'il signifie dans l'extrait suivant : « [...] car l'oncle maternel se trouverait porter le même nom, ou appartenir au même groupe exogamique (en tout cas à la même moitié) que la fille de sa sœur, et par conséquent ne pourrait l'épouser. ».

La mère et son frère sont placés sur un même axe horizontal. Cette collatéralité renforce le lien que ce dernier peut avoir avec le fils de sa sœur. Donc, dans la relation entre l'oncle et le neveu, la place du premier est étayée par son lien avec la mère de l'enfant. En tant que

collatéral, l'oncle représente sa sœur, issue de la même fratrie en enracinant l'enfant dans les principes du lignage. En ce sens, il est une figure maternelle.

Le lien précise, toutefois, que ce n'est pas l'oncle qui engendre le neveu, quand bien même la relation pourrait avoir cette image. D'où l'opposition filiation / avunculat. De plus, cette relation qui, d'une certaine façon, éloigne la mère de son fils, le rapprochant de son oncle maternel, repose sur l'interdit de l'inceste.

1.3 Le concept de parentalité.

Nous allons tenter de conceptualiser le terme « parentalité » en nous appuyant sur plusieurs auteurs dans des domaines différents. Nous essayerons de comprendre le concept de la parentalité tel qu'il est abordé par des psychologues, psychanalystes, systémiciens et anthropologues, afin de tenter un rapprochement, une articulation de ce concept avec le contexte des enfants parentifiés au Burundi.

1.3.1 Dans le domaine anthropologique

1.3.1.1 Théorie de la médiation

Notre intérêt se portant sur l'enfance, avec toute une dimension de « parentification » forcée par la réalité sociale entraînée par les crises sociopolitiques au Burundi, il nous semble important de partir d'idées anthropologiques qui soulignent les deux notions fondamentales que sont la personne et la responsabilité en lien avec le questionnement au cœur même de notre thèse. Cette dernière porte sur la question de savoir comment on grandit dans un contexte où l'enfance est « volée », dans un monde à références perturbées. Autrement dit, comment devient-on une personne dans un tel contexte ? Parallèlement, nous nous interrogeons sur la responsabilité à assumer, sur l'exercice du rôle parental à un si jeune âge. Nous partirons des idées de Quentel, qui s'inscrit dans le champ de l'« anthropologie clinique » dite aussi « théorie de la médiation » inspirée par Jean Gagnepain.

Le terme d'anthropologie clinique est utilisé dans diverses disciplines : en phénoménologie selon Ludwig Binswanger, en psychiatrie phénoménologique comme l'indique Jacques Schotte. C'est un terme utilisé par Schotte pour désigner une approche fondamentale de l'homme, l'étude de ce qui fait l'homme, en articulation avec des questions cliniques, psychiatriques, en prenant en considération la façon dont il peut rencontrer les épreuves qui le

font humain et dont il peut se déstructurer et essayer de se restructurer dans ces épreuves. Schotte parlait d'une anthropopsychiatrie.

Nicolas Duruz parle d'anthropologie clinique dans un sens plus englobant, voulant rassembler des approches en psychologie clinique qui s'ouvrent à ce que l'anthropologie culturelle et sociale nous apprend des diverses façons d'avoir des difficultés humaines et de tenter de les résoudre.

La théorie de la médiation est un modèle anthropologique qui a la particularité de se fonder sur la clinique, d'où l'appellation d'« anthropologie clinique ». L'anthropologie clinique de Gagnepain est une tentative de modéliser les divers aspects de la rationalité de l'homme, de ce qui fait que l'homme est humain, en essayant d'asseoir, de valider ce modèle par la clinique, en se référant aux difficultés humaines de ces rationalités. Gagnepain avançait que l'homme est humain sous plusieurs angles, sur plusieurs plans.

- Il est humain en ce qu'il parle. Il y a une rationalité du langage.

- Il est humain en ce qu'il technicise le monde, il l'appareille et construit des techniques.

- Il est humain en ce qu'il s'approprie personnellement et socialement le monde -ce que Gagnepain appelle « la personne » -, en ce qu'il construit la *relation entre soi et autrui*, il l'organise, l'établit, essaie de l'instituer tout en la modifiant constamment. Il y a une rationalité que Gagnepain appelle *personnelle et sociale*.

- Il est homme dans le fait qu'il régule ses *désirs*, il organise, structure et formalise ce qu'il veut, ce qu'il peut faire pour obtenir certaines choses. Il construit son vouloir : il rêve, s'interdit, se dépasse. Dans sa théorie de la personne, Gagnepain indique qu'il n'est pas question en effet de nier que l'être ait pu donner cette impression d'être fondamental, le reste n'étant qu'accidentel. Il y a une raison à cela, qu'il faut chercher dans le fait que si l'homme accède aux signes, à l'outil et à la norme vers deux ans/deux ans et demi, il n'accède à la personne qu'à la puberté » (1994, p. 123).

Cela signifie qu'il n'y a pas de différences entre l'enfant et l'adulte dans les trois domaines suivants : 1) le signe, c'est-à-dire le langage et la logique,

2) l'outil, c'est-à-dire la technique,

3) la norme, qui est la morale ou l'éthique.

Il souligne que, sous ce triple aspect, l'enfant est un homme à part entière, pas un homme en miniature ni un homme en devenir. Par contre le quatrième aspect, celui de la personne, celui

de la relation entre soi et autrui, différencie nettement l'enfant et l'adulte. L'enfant reçoit un bagage de ses parents, de substituts parentaux, de son entourage, etc., qu'il va faire sien en gardant certaines choses et en se débarrassant d'autres. Ainsi, c'est par lui-même qu'il crée du social. Cette capacité, l'enfant ne l'a pas. Il ne l'aura qu'avec la puberté en entrant dans l'âge adulte. La sortie de l'enfance, c'est le moment de l'appropriation, de la transformation de ce que l'enfant a reçu. C'est ce qui fait que l'enfant cesse d'être un enfant et devient une personne. Et c'est à ce moment-là qu'il peut être responsable car autonome ; il est d'ores et déjà dans sa propre histoire. L'adolescent qui conteste n'est plus un enfant, il refuse d'être dans l'histoire des autres et s'affirme comme ayant sa propre histoire. Piaget, Freud et Wallon ne se dissocient pas, selon Quentel et la théorie de la médiation, de la théorie psychogénétique, position qui considère l'existence de l'enfant dans l'adulte. Ces auteurs cherchent tous à savoir comment l'enfant devient un homme, en passant logiquement aux stades, étapes différentes définies à partir de la naissance jusqu'à l'état supposé de maturité.

Chez Piaget, l'étude de la logique de l'enfant est mise en continuité avec la logique de l'adulte et, de plus, elle constitue l'étape nécessaire à la construction d'une épistémologie elle-même d'inspiration biologique. Chez Freud, l'étude de la sexualité de l'enfant est un moyen de comprendre les conduites normales et pathologiques de l'adulte. Wallon [...] a traité l'enfant tel qu'en lui-même, en tant que personne (Bideaud, Houdé & Pedinielli, 1993, p. 43).

Cet enfant est défini : « dans l'histoire mais il faut souligner qu'il n'est que dans l'histoire de son descripteur, lequel, n'étant pas véritablement à l'écoute de l'enfant et méconnaissant foncièrement l'enfant en lui, conte précisément à sa manière les étapes qu'il parcourt pour venir jusqu'à lui » (Quentel, 1992, p. 138).

Pour Gagnepain comme pour Lacan, il y a un délai entre la naissance naturelle et la naissance sociale, qui fait que nous n'acculturons l'être que par la participation à une société dans laquelle nous sommes certes nés, mais dans l'histoire de laquelle nous nous sommes inscrits ; or l'homme ne naît à la personne que lorsqu'il prend cette inscription et qu'il dit c'est moi (Gagnepain, 1994, p. 23).

Il ne faut donc pas se limiter à cette projection rétrospective, à cette conception linéaire même si on ne nie pas du tout l'importance accordée à la genèse qui laisse supposer que « la vérité serait là, dans l'enfant, et que celui-ci nous dirait du même coup qui nous sommes puisqu'il

nous laisse apercevoir d'où nous venons » (Quentel, 1992, p. 141). Mais l'enfant ne se définit jamais que dans son rapport à l'adulte, à autrui, à son entourage.

La personne désigne le plan de rationalité humaine qui est au principe de la vie sociale. Par sa dialectique, nous instituons - et sommes institués- par de l'Altérité

- entre nous, en nous, avec le monde, définissant ainsi sans cesse implicitement les identités et responsabilités respectives impliquées, pour tenter toujours de les mettre en jeu explicitement en s'articulant ou se confrontant dans les relations et constructions qui nous constituent socialement (Brackelaire, 1995). Elle renvoie donc à la structuration sous-jacente sans cesse en jeu dialectiquement dans l'organisation de la vie sociale, sous des formes et figures par définition tendues entre divergence et convergence, où se forge de la culture. La notion de personne, à ne pas confondre avec celle d'individu ni de sujet (Gauchet et Quentel, 2009), souligne la dimension d'appropriation et de désappropriation personnelles

- entre Soi et Autrui , constantes et constitutives de cette vie sociale en tant qu'humaine, dans sa double face de parenté et de parentalité. En effet, l'auteur propose une théorie de la personne qui permet de comprendre que l'enfant n'est pas un sujet au même titre que l'autre car il y a l'expérience de tout un chacun qui fait divergence et qui permet l'émergence à un soi propre, à la personne. Il parle de la personne et non du sujet. Le sujet précède la personne dans le sens où existe la genèse où nous ne cessons d'être soumis au devenir ; ce qui importe dans le registre de l'humain, c'est la manière dont le processus de maturation fait sens à l'individu.

1.3.1.2. Être parent

En s'appuyant sur la théorie de la médiation de Gagnepain, Quentel (2008) explique dans la « préface » à la réédition de l'un de ses ouvrages, ce qui fait qu'on est fondamentalement parent, selon une vision anthropologique qui dépasse les conflits disciplinaires. Pour l'auteur, le questionnement sur la parentalité trouve son origine dans la clinique, précisément dans la pathologie. C'est en travaillant avec les enfants et les parents que les cliniciens se sont interrogés sur le statut que l'enfant en difficulté peut avoir, non seulement dans la famille tel qu'il se déduit des interrelations observables, mais dans l'inconscient parental. Il peut arriver que l'idée même de l'arrivée de l'enfant dans la famille pose question aux parents et soit à l'origine du dysfonctionnement de l'enfant, avec ses conséquences dans la relation avec le parent et qui ensuite provoque la souffrance chez les parents. Le parent devient malade de son enfant, ce dernier étant enfant-symptôme dont le comportement pathologique est le reflet de la

problématique parentale. Pour Quentel, cet enfant-là empêche le parent d'exercer son rôle de parent, sa fonction, l'exercice même de sa responsabilité. À noter que cette notion d'« enfant-symptôme » peut être rapprochée de celle de « patient désigné » telle qu'elle est décrite en systémique. Avec sa démarche clairement anthropologique, l'auteur considère que la venue d'un enfant ne fait qu'actualiser en l'homme une capacité – celle de devenir parent – dont il dispose et qu'il apprend à mettre en œuvre. La parentalité est donc une mise en forme culturelle, proprement humaine. L'auteur critique ainsi la psychologie et la psychanalyse lorsqu'elles se limitent à une définition de la parentalité comme ensemble des remaniements psychiques à l'œuvre chez chaque parent dans l'investissement de leur enfant.

Cette définition exclut l'approche sociologique et ethnologique dans ce sens qu'elle ne considère pas la construction sociale. Mais, du point de vue anthropologique, il est intéressant de parler de la maternalité et de la paternalité aussi au travers des manières sociales d'être mère ou père.

En bref, l'auteur souligne d'une part qu'il ne s'agit pas d'aller chercher dans l'inconscient parental les seules raisons de son propre fonctionnement et d'autre part qu'il n'est pas possible de continuer à soutenir qu'il tient son humanité du seul fait de s'inscrire dans une société qui lui préexiste. Il faut pouvoir ne pas demeurer aux configurations sociales auxquelles nous sommes confrontés pour rendre compte de la capacité proprement humaine d'exercer, en tant que parent, la responsabilité pour un enfant, quelle que soit la figure de celui qui va la prendre. L'auteur, d'une part, différencie la parentalité de la génitalité par la prise en charge sociale de l'enfant et, d'autre part, développe les notions de responsabilité et d'imprégnation.

1.3.1. 3. Parentalité et génitalité

On peut se poser la question de savoir quels repères les enfants peuvent se donner par rapport à des situations encore marginales mais pas exceptionnelles qui concernent ce cadre social dont nous parle Quentel : le divorce, la monoparentalité (mères/pères vivant seuls, divorcés, séparés, célibataires ou veufs) et les familles recomposées (famille dans lesquelles le parent a formé un nouveau couple), autant de situations qui soulèvent à chaque fois la question d'un nouvel exercice de la parentalité. Nous évoquerons dans le même sens les couples homosexuels qui ont des enfants et, dans notre étude, les enfants responsables d'autres enfants. Ces exemples sont donnés non pas pour finalité de comparaison contextuelle mais pour nous éclairer sur l'analyse à faire. D'autres anthropologues que Quentel se sont

intéressés à la question de la parentalité, notamment Godelier qui propose davantage une continuité qu'une rupture entre la parenté et la parentalité. L'auteur considère la parenté sous l'angle de la biologie, comme liens de filiation, liens d'alliance, en tant que fondement premier des systèmes sociaux ; il s'agit ici de la famille nucléaire, des familles élargies, etc. Alors qu'anthropologiquement la parentalité désigne « un ensemble culturellement défini de conduites attendues ou exclues de la part d'individus qui (au sein d'une société caractérisée par un système de parentalité particulier et se reproduisant dans un contexte historique donné) se retrouvent vis-à-vis d'autres individus dans des rapports de parents à enfants » (Godelier, 2004, p 11 ; 2010, p. 305).

Les recherches anthropologiques, selon l'auteur, montrent la variété des configurations parentales selon les cultures. Ce ne sont donc pas toujours les parents biologiques qui sont dépositaires de l'autorité parentale, ni le père tel qu'on le voit dans le système patriarcal. Par exemple, chez les Trobriandais, c'est l'oncle maternel qui remplit ce rôle ; chez les Na qui vivent aux confins occidentaux de la Chine, on ne parle pas de père ni de mari bien qu'il y ait des géniteurs masculins. Ces derniers ne sont pas partenaires réguliers d'une femme ni responsables des enfants qu'ils ont conçus. L'auteur considère qu'il faut tenir compte de l'évolution de la société avec les structures familiales actuelles qui forment la famille, à la différence de la famille nucléaire connue qui ne reflète plus la réalité actuelle. Il existe toujours une structure, un rapport de parenté mais pas une reproduction de parenté. Par exemple actuellement on ne se marie pas forcément pour former un couple, mais un rapport de parenté existe avec les enfants. Dans certaines sociétés traditionnelles, existent des structures prédéfinies qui vont jusqu'à se passer de la filiation biologique. Désvaux (2009) parle de la notion d'« appropriation-adoption ». Il montre que dans la société amérindienne, toute parentalité est une adoption. Une mère qui perd son fils, peut aller en chercher un autre dans un autre groupe et le faire sien. C'est un mécanisme où on s'approprie cet enfant-là, on lui donne un autre nom propre pour qu'il fasse partie du groupe. La famille est le fondement de la société mais elle est différente de système de parenté. « La parentalité se ramène au fait alors, pour tel individu, de se comporter, affectivement et socialement, "en parent" vis-à-vis d'un enfant » (Godelier, 2010, p. 310).

Cette approche anthropologique qualifiée de fonctionnelle tient compte des fonctions à exercer, de la réalité des conduites à avoir en tant que parent. Cet aspect fonctionnel a été critiqué par un certain nombre de psychanalystes et de sociologues. Nous nous baserons sur les écrits de Quentel (2001) pour essayer de mieux concevoir ce qui caractérise le rôle

parental. L'auteur insiste sur le fait que la génitalité ne se ramène jamais à la seule mise au monde du petit ; la génitalité comporte toujours en même temps l'élevage du petit tant qu'il n'est pas capable par lui-même de subvenir aux besoins essentiels que son inscription dans l'espèce et sa survie requièrent. Ceci étant, une distinction est faite entre la nature et la culture, entre parent biologique et parent socialement reconnu.

1.3.1. 4. Responsabilité et imprégnation

Est responsable, celui qui peut répondre de ses actes, celui qui doit les assumer en son nom sans avoir besoin d'en référer à quelqu'un d'autre. La responsabilité implique une forme de pouvoir vis-à-vis d'autrui, ce pouvoir constitue en même temps une obligation à son égard. Pouvoir et obligation peuvent à ce moment-là se comprendre comme deux faces d'une seule médaille. L'imprégnation correspond à tout ce qui est inculqué par les parents chez un enfant, qu'il s'approprie à sa façon pour mieux vivre dans la société où toute une série de règles et de normes sont à respecter. Cette imprégnation va marquer l'enfant dans son être et ce n'est qu'ultérieurement, à l'entrée de l'adolescence, qu'il commencera d'opérer une sorte de tri afin de se forger sa personnalité propre en l'occurrence, d'affirmer sa singularité par une réelle prise de distance : il s'appropriera alors véritablement ce dont, enfant, il n'a fait que s'imprégner.

Nous nous sommes attardé à la vision de Quentel pour qui la parentalité ne se limite pas qu'à la génitalité mais plutôt s'actualise dans la réalité sociale que vivent les gens aujourd'hui, dans un cadre social précis. C'est dans cette logique anthropologique que nous pensons aborder notre travail en considérant la dimension de la parentalité comme une question de responsabilité et en essayant de la redéfinir selon la réalité du Burundi. La réalité sociale du Burundi, suite aux différentes crises sociopolitiques, a obligé les enfants à assumer de lourdes responsabilités, notamment celle de diriger les ménages où les plus âgés, parfois l'aîné, élèvent les moins âgés. Suite à la réalité sociale abrupte consécutive à ces crises sociopolitiques, les enfants ne peuvent plus vivre leur enfance et sont obligés de vivre plutôt comme des adultes. Rappelons et soulignons que la parentalité consiste en la prise en charge de l'enfant par l'adulte, bien au-delà de la fonction de géniteur. Le Dictionnaire critique d'action sociale, dès 1995, est le premier ouvrage à proposer une définition où nous pouvons lire que « la parentalité désigne d'une façon très large la fonction d'être parent, en y incluant à la fois des responsabilités juridiques telles que la loi les définit, des responsabilités morales

telles que la socio-culture les impose, et des responsabilités éducatives » (Vossier, 2002, p. 70)

Dans notre recherche, nous parlons d'une « parentalité précoce » pour privilégier la vision d'un enfant qui joue le rôle de parent et le reste aussi longtemps qu'il assume ses fonctions de responsabilité. Comme le définit Quentel, « la parentalité est un concept qui ne se limite pas qu'à la génitalité mais plutôt elle s'actualise dans une réalité sociale que vivent les gens aujourd'hui, un cadre social précis » (2001, p. 79). Or l'auteur explique que l'enfant, tant qu'il est enfant, n'est pas en mesure de satisfaire par lui-même à l'ensemble des conditions qui rendent compte de la responsabilité comme principe. Il ne pourra rien assumer pleinement, sans être conduit à se démettre d'une manière ou d'une autre sur l'adulte, il ne sera pas non plus en mesure de prendre véritablement en charge quoi que ce soit pour autrui. L'enfant ne peut se fonder que sur les repères que l'adulte lui offre en les inscrivant dans son histoire, il ne parvient aucunement à relativiser ces points d'ancrage.

1.3. 2. Dans le domaine psychologique et psychanalytique

Comme l'indiquent de nombreux auteurs, notamment Houzel (2009), Pioli (2011) et Bouregba (2011), dans le passé on devenait parent par la conception d'un enfant au sens biologique, par la conception charnelle, par le fait qu'on habitait sous un même toit et par la désignation officielle telle que le prônait la société à laquelle on appartenait. Avec l'existence du droit écrit dans certaines sociétés par exemple, c'est le code civil qui définit les conditions de la parenté et qui reconnaît ou désigne le(s) parent(s). À cette période, on pouvait distinguer la parenté biologique, domestique et juridique, sans mentionner les aspects psychiques de la parenté. Le néologisme 'parentalité' permettra d'élargir le champ de la compréhension de ce concept. Il faut dire aussi que les pratiques maternelles et paternelles étaient bien différenciées dans le temps et même si elles restent différenciées dans une large part, admettons qu'elles tendent actuellement à se recouvrir et c'est cette collusion qui est à l'origine des néologismes 'parentalité' ou encore 'monoparentalité' (Bouregba, 2011, p. 37).

Lorsque les psychologues utilisent le terme « parentalité », ils désignent les mécanismes psychiques et affectifs à l'œuvre chez tout parent en devenir, répondant aux besoins de son enfant. Devenir parent est un processus complexe avec des niveaux différents, conscients et inconscients.

La parentalité, telle que l'explique D. Houzel (1997), est un processus par lequel on devient parent d'un point de vue psychique. Ce vocable trouve sa source dans le processus de parentification. Le terme de parentalité apparaît à la suite du processus de maternalité décrite par Recamier, processus qui est étendu au père et donc à la paternalité (maternalité / paternalité : termes définissant une transformation de la personnalité et du fonctionnement psychique d'une mère / d'un père pendant la grossesse). Houzel fait un découpage tridimensionnel de la parentalité selon que nous allons l'énoncer ci-dessous (l'Exercice, l'Expérience et la Pratique). Ces dimensions ne sont pas à considérer séparément car elles sont imbriquées et liées les unes aux autres.

Gérald Poussin (1993) développe une conception qui intègre le fait que les préoccupations paternelles sont liées à la représentation de soi. L'enfant serait donc ressenti comme un autre soi-même qui confirmerait ou infirmerait les qualités paternelles.

L'auteur confère trois niveaux d'appréhension de la parentalité qu'il conçoit à la fois comme :

- un besoin quasi inscrit dans le développement du sujet (un désir d'enfant).
- une ligne de démarcation manifestant le passage de l'enfance à l'âge adulte.
- un mouvement pouvant advenir ou non et susceptible de modifications aux différents âges de la vie. (Cf. son ouvrage "psychologie de la fonction parentale").

Il montre, à travers ces différentes phases, l'orientation que peut prendre ce processus, allant d'une « parentalité totale » lorsque l'enfant est jeune, à une « parentalité sans enfant » lorsque ce dernier gagne de l'autonomie et quitte le domicile familial. Cette idée de mouvement introduit l'idée que « chaque nouvelle naissance peut ouvrir sur une parentalité tout à fait différente pour un même sujet. »

Selon D. Houzel, le succès de la parentalité dépendrait de l'équilibre entre investissement narcissique et objectal de l'enfant, pour les deux parents, l'équilibre entre investissements parentaux et conjugaux, l'équilibre entre rôle maternel et rôle paternel.

M. Lamour et M. Barraco (1998) définissent la parentalité comme « l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à des adultes de devenir parents, c'est-à-dire de répondre aux besoins de leurs enfants à 3 niveaux : le corps (avec les soins nourriciers), la vie affective et la vie psychique. C'est un processus maturatif. » La parentalité est donc un processus qui se prépare inconsciemment depuis l'enfance, s'active à

l'adolescence sous l'influence de facteurs physiologiques et s'actualise lors de la naissance des enfants. La parentalité repose à la fois sur la tendance adulte à nourrir et à protéger l'enfant et sur l'intériorisation des soins reçus dans l'enfance.

Dans le dictionnaire de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, Serge Stoleru (2000, p. 492) prend en compte plusieurs auteurs dans la conception qu'il dégage de la parentalité. Il fait apparaître la position de Laplanche et Pontalis (1988) dans laquelle la parentalité apparaît comme « une des figures spécifiques de la relation d'objet ; celle qui unit le sujet à son enfant ». Dans cette relation à l'enfant, le parent se détermine par rapport à sa plus ou moins grande inférence narcissique et en fonction de la relation anaclitique.

Expliquer la parentalité nécessite toujours la prise en considération de l'enfant. C'est justement ce dernier qui est le partenaire dans la relation avec l'adulte. C'est dire que la compréhension de la parentalité nécessite la compréhension des processus interactifs parent-enfant. En effet, « la parentalité d'un sujet donné va donc être sollicitée et s'activer de diverses manières, d'un enfant à l'autre », indique Stoleru. Cette parentalité est en lien avec l'histoire du sujet et son élaboration intègre les identifications des parents. « C'est le fonctionnement de la parentalité qui permet que la transmission intergénérationnelle s'opère ; et réciproquement, la parentalité est l'un des éléments qui est transmis d'une génération à la suivante ».

A partir du concept de parentalité qui va être mis en exergue dans la fonction paternelle ou maternelle, nous voulons en faire apparaître les trois axes tels que les décrit Didier Houzel (1997).

Les axes de la parentalité mettent en lumière l'idée qu'être géniteur ou être intronisé parent, ne suffit pas pour remplir les conditions liées à cette fonction. En effet, « devenir parent » se fait à travers un processus complexe qui implique des niveaux conscients et inconscients du fonctionnement parental. Plusieurs situations cliniques ont permis à l'auteur puis à de nombreux professionnels, de mettre en évidence les composantes de la parentalité. Cette conception, loin d'être monolithique, exige de multiples articulations entre les différents axes pour comprendre pourquoi un parent peut être en difficulté dans un champ et non dans l'autre.

- L'exercice de la parentalité renvoie à l'identité de la parentalité car il est en lien avec le niveau symbolique dans lequel il y a quelque chose d'organisé et d'organisateur, en tant qu'il préside « aux équilibres d'ensemble nécessaires à la vie sociale, à la vie

familiale et même à la vie psychique individuelle. » (p. 115). C'est lui qui fonde et organise la parentalité en situant chaque individu dans ses liens de parenté et en y associant des droits, des devoirs et la place donnée dans l'organisation du groupe social à chacun des membres, dans un ensemble organisé et notamment dans une filiation et une généalogie.

L'exercice de la parentalité en anthropologie renvoie à la perspective structuraliste. On retrouve cette élaboration au niveau des sociétés traditionnelles décrites par Lévi Strauss dans « **Les structures élémentaires de la parenté** ». Certains domaines de la tradition burundaise, pour ce qui concerne notre étude, ont une connotation fortement marquée par ce point. La relation de l'adulte masculin à l'enfant est régie par un code coutumier. C'est ainsi qu'au moment de la nomination de l'enfant, l'avis de l'homme a une part prépondérante.

Dans les sociétés modernes, ce sont les aspects juridiques de la parentalité et de la filiation qui définissent l'exercice de la parentalité.

Sur le plan psychique, l'exercice de la parentalité est en lien avec les interdits qui organisent le fonctionnement de tout sujet, notamment l'interdit de l'inceste.

- L'expérience de parentalité est un processus subjectif, conscient et/ou inconscient. Il renvoie à tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre du « devenir parent » et le fait de remplir les rôles parentaux. La représentation et les souvenirs antérieurs participent à cette expérience. Deux aspects, parmi plusieurs, méritent d'être mis en lumière : le désir d'enfant et le processus de transition vers la parentalité.

Le désir d'enfant devient de plus en plus séparable de l'acte sexuel, compte tenu du développement des techniques de contrôle des naissances. Il a fait l'objet de nombreuses hypothèses psychanalytiques et systémiques.

- La pratique de la parentalité, c'est le domaine des tâches quotidiennes des parents vis - à-vis de l'enfant : soins maternels, soins paternels, soins parentaux, soins psychiques et physiques.

Jacques Arènes (1997, p.46) cite Dolto quand elle aborde le domaine pratique de la parentalité : « *Surtout que les pères sachent bien que ce n'est pas par le contact physique, mais par la parole qu'ils peuvent se faire aimer d'affection et respecter de leurs enfants* ». Certes une pratique quotidienne de parentalité nécessiterait aussi bien le contact physique que la parole.

Les propos de Dolto font référence, d'une part, aux concepts de Winnicott, à savoir : le "holding" et le "handling" (les contacts physiques et les soins apportés au bébé par le parent). Ceci est un domaine longtemps réservé à la mère. C'est ce qui se passe dans les premiers mois de la vie de l'enfant en Afrique. Jacqueline Rabain (1994) fait état de cette relation mère-enfant dans le contexte Ouest africain. D'autre part, l'âge de l'enfant est mis à contribution. En effet, plus l'âge est avancé, plus l'enfant dispose de perception et discrimination qui lui permettent de saisir et de comprendre réellement et/ou symboliquement le sens du discours parental.

Certains processus psychiques mis en œuvre chez les parents sont de mieux en mieux connus. C'est pour étudier le fonctionnement des mères par exemple qu'a été introduit le terme maternité et sa description ; puis celui de parentalité, plus tard. On connaît bien maintenant les modifications psychiques qui se produisent chez la mère au cours de la grossesse et chez le père lors de la venue de l'enfant. « Préoccupation maternelle primaire » décrite par D.W. Winnicott, « transparence psychique de la grossesse » décrite par M. Bydlowski. « Constellation de la maternité » décrite par D. Stern...

1.3.3 Du point de vue systémique

La parentification est un concept souvent utilisé au cours de ces dernières décennies, la famille nucléaire, traditionnelle étant en train de disparaître pour donner place à de « nouvelles formes familiales » (familles recomposées, mixtes, monoparentales et homoparentales). Certaines de ces nouvelles formes, comme la recombinaison familiale et la monoparentalité, sont souvent associées à la parentification. Dans des telles situations, surtout lors de changements, de transition et de difficulté, de crise dans la famille, il est possible que les enfants apportent soutien, aide indéniable, affective et pratique, logistique ou encore organisationnelle aux parents. C'est un concept qui peut aller de la maturité de l'enfant à la forme la plus destructrice, selon une multitude de situations actuelles. Voyons ce qu'en disent certains auteurs systémiciens.

Les systémiciens ont utilisé le mot parentification à partir des idées de Ferenczi. Celui-ci a conçu en 1932, la notion de wise baby, de nourrisson savant, qui prend en charge les problèmes de ses parents qui n'en peuvent plus, qui sont défaillants. Il s'agit d'un mode de réaction au trauma que Ferenczi appelle progression traumatique : « l'enfant traumatisé et clivé développe soudain d'étonnantes facultés d'intelligence et de sagesse, il devient

l'infirmier, voire le psychiatre de ses parents » (Dupont, 2008, p. 6). Cette maturation précoce est attribuée aux patients victimes d'une confusion entre le langage d'enfant et celui d'adulte. Il en va ainsi, par exemple, dans un jeu où l'adulte joue au conjoint ; en réalité l'enfant exprime un besoin de tendresse et reçoit en réponse un jeu de séduction de l'adulte. Ces patients parentifiés ont donc connu une carence des soins parentaux dans leur enfance. Leur maturité hâtive constitue un mécanisme de défense qui permet la survie psychique par « identification à l'agresseur », suite à des négligences, des violences parentales (Ferenczi, 2004). L'enfant embrasse les idées du parent parce qu'il n'y a pas sa place à lui, qu'aucune attention n'est portée à ses intérêts, à ses souffrances, ce qui est nécessaire pour la construction de son moi propre et solide. L'hypermaturation chez l'enfant est une conséquence de ce que Ferenczi appelle aussi « terrorisme de la souffrance » c'est-à-dire que l'enfant devient l'infirmier, l'aide soignant d'un parent qui se plaint incessamment.

En 1967, Minuchin introduit à son tour le concept d'enfant parental, dans les familles *of the slums* (quartiers pauvres). Évoquons d'abord ses idées principales avant d'aborder ce concept. Dans son approche structurale, il nous apprend que la structure familiale c'est le réseau invisible d'exigences fonctionnelles qui organise la façon dont interagissent les membres de la famille. Celle-ci est un système qui fonctionne selon des patterns transactionnels. La répétition des transactions établit des patterns de comportement, quand et avec qui on entre en relation ; et ces patterns étayent le système (Minuchin, 1998, p. 69).

Les patterns transactionnels concernent la hiérarchie au sein de la famille et la complémentarité des fonctions de ses membres. Les parents et les enfants ont différents niveaux d'autorité, tout comme il y a des attentes réciproques de chacun des membres. Le système familial, dit-il, comprend des sous-systèmes différents : le sous-système conjugal, parental et fraternel. Ces sous-systèmes connaissent des frontières et « les règles définissant qui y participe et comment ». Il existe donc trois types de frontières qui délimitent les sous-systèmes :

1. Les frontières claires favorisent la communication fluide entre sous -systèmes avec un bon fonctionnement de chacun sans que les autres s'en mêlent.
2. Les frontières diffuses créent des distances entre sous-systèmes ; les limites deviennent floues ;

3. Les frontières rigides existent quand la communication est difficile, quasi inexistante entre les membres. Ces frontières évoluent selon un cycle de vie qui est toujours sur un continuum entre « désengagement » et « enchevêtrement ». Une famille désengagée a des frontières rigides contrairement à celle enchevêtrée qui possède des frontières très diffuses. Le juste milieu est important pour ne pas basculer dans le pathologique, avec le trop près ou le très loin. En parlant de l'enfant parental, Minuchin évoque la place que peut avoir un enfant dans les familles nombreuses et précarisées où règnent le chaos et l'instabilité. Dans pareille condition, les parents se voient souvent limités dans leur capacité de s'occuper de leurs enfants et peuvent déléguer une partie de leurs responsabilités à un des enfants le(s) plus apte(s) parmi les autres. Les frères et sœurs peuvent aussi faire la même démarche en se tournant vers un(e) des frère(s) et sœur(s) considéré(e)s comme références « *In the absence of parental responsiveness, these children become the source of reference for executive guidance, control, and decision* » (Minuchin, 1967, p. 223). Ce rôle qu'acquiert l'enfant parental n'est pas en soi dangereux quand il y a la clarté des frontières et la précision sur « qui détient la responsabilité et l'autorité. » La famille « avec une structure enfant parental » peut donc se rigidifier quand les parents « abdiquent, en laissant l'enfant devenir la principale source de conseil, d'autorité et de décisions » (id., p. 116). Ici, l'enfant parental fait un saut vers le sous-système parental et les demandes qui lui sont faites peuvent dépasser ses capacités et provoquer un risque de conflit avec ses propres besoins d'enfant. L'enfant parental peut être considéré selon l'aspect économique (famille nombreuse et précarité) mais aussi selon le contexte culturel, situationnel, temporel, etc. L'aîné d'une fratrie de quatre enfants, dans quelques années au Burundi, ne sera pas sollicité de la même manière que l'aîné de sept, huit enfants actuellement au Burundi, dans la tendance nouvelle dite moderne. Nous sommes d'accord avec l'auteur qui montre que : « L'attribution du pouvoir parental à un enfant est un arrangement naturel dans les familles nombreuses, dans les familles à un seul parent ou dans les familles où les deux parents travaillent. Le système peut bien fonctionner. Les jeunes enfants sont bien soignés et l'enfant parental peut développer responsabilité, compétence et autonomie au-delà de son âge » (id., p. 115).

Quant à Boszormenyi-Nagy, précurseur de l'approche contextuelle, il définit le contexte comme le lien organique entre le donné et le reçu qui tisse le trame de la confiance et de l'interdépendance humaines. Le contexte humain inclut aussi bien les relations actuelles d'une personne, que celles de son passé ou de son avenir. Il constitue la somme de toutes les compatibilités dans laquelle une personne est impliquée (1999, p. 33). C'est à partir de

relations d'échange avec les autres que l'homme se connaît et peut se constituer sa propre valeur. À travers le dialogue, l'homme peut savoir si ce qu'il donne est reçu et comment il est reçu, ce que l'autre pense de lui. L'auteur insiste donc sur le processus du donner et du recevoir dans toute relation humaine. L'apport considérable de Boszormenyi-Nagy est, à notre sens, son explication sur la première obligation humaine, « celle de donner à un enfant impuissant, sans attendre un retour de bénéfice » (Boszormenyi-Nagy & Spark, 1984, p. 86 ; Van Heusden & Van Den Eerenbeemt, 1994, p. 53-54).

1.4 Les différentes approches de la famille.

Nous entrons dans ce sous chapitre concernant la famille par le truchement des aspects psychologiques pour en arriver au regard anthropologique. A partir des différents apports que nous retenons ci-dessous, notre objectif est de structurer un cheminement qui nous permette de repérer ce qui va se jouer et se nouer entre les protagonistes en interaction dans le groupe familial.

Les auteurs en référence à la psychanalyse mettent en avant la notion de « lien ». Ils parlent de lien de filiation. Jean Guyotat (1995, p-p. 11-40) formule les arguments de cette distinction. Du point de vue psychologique, précise-t-il, « *le lien de filiation dans cette optique peut être défini comme ce par quoi un individu se situe et est situé par rapport à ses ascendants et descendants réels et imaginaires. Définition qui regroupe les éléments suivants : caractère ascendant et descendant du lien, inmanquablement liés dans le fonctionnement mental du sujet : la naissance d'un enfant dans la descendance renvoie le père ou la mère à leurs propres ascendants* » (p. 11). Cette argumentation en termes de « lien » ainsi définie éclaire la trajectoire de notre structuration. Pour Guyotat, ce concept de filiation se développant à l'intérieur du lien, l'emmène à distinguer trois logiques du lien de filiation. Ces logiques fonctionnent, selon lui, à la manière de « trois vecteurs de transmission des ascendants aux descendants ». Il met ainsi en évidence : la filiation instituée, la filiation biologique ou « de corps à corps » et la filiation narcissique.

La filiation instituée fait référence au lien juridique entre ascendants et descendants. Il y a, dans cette configuration, une reconnaissance sociale et institutionnelle de ce lien. Elle s'exprime dans les actions instituées et la parole autour de la place du sujet dans le groupe.

La filiation biologique ou « de corps à corps » est un lien que Guyotat décrit comme : « *dérivant du lieu métonymique entre le corps de la mère et celui de l'enfant, représentation très ancienne dans notre culture* » (p.40).

La filiation narcissique consiste en un lien imaginaire. Il s'agit de : « *croyance en la reproduction du même, correspondant à un fantasme d'immortalité du sujet et le rassurant sur l'image qu'il se fait de lui-même et de son intégrité* » (p.38). Le roman familial est un exemple de filiation narcissique.

Notons que le sens que requiert le concept de filiation en psychologie, est différent de celui qu'il a en anthropologie. Plusieurs écoles ou tendances psychanalytiques et psychosociales ont leur mot à dire sur une question aussi importante que « la famille ».

Notre but n'est pas, loin de là, de faire un répertoire des différentes tendances. Nous nous appuyerons sur quelques apports issus du domaine de la psychologie, de la psychologie sociale et de la psychanalyse pour répondre aux interrogations que nous formulons sur la famille ; à savoir : quels sont les repères, les limites, en bref, qu'est ce qui peut constituer un espace familial. Alberto Eiguer (1997, p.110) évoque un espace ou une instance commune, familiale qui constitue un « appareil psychique ». Dans sa conception, Eiguer définit ce terme d'appareil dans la précision suivante : « un appareil psychique, commun et partagé par les membres d'une famille, dont la fonction est d'articuler le fonctionnement de l'être ensemble familial avec les fonctionnements psychiques individuels de chacun des membres de la famille ».

L'appareil psychique, qu'il soit individuel ou familial, fonctionne sur une base inconsciente. Il trouve sa source et ses ressources dans l'imaginaire. À son niveau de fonctionnement familial, l'appareil est hétérogène, prenant en compte la spécificité de tous les apports individuels. Les élaborations psychiques qui s'effectuent dans cet espace commun nommé « appareil psychique familial », se font par le biais de plusieurs fonctions. La régulation, la transmission sont autant de fonctions possibles. La « transmission » nous paraît non pas la plus essentielle, mais celle qui caractérise, mieux que les autres, la variabilité de nos données, en les rendant le plus explicites. Kathya Leboce fait usage de cette notion dans sa recherche. Lorsqu'elle aborde la question d'échanges entre parents et enfants, elle constate alors que les transmissions parents-enfants engendrent des acquisitions chez l'enfant. Elle conclut ainsi que la transmission constitue, pour les parents, « une façon de donner à l'enfant les capacités nécessaires pour appréhender le monde extérieur et pour organiser son monde interne ». Selon

elle, le fait que les parents transmettent aux enfants, est source de résurgence de tout ou partie de l'histoire familiale du fait du caractère transgénérationnel que mobilisent, d'une façon ou d'une autre, les interactions et les échanges entre les différents membres de la famille. En évoquant la question de transmission, Leboce vise l'histoire familiale des sujets qu'elle étudie. En effet, cette histoire est faite de transmission intergénérationnelle. L'auteure attribue deux dimensions temporelles à la transmission familiale : une dimension intragroupe qui va relier le couple parent-enfant qui est donc actuel, et une dimension générationnelle, qui nous fait comprendre qu'un individu ne peut pas se créer sa propre histoire car il naît dans une histoire familiale qui est déjà existante et structurée dans laquelle il va être baigné du narcissisme groupal et où il trouvera sa place de sujet dans le groupe. » (p. 17). C'est aussi de transmission dont il est question lorsque Jean Guyotat (1995, p. 12) parle des liens « générationnels ». Dans ce qu'il appelle le « lien de filiation », un des aspects qu'il donne à sa définition concerne le sens qui rattache un sujet à un autre (ou aux autres), d'une manière à la fois personnelle (subjective) et interactive (collective). Nous retrouvons ainsi différentes facettes de l'appareil psychique. La notion de transmission et la différence générationnelle sont ici de nature à étayer l'argumentation de l'auteur dans l'extrait suivant : « Mais c'est aussi une construction du sujet qui s'institue lui-même au fil des années, à travers le langage et plus tard, par exemple, à l'occasion d'une naissance comme le fils de Untel. Il se situe comme un maillon de la chaîne symbolique des générations. Il apparaît donc avec cette dimension du lien, l'importance de la différence de générations, que les diverses cultures ont traité de façon fort différente tout en la reconnaissant universellement. ».

Dans le domaine de la psychologie sociale, la question identitaire va argumenter notre démarche. Cette question est centrale dans la compréhension des attitudes, comportements et conduites qui régissent les relations parent-enfant. L'identification prend ici une place importante telle que nous pouvons le voir dans le sens qu'elle donne au psychisme du sujet.

Carmel Camilleri (1989, p-p. 43-45) distingue trois pôles sur lesquels nous porterons notre intérêt. Dans un premier temps, l'identité est : « ce qui est moi ». Pour Camilleri, l'identité personnelle (ce « qui est moi ») constitue une singularité qui participe, avec une diversité d'autres événements, à la vie psychique. Cette identité est déterminée, selon l'auteur, par sa constance ; une constance exprimée par : « ce qui en nous demeure le même » (p.43). Toutefois, il est important de bien définir la nature de cette constance. Mais la question est de savoir si les éléments qui reviennent souvent et qui de ce fait constituent ce que l'auteur exprime en termes de « caractère le plus saillant de l'identité » seraient les « attitudes,

sentiments, représentations, idées, etc., qui se répètent et se traduisent par les mêmes comportements » (p. 44). Il semble ne pas vouloir s'enfermer dans des « traits de caractère » qui entraîneraient un défaut de prise en compte d'éléments aussi importants que l'aspect « changement ». Pour l'auteur, « notre devenir individuel est fait au moins d'autant d'altérations que de productions. Et pourtant, nous ne disons pas à chaque intériorisation d'une « nouveauté » que nous sommes devenus une nouvelle personne, en rupture avec la première » (p.44). La grande interrogation, poursuit l'auteur, est de savoir : « comment pouvons-nous donc demeurer le même tout en nous ouvrant à l'altérité ? ». La réponse apportée est à la hauteur de l'interrogation. En effet, l'auteur estime que « c'est possible dans la mesure où nous ne restons pas le même en excluant cet « autre », mais en négociant au prix de diverses procédures, son articulation avec ce qui est déjà en nous, de telle façon qu'il soit perçu comme ayant une relation acceptée avec ce qui existait avant lui ». L'auteur aura ainsi présenté une identité « constante » non pas de façon « mécanique » mais dans une « dialectique par intégration de l'autre dans le même, du changement dans la continuité. L'opération identitaire est une dynamique d'aménagement permanent des différences, y compris des contraires, en une formation qui nous donne le sentiment de n'être pas contradictoire » (p. 44). C'est la forme de construction en termes de structuration. Elle procède d'une unité qui inclut la diversité tout en tenant compte de la mobilité et des transformations éventuelles au cours de la vie. Ce premier pôle de l'identité est, selon l'auteur, sa dimension la plus fondamentale, ce qu'il définit comme « l'opération d'élaboration d'un sens qui constitue et maintient le sujet en état de reconnaissance de lui-même tant que ce sens est éprouvé comme demeurant lié à travers la diversité de ses mises en questions. A défaut, c'est la crise ou plus exactement, un des premiers types de crise de l'identité : celle qui se noue autour de la rupture de sens » (pp. 44-45).

Selon le courant de pensée en psychologie sociale ici retenu, l'élaboration ne peut se faire sans tenir compte de « l'environnement ». En effet, c'est ce milieu qui offre les éléments nécessaires au Moi pour se renforcer ; mais en même temps, la multitude d'éléments présents dans l'environnement, comme le présente l'auteur, peut constituer une « diversité désordonnée et souvent contradictoire » qui est susceptible de mettre en péril « l'unité » du moi. La protection consiste en une structuration dans une adaptation à cet environnement par ce que Camilleri appelle « négociation » avec lui et c'est ici pour l'auteur le deuxième pôle de l'identité.

L'élaboration et la négociation entraînent le sujet à faire une acquisition. Le « moi idéal » qui reste la référence première dans « la construction de sa réalité », va susciter, par le biais de la négociation, l'acquisition d'une « identité de valeur, désirée et, s'il y a lieu, revendiquée ». C'est cette étape qui constitue, pour l'auteur, le troisième pôle de l'identité.

Il apparaît, après toutes ces observations, que l'identité est un aspect de la personnalité qui est aussi bien inné qu'acquis. Si le sujet l'acquiert au cours des échanges avec les personnes des générations différentes, la représentation à travers laquelle le sujet va revivre une expérience déjà faite, est une occasion de revenir sur les images intériorisées ; la figure paternelle, par exemple. Nous nous situons là dans la réalité interne qui caractérise la famille comme constitutive du fonctionnement psychique. La « famille imaginaire » apparaît, ici, comme une entité constituée d'un ensemble de relations intériorisées vécues par chacun dans sa subjectivité.

En un mot, la famille prend en considération l'aspect psychique de ses membres ; leur façon de concevoir la vie, leur manière de tisser diverses relations et de les réguler sur le plan individuel mais aussi par rapport aux autres, à l'intérieur et à l'extérieur de leur groupe. En ce sens, la famille constitue le lieu dans lequel s'effectue le développement psychique des individus qui la constituent. Ce lieu d'élaboration et de traitement de phénomènes psychologiques individuels et ceux de l'ensemble du groupe (représentation, mythe, imaginaire...) constitue ce qui est appelé "appareil psychique familial".

Houzel (1994) considère la famille dans une dynamique qui provient et qui s'effectue en son sein. Pour lui, « la dynamique familiale » est impulsée non pas de l'extérieur, mais de ses « forces intrinsèques ». Elle est portée par plusieurs niveaux d'intégration qui articulent son fonctionnement. Les rapports sociaux qu'elle aborde se basent sur la différence des sexes et des générations. Les relations de filiation, les relations d'alliance, les relations de coresidence, etc., en découlent. En devenant adultes, les enfants qui naissent des couples fondés par les alliances perpétuent eux-mêmes le processus qui a présidé à leur procréation.

Prise dans le sens des anthropologues, la famille est une production du système de parenté qui gouverne la société dans laquelle ce groupe trouve ses racines. Dans cette perspective anthropologique, nous retiendrons la définition donnée par Maurice Godelier (2005, a). Il décrit la famille dans les termes suivants : « *Ensemble d'individus apparentés par des liens de consanguinité, et en ce qui concerne l'époux et l'épouse par des liens d'alliance, d'affinité. On distingue la famille conjugale ou famille nucléaire, composée d'un homme, d'une femme*

et de leurs enfants, de la famille étendue ou élargie qui regroupe plusieurs familles apparentées appartenant à des générations différentes » (p.599).

Godelier (2005, b) définit, par ailleurs, la famille comme « une unité sociale de procréation ou d'adoption des enfants et de leur élevage par des adultes qui ont vis-à-vis d'eux, des droits et des devoirs ». Dans cette perspective, le système de parenté détermine la nature de la structure familiale. Il est des sociétés pour lesquelles le système de parenté est unilinéaire. Le système de lignage illustre ce fonctionnement. Il est patrilinéaire dans certaines sociétés et matrilinéaire dans d'autres. Il existe par ailleurs, des sociétés qui fonctionnent sur le mode bilinéaire. L'enfant, ici, appartient aux deux lignages : celui du père et celui de la mère. Il hérite alors de ses quatre groupes familiaux d'origine à savoir : les côtés paternels et maternels de ses deux parents. C'est souvent le cas en Europe occidentale et en France particulièrement.

Pour M. Godelier, deux paramètres organisent les rapports de parenté :

- Un premier concerne les alliances entre les groupes familiaux ; celles-ci mettent au centre les individus qui représentent chacun des groupes.
- Le deuxième paramètre concerne les règles qui régissent les relations parents et enfant (droits et devoirs des uns vis-à-vis des autres). Ces rapports les introduisent dans les fonctions et les rôles de la parentalité.

Nous venons de faire un parcours de la notion de famille de façon générale. Nous voudrions parler pour le moment de la famille Burundaise et de ses spécificités entre autres sa composition, son rôle, le partage des responsabilités parentales, la place de l'enfant au sein de la famille, etc. mais avant d'y arriver, parlons d'abord de la famille africaine en général

1.5 La structure de la famille africaine

La structure se définit comme une manière dont un ensemble concret, spatial, est envisagé dans ses parties, dans son organisation ; en plus, c'est une forme observable et analysable qui présente les éléments d'un objet.

L'on peut aussi dire que la famille est un ensemble de personnes ayant des caractères communs. La structure de la famille africaine est un ensemble concret et organisé de

personnes qui la composent. L'on ne peut parler de la famille sans faire mention de la personne. La personne reste la cellule de base de la famille.

Dans ce point, nous allons aborder : la famille comme foyer, comme concession et comme lignage.

I.5.1 La famille africaine comme foyer

En Afrique la famille connaît une grande complexité selon le régime. On note d'abord la famille à régime monogamique : le père et la mère avec ou sans enfant. Et la famille à régime polygamique où l'homme est marié à plus d'une femme. La polygamie s'explique par quelques raisons : « en premier lieu ce serait le désir d'une nombreuse descendance. En deuxième lieu on fait valoir des raisons économiques : chaque femme dispose d'une maison et peut créer par conséquent un nouveau centre d'exploitation ». Par ailleurs, la famille se déploie dans un foyer. Celui-ci peut être défini de plusieurs manières.

Un foyer est un lieu qui émet de la chaleur. Ceci dit au sein de la famille il y a une chaleur qui se dégage entre les membres. C'est aussi un lieu de vie ou d'habitation ; un ensemble de personnes d'une famille vivant dans un même lieu. Pour l'Africain, la famille comme foyer est un petit milieu qui englobe les parents et les enfants. Ce milieu diffuse une chaleur à ses composantes. Dans notre contexte, il y a une éducation que les parents donnent à leurs enfants en vue de faire d'eux des hommes qui répondent aux besoins de la société.

La famille nucléaire assure quatre principales fonctions, à savoir : une fonction de reproduction, (le rôle des parents est de perpétuer l'espèce, entourer l'enfant d'affection et de la chaleur humaine) ; une fonction de nutrition, (ils prennent soin de l'alimentation et la santé de leurs enfants) ; une fonction de protection, (la personne veut se sentir aimée et soutenue par son entourage) et une fonction d'éducation, (C'est à elle que revient la lourde tâche de former les enfants, de leur donner des notions fondamentales pour la vie future).

Ainsi, on observe une séparation des sexes au sein de l'Afrique traditionnelle. Le jeune garçon reste avec son père et la jeune fille avec sa mère. La séparation des sexes vise à donner au jeune des aptitudes dans le domaine qui lui est propre. Pour le jeune garçon, la force virile et l'autorité sont à sa portée pour l'édification de l'homme de demain. Tandis que pour la jeune fille, la cuisine, les travaux ménagers et certains travaux des champs l'aident à construire la femme de demain. Au garçon, dès son bas âge, le père lui apprend qu'il doit

rester avec les hommes. Quant à la jeune fille, sa mère lui fait savoir qu'elle doit rester avec les femmes.

Pour l'Africain, chaque personne correspond à une famille précise et est marquée par l'éducation qu'elle a reçue. On dit que l'éducation devient comme une identité pour la personne, c'est pourquoi on peut dire : « d'où viens-tu, de quelle maison ou parenté es-tu membre ? ». C'est le lien ombilical qui unit la personne à sa famille. C'est dire qu'on peut observer la nature de l'éducation qui a été donnée à travers le comportement des enfants.

L'éducation africaine au sein du foyer avait pour finalité de donner des aptitudes à la personne qui est appelée à grandir. C'est ce qui lui permet d'intégrer la société et de répondre à ses exigences. Comme valeurs, la famille- foyer transmet l'intimité qui se caractérise par le sens du partage, la soumission à l'autorité parentale, la discrétion. Il y a aussi l'ouverture caractérisée par la serviabilité, la politesse et l'accueil.

1.5.2 La famille africaine comme concession

La grande famille, famille concession ou cour familiale est composée des membres paternels et maternels (descendants et ascendants). Elle fait mention au lieu, au domicile ou à l'emplacement de l'habitation, bref c'est l'espace qu'il revient à une famille de gérer. Dans notre contexte nous irons au-delà de la famille nucléaire.

Pour l'Africain, c'est le cadre restreint où se réalisent et s'épanouissent les membres d'une famille. L'on rencontre les membres de la famille paternelle et maternelle. La vie familiale est concentrique, les foyers se suivent les uns les autres : « le foyer où le ménage ne vit pas séparé d'autres foyers ou ménages, ordinairement apparentés ». La famille africaine ne se réduit pas seulement à l'unique case ou maison qui abrite le père, la mère et les enfants. Elle englobe les grands parents, tantes, oncles, cousins, cousines... Ainsi, elle est une concession familiale. On retrouve la maison familiale, et les différents membres : les foyers sont rassemblés le plus souvent dans une unité d'habitation plus large, sous l'autorité du vieux père qui a autour de lui ses fils mariés, leurs femmes et leurs enfants. La concession est marquée par l'unité, la proximité des habitations et même les caractères éducatifs.

Par contre, dans le régime polygamique, il faudrait beaucoup d'efforts et de sacrifices pour suivre chaque enfant. Les personnes âgées sont chargées de l'éducation des enfants. L'éducation n'appartient plus aux parents géniteurs mais à toute la concession qui a ses

valeurs : totems, coutumes... qui lui sont propres. L'éducation, au sein de la famille africaine revient à toute la concession. Car, dit-on, en Afrique, « le parent, ce n'est pas seulement le géniteur mais l'éducateur ».

Dans ce contexte, l'éducation consiste à former une personne qui réponde aux besoins de la communauté. Car, « un enfant qu'on éduque c'est un homme qu'on gagne ». La renommée de la famille est en jeu, c'est pourquoi les agents de l'éducation ont une lourde responsabilité. « Ton enfant n'est pas le tien, c'est notre enfant, disent les Burundais à la maman ». Pour cela, l'on doit effectuer différents passages ; partant de la famille comme foyer en passant par la cour familiale et en arrivant au clan. Cette formation ne vise pas la partie mais le tout, car l'on doit être épanoui.

La finalité de l'éducation ici est le bien de la famille, les honneurs, la dignité, le respect des valeurs propres à la famille et l'estime des uns et des autres. La famille concession assure principalement les fonctions de socialisation et d'intégration. Dans la socialisation, l'éducation vise à donner le sens de l'appartenance à une société sinon l'individu est marginalisé. Ces deux notions sont importantes au sein de l'Afrique traditionnelle ; celui qui était exclu avait une triste réputation. C'est le cas des sorciers. « Ces deux fonctions servent à éduquer l'enfant, à le redresser, à l'élever, à le rendre intelligent, à lui donner l'esprit lui permettant de passer d'une classe sociale à une autre, à faire de lui un homme digne ». L'éducateur ou les éducateurs doivent toucher ces fonctions (la socialisation et l'intégration) afin de rendre possible la vie en communauté. Elles visaient la bonne insertion relationnelle et la réussite immédiate. C'est pourquoi nous pouvons dire que : « par l'éducation reçue, le jeune Africain acquiert la sagesse (savoir théorique et un savoir vivre), une formation (savoir pratique, un savoir-faire) et une éducation (savoir-être et un savoir -devenir)

I.5.3 La famille africaine comme lignage

Le lignage est un ensemble de parents issus d'une même souche commune. Les individus qui descendent d'un même ancêtre commun par la filiation unilatérale. On retrouve plusieurs agents de l'éducation dans ce type de famille.

Au sein de ce type de famille, on retrouve le lien de sang pour les membres appartenant à la même souche. La famille africaine traditionnelle est une famille étendue. Elle ne se réduit pas au père, à la mère et aux enfants vivant sous le même toit. La mentalité de groupe est très

prononcée chez l'Africain, elle consiste à un primat du groupe sur l'individu. Ceci dit, dans la famille lignage, c'est les ancêtres qui servent de lien familial. Le nom, le totem et la litanie constituent la structure et nous permettent de nous reconnaître. Les symboles sont pleins de signification et constituent une éducation particulière. Dans la mesure où ceux-ci font partie de la vie des personnes, il faut les connaître et les respecter. La famille au niveau clanique très étendue est vaste, l'on ne peut pas se passer des ancêtres qui occupent une place importante dans la famille. L'éducation qui est donnée tient compte de cet ensemble : « La famille est le lien qui unit les ancêtres aux vivants et prépare la descendance : elle est enracinée, trouve son support dans les ancêtres et se ramifie dans la parenté ». L'éducation dans ce cas ne revient pas seulement aux géniteurs et à la concession mais à toute la lignée qui a un droit de regard. Ce droit n'est pas réservé à tous mais à certains ; ceux qui constituent une élite digne et ont fait preuve de leurs mérites au sein du clan ».

Après avoir présenté le type d'éducation, les intervenants et la finalité qui revenaient à la structure de la famille africaine traditionnelle, nous constatons que les parents assumaient leurs devoirs et droits pour éduquer leurs enfants. Nous allons à présent ressortir les méthodes éducatives qui en découlaient.

1.5.4. Les méthodes éducatives au sein de la famille africaine

Une méthode est un ensemble de règles, de principes sur lesquels on se base pour atteindre un objectif donné. Dans un processus éducatif, la méthode est nécessaire car c'est elle qui fait sa spécificité. Dans l'Afrique traditionnelle : « Les agents éducatifs sont très nombreux et l'éducation se fait en plein vent ». L'enfant n'avait pas qu'un éducateur précis mais des éducateurs, car tout aîné qui avait bravé les rites de l'initiation est considéré comme un éducateur. L'éducation est une affaire de la communauté. « L'éducation n'est donc pas réservée aux géniteurs, mais tous les membres de la famille y interviennent, aînés et cadets, oncles et tantes, paternels et maternels, sans oublier les voisins ».

Les personnes âgées ont une responsabilité sur tous les enfants du moment où, dans le village, tous les villageois se connaissent. Les mauvais exemples influencent la communauté et les parents sont indexés. Pour ce faire toute personne adulte surprenant un enfant en flagrant délit de négligence de ses devoirs était autorisée à le punir. Les aînés et les personnes adultes ont un droit de regard sur l'éducation des ressortissants du clan.

Dans un clan, les acteurs de l'éducation ont chacun un rôle à jouer. Chaque éducateur a évidemment son caractère et son tempérament, ses qualités et défauts personnels, mais surtout il a son statut social et son rôle prescrit. Le statut et le rôle dictent l'action éducative. Un aîné a des exigences particulières et des devoirs spéciaux envers ses petits frères.

Dans ce point, nous allons aborder le conte, le proverbe et l'initiation comme méthodes éducatives dans l'Afrique traditionnelle.

1.5.4.1 Le conte

Le conte est un court récit de faits, d'aventures imaginaires, destiné à distraire. Le conte, pour l'Africain c'est une histoire qui renferme un enseignement, des leçons pour bien se conduire dans la société. Le conte instruit toute personne appartenant ou non au clan. Les contes sont pleins de sagesse, remplis de maturité d'esprit et de leçons.

Nous pouvons dire que, l'Afrique traditionnelle avait une éducation qui n'obéissait pas à la structure occidentale. L'éducation se faisait à travers les récits racontés sous le regard des patriarches. « L'éducation consistera, pour une part, à apprendre à l'enfant à se situer dans un vaste réseau de relations interpersonnelles, à jouer le rôle qui lui convient dans tel cas. Telle est la moralité des contes qui sont donnés dans le clan ou au sein de la famille africaine ».

Dans le même ordre, on retrouve le mythe qui est une méthode éducative plus proche du conte. Le mythe constitue l'histoire des actes des êtres surnaturels, et cette histoire est considérée comme absolument vraie (parce qu'elle est l'œuvre des êtres surnaturels). Le mythe raconte l'histoire de la création. Il raconte comment quelque chose a commencé. Un comportement, une institution, une manière de travailler soit réel ou irréel.

Il y a un lien entre le conte et le mythe. Un accent particulier est mis sur la parole. « Les relations doivent se conformer à la règle de la tradition ; ce ne sont pas les individus qui s'inventent des relations à leur gré, au gré de leur sentiment éphémère, c'est la société elle-même qui les fixe, et elle voit dans les ancêtres, les fondateurs, les garants et juges de cet ordre de chose ». Quand les personnes s'opposent à cet ordre établi par les ancêtres, on voit s'abattre sur le clan des malheurs d'où l'exigence d'une purification. Nous pouvons dire que la moralité et la religion s'imbriquent dans l'ordre social. Il s'agit d'une éducation aux

relations interpersonnelles, qui est régie par les règles fixées par la tradition des ancêtres d'une société donnée. Ces règles sont bien pour l'actualité, le présent ; elles assurent la continuité, l'ordre, la sécurité de chacun, de sorte que chacun trouve sa place et puisse aboutir au bonheur. Les relations interpersonnelles doivent engendrer la fécondité, la santé, la richesse, le bien être, l'équilibre de tous.

Par tradition orale, on désigne ce qui est resté gravé dans la mémoire et peut servir d'histoire ou de valeur aux générations à venir. Le problème que nous constatons c'est celui du fond. Le conte et la tradition orale s'imbriquent, les anciens qui ont reçu la tradition la transmettent aux nouvelles générations. Mais au cours de l'évolution du temps, on note une déformation des données, car chacun y ajoute du sien.

Les contes et les mythes ne sont pas les seules méthodes éducatives qu'on trouvait dans l'Afrique traditionnelle. Il y en a d'autres qui font preuve de sagesse, comme le proverbe.

1.5.4.2 Le proverbe

Le proverbe est une formule présentant des caractères formels stables, souvent métaphoriques ou figurées et exprimant une vérité d'expérience ou un conseil de sagesse pratique et populaire, commun à tout un groupe social. C'est ce qui ressort du sens général. Dans le sens particulier et surtout pour l'Africain, il est déterminant dans la communication. En effet, dans l'Afrique traditionnelle, il était rempli de sagesse. Lorsqu'une personne prenait la parole elle devait faire usage de proverbe. Ainsi, on disait qu'elle savait parler, car en très peu de mots, elle disait beaucoup et faisait preuve de sagesse. Dans la communication, on rencontre le proverbe qui est une forme de communiquer. A travers les proverbes africains apparaît une conception très riche de l'éducation. L'éducation africaine vise surtout l'immédiat, la « bonne vie » rationnellement et droitement vécue. Cette vie doit se manifester par la bonne santé, la fécondité, la force, la joie et le bonheur. Le proverbe est rempli de sagesse et de richesse. Dans l'Afrique traditionnelle, on rencontrait des personnes qui parlaient seulement avec des proverbes. Il fallait des initiés pour décrypter ou décoder le message.

Ces méthodes éducatives avaient un rôle important dans la vie de l'Africain. Cependant, on note un zèle de la part des jeunes à s'y intéresser ; ce qui ne veut pas dire que l'imagination, la fantaisie, le rêve sont absents : les contes, les proverbes, les traditions historiques, les

spéculations abondent ; les jeunes s'en enchantent, la nuit tombée, en écoutant les adultes. Autour du feu, les jeunes se rencontrent avec les aînés, ceux-ci peuvent alors les instruire.

Nous n'avons pas que le conte et le proverbe comme méthodes éducatives. Nous avons encore autre chose qui fait la spécificité des méthodes éducatives dans l'Afrique traditionnelle : l'initiation.

1.5.4.3 L'initiation

Le mot latin *initiare* signifie commencer, entrer dans. C'est un ensemble des cérémonies par lesquelles on était admis à la connaissance de certains mystères, en plus, c'est un ensemble de rites et d'enseignements oraux qui vise la modification radicale du statut religieux et social du sujet à initier. A la fin de ces épreuves, le néophyte jouit d'une toute autre existence qu'avant l'initiation : il est devenu un autre.

L'Africain recevait les rudiments de sa tradition, une connaissance empirique. Elle consistait à savoir comment se comporter en société, connaître les interdits, les totems de sa tradition et avec qui ou quel clan il fallait contracter un mariage. Ces groupements sont évidemment éducatifs et contrebalancent l'éducation de type familiale ; les clivages familiaux ou lignagers sont ainsi compensés par ce « compagnonnage ». Dans les familles, garçons et filles sont séparés ; les relations entre jeunes sont surveillées à l'intérieur du village et de la vie courante.

L'initiation touche le mode de vie qu'un clan se propose de mener. Pour cela, elle suit un ordre catégorial : ces classes d'âges organisent la rencontre par sexe. On trouve les tenues vestimentaires, les repas, les musiques, bref il était question d'une école de la vie.

1.6 La famille au Burundi et sa spécificité

La famille est définie par le fait qu'il s'agit d'un ensemble de personnes apparentées. Une distinction est ensuite faite entre le sens restreint (« personnes apparentées vivant sous le même toit »), le sens large (« l'ensemble des personnes liées entre elles par le mariage et la filiation ou, exceptionnellement, par l'adoption ») et celle faisant référence à la succession des

individus qui descendent les uns des autres, de génération en génération. (Le petit Robert 2011, p.1009).

La famille burundaise au sens stricte se définit comme le groupement humain constitué par le couple des parents et leurs enfants, qu'ils soient nés de ce couple ou adoptés. Sa structure repose sur une certaine hiérarchie octroyant au chef de famille, à savoir le père, une autorité. La famille burundaise ne se réduit pas seulement à l'unique case ou maison qui abrite le père, la mère et les enfants. Elle englobe les grands parents, tantes, oncles, cousins, cousines, etc.

1.6.1 La composition de la famille au Burundi

La famille burundaise est formée par trois composantes à savoir « inzu » qui est synonyme du foyer, « umuryango », le lignage et « ubwoko », le clan.

Aux fondements de toute famille burundaise, nous pouvons retrouver la famille nucléaire formée par le père, la mère et les enfants non mariés. Il arrive que cette famille nucléaire soit élargie par la polygamie qui lui associe des nouveaux membres. Ainsi, lorsque les Burundais évoquent la « famille nucléaire », ils peuvent l'entendre au sens strict ou au sens élargi, étendu. Cette entité se nomme en Kirundi « inzu », qui signifie en français « le foyer ». Par ailleurs, la famille nucléaire est une dimension courante qui désignerait en général une famille à deux générations (G. Salem, 2009).

La famille nucléaire s'élargit et se développe et à son deuxième stade, on parlera de « lignage » ou « umuryango » en kirundi. Le lignage est formé par les membres des familles nucléaires ayant un même ancêtre et chaque lignage doit avoir un chef de famille élu par les membres de la famille ou nommé par l'ancêtre de celle-ci. Le chef de famille était chargé de protéger la famille, de régler les différends qui pouvaient naître au sein de la famille, de représenter la famille devant les institutions politiques et patriarcales, d'organiser les différents rites et fêtes familiales. Le chef de famille était nommé par le chef de famille sortant après avoir consulté les sages de la famille élargie. Ce dernier devait initier le nouveau chef et lui dévoiler tous les secrets familiaux mais aussi lui faire connaître les propriétés et les biens de la famille, sans oublier de lui porter conseils pendant les premiers jours de son mandat. Le lignage constitue une famille élargie ou étendue formée par au moins trois générations.

Le troisième stade de la famille burundaise est le clan, appelé en Kirundi « ubwoko ». Le clan englobe l'ensemble des lignages et constitue la famille élargie des burundais. Les membres d'un clan ont quatre caractéristiques communes à savoir le nom propre à chaque clan, le totem qui est un animal considéré comme l'emblème du clan, le système d'organisation sociale particulière à chacun, et enfin dernière caractéristique, la loi de la vendetta qui serait le devoir clanique.

A titre d'exemple, dans les cérémonies de remise de dot de la famille du jeune homme à celle de sa fiancée, il y a encore une exigence de la coutume, les familles alliées doivent préciser leurs clans respectifs. Cela influe beaucoup sur l'acceptation de l'alliance par la famille de la fille¹. Après l'acceptation, les deux familles se doivent estime et honneur. C'est ce qui justifie, dans l'ordre social burundais le refus de mélange des clans. Après le mariage, le clan qui est perpétué à travers la descendance est le clan du mari ; c'est-à-dire que les descendants de cette union prennent le nom du clan de leur père et non celui de leur mère. C'est ce qui justifie que les enfants d'une femme divorcée qui retourne chez ses parents hériteront rarement quelques biens fonciers dans la famille de leur mère, leurs oncles maternels considéreront cela comme un risque de mélange de clans.

1.6.2. Le rôle de la famille en général

Comme dans toute organisation, la famille burundaise est soumise aux normes culturelles. Chacun y joue un rôle bien précis et la recherche de l'homéostasie y régit la majorité des comportements. Que ce soient les parents, les grands-parents, les tantes et les oncles et même les enfants, chacun a un rôle à jouer dans sa famille. En dehors des parents, l'éducation des enfants appartient à chaque membre de la famille.

La famille joue un grand rôle dans la vie de chacun de ses membres, non seulement les enfants mais aussi les membres de la famille élargie. R. Neuburger (1995,) explique que la famille a de nombreuses fonctions à jouer. Elle est une unité fonctionnelle qui apporte confort et hygiène ; elle est un lieu de communication et une matrice relationnelle pour ses membres; elle est aussi un lieu de stabilité, de pérennité, malgré ou grâce aux changements que le

¹ L'appartenance *clanique* influe beaucoup dans les alliances de mariage. Avant même que la famille de la fille n'accepte la dot, les deux familles doivent toujours s'identifier du nom de leurs clans respectifs car il y a des clans qui ne peuvent conclure de telles alliances entre eux. L'identité clanique permet de décider si oui ou non l'alliance est possible.

groupe peut opérer et enfin, elle est un lieu de constitution de l'identité individuelle et de la transmission intergénérationnelle à savoir la filiation. Ainsi, l'ensemble est structuré par un ciment qui donne son identité au groupe, le différencie du monde extérieur, crée la différence. Il s'agit du mythe familial, la croyance montrée en la spécificité du groupe.

1.6.2.1. La famille nucléaire et partage des responsabilités parentales.

Culturellement, au Burundi, le père représente le chef de famille. Il est supposé veiller sur celle-ci et travailler pour subvenir à ses besoins. Traditionnellement, le père ne va s'intéresser à l'éducation des enfants qu'à partir de la sixième année. De plus, il est habituel que chaque parent se charge des enfants de son propre sexe : les pères des garçons et les mères des filles. Il est cependant possible de réprimander, voire de corriger, l'enfant de sexe opposé. Les parents doivent veiller à l'évolution des enfants que ce soit dans le domaine intellectuel, moral, social, affectif,.... Ils initient leurs enfants aux valeurs sociales, aux normes et aux croyances en honneur dans le groupe. I. Kamiya (1964, p. 8) explique que la mère a un rôle important dans l'éducation des enfants en bas âge et surtout des filles. C'est à elle que revient le soin d'éduquer l'enfant qui, durant les deux ou trois premières années, dépend absolument de sa mère.

Au Burundi, dans certaines régions traditionalistes et là où la population est moins instruite par exemple, I.-M. Kazina (2002) explique que c'est à la femme seule que reviennent tous les travaux du ménage et des soins des enfants. Dans ces régions, il n'est pas très rare de voir, au retour des champs, une femme portant un enfant sur le dos, avec une cruche d'eau sur la tête, une main tenant la houe sur l'épaule. Et l'homme, sans scrupules s'en va devant elle, les bras ballants, tenant son bâton de chef dans la main. Et quand ils arrivent à la maison, l'épouse et mère fait seule la cuisine tout en veillant sur les enfants, tandis que l'homme part au cabaret. Il y a une certaine mentalité déjà installée et acceptée comme telle, selon laquelle l'homme burundais est chef et patron de la famille. Il y a aussi une catégorie de travaux qu'il ne touche même pas du bout du doigt. Ce sont entre autres : la cuisine et le ménage, faire les achats, s'occuper des petits enfants, etc.

En outre, dans la culture traditionnelle burundaise, les filles n'étaient pas éduquées de la même façon que les garçons. Chaque enfant a une éducation propre à son sexe. Mais, la petite fille et le petit garçon sont élevés ensemble jusqu'à leurs 6 ans et pris en charge principalement par la mère. La fille était éduquée à avoir une bonne hygiène du corps, des

vêtements, et du milieu (environnement familial). Elle veillait à sa propreté mais aussi à la propreté du toit familial, elle balayait la maison et aux alentours de celle-ci. La mère commence tôt à apprendre à ses filles les activités de ménage, puis les premières conditions de sa vie d'épouse, l'éducation des enfants, l'amour du prochain et même la relation avec son futur mari.

La fille était préparée pour sa vie future comme femme et mère et comme gérante de vie domestique de son foyer, pour être finalement le cœur du foyer (D. Byanafashe, 1997). La fille était sensibilisée aux activités ménagères comme faire la cuisine, faire la vaisselle, gérer le magasin familial,...enfin, la fille était appelée à être exemplaire dans sa vie, à bien contrôler ses émotions, à avoir un bon comportement digne d'une fille burundaise. Egalement, l'éducation donnée par la mère à ses filles consiste à leur inculquer le dévouement, le don de soi et l'acceptation silencieuse de tout ce qu'on peut endurer dans le foyer, sans murmures, sans revendication. L'expression de la sagesse populaire en Kirundi: « Niko zubakwa » (cette expression signifie littéralement : « C'est comme ça que les foyers se construisent », comme pour dire, c'est comme ça l'ordre des choses, il faut tout accepter) est très éloquente pour expliquer ce qui précède. Elle montre le courage et l'endurance dont doit faire preuve la femme burundaise pour supporter un mari difficile et accepter les épreuves familiales. Quand une mère éduque sa fille, elle la prépare à savoir tout endurer en silence et à chercher à transcender les difficultés pour construire la famille. Elle saura que « le linge sale se lave en famille » et qu'un mari difficile n'est pas la condition suffisante pour divorcer.

La coutume burundaise veut par ailleurs que les femmes soient obéissantes, respectueuses et soumises à leurs maris. Par exemple, une femme bien éduquée ne prononcera jamais le nom de son mari en public. Si elle est obligée de l'appeler, elle le nomme par le titre : « *Muhanyi* » = Maître ou Seigneur, « *Mushingantahe* » = Le sage, « *Nyen'urugo* » = Maître de la maison, « *Yemwe !* » = « Vous », etc. Il en est de même pour le mari : il appelle sa femme : « *ab'i Kare* » = « Vous de l'intérieur ». Tous les deux se respectent mutuellement, non seulement par les gestes et les paroles, mais aussi par les nuances par lesquelles ils prononcent ces paroles.

Aujourd'hui, le nombre élevé de femmes instruites et aussi les mouvements d'émancipation féminine ont changé bien de choses. Cependant, le modèle d'une femme bien éduquée à la burundaise, reste celui de cette épouse travailleuse, discrète et capable de souffrir en silence, obéissante et soumise à son mari, prête à donner sa vie pour son foyer. Quand bien même elle occupe un poste important dans l'administration, elle sait qu'au foyer son mari est (le *Se-rugo*

ou *Senaka*²) l'organisateur de la famille et le premier à consulter. Actuellement, nous remarquons qu'il y en a encore qui sont enracinés dans la culture et d'autres qui ne respectent plus ces traditions familiales à la lettre. En effet, si les devoirs et obligations parentales demeurent, le père et la mère fonctionnent davantage en coopération, le père prenant aujourd'hui une part plus active dans l'éducation de l'enfant même avant ses six ans.

Quant au garçon, il était à la charge de son père. Celui-ci devait lui apprendre son métier que ce soit celui d'éleveur, d'agriculteur, de commerçant, de potier ou de forgeron, de menuisier ou de charpentier,.... Le garçon était sensibilisé à être exemplaire, discipliné, dévoué et appliqué dans tout ce qu'il était appelé à faire. La vie sociale et les relations sociales n'étaient pas oubliées. La collaboration, la solidarité, le courage, la poésie et la rhétorique étaient aussi à l'ordre du jour. Le garçon devait enfin être formé aux métiers des armées afin de pouvoir défendre son pays.

1.6.2.2. Les membres de la famille élargie

Les membres de la famille élargie jouent également un rôle non négligeable dans l'éducation des enfants. L'enfant est considéré comme celui de tous les membres du clan et les rapports qu'il entretient avec eux ne sont pas tant régis par la personnalité de chacun que par la hiérarchie d'ancienneté propre au système et les relations qui en découlent. Une profonde affection unit frères et sœurs et une grande ampleur d'esprit de famille et de solidarité existe entre parents parfois très éloignés et de génération différente.

Les membres de la famille élargie relaient les parents dans l'éducation des enfants surtout quand ils deviennent adultes. I.-M. Kazina (2002) montre que contrairement à la majorité d'autres pays africains, les jeunes adolescents ne sont pas soumis aux rites d'initiation formelle. Cependant, selon le sexe, les jeunes qui doivent entrer dans la catégorie des adultes, sont initiés par les membres de famille plus anciens. Ainsi, la jeune fille à marier va chez sa tante paternelle pour y suivre des leçons en matière de mariage et de vie familiale. Le jeune homme est initié par son oncle paternel, ou son grand frère marié. En dehors du cercle

²Dire que l'homme est « Se-rugo », « Se-naka », indique l'entière autorité qu'il a sur la famille dont il est le père et le premier responsable. La femme est « Ina-rugo » ce qui signifie « la mère de famille ». Sa fonction dans la famille n'est pas de faire la cheftaine, mais d'être mère et épouse, humble servante du foyer. Nous estimons que la dignité de la femme consiste à conserver son identité d'épouse et de mère, sans quoi elle diminuerait ce qui fait sa personnalité profonde, sa richesse et son unicité.

familial, les jeunes sont aussi initiés par les amis plus expérimentés. Pour cet auteur, le fait que les parents ne prennent pas en charge l'éducation sexuelle de leurs enfants lui semble être un défaut qui relève de la culture burundaise. Celle-ci considère la sexualité comme un sujet tabou. Même aujourd'hui, très peu de parents abordent le problème sexuel avec les enfants. Ils préfèrent se faire remplacer soit par l'oncle paternel pour le garçon, soit par la tante paternelle ou la grande sœur mariée si c'est une fille. Par ailleurs, cette éducation se complète de rites initiatiques (camps) en groupes de pairs, comme le soin des appareils génitaux, l'apprentissage de comment satisfaire son partenaire lors des rapports sexuels, ...etc.

A part la famille élargie, les voisins ne sont pas mis de côté, ils sont concernés en tant que personnes adultes qui doivent donner un bon exemple aux enfants. S'ils rencontrent un enfant fautif, ils sont appelés à le punir comme s'ils punissaient leurs propres enfants. Ils sont également invités à rapporter aux parents de l'enfant puni ce qui s'est passé, afin que ceux-ci l'aident à se comporter comme il se doit.

1.7. La place de l'enfant au Burundi

L'enfant est un don de Dieu pour ses parents, un précieux compagnon pour ses frères et sœurs, une perpétuation de sa famille et un avenir pour son pays (Ministère de la solidarité nationale, du rapatriement, de la reconstruction nationale, des droits de la personne humaine et du genre, MSNRRDPHG, 2008).

La famille reste l'élément de base, sur lequel se fonde toute la vie de l'enfant. L'enfant burundais est considéré dans sa famille comme une richesse, un don et un être en développement qui doit être entouré par tous les membres de famille. I. Kamiya (op. cit. p. 6) dit que « *l'enfant est la richesse de la famille et de la société, la couronne de la femme, il appartient non seulement à ses parents mais au clan* ».

Dans la société burundaise, la fécondité est quelque chose à laquelle on attache beaucoup d'importance. L'importance et le statut de l'enfant dans la société burundaise sont également matérialisés par certains rites associés à la célébration de certaines étapes de la vie d'un enfant. Ainsi, de la naissance à la mort, les Burundais célèbrent les étapes importantes de la vie, et cette pratique reste aujourd'hui, une occasion de se retrouver en famille et de jouir ensemble de la vie qu'on tient de « Imana-Rurema » (Dieu-Créateur). Considérons à titre

d'exemples, les rites qui accompagnent la naissance : les relevailles et l'enlèvement de la chevelure. I.-M. Kazina (2002).

Pour le rite des relevailles (on parle en Kirundi : « *Gusohora umuvyeyi* »), après 4-5 jours de naissance, le nouveau-né est présenté à toute la famille élargie, aux amis et aux voisins, dans une cérémonie familiale. Selon la tradition, le cérémonial des relevailles était marqué d'une grande solennité. Au cours de la cérémonie, deux objets symboliques indiquaient aux invités le sexe de l'enfant : un petit arc si c'est un garçon, un petit balai et un petit panier si c'est une fille. La maman se présentait à l'assemblée portant sur la tête la couronne de maternité (en Kirundi : *Urugori rw'abavyeyi*) tressée avec des branches de sorgho, symbole de la fécondité. A côté d'elle, la plus jeune tante paternelle portait l'enfant dans ses bras et les deux sortaient de la case, se dirigeant vers l'assemblée. A la vue de la mère et de l'enfant, toute la famille acclamait par un chant traditionnel (en Kirundi, on parle : « *Impundu* »), marquant sa grande joie. Suivant la coutume, le père mettait l'enfant sur une vannerie, le montrait à toute l'assemblée en disant : « *Je vous ai invités à cette fête pour vous dire que je viens de mettre au monde un nouveau membre de la famille. C'est mon enfant, c'est aussi le vôtre. Comme l'enfant nous appartient tous, je vous le confie et je vous demande de m'aider à l'éduquer* ». Après ce rite, la famille parentèle ou élargie, les amis, et les voisins, le félicitaient et tous s'engageaient par la parole³ à aider les parents pour l'éducation de cet enfant. Comprendons que ce dernier n'appartient plus seulement à sa famille, il est désormais l'enfant de toute la famille élargie, du village et de la nation.

Un autre exemple que nous aimerions donner est celui de Couper la chevelure de l'enfance (« en Kirundi, on dit : *Kumwa ubusage* »). C'est aussi un autre moment de rencontre autour de l'enfant né. Les parents des époux, les voisins et les amis, apportaient des cruches de bière de banane et de sorgho qu'ils buvaient ensemble dans une allure de fête. A ce moment, le grand-père paternel offrait une vache et des troncs de bananiers à l'enfant. Ces dons du grand-père étaient le symbole de l'intégration du petit dans la famille et lui conféraient le droit à l'héritage et à la succession. Le grand-père prenait l'enfant, le montrait à l'assemblée, et donnait la permission de lui couper la chevelure, après quoi selon les régions, le père de l'enfant lui faisait boire dans la cruche des grandes personnes, comme pour souhaiter à

³ Dans la culture burundaise, la parole qui est synonyme de « discours » est comme un serment. Quand quelqu'un donne la parole au cours d'une cérémonie, il se lie par cette parole et par conséquent il est tenu d'y être fidèle.

l'enfant de grandir et de devenir un homme digne. Ce geste est une anticipation à l'investiture au rang des Sages.

L'importance accordée à l'enfant au Burundi se remarque quand un couple se retrouve incapable d'avoir un enfant à cause de la stérilité. J.B. Bigangara (1986) explique que le mariage coutumier au Burundi est reconnu comme stable mais non indissoluble. En effet, lorsqu'on se marie suivant toutes les exigences de la coutume, le lien du mariage est considéré comme perpétuel. Mais la coutume burundaise reconnaît la possibilité de divorcer lorsqu'il y a un échec dans cette institution. Il s'agit par exemple de la stérilité de la femme. Un mariage qui n'est pas couronné par des naissances dans notre culture, est un échec. En cas de stérilité reconnue de la femme, son mari la répudie, car elle est considérée comme celle qui est venue mettre fin à la perpétuation du lignage et du clan et le mari réclame la dot et se remarie avec une autre femme féconde.

Cependant, si la femme stérile est de bon caractère, appréciée par la famille de l'époux, celui-ci ne la répudie pas, mais il prend une deuxième femme, souvent avec l'accord de la première (J.B. Bigangara Op. cit. p.150). La fécondité est certes une grande valeur humaine. La vie concrète des familles montre que les Burundais tiennent à la valeur de la vie et le mariage sans enfant est ressenti comme un échec. A part une poignée d'intellectuels en milieu urbain qui commencent à comprendre le bien fondé du planning familial, pour le reste des Burundais, le nombre idéal d'enfants par couple varie entre 6 et 11 et cela est le fruit de la croyance culturelle selon laquelle avoir plus d'enfants surtout les garçons est un signe d'honneur familial et la famille se sent valorisée. Dans ce cas, les dons vont se donner entre les deux familles, c'est-à-dire entre la famille d'origine de la femme et celle de son mari. Le Burundais se heurte toujours sur le mur de cette mentalité nataliste, qui absolutise la fécondité, voyant en elle la condition sine qua non de la solidité du couple et de la famille.

Somme toute, les burundais considèrent l'enfant comme une source première de richesse et cette richesse inédite qu'est l'enfant sera ainsi protégée par toute la famille et son éducation sera une action de tout le monde au sein de la famille, l'enfant sera cet être très fragile et dont la protection est l'apanage de tout un chacun au sein la famille restreinte et élargie.

1.7.1 Les étapes de développement de l'enfant au Burundi

Quelques auteurs se sont penchés sur la façon dont se construit l'enfant au Burundi et comment se fait le passage de l'enfance vers l'âge adulte, notamment ,Ntabona, Erny (1999), Kananura (1980), Ndayambaje (2007). Ils ont établi une classification qui montre l'évolution de l'enfant depuis qu'il est tout bébé jusqu'à l'âge adulte, dans l'ordre qui suit.

1.7.1.1 La période de l'enfance

De zéro à trois mois, le bébé est appelé Uruhinja. Vers trois à quatre mois, l'enfant est nommé igitwengerabarozi, ce qui signifie littéralement « sourire même à l'ennemi ». Par extension cela signifie une personne sans méchanceté, qui est toujours de bonne humeur. À cette période-là, l'enfant est marqué par l'innocence, il sourit à toute personne, voire même à l'ennemi qui pourrait lui faire du mal. Erny indique qu'à cet âge l'enfant : « passe de mains en mains, voire de dos en dos et voit autour de lui de nombreuses figures familières. Les modes traditionnels de portage le mettent très tôt en position verticale et lui fournissent un perchoir idéal pour observer un univers très dense en visages humains. Son champ visuel et social est élargi bien plus précocement que là où le berceau est en usage » (1999, p. 49).

Vers un an, l'enfant est nommé igitambbuga, ce qui signifie littéralement l'enfant qui « parcourt la cour intérieure ». Il s'agit du moment de l'acquisition de la marche chez l'enfant, ce dernier apprend à faire ses premiers pas, un jeune enfant, ici, n'a pas encore l'usage de la raison. Vers deux ans, l'enfant est nommé umucuko, ce qui signifie littéralement un enfant sevré. Erny souligne que : « Le sevrage achève cette période de la vie enfantine où le jeune se trouvait physiquement lié à la figure maternelle. Les sentiments de dépendance qu'il a ainsi développés vont peu à peu se transposer de la mère en tant que personne sur cette grande matrice sociale qu'est le groupe familial ou lignager. Avec la restructuration des relations qu'implique le sevrage, l'enfant est devenu une personne non seulement sur le plan ontologique, mais aussi social. Il abandonne son statut de larve pour revêtir la condition humaine » (1999. p. 165). L'enfant quitte progressivement la figure maternelle pour devenir autonome malgré la profonde nostalgie.

Normalement se développe une profonde nostalgie de type maternel c'est-à dire clos et protecteur, et cette quête ne peut trouver d'autres objets adéquats que le groupe familial élargi dont le jeune perçoit très vite et d'une manière très précise les possibilités qu'il lui offre de

développer en son sein des sentiments d'appartenance et de sécurité grâce à l'interdépendance de tous les membres. À défaut de pouvoir se blottir physiquement contre le corps de sa mère, il se blottit psychologiquement dans cette grande matrice sociale qu'est le lignage. (id., p. 106). La mère devra sevrer son enfant malgré les relations précoces intenses, fusionnelles. La séparation d'avec la mère n'occasionne habituellement pas de conséquences néfastes. La société burundaise possède des moyens pour contrecarrer les effets néfastes de cette étape de développement. Après le sevrage, on habitue l'enfant à ne plus se sentir lié de manière absolue à un être ou un couple ; on cultive les sentiments d'appartenance et d'identité non à l'égard d'une constellation familiale bien définie et restreinte, mais dans le cadre d'un ensemble souvent très vaste. (Idem, p. 65). Plus tard l'enfant est nommé ukurikira abandî, uragira, agatumwa inkwi n'amazi, ce qui veut dire : d'abord, vers trois ans, l'enfant qui poursuit les autres enfants qui vont garder les veaux et/ou les chèvres et, vers six à huit ans, l'enfant qui va chercher de l'eau à la fontaine dans les prairies et les sources, chercher le bois pour cuisiner. Il explore le milieu et peut être sollicité pour de petits services non difficiles à faire à la maison : il peut faire de petites tâches comme chercher du bois de chauffage et garder les veaux non loin du domicile familial.

1.7.1.2 La puberté et l'adolescence

Vers douze-quinze ans, le jeune homme est nommé ingimbi, ce qui signifie littéralement « un garçon pubère », la jeune fille est nommée umwankavu, c'est-à-dire « une jeune fille qui commence à se soucier de sa toilette, qui déteste les cendres, les saletés ». Jusqu'à douze ans, ils avaient appris les coutumes essentielles et les bonnes manières pour vivre dans la société. C'est à cette période que les jeunes s'intéressent à la vie des adultes et qu'ils recevront une éducation appropriée à chacun. Ils sont distingués non seulement par leur étape de développement mais aussi par leur statut, féminin ou masculin ; l'élément « genre » est donc pris en considération. Ce qui n'était pas le cas au cours de l'enfance. Le corps est désormais caractérisé par son identité anatomique. Cette distinction sera un attribut fondamental depuis cette étape de développement jusqu'à la vieillesse. La mère initie le jeune à tous les travaux en insistant surtout sur ce qui concerne l'hygiène en général, et en particulier la propreté du corps. Le soir venu, la jeune fille restait avec ses grandes sœurs ou ses voisines pour apprendre petit à petit les usages et les coutumes féminines. Sa mère était toujours à ses côtés pour la conseiller jusqu'à ce qu'elle soit considérée comme nubile et capable de prendre des décisions toute seule, de pouvoir voler de ses propres ailes, « de différencier ce qui est bien du

mal » (Ndayambaje, 2007, p. 17). Quant au jeune garçon, poursuit l'auteur, il était suivi de plus près par son père sans qu'il soit abandonné par sa mère. En kirundi, on le disait en ces termes : « yaca acuka kuri nyina, agatangura kurerwa na se, ivyo ntivyasigura ko aciye kubiri na nyina » (Ndayambaje 2007, p. 19). Le père jouait en effet le rôle prépondérant en le préparant à son futur métier. Le jeune garçon devait apprendre de son père à tirer à l'arc, à sauter en hauteur, à lancer le javelot, la course, etc. C'est le soir que le père racontait aux enfants les mœurs des ancêtres, les arts et les coutumes, l'art de bien parler, les devinettes ainsi que le récit des hauts faits, le chant et la danse. Le pasteur enseignait l'élevage des vaches ou des chèvres ; le cultivateur, les semences de telle ou telle plante, la vente de tel ou tel produit vivrier et la réparation d'une hutte. Il revenait aussi au père d'initier à l'art des relations humaines, au respect des personnes âgées, à l'entraide, à la franchise et au courage en toute circonstance de la vie (Kananura, 1980, p. 26). Vers dix-sept/vingt et un ans, le jeune homme est nommé umusore, ce qui signifie littéralement « un homme fort, bien bâti », la jeune fille est nommée inkumi, c'est-à-dire « une fille mûre, forte ».

1.7.1.3 L'âge adulte

Vers vingt-deux ans, le jeune homme est nommé ingaragu, ce qui signifie littéralement « un jeune homme mûr, célibataire, capable d'affronter les difficultés de la vie, prêt à fonder un foyer et à assumer les responsabilités d'un adulte ». La jeune fille est nommée umwari, ce qui signifie littéralement « une fille vivant encore sous le toit familial en attente d'être mariée ». À cette étape, elle est tenue de respecter des règles strictes, à limiter ses déplacements pour ne pas attirer la convoitise. Elle est responsable du ménage.

Si nous nous intéressons à ces différentes étapes du développement, c'est pour essayer de montrer qu'en fonction de l'âge de l'enfant, de sa croissance physique, il y a une temporalité qui permet à l'individu d'intégrer l'éducation parentale, familiale, sociétale jusqu'à se considérer comme adulte et à être considéré comme tel par la société.

La société a tout de même changé selon qu'on habite en ville ou à la campagne, selon qu'on est instruit ou pas. Les parents qui ont fait des études et sont tous deux fonctionnaires de l'État, d'un organisme quelconque ou indépendants, ne donnent pas la même éducation aux enfants que les personnes non instruites où la maman est femme au foyer, s'occupe des enfants tout en pratiquant d'autres activités ménagères. Dans les familles dites « modernes », dans lesquelles les parents travaillent, ce sont plutôt les bonnes qui s'occupent des enfants, ce n'est que le soir et le week-end que les parents passent un moment avec leurs enfants. Encore

faut-il dire qu'avec le rythme actuel de la vie où tout le monde court à cause des études, du travail, il n'est pas surprenant que l'enfant soit davantage gardé, élevé par la bonne que par les parents. Soulignons en passant qu'actuellement cette situation devient problématique car confier son enfant à une bonne qu'on ne connaît pas très bien (on ne sait pas ce qui se passe chez elle, quelle éducation elle a reçu, ni ses habitudes...) aboutit à des dérives la plupart du temps. L'enfant peut être maltraité physiquement et aussi psychologiquement. On entend souvent parler d'enfants mal nourris, battus, abusés sexuellement, etc. Les servantes existaient dans le temps, comme l'indique Ntabona (1954), chez les chefs dans le Burundi ancien. Elles pouvaient initialement éduquer les enfants mais l'éducation n'était pas aussi bonne que celle de la mère, disait-on, car elles ne connaissaient pas les valeurs familiales. Ainsi l'adage connu au Burundi souligne que « *Uburere buruta ubuvuke* », c'est-à-dire « l'Éducation dépasse de loin le rang de la naissance, socialement parlant ». On peut naître dans une famille aisée, riche mais sans être bien élevé. Heureusement que dans des villes, comme par exemple Bujumbura, on peut désormais se fier à des associations bien organisées qui forment à ce métier de bonnes, de baby sitter. Ces associations valorisent ce métier et recommandent des personnes de qualité et compétentes.

La guerre a été aussi à l'origine d'une perte de nombreux membres de la famille. Les tantes qui autrefois devaient donner des conseils, éduquer leurs nièces, ne sont plus en vie. Des grands-parents qui vivaient chez leurs enfants tout en assurant l'éducation, la bonne conduite des petits-enfants sont morts. Depuis quelque temps, le système des crèches s'est mis en place pour pallier à cette difficulté.

Le temps change et l'éducation parentale n'est plus la même que ce qui est décrit dans l'éducation à l'ancienne, selon les auteurs cités ci-dessus. Cela étant, il n'empêche que le mouvement du passage de l'enfance à l'âge adulte garde sa logique, même dans la réalité actuelle de la société. C'est-à-dire que le jeune garçon ingaragu – un célibataire ou personne de sexe masculin en âge d'être marié mais qui ne l'est pas encore – et umwari, – une personne de sexe féminin en âge de se marier qui vit toujours chez ses parents ou chez elle existent toujours et ne se réfèrent pas qu'à un âge chronologique mais plutôt à un statut social. Le fait d'être marié(e) émancipe, confère le statut d'adulte.

Toutefois les mariages se font tardivement actuellement en raison du développement de la scolarisation. La jeune fille qui n'attendait que l'arrivée du prince charmant chez ses parents, fait des études, cherche du travail et peut prendre la décision de se marier indépendamment de sa famille et parfois tard. Elle peut encore habiter chez ses parents tout comme elle peut vivre

seule ou avec les autres condisciples ou collègues selon l'emplacement de l'école ou du travail. Le jeune garçon peut rester aussi chez ses parents, ne pourra se marier souvent qu'après avoir terminé ses études, trouvé un travail et une maison qui lui appartient ou qu'il loue. Pendant tout ce temps, il y a un suivi parental et on peut compter sur les parents, bénéficier de leur soutien tant affectif et moral que matériel et financier. Ceci se rapproche des idées de Roussaux et Meire (2004) qui précisent les trois critères qui permettent l'autonomisation par rapport au milieu parental ou le passage de l'adolescence à l'âge adulte. Le premier critère concerne l'indépendance financière par l'exercice d'une profession, suite à l'obtention d'un diplôme ou d'une formation professionnelle. Cela permet aussi un enracinement dans la société.

Le deuxième critère est l'établissement d'une relation affective stable avec un ou une partenaire exogamique. Cette liaison est l'aboutissement d'un processus individuel de maturation dans l'identité sexuelle, supposant « un déplacement des premiers investissements objectaux » (p. III-1-8).

Le troisième critère est la séparation et l'éloignement géographique par rapport à sa famille d'origine. Les auteurs montrent que la distance prise par l'individu peut être révélatrice de ces loyautés ou de ses nécessités intérieures. Certains peuvent avoir du mal à aller loin des parents, par exemple. Dans son ouvrage *L'adolescence aux marges du social*, Quentel (2011), dans une perspective anthropologique générale, interroge effectivement les critères d'accès à l'âge adulte. Il souligne que le processus du développement de l'individu ne doit pas se fonder seulement sur sa croissance physique et physiologique mais qu'il doit être saisi dans la réalité sociale. Il indique que l'adolescence peut ne pas exister partout comme on pourrait le croire car les sociétés et les époques sont distinctes. Est-ce que ce sont les changements physiologiques à la puberté qui déterminent qu'on est adolescent ? Pour l'auteur, « la puberté » est un phénomène physiologique général, de nature, même si dans certains pays le phénomène varie selon l'alimentation, les conditions climatiques, etc. « L'adolescence » est un phénomène de culture. Les deux termes sont différents, même si la puberté représente un phénomène déterminant qui conditionne le processus d'adolescence. En Occident, l'adolescence correspond à la généralisation de la scolarité et à l'âge à partir duquel il est possible de travailler. En fait, l'auteur considère que l'adolescent n'est plus un enfant, c'est un adulte par sa manière même de s'opposer et d'affirmer qu'il peut avoir aussi son propre avis. Au Burundi, on considère différemment les étapes du développement de l'enfant, comme nous venons de le voir. Être mis au rang des adultes exige une certaine considération sociale à partir de toute une éducation reçue.

Conclusion

Pour certains auteurs, tel que l'indique Quentel (2011, p. 14) « l'adolescence est une tranche d'âge débordant la majorité légale, c'est une post-adolescence ou une adolescence prolongée ». Il ajoute ainsi que « le psychologue parle plutôt d'adolescence et le sociologue de jeunesse » (Id.) .On se poserait dès lors la question de savoir ce qui permet le passage de l'enfance à l'âge adulte ? Est-ce la puberté ou l'adolescence ? Dans certaines sociétés, il n'y a pas de phénomène d'adolescence, il y a des rites d'initiation pour le passage de l'enfance à l'âge adulte. À ce sujet, Bourdieu (1980) parle « d'adolescence » pour les adolescents scolarisés ou étudiants ; de « jeunesse » et non d'adolescence pour la jeunesse ouvrière, déjà au travail, sans la même réalité que les jeunes scolarisés. Il est vrai que c'est la société qui définit l'adulte, au Burundi comme ailleurs. Une société ne saurait avoir que l'adolescent qu'elle se donne. Comme l'écrivait Castoriadis (1997), l'enfant est une institution de forme transhistorique, au sens que toute société donne un sens institué à l'enfant. Bideaud et coll. (2002) indique que la société, la culture, l'époque à laquelle on appartient ont produit la réalité sociale « adolescence ». Cette réalité n'a pas été connue dans les siècles précédents et dans d'autres civilisations. « L'allongement de la vie, de la scolarité, certaines nécessités économiques sont pour une part responsables de la définition actuelle de l'adolescence et de son importance culturelle » (p. 470). Les auteurs poursuivent en soulignant que les travaux des anthropologues ont révélé différentes formes de passage, se situant à la puberté, entre le monde de l'enfance et l'âge adulte. Il existe ainsi dans chaque société des cérémonies possédant une fonction initiatique, qui introduit l'enfant parmi les adultes. Au Burundi, auparavant, la puberté, la transformation physique permettait déjà à l'enfant d'accéder au monde des adultes sans le faire passer pour adulte. Le garçon pouvait partager avec son père les boissons alcoolisées en buvant à la même gourde, discuter avec lui de sujets politiques et autres, il pouvait approcher les hommes et s'asseoir parmi eux, il pouvait se construire une petite maison à côté de la maison familiale, y vivre aussi tout en dépendant de ses parents, à savoir qu'il mangeait toujours chez ses parents car sa mère et ses sœurs lui préparaient le repas, nettoyaient sa maison, etc. Cependant, à partir de la puberté, les jeunes accèdent à un nouveau statut qui leur permet d'entretenir de nouveaux rapports avec les parents.

Quant à la fille, elle pouvait apprendre beaucoup de sa maman, notamment sur son comportement dans son ménage, comment conserver la confiance de son mari, sa conduite envers les beaux-parents, etc. Pourtant, cette relation mère-fille préservait une certaine

distance et n'ouvrait pas aux confidences. À cet âge, la mère envoyait sa fille le plus souvent chez ses tantes, cousines pour l'initier surtout à la connaissance de la sexualité avant et lors du mariage. Les coutumes, les croyances et les tabous imposaient des barrières aux relations entre les parents et les adolescents, et ainsi les relations s'épanouissaient dans le groupe de pairs, chez les tantes, cousines etc. Mais, comme nous l'avons dit, les mentalités ne sont plus les mêmes en raison de l'époque qui a aussi changé. Quelques adages au Burundi, comme « Ahaje ubwanwa ubwana burahava » c'est-à-dire « là où pousse la barbe, l'enfance part définitivement », expliquent bien que, lorsque des signes physiques de maturité comme la barbe apparaissent, l'individu ne peut plus se comporter comme un enfant. La fin des études, le début d'une carrière, l'engagement dans la vie de couple, les responsabilités familiales, la naissance des enfants peuvent marquer la fin de l'adolescence. Mais ces critères restent peu clairs et relatifs. Cependant, la période de l'adolescence existe au Burundi, le moment qui prépare à l'âge adulte. À ce moment-là, on n'est pas adulte ; c'est un temps où on s'imprègne de l'éducation parentale, familiale et sociétale. Nous ne devons pas négliger les changements de la société, son évolution avec le modernisme. L'éducation va suivre le modèle occidental qui considère les stades développementaux comme passage de l'enfance vers l'adulte. Cela n'empêche pas l'aspect éducationnel qui est important à considérer. Il y a l'âge chronologique mais aussi la logique de la temporalité à respecter.

1.7.2. Transmission des valeurs culturelles au Burundi

Dans la famille traditionnelle, les parents savaient transmettre les valeurs culturelles aux nouvelles générations par l'école familiale du soir. Une école pour la vie était les veillées (ibiteramo). Le soir, autour du feu avant ou après le repas, toute la famille se rassemblait, tous âges confondus. Les parents interrogeaient les enfants sur le déroulement de la journée. Après les avoir écoutés, ils tiraient du stock de la tradition de quoi éclairer leurs expériences. Ce pouvait être un conte (umugani), une chantefable (Igitito), un poème ou une histoire vécue. L'expérience vécue par l'enfant était éclairée par le récit qui lui servait de miroir et lui donnait implicitement une leçon. L'histoire de la famille-clan et de ses héros était racontée en famille. Les enfants croissaient connaissant leurs origines, dans un esprit aiguisé à sauvegarder l'honneur familial, et de défendre toujours les intérêts de la communauté. C'est dans ce cadre familial que se transmettaient alors les valeurs culturelles.

A la place du patrimoine littéraire traditionnel, la discussion aujourd'hui peut partir d'un film ou d'une émission de la télévision dont les parents peuvent profiter pour glisser un message édifiant. Avec les progrès de la modernité, les jeunes apprennent beaucoup de choses au moyen des médias. Cependant l'éducation des parents en famille à travers les contes, les poèmes, les devinettes, etc., est de valeur irremplaçable.

Actuellement, on peut se demander si l'enfant d'aujourd'hui est toujours éduqué de cette façon, s'il est éduqué par ses parents, les membres de sa famille parentèle et même les voisins .

Nous constatons qu'à partir du modèle traditionnel, le fonctionnement, l'organisation de la famille burundaise ont changé. Ce changement est attribué au développement socio-économique du Burundi, mais aussi aux effets de la guerre socio-politico-économique qu'a connue le Burundi et ses conséquences dont particulièrement la propagation de la maladie du SIDA. L'éducation traditionnelle d'un enfant burundais se révèle aujourd'hui très fragilisée, et cela sous l'influence de la crise socio-politico-économique qui a mené à une véritable déconstruction de ce qui fondait cette éducation traditionnelle. La solidarité familiale semble s'affaiblir, les liens qui unissaient les membres de la famille semblent aussi être disloqués suite à cette crise et à ses conséquences en particulier la pauvreté et la propagation du SIDA. Les enveloppes familiales ont été trouées, en passant par l'enveloppe individuelle et culturelle. La famille élargie a cessé de prendre une part aussi importante dans l'éducation de l'enfant, ce qui s'explique tout simplement par le fait que certaines familles ont été décimées soit par la crise ou soit encore par la maladie du SIDA et ceux qui restent craignent d'être contaminés. Cela est valable aussi pour les amis. Les conséquences de la prise en charge familiale traditionnelle fragilisée se remarquent actuellement car nous observons certains enfants qui deviennent des chefs de familles et qui s'occupent des autres enfants dans la fratrie. Ce phénomène se rencontre aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Après nous être attardé sur la notion de famille en général , en Afrique et au Burundi en particulier, nous allons dans le chapitre suivant parler des fonctions parentales en insistant sur les fonctions paternelles et les relations père-enfant ainsi que les fonctions maternelles et les relations mère-enfant.

CHAPITRE 2. LES FONCTIONS PARENTALES

Pour parler de la fonction parentale, nous partirons de la relation précoce du bébé avec sa mère, son parent, selon la théorie de l'attachement décrite par Bowlby et la théorie pulsionnelle, d'étayage de Freud. Nous nous inspirerons également des idées de Winnicott qui considère cette relation mère-bébé comme fondamentale. Les trois contribuent à éclairer le processus de la parentalité et nous renseignent sur la dimension du développement psychique du bébé et de l'adulte qu'il deviendra plus tard. En parlant des fonctions parentales, nous considérons que les fonctions de la mère peuvent être aussi considérées comme celles du père, de la famille dans le sens où chez l'enfant l'environnement familial est le pilier sur lequel l'enfant doit s'appuyer pour affronter le dehors.

Dans ce sens, Stoléru (2000) indique que les deux fonctions de la parentalité sont : la maternalité et la paternalité. La maternalité étant un lien statique comme l'a confirmé Houzel, c'est « l'ensemble organisé des représentations mentales, des affects, des désirs et des comportements avec son enfant, que celui-ci soit à l'état de projet, attendu au cours de la grossesse ou déjà né » (p. 492). Cette définition est transposable au père qui aussi peut exercer le rôle maternel sans pour autant être la mère qui met au monde et qui donne le sein ; c'est cela qui concerne la paternalité. Mais une part de la fonction paternelle peut être assumée par la mère (id.). Cette complémentarité se réfère aux idées de Freud (1908) autour de la bisexualité psychique ; la parentalité peut ainsi être assumée par une mère seule de manière efficace, en accomplissant ses devoirs de protection et d'éducation sans transmission pathologique. Bowlby (2002) montre qu'à la naissance le bébé a des besoins primaires sociaux (alimentation, propreté...) et c'est par un réflexe archaïque qu'il est conduit à s'attacher à celui qui répond à ses besoins. Le bébé est soumis à un modèle opérant qui permet d'obtenir la proximité de la mère par la succion, l'étreinte-agrippement, l'action de suivre (du regard au début), les pleurs, le sourire, etc. Ces expériences partagées des premiers mois de la vie dégagent une interaction, une ambiance entre parents et bébé allant du sécure à l'insécure suivant que le bébé acquiert progressivement ou non la quasi-certitude anticipée qu'il pourra compter ou pas sur ses parents pour répondre à ses besoins primaires. C'est la capacité de réponse du parent au processus d'attachement mis en place par le bébé, le « bonding », qui sera essentiel.

Pour Freud (1911), c'est d'abord de satisfaction orale dont le bébé a besoin. Il va ensuite investir sa mère libidinalement par son sein, en tant qu'objet pulsionnel qui lui permet

d'obtenir la satisfaction de ses besoins. L'origine du besoin, c'est la faim chez le bébé qui va se diriger vers l'objet qui est le sein et le lait qu'il donne, pour arriver à un but, celui de satisfaire son besoin. Il y a donc un premier temps, constitué par l'attachement du bébé à son parent suivi de son investissement pulsionnel. Ces deux théories ne sont pas contradictoires, comme le défendent de nombreux auteurs selon leur alignement, mais coexistent. Ce qui nous intéresse chez les deux auteurs, c'est la réflexion autour de la fonction parentale qui prend place dans les premiers moments de la vie et qui assure et permet le développement de l'être humain. L'assurance, la sécurité de cet environnement parental est nécessaire chez le bébé, mais progressivement aussi chez l'enfant qui grandit, qui passe de l'enfance à l'âge adulte, tout en ayant bien besoin de racines que lui offre cet alentour parental, mais aussi des ailes ou encore l'imprégnation de ce qu'il aura acquis de ses parents pour voler tout seul. La présence parentale sera évidemment toujours importante dans la vie même d'un adulte, car on reste enfant de son parent quel que soit l'âge qu'on a. Et ce n'est pas à l'âge de quatorze/quinze ans, voire même vingt ans qu'on doit perdre ses parents. C'est précoce, comme nous le témoignent les enfants vivant dans les ménages d'enfants, en particulier les chefs de ces ménages qui furent obligés de prendre la place parentale.

Dans son ouvrage « Jeu et réalité » et dans son article « Objets transitionnels et phénomènes transitionnels », Winnicott parle de la relation mère-enfant avec un accent mis sur les fonctions de la mère. La première fonction de la mère serait celle de l'illusion : la mère permet l'illusion chez le bébé quand elle lui procure le sein, le biberon, la chaleur... au moment opportun, l'illusion de se croire lui-même créateur du sein. L'enfant crée en effet par besoin et reçoit d'une mère suffisamment bonne qui ne tarde pas à venir, à donner, au moment où il faut. Il s'agit là donc d'une première fonction de la mère qui permet au bébé de créer l'objet, lequel doit être aussi trouvé, c'est-à-dire placé là par la mère. La deuxième fonction de la mère est celle de la désillusion : la mère doit en effet désillusionner progressivement l'enfant, après s'être d'abord montrée capable de donner les possibilités suffisantes d'illusion. La mère permet la désillusion quand chez l'enfant il sera possible d'apercevoir que ce n'est pas au moment voulu qu'il trouve ce qu'il veut. La confiance de l'enfant naît de ces deux fonctions de la mère, entre illusion et désillusion. Le rapport à la réalité de l'enfant, de l'adulte aussi d'ailleurs, est créé par l'enfant ou l'adulte lui-même car il existe une réalité extérieure et une réalité intérieure, mais entre les deux se trouve une aire transitionnelle qui est une représentation qu'on se fait de la réalité ; ce qui permet à l'enfant d'avoir une conscience à lui.

En cas de disparition parentale, de séparation, le cadre disparaît et l'enfant s'identifie au cadre disparu pour tenir. Il devient parfois très fidèle au cadre, très responsable, comme c'est le cas chez certains enfants chefs de ménage. Ces derniers assument de lourdes responsabilités de la vie, ils ont un poids à porter qui ne correspond pas à leur idéal. Ce qu'ils auraient souhaité vivre, c'est avoir des parents, des grands-parents et d'autres membres de la famille sur qui compter comme ils le témoignent. Ces enfants attribuent aux personnes qui viennent parfois les visiter cette fonction parentale, à ces personnes qui pensent à eux, qui viennent vers eux sans contrepartie, comme le ferait un parent. Ces enfants expriment le besoin d'être écoutés et de trouver des réponses, des solutions rapides émanant des adultes. Eric par exemple, enfant chef de ménage, nous dit qu'au village des voleurs ont volé leurs récoltes, il nous dit que ce qui est pire, c'est qu'il n'y a personne pour les défendre et savoir ce qu'il leur est arrivé. Chez Eric, c'est la survie : il ne s'agit donc pas du moi enfant, désirant recevoir au moment voulu ce qui anticipe la vie, comme l'indique Winnicott. C'est-à-dire que « le recevoir au moment voulu » vient préparer l'enfant à la vie ou lui permettre tout simplement de vivre. Ce n'est pas le cas chez l'enfant chef de ménage pour qui la vie est organisée difficilement, qui se sent abandonné à lui-même, qui survit. Il aimerait avoir cette satisfaction qu'a un enfant tout petit quand il a une mère suffisamment bonne qui sait donner quand il le faut. Cela reste un besoin même pour l'adulte.

2. 1. Fonctions parentales et relations parent-enfant

Pour commencer, il nous semble primordial de revenir sur les termes de parenté et de parentalité. Nous comprenons la parentalité comme l'ensemble de processus psychiques conscients et inconscients concernés par les expériences de parenté⁴. Selon D. Houzel (1999), la parentalité s'organiserait en trois axes : l'exercice (ensemble de droits et devoirs des parents mais également au niveau symbolique, influencé par la culture donnée, les places parentales et l'implication dans une filiation et une généalogie), l'expérience subjective (axe du ressenti, impliquant l'affectif et l'imaginaire) et la pratique (actes concrets de la vie quotidienne pouvant être délégués à des substituts parentaux). Quant à la parenté, elle est « *fondamentalement un univers de liens généalogiques, à la fois biologiques et sociaux entre des individus de même sexe ou de sexe différent et appartenant à la même génération ou à des générations différentes.*⁵ »

⁴ Gutton, P. (2006). Parentalité. *Adolescence*, (55)1, P.2

⁵ Ibid . P.4

L'enfant, quant à lui, existe d'abord à travers le désir des parents et le projet parental, puis dans la réalité. De plus, la création [de cet enfant] se fait (dans le fantasme comme dans la réalité) à deux, c'est-à-dire à trois comme le dit P. Gutton (2006). Cette perspective met en avant- plan le caractère indissociable des partenaires engagés dans le processus de parentalité car chaque famille débute par un couple⁶. Ainsi ce couple parental a en charge de répondre aux besoins de l'enfant que nous allons tenter de cerner ci- dessous.

2.1.1. Les besoins de l'enfant

Les besoins de l'enfant se caractérisent par les aspects vitaux et de socialisation (Le Camus,2009). Ainsi, il est communément admis que l'enfant a besoin d'amour et de protection au sens large. Par ailleurs, l'enfant a aussi besoin de limites. Par leur statut d'adultes, les parents ont cette responsabilité de socialisation et d'ouverture au monde et à la culture nécessitant l'imposition de règles. Cette fonction, appelée « d'autorité » et classiquement attribuée au père doit pourtant être assumée par les deux parents. L'enfant a également besoin de ses parents pour élaborer une sexuation psychique. Le père et la mère sont d'égale importance dans cette entreprise. En fonction du sexe de l'enfant et du sien, le parent sera un modèle de relation (pour l'enfant de l'autre sexe) ou un repère identificatoire (pour l'enfant de même sexe). (Le Camus, 2009).

En ce qui concerne l'enfant d'âge scolaire - celui nous intéressant plus particulièrement- le besoin d'autorité apparaît moins primordial qu'antérieurement dans la vie de l'enfant. Un phénomène d'autorégulation est observé (Savage & Gauvin, cités par Bee & Boyd, 2003). Les injonctions parentales se portent alors plus sur les tâches à réaliser au quotidien (vaisselle, rangement, etc.) et la réussite scolaire. Suite à ses progrès cognitifs importants, Jenkins et Buccionni (cités par Bee & Boyd, 2003) montrent que l'enfant de cet âge comprend aussi mieux les relations et rôles au sein de la famille comme la différence entre les rôles de conjoints et de parents.

2.1.2 Fonctions maternelles et relation mère-enfant

Lorsque l'on parle des fonctions que remplit la mère, les soins vitaux qu'un enfant (et particulièrement un nouveau-né) nécessite en premier lieu viennent immédiatement à l'esprit. Ainsi, le rôle de la mère est souvent considéré comme fondé sur le biologique et expliquant par là l'importance de la symbiose (Castelain Meunier,2001). Si un grand nombre de théories

⁶ Courtois, A. (2005). Le père dans le système familial, à l'articulation du psychique et du social. In R. Steichen (dir), *Fonctions paternelles et choix du patronyme* (P . 179-197). Louvain-la-Neuve, Belgique : Academia-Bruylant

insistent sur cette symbiose entre la mère et l'enfant, nous pensons également qu'une des caractéristiques teintant la relation mère-enfant et remplissant une fonction primordiale est le sentiment d'ambivalence (Leader, 2002). Nous aborderons donc la fonction maternelle sous ces deux aspects.

2.1.2.1. Symbiose

La symbiose est l'élément le plus évident qui caractérise la relation mère-enfant et qui permet à la mère de remplir sa fonction de protection. Ainsi, nous pouvons parler de la « mère suffisamment bonne » de D. Winnicott (2006) intervenant dans les tous premiers moments. Cet auteur en définit trois composantes : le holding qui équivaut au soutien physique et psychique contribuant au sentiment de continuité de l'existence; le handling qui est la manière de manipuler l'enfant révélant l'investissement de la mère à son égard et permettant, pour l'enfant, le sentiment d'habiter son corps; et enfin l'object presenting étant la manière de présenter l'objet donnant l'illusion à l'enfant de l'avoir créé et ainsi contribuant à la capacité d'exprimer son désir. F. Stern, lui, développe le concept d'accordage affectif qui est la reformulation d'un état interne de l'enfant par la mère. Il s'agit d'une correspondance qui utilise un autre canal sensoriel que le comportement de l'enfant et où le rythme et l'intensité y sont appariés. Il peut être défini comme une communion, un partage harmonieux.⁷

Ces deux théories témoignent de l'importance de ces moments de résonance (Leader, 2002) du lien harmonieux et fusionnel intervenant essentiellement au tout début de la vie d'un enfant. Ces premières interactions sont aussi déterminantes pour son avenir et pour définir le mode relationnel et le type d'attachement sur lesquels va fonctionner l'enfant.

2.1.2.2 Ambivalence

Nous parlons d'ambivalence car la *mère n'est pas toute mère*⁸. D'une part, l'enfant, dans sa relation à la mère est nécessairement et très tôt confronté au manque. Freud avait déjà insisté sur la mère comme figure de manque sur laquelle l'enfant va se construire (Presenti-Irmann, 2004). D. Leader (2002) parle de moments de discontinuité qui sont cruciaux pour l'enfant car ils ouvrent au désir de l'Autre. D'autre part, les femmes elles-mêmes sont divisées, partagées entre le désir d'être mère et celui d'être femme⁹. Cette déchirure peut être illustrée de nombreuses manières. Elle est aussi bien intérieure à la femme que véhiculée par les

⁷ De Coster, V-L (2006) . *Syllabus de Psychologie du développement*. Année Académique 2006-2007. Bruxelles, Belgique : Presses Universitaires de Bruxelles

⁸ Presenti-Irmann, M. (2004). La mère, une femme partagée. In G. Greiner (dir), *Fonctions maternelle et paternelle* (P. 57-72). Ramonville- Saint Agne, France : Eres

⁹ Ibid

images que le monde et les enfants se font d'elles. En effet, cette coupure spécifique à la femme, ce partage qui la caractérise, c'est ce à quoi aura affaire l'enfant, c'est au lieu même de cette brèche qu'il trouvera sa place (Presenti-Irmann,2004).

Du point de vue de la mère, la relation à son enfant peut à tout moment de son évolution (y compris durant la grossesse) être source de satisfaction ou de frustration, lorsque par exemple elle se sent être le « centre du monde » pour son enfant ou à l'inverse qu'elle se sent contrainte. Cette ambivalence ressentie par la mère est considérée comme normale mais elle aura des conséquences négatives si l'enfant est uniquement haï ou aimé. Source d'idéalisation par exemple, il pourra notamment développer une personnalité en faux self (Leader, 2002).

En outre, il semble qu'il y ait des différences relationnelles inévitables en fonction du sexe de l'enfant. Selon A. Anzieu (2004), la relation mère-garçon serait dotée d'un sentiment d'étrangeté alors que la relation mère-fille ne le serait pas.

Pour terminer, nous tenons à préciser que la mère en tant que personne ne peut se confondre avec la fonction maternelle. Le risque de cette confusion est la normalisation – et son corollaire, la pathologisation – d'un « être mère » pourtant éminemment subjectif selon nous. En effet, comme l'expose C. Deana (2004), la fonction maternelle se définit en réponse aux besoins de l'enfant ainsi qu'en référence au social (lois, institutions,...). La mère, elle, se définit par sa manière personnelle dépendante de son monde interne au sens large d'incarner cette fonction.

2.2 Fonctions paternelles et relation père-enfant

En ce qui concerne le père et la fonction paternelle, deux conceptions semblent également se distinguer entre les différentes théories ainsi qu'au sein de celles-ci: à la fois, la dimension et la place symbolique du père pris la plupart du temps dans l'esprit de la mère et la dimension et la place concrète du père dans le développement et l'éducation de l'enfant au quotidien.

2.2.1 Le père, un être symbolique

Traditionnellement, le père est représenté comme un être symbolique, faisant figure de loi et promoteur du lien social (Le Camus, 2000). L'accent est ainsi mis sur le registre symbolique qui se substitue à la réalité effective ou à une relation expérientielle avec l'enfant (Tchernicheff, 2005; Zaouche Gaudron,2001). Sa contribution est souvent décrite comme secondaire (venant dans un second temps) à la fusion première de l'enfant avec sa mère. Le

père est essentiellement considéré comme ce qui vient faire tiers et par là, a une action structurante sur le Moi de l'enfant. Cette conception s'explique par le fait que l'enfant aurait successivement deux besoins : celui d'affection, suivi de celui d'autorité. La réussite de cette « entreprise paternelle » tient davantage à la place qui est occupée qu'à la présence réelle. Ceci signifie que le père prend place dans la pensée et la parole de la mère et ce qui importe c'est la fonction exercée et non pas le statut (juridique et sexuel) de la personne qui l'exerce.

Selon la notion de Nom-du-père développée par Lacan, l'extrême importance accordée au signifiant oriente la figure du père comme étant une « métaphore » prenant place avant tout dans le psychisme de la mère (Tchernicheff, 2005). J. Dor, quant à lui rejoint Lacan et le dépasse à ce propos. Il ira jusqu'à dire qu'il n'y a pas de *nécessité qu'il y ait un homme pour qu'il y ait un père et il suffit qu'il y ait un tiers qui soit l'argument de cette fonction*. Chez Winnicott, la fonction paternelle reste aussi largement enchâssée dans le maternel : *Dans la mère, je comprends toujours le père*. Cette fonction paternelle doit s'organiser non seulement dans la *rêverie maternelle* mais également dans le *voisinage proche de l'enfant*. Dans la capacité de l'enfant à être seul, Winnicott fait référence au père par la division de la relation mère-enfant et par l'acceptation de la relation triangulaire (Winnicott, 2006). J. Le Camus (2000) pense que cette représentation symbolique du père, partagée par ces différents auteurs, a le mérite de ne pas réduire le père à une présence concrète et de s'en contenter. Le père remplit donc un rôle au delà d'une présence passive. Il existe et importe pour l'enfant même lorsqu'il est absent. Cependant, d'après cette vision, Tchernicheff (2005) souligne le danger de légitimation de l'absence du père dans la réalité immédiate de la mère et de l'enfant. De plus, il nous semble que cela donne l'illusion de l'importance secondaire du père plutôt que d'une réelle complémentarité avec la mère. En outre, il se produit depuis les années 1960-1970 de grands changements au niveau du contexte sociologique, institutionnel et idéologique. Ceux-ci ont pour effet de remettre en question de manière globale, les rôles parentaux, les usages et les normes de la paternité ainsi que ces conceptions traditionnelles de l' « être père » que nous venons d'aborder.

2.2.2 Le père, un être concret

En plus d'être symbolique, le père est, dans le même temps, un être concret. À travers la relation au père, l'enfant va vivre une série d'expériences importantes pour son développement à tous les niveaux. En effet, nous considérons l'importance de la contribution paternelle comme multidimensionnelle et précoce, c'est-à-dire que la fonction du père s'élabore avec le

temps : elle se modifie [...] dans, par ou contre la relation événementielle avec l'enfant (Zaouche-Gaudron,2001) et celui-ci peut être le partenaire de l'enfant dès l'aube de sa vie¹⁰

Tout d'abord, la mère élevant ses enfants dans sa relation avec le père, la place de ce dernier se définit aussi dans cette relation et pas uniquement à travers le discours de la mère. Au contraire, son rôle est direct et il est un partenaire actif de cette triade familiale initiale.¹¹ De plus, à l'heure actuelle, la société admet davantage l'image d'un père pourvu d'une dimension émotionnelle et sentimentale qui lui est propre, ayant pour conséquence le plus grand investissement de ce dernier auprès de son enfant (Le Camus, 2009).

Dans sa fonction de socialisation, la présence du père est primordiale par son effet séparateur mais surtout par l'espace contenant qu'il incarne entre la sécurité maternelle et l'angoisse inhérente à la « conquête sociale ». F. Hurstel (2001) explique d'ailleurs que ce passage de « deux » à « trois » facilite ce passage à « plusieurs ». Il est donc un agent de rupture mais aussi d'ouverture au monde (Le Camus, 2009; ZaoucheGaudron,2001). Il a ainsi un grand rôle dans l'apprentissage des compétences sociales. Par ses tentatives de surprises (taquinerie) et ses « mises au défi », le père incite l'enfant à solliciter ses capacités d'adaptation et à compter sur ses ressources personnelles. À travers les jeux, il apprend le respect des règles et de l'adversaire. Par son investissement et l'altérité qu'il incarne (par rapport à la mère), il permet la résolution des conflits. Par l'altérité qu'il transmet, en modulant ses conduites en fonction du sexe de l'enfant, il va assurer ce rôle renforçateur des différences des sexes (Le camus, 2000).

J. Le Camus (2000) nous montre que le père remplit également une fonction au niveau du langage, qu'il appelle « didactique ». Par son vocabulaire plus spécialisé (moins familier que la mère), le père va stimuler l'enfant. En ignorant plus souvent l'enfant, le père va pousser ce dernier à « conventionnaliser » son discours et à se rendre plus compréhensible pour autrui.

Nous voyons là également en quoi cette fonction rejoint la fonction de socialisation précédemment énoncée. Toujours selon J. Le Camus (2000), le père est une figure d'attachement pour l'enfant, même si l'on note notamment une hiérarchisation des figures d'attachement et des compétences parentales différenciées entre la mère et le père. En effet, ce dernier serait, par exemple, plus à même de stimuler les garçons.

¹⁰ Neyrand,G. (2000). In Zaouche-Gaudron (2001). *La problématique paternelle* (P.9-19). Ramonville-saint-agne, France : Eres

¹¹ Frascarlo, F.(n.d .) in Zaouche-Gaudron, C. (2001), Op . Cit

Définitivement, le rôle du père dépasse le registre du père symbolique et a sa place dans le quotidien de l'enfant. Cependant, F. Hurstel (2004) pose une question qui nous paraît extrêmement intéressante et permet de laisser le débat ouvert : *la réalité de la présence du père (physique, réelle) dans la famille entraîne-t-elle la réalité de sa présence (symbolique) dans le sujet ?* La réponse qu'elle donne à cette question est qu'*il semble que ce ne soit pas automatique, [...]*.

2.2. 3 Le père dans le contexte occidental.

D'une puissance paternelle accordant au sujet une autorité omnipotente, la fonction paternelle a évolué au fil des siècles. Cette nouveauté est marquée notamment par le partage juridique de l'autorité, donc de la suprématie vis-à-vis de l'enfant, avec la mère. La distance induite, jadis, par le positionnement du père est remplacée aujourd'hui par une présence et proximité vis-à-vis de l'enfant. Les années 70 constituent la période phare pendant laquelle la puissance paternelle va tomber en désuétude, par le biais de la mise en application de la loi sur l'autorité parentale au profit d'une égalité des parents. Ce changement de statut est une suite, certes lente, mais certaine, de ce qui s'est produit depuis la révolution française. En effet, en coupant la tête du roi, on a coupé la tête du père. Le droit des femmes, qui survient plus tard, est de nature à restreindre encore plus celui des pères en bouleversant les rôles et les positions des uns et des autres. De nos jours, le constat met en évidence une certaine égalité de plus en plus présente dans le couple parental. Ceci étant, une zone d'ombre peut planer dans la pensée du père quant à la certitude et sa participation à la procréation. Plus la fonction paternelle évolue, plus les chercheurs rencontrent des difficultés lorsqu'ils essaient de la définir. Toutefois, deux pôles semblent circonscrire cette fonction. Il s'agit, d'une part : de la dénomination et de la désignation des pères par le droit. Et d'autre part le pôle du langage et de la parole. Le premier pôle renvoie aux symboles sociaux et le second correspond à la dimension fondatrice du sujet, dans la terminologie psychanalytique. Ce deuxième complète et conforte le premier en y appliquant le verbe et en arrive à l'association « symboles – mots ». Les symboles sont rendus par les mots. En effet, de ce point de vue, le père est situé dans l'ordre du symbolique et de la loi. Il incarne l'ordre de l'interdit de l'inceste.

Jacques Arènes (1997, p. 36) montre le rôle et l'importance de la loi du père par le prisme du complexe de castration. Selon l'auteur, lorsque le garçon ou la fille rentre en confrontation avec sa mère, le positionnement du père s'avère nécessaire pour resituer l'enfant. Ce positionnement fait force de loi ; une loi qui se pose et s'impose en termes d'interdit. Arènes

précise que le père met en œuvre un interdit constructif. En effet, cette loi paternelle structure la personnalité de l'enfant en lui permettant de se rendre compte qu'il est dans un faux cheminement lorsqu'il imagine sa mère en sa possession. La structuration positive découle de la capacité de l'enfant à comprendre que sa mère aime un homme avant même qu'il (l'enfant) ne naisse. Lorsque ce dernier a bien compris cela et qu'il est confronté à « un père réel et/ou symbolique qui ne soit pas trop écrasant ni trop absent » – ce qui est le signe de la bonne résolution de ce complexe de castration – l'enfant s'inscrit, de façon équilibrée, dans une vie sociale et affective. L'autre, la mère en l'occurrence, n'est plus considéré comme étant à sa disposition, mais partenaire des interactions. Cette loi paternelle est libératrice, elle introduit l'enfant dans des échanges, qui mesurent et canalisent son désir dans la confrontation à l'autre. L'enfant ne sera plus submergé par son attente des autres.

Grâce à la puissance phallique qu'il détient, l'homme père se place en médiateur et en séparateur vis-à-vis de la dyade mère-enfant. C'est-à-dire que la fonction fondamentale et universelle du père serait d'interdire la fusion mère-enfant. Mais quelques fois, ce père est qualifié de : fuyant, de décalé par rapport à la relation mère - enfant qui se dresserait devant lui, sans doute pour voiler, étouffer et ternir la vraie fonction du père et son rôle auprès de la dyade mère-enfant. Ainsi, Delaisi de Parseval (1981, p. 21) dénonce certains clichés qui s'appuient sur des circonstances difficiles pour mettre à mal le père : « ces images d'Épinal, souvent comiques ou ridicules, mais très symptomatiques, du père absent, du père-grand-enfant, du père empêché ou indifférent, de l'éternel intrus dans le couple mère-enfant, etc.- images qui présentent souvent un décalage important avec la réalité – démontrent, à notre sens, à quel point tout vécu de paternité concrète, charnelle et fantasmatique à la fois, est oblitéré dans notre société. Comme s'il s'agissait d'un sujet tabou... ». A partir de cette position, l'enfant s'approprie des éléments d'identification du père. Il est parfois très vite idéalisé tant à travers sa réalité concrète que sur un plan imaginaire ou symbolique.

Alberto Eiguer (1998, p. 84) apporte une illustration qui conforte cette idée. Il revient sur la question de l'Œdipe et notamment sur l'angoisse qui découle du complexe de castration. Selon lui, ce moment contribue, dans une importante proportion, à la résolution du complexe d'Œdipe. Qui plus est, l'identification au père est le principal argument, sinon l'unique, qui en propose l'issue. Cette identification s'amorce pourtant dans un paradoxe. En effet, comme précise l'auteur, « le surmoi (S. Freud, 1923) prescrit en même temps de s'identifier au père, et d'éviter de s'identifier au père ; de ne pas agir comme lui quant au choix d'objet sexuel (la mère)... ». L'apparition des expressions autour du mot "père" dans le domaine de la

linguistique et son utilisation dans le langage courant sont très récentes. Si très tôt les termes materner, maternage, maternité et maternalité ont eu un sens et un intérêt dans le domaine des sciences de l'Homme, paterner, paternage, paternité et paternalité sont de récentes innovations créés à des fins psychanalytiques, notamment pour rendre compte du vécu de la paternité. La récente apparition de ce vocabulaire marque l'intérêt grandissant des chercheurs sur le père. Aujourd'hui, l'exercice, l'expérience et la pratique deviennent des marqueurs d'une paternalité mise en évidence. Ils rendent compte d'un vécu psychique intense qui conjugue le souvenir de l'enfance avec l'annonce d'une vie future de père.

2.2.4 Approche psychanalytique de la relation père- enfant.

Nous ne pouvons pas aborder l'approche psychanalytique de la relation père- enfant sans évoquer le principe de base de la psychanalyse, à savoir : le complexe d'Œdipe. Nous faisons ce rappel succinct sur ce fondement psychanalytique juste pour resituer la position du père dans la relation avec l'enfant.

M. Rufo (2003, pp. 105-106.) retrace le récit du célèbre mythe qui explique le complexe d'Œdipe. Nous en tirons le résumé suivant : « Fils de Laïos, roi de Thèbes et de Jocaste, Œdipe est prédit par un oracle comme meurtrier de son père et futur mari de sa propre mère. Le père qui reçoit le message de cet oracle confie l'enfant à un serviteur et lui ordonne de l'abandonner sur le mont Cithéron, les pieds liés, suspendu à un arbre. C'est de ces pieds enflés que découle le nom grec d'Œdipe (Oidi-pos). Le serviteur finissant par désobéir à son maître, confie l'enfant au roi de Corinthe. Polybe et Mérope, son épouse, adoptent celui qui sera leur unique enfant. Devenu grand, Œdipe apprend que Polybe et Mérope ne sont pour lui que des parents adoptifs. A son tour il consulte l'oracle de Delphes. La prédiction qui en émane lui dit qu'il tuera son père et épousera sa mère. Il décide de s'enfuir pour échapper à cette prédiction. Mais sur le chemin de sa fuite, il rencontre un homme, Laïos, avec qui une violente dispute éclate. Dans le combat qui s'en suit, il tue cet homme, sans savoir qu'il est son père. Sa route le mène vers Thèbes. L'entrée de cette ville est barrée par le Sphinx, un monstre féminin avec des ailes et des griffes. Le monstre dévore tous ceux qui ne répondent pas à l'énigme qu'il pose, à savoir : « Quel est l'animal qui le matin marche sur quatre pattes, à midi sur deux pattes et le soir sur trois pattes ? » Œdipe trouve la réponse. Cet animal, c'est l'homme. Cette réponse juste anéantit le monstre. Thèbes est donc libérée du monstre. Depuis la mort de Laïos, Créon est le régent. Il récompense le libérateur de la ville en lui offrant Jocaste comme épouse. De ce couple naissent trois enfants. Peste et famine sont sur le point de s'abattre sur Thèbes. L'oracle dit qu'elles disparaîtront après que le meurtrier de Laïos ait

quitté la cité. Œdipe qui veut obtenir des explications sur cette condamnation, apprend la terrible vérité. Jocaste se donne la mort. Œdipe se crève les yeux et s'exile avec sa fille Antigone ».

Du fait de l'intensité de ce drame, Freud a été amené à considérer et à définir à partir de ce mythe, une attitude généralisable à tous les enfants ; à savoir : le désir de posséder le parent du sexe opposé et de repousser l'autre, celui du même sexe que l'enfant. Le désir inconscient de tout petit garçon est d'évincer son père pour gagner la mère. Or, le père réel résiste à la projection de l'enfant. Il constitue un obstacle au fantasme qui se joue chez l'enfant. Dans la relation de type triangulaire, l'enfant se trouve désillusionné, la présence du père mettant à mal son fantasme. L'angoisse de castration qui s'en suit est marquée par la crainte d'un éventuel châtiment paternel. En société matrilineaire, la structuration n'étant pas de même type, le petit garçon semble ne pas se trouver dans la crainte du père. Mieux encore, il est sous la bénédiction du presque semblable de la mère (l'homme le plus influent) qui l'encourage et le maintient dans la proximité de celle-ci. L'enfant y est choyé, et le temps passé près de cette mère s'avère une bonne chose, presque un souhait. C'est l'attachement au lien maternel qui se renforce. Ici, c'est le père qui est plutôt « indésirable ». C'est pourquoi, dès que le contexte change, le père se saisit très vite de la nouveauté pour changer la donne.

Au cours d'une table ronde sur le « paternage » à l'occasion d'un colloque international sur « les pères d'aujourd'hui », J. Y. Hayez (1981) déclarait : « le père peut devenir pour le bébé, s'il s'en occupe, un objet d'investissement et lui procurer un holding et un handling différent de ceux de la mère ».

La psychanalyse accorde un rôle non moins important à la fonction parentale. Winnicott (1984) voit dans le père d'une part des qualités d'une bonne mère, puis attribue à ce père un rôle de protection de la relation mère-enfant. Selon lui : « les pères jouent également un rôle dans tout cela parce qu'ils peuvent être de bonnes mères pendant des périodes de temps limitées, mais parce qu'ils peuvent aider à protéger la mère et le bébé contre tout ce qui tend à s'immiscer dans le lien existant entre eux, ce lien qui constitue l'essence et la nature même des soins maternels. » (p. 12).

Même si une grande importance est accordée au père, Winnicott s'insurge toutefois contre une sorte de concurrence parentale qui mettrait en danger le bien être de l'enfant. L'idée que : « certains maris éprouvent le sentiment qu'ils seraient de meilleures mères que leur femme et ils peuvent se montrer très ennuyeux. Cela est particulièrement vrai lorsqu'ils sont capables

«d’entrer dans la danse » pendant une demi-heure, de se montrer des «mères » très patientes, se retirant ensuite sans tenir compte du fait que les mères doivent être des bonnes mères vingt-quatre heures sur vingt-quatre, jours de la semaine ou dimanche. Il se peut aussi qu’il y ait des pères qui feraient réellement de meilleures mères que leur femme. Pourtant, ils ne peuvent être mère. Il faut donc se sortir de la difficulté autrement qu’en effaçant simplement la mère du tableau. » (p. 118). Malgré cela, le père constitue l’élément complémentaire, celui qui vient conforter les sentiments que l’enfant aura déjà éprouvés dans son lien relationnel avec la mère. Dans cette perspective, l’enfant reporte sur le père les qualités repérées chez la mère. Celle-ci éprouve un grand soulagement de se sentir portée, complétée et aidée par le père ; d’autant plus que : « l’union du père et de la mère fournit un fait, un fait solide autour duquel l’enfant peut construire un fantasme, un rocher auquel il peut s’accrocher et contre lequel il peut donner des coups...le père est nécessaire pour l’enfant à cause de ses qualités positives et des éléments qui le différencient des autres hommes, à cause également de la vigueur de sa personnalité. » (p. 119).

La pensée de Muldorf (1972) va dans le sens de ces précédentes affirmations. Pour lui, le rôle représente les formes et les valeurs des comportements assignés par la société à l’individu. La fonction paternelle, dans sa conception, est faite d’un ensemble de déterminants qui œuvrent pour structurer le psychisme de l’enfant.

Tournons nous, à présent vers les sociétés patrilineaires africaines pour en observer quelques aspects liés à la situation du père.

2.2.5 Quelques repères à propos des sociétés patrilineaires africaines et de la position du père

Comme partout dans le monde, les différents peuples africains sont régis par les systèmes de parenté qui ont participé à la structuration des sociétés existantes. D’une contrée à l’autre, les deux systèmes principaux sont représentés et, très souvent, dans un même pays se trouvent configurées la matrilinearité dans certaines sociétés et la patrilinearité dans d’autres. Elles coexistent et cohabitent. Le Congo Brazzaville par exemple, connaît cette double référence du point de vue du système de parenté. Certaines sociétés présentes dans ce pays se reconnaissent selon un mode de fonctionnement matrilineaire, à l’instar des sociétés Kongos

au sud ; et d'autres s'inscrivent selon le modèle patrilinéaire, tel qu'on peut le constater chez les Mbochis du nord du pays.

Faisons appel à quelques travaux qui nous apportent des exemples de fonctionnement dans d'autres sociétés africaines. Julie Cassagne et Odile Reveyrand-Coulon (2004) ont travaillé au Sénégal avec une population Manding. A travers la question des interdits, les auteurs nous mettent au cœur des interactions entre l'enfant (l'adolescent) et les différents référents paternels. Elles parlent de la patrilinéarité « classificatoire », convoquant le père et ses frères.

Evoquant la relation entre les parents et les enfants, elles apportent les précisions suivantes : « La relation à l'autre est réglée selon des codes précis tel que le principe de séniorité : tout sujet doit respect et obéissance à son aîné. A fortiori, la génération âgée a autorité sur la génération plus jeune. Les interactions subjectives, comme les salutations, sont fonction de la place des sujets au sein de cette hiérarchie sociale. » (p. 17). Ce qui nous intéresse, a priori dans le fonctionnement de cette population, c'est l'inscription sociale qui régit les interactions. Il existe, comme dans toute société, un code de fonctionnement qui régule les rapports entre les individus. Les plus âgés ont autorité sur les plus jeunes. La conception que les personnes ont du père, quelle que soit son identité (qu'il soit père plus vieux, père géniteur, ou oncle maternel) est marquée (entre autre) par le principe de séniorité. Les auteurs évoquent le propos d'un adolescent. Celui-ci, parlant du frère du père, explique son positionnement vis-à-vis de ce père : « je le respecte, c'est sûr, c'est comme mon père, malgré nos plaisanteries et nos jeux, je le respecte ». Ce sur quoi porte notre attention, en plus de ces rapports basés sur le respect, c'est la considération à l'égard de l'oncle maternel, au même titre que le « père plus vieux », au-delà de son appartenance à un autre lignage. Une considération comme marquée d'honneur, en raison de sa qualité de représentant de l'autre lignage. On peut voir, comme le présentent les auteurs, que : « En raison de leur statuts particulier dans la famille, « père plus vieux » et oncle maternel suscitent essentiellement distance, réserve et respect... l'oncle maternel, lui, est le représentant du lignage maternel. » (p.25).

Suzanne Lallemand (2002, p. 18) fait référence aux Kotokoli, une société patrilinéaire du Togo, pour sa façon de concevoir le père. Les observations faites par l'auteur l'amènent à dire : « Ainsi chez les Kotokoli du Togo, patrilinéaires à terminologie dite « omaha », le père et ses frères, cousins et arrières cousins paternels répondent tous à la désignation commune de « père » : en d'autres termes, et comme dans le type hawaïen, géniteur et oncles paternels ne

sont pas distingués. En revanche, il serait incongru de la part de l'enfant, de nommer « père » les frères et cousins de sa mère ; ceux-ci, en effet, de même que le grand-père et les cousins maternels, s'appellent tous d'un nom unique que l'on pourrait traduire par « l'homme né dans la famille de ma mère » ou plus brièvement par « mon maternel » ; il tient compte du sexe, mais non des différences générationnelles dans cette branche familiale ».

Notons que plusieurs manières d'interagir avec un enfant peuvent octroyer le statut de père à celui que la société a désigné comme tel. Il peut s'agir du géniteur, du mari de la mère, de la personne qui reconnaît l'enfant légalement et/ou rituellement... celui qui transmet la ressemblance. Dans certaines traditions, africaines notamment, l'appartenance d'une personne à la fratrie du géniteur ouvre de plein droit au statut de père, fut-elle une femme.

2.2.6 La place du père dans les sociétés matrilineaires

La filiation matrilineaire et la filiation patrilinéaire sont deux composantes du système de parenté dite unilatérale. C'est le type de système qui régit les sociétés du tiers monde. Dans la filiation matrilineaire chaque individu est lié socialement à ses ascendants par sa mère. La lignée est dite utérine. Le pouvoir et le contrôle social est détenu par des hommes. C'est ainsi que l'oncle maternel, frère de la mère, représente et exerce l'autorité sur les enfants de sa sœur. Les différentes transmissions par héritage : les droits liés à la succession, la propriété reviennent aux germains du défunt. Elles se font d'un homme à un autre (les différents frères de la mère) par le canal des femmes. Le dernier survivant transmet tous ces droits sociaux au fils de sa sœur qui en hérite à la mort de cet oncle maternel.

La question du nom n'est pas soumise à une transmission, comme cela se passe en société patrilinéaire où le père transmet son nom à l'enfant. Dans la filiation matrilineaire, l'enfant reçoit de ses ascendants, un nom qui lui est propre. Il peut être celui d'un ancêtre, comme il peut être l'expression d'événements vécus par la famille ou les parents avant la naissance du dit enfant. C'est rare que le fils reçoive des biens en héritage de la part de son père. Contrairement aux sociétés patrilinéaires dans lesquelles l'héritage est transmis de père en fils, le système de parenté matrilineaire inscrit l'enfant dans le lignage de sa mère. Le père n'y est pas le référent principal dans les questions liées à l'héritage. Ici la mère est représentée par son frère ; le représentant légal de l'enfant. L'héritage de l'oncle maternel au neveu utérin suppose une proximité préalable du frère envers sa sœur, garante de la succession et de la régénération de la lignée ancestrale.

Sur le plan de la généalogie, la question identitaire est moins, sinon pas assurée par la personne du père. En effet, son nom n'est pas transmis à l'enfant ; celui-ci est doté d'un nom propre, à sa naissance. Dans ce contexte, le substantif paternel n'est pas pérennisé du fait de la prédominance du lignage maternel. La filiation de père à fils axée et transmise par nom est totalement escamotée. L'effet généalogique passe donc par la mémoire du groupe et l'histoire de son lignage. Toutefois, le père se partage avec le frère de la mère, les pouvoirs à exercer sur les enfants. Charles-Henry Pradelles de Latour (2001), fait usage du terme pouvoir dans une double caractéristique. Il distingue, d'après la racine latine, ce qui est de l'ordre du « potestas » de ce qui est « auctoritas ». Le pouvoir, selon le sens que l'auteur lui attribue, est à la fois l'une et l'autre de ces deux termes latins. Pradelles de Latour considère que l'influence de l'oncle sur son neveu utérin relève de la caractéristique « potestas » ; alors que la relation du père envers ses enfants est marquée de ce qui, selon l'auteur, est défini comme « auctoritas ». L'auteur confère au frère de la mère la première caractéristique étymologiquement liée avec le terme pouvoir. Toute la symbolique et la représentativité lignagère est engagée dans cette distinction. Le père n'a certes de pouvoir, toutefois, l'influence qu'il exerce auprès de l'enfant est selon l'attribution de l'auteur, de l'ordre de l'autorité. Cette reconnaissance en tant que « auctoritas », dans le sens scientifique du terme « autorité », le caractérise comme étant capable de donner à l'enfant les outils nécessaires pour mieux vivre ; c'est-à-dire, de lui apprendre comment diriger sa vie. En effet, le père transmet à l'enfant une importante partie de son savoir-faire : savoir chasser, savoir pêcher, savoir cultiver les champs, ... il lui enseigne la valeur des choses et les usages de la vie sociale.

Dans ce rôle éducatif, il offre à son enfant un modèle d'identification. Dans cette filiation matrilinéaire, le père n'a pas le droit d'offenser son enfant en lui imposant des ordres de façon outrancière. Le souci premier de ce père est d'avoir des enfants, qui honorent sa paternalité tant dans la ressemblance que dans l'intégration et la réussite sociale.

Certes le fonctionnement matrilinéaire sépare symboliquement l'enfant de son père. Au-delà du pouvoir et de l'autorité dans leur application spécifique et concrète, le père montre son importance dans d'autres aspects du quotidien. La question de la résidence donne une dimension profonde à la considération du mari, futur père. En effet, c'est dans sa résidence ; sa « maison » que va habiter la famille. C'est donc dans un « logement » pris ici dans une dimension matérielle, que va se former, se développer et s'élaborer la notion de « maison » dans le sens symbolique du terme.

Le père va apporter un toit au groupe familial qu'il forme avec sa femme. Ce toit, symbole d'injonction communautaire est éloquent. C'est l'expression d'un lien, fut-il narcissique entre le père et le reste de la famille et notamment l'enfant. A la suite des écrits de Lévi-Strauss qu'il cite à propos de la « maison », Godelier (2005, a) tire la conclusion suivante : « Ce n'est donc pas la maison qui appartient aux gens, mais les gens qui appartiennent à la maison » (p.107). Or cette maison est souvent celle du père.

Le père, c'est aussi celui qui permet ; celui dont l'avis n'est pas moins important dans l'alliance ou l'échange de femmes. Son avis, du moins celui de son lignage, est sollicité pour autoriser le mariage de sa fille. Mais il est toujours en concertation avec le frère de la mère. On est là, dans les échanges qui fondent l'alliance et qui impliquent les groupes lignagers. Ce qui laisse entendre que le père ne peut agir sans l'avis du lignage de la mère de l'enfant. C'est dans ce sens que se révèle l'assertion de Lévi-Strauss (1967) lorsque l'auteur écrit : « La femme, elle, n'est jamais que le symbole de sa lignée. La filiation matrilineaire, c'est la main du père, ou du frère de la femme, qui s'étend jusqu'au village du beau-frère » (p. 136).

2.3. La naissance de l'enfant et les fonctions parentales au Burundi

Comment envisager d'étudier des sujets humains dans un ou plusieurs contextes, sans évoquer, même brièvement, la question existentielle, à savoir : la naissance, la mort et la notion de personne? Qui plus est, cet aspect existentiel engendre des interrogations qui s'expriment en termes d'angoisses et de peurs ou de stimulation et de motivation. Ces pensées demeurent dans le psychisme sous forme active ou latente, sinon pendant toute la vie, du moins pendant une durée plus ou moins longue. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, donnons quelques précisions sur le Burundi qui, pensons-nous, permettent au lecteur de bien comprendre certains facteurs pouvant conduire au processus de parentification chez les enfants Burundais.

Le Burundi est un petit pays de l'Afrique Centrale partageant les frontières à l'Ouest avec la République Démocratique du Congo, la République du Rwanda au Nord et la République Unie de Tanzanie à l'Est et au Sud. Le Burundi a une superficie de 27.834 km². La population est estimée à environ 8 millions d'habitants avec un taux de croissance annuel de 3%. Avec une densité moyenne de 230 habitants au km², le Burundi connaît l'une des plus fortes densités d'Afrique. Près de 90% de la population vit du secteur agricole. La tranche d'âge de moins de 15 ans totalise 48% de la population alors que l'espérance de vie à la naissance est de 47.6 ans. Le PIB par habitant est de 90 USD. On notera que 68 % de la population vit en

dessous du seuil de pauvreté. Le taux d'alphabétisation et d'instruction est très bas et non homogène. Cette situation est bien handicapante en ce qui concerne le développement en général et la vulgarisation des messages d'éducation pour la santé en particulier. Le taux d'alphabétisation des adultes en général est de 35,3% et celui des femmes adultes est de 22,5%. L'économie repose principalement sur le secteur primaire. Les produits agricoles exportés sont le café et le thé. Le commerce extérieur est entravé économiquement et politiquement par l'enclavement géographique et le remboursement de la dette extérieure.

Le Burundi a été, depuis son indépendance, le théâtre des conflits à caractère ethnique. Il a connu des crises socio- politiques profondes notamment en 1965, 1972, 1988 et 1993. La crise socio- politique de 1993 a été la plus longue (car elle a duré 15 ans) et la plus meurtrière (car elle a emporté plus de 300. 000 personnes). Cette situation de crise a obligé une grande partie de la population burundaise à emprunter le chemin de l'exil ou alors à quitter ses propriétés pour se réfugier dans des centres urbains ou semi- urbains proches de l'administration où les militaires et les policiers pouvaient assurer leur sécurité. Le déplacement de ces populations les a séparées de leurs terres, ce qui a eu comme conséquence une misère sans nom qui a conduit certaines d'entre elles à adopter des comportements propices à la contamination par le VIH/SIDA. Il faut noter ici que la guerre a emporté plus les hommes et les garçons laissant ainsi la plupart des femmes en situation de veuvage. Ces femmes, se retrouvant dans l'incapacité de subvenir seules aux besoins familiaux ont adopté des comportements de délinquance sexuelle, soit avec les militaires et les policiers qui assuraient leur sécurité, soit avec certains fonctionnaires qui avaient un peu d'argent à leur donner. Les plus jeunes n'ont pas non plus été épargnés par cette situation. En effet, évoluant dans un contexte de dégradation des mœurs et avec des adultes montrant de mauvais exemples, ils se sont eux aussi livrés à la prostitution et ainsi le VIH/SIDA a trouvé un terrain favorable à sa propagation. Le problème s'est aggravé avec la venue au Burundi des militaires étrangers sous la casquette des forces de maintien de la paix. Ces militaires regorgeant d'argent ont attiré les femmes et les filles burundaises surtout celles des milieux urbains et des centres semi-urbains. Un autre phénomène propice à la propagation du VIH/SIDA est le viol fait aux filles et aux femmes au Burundi. Ce phénomène semble bénéficier de la complicité des responsables administratifs, judiciaires et policiers qui ne condamnent pas suffisamment les violeurs. En outre, la tradition burundaise, considérant tout ce qui touche à la sexualité comme tabou fait que les victimes n'osent pas dénoncer leurs agresseurs ou ne vont pas demander des soins auprès des centres de prévention contre le VIH/SIDA . D'autres craignent

d'être tués par leurs agresseurs qui, la plupart des fois se recrutent parmi les militaires et les policiers. Tous ces facteurs combinés font que depuis une dizaine d'années, on assiste au Burundi à beaucoup d'enfants qui naissent avec le VIH/SIDA ou qui deviennent orphelins très tôt, ce qui fait que certains d'entre eux se trouvent obligés de prendre en charge leurs frères et sœurs, les poussant ainsi à assumer un rôle qui des fois dépasse leur niveau de développement physique et psychologique. Ces précisions données, revenons maintenant à notre thème à savoir : **La naissance de l'enfant et les fonctions parentales au Burundi**

La société burundaise conçoit la vie comme un processus dynamique qui surgit à la naissance dans le monde des vivants, prend sa forme active dès l'enfance, se réalise à l'âge adulte et disparaît au soir de la vieillesse, renvoyant le sujet dans son monde d'origine. La vie des humains est tributaire des actions des êtres invisibles, des esprits et au sommet de la hiérarchie : « Imana Mushobora vyose », le Père suprême.

L'enfant est considéré non seulement comme source de richesse, mais aussi comme unique symbole de continuité, de l'unicité familiale. En succédant à ses parents, l'enfant perpétue un ensemble de valeurs des générations antérieures. Dans la conception traditionnelle burundaise, la naissance est l'arrivée d'un message, d'une parole que les ancêtres apportent de « Imana Mushobora vyose ». Or, la parole est une dimension très subjective du langage. Ce message met en œuvre les représentations de la personne de l'ordre de l'oralité et de l'ordre tactile. A travers la parole qu'est l'enfant, le(s) messager(s) s'adresse(nt) singulièrement au(x) récepteur(s) du message. L'enfant est à la fois le message et son expression. L'objet de ce message est son accomplissement, à savoir, devenir « mountou » (individu, personne) l'expression singulière de « Bantou » (les humains). Cette finalité marque la personne en même temps qu'elle la détermine de façon plus large en tant qu'humain. L'enfant qui naît quitte le monde invisible des ancêtres pour venir dans le monde visible des humains. Ce monde visible, terrain de certaines expériences qui permettent d'acquérir une autre vision des choses, n'est qu'une escale d'un long périple dans le cosmos. Le groupe familial et social va permettre progressivement l'élaboration et la perception des activités humaines. Ce processus d'élaboration est nécessaire pour la continuité du voyage dans l'univers. En envoyant un enfant dans le monde visible, les ancêtres lui donnent une possibilité d'échanges d'expériences avec les autres sujets. Le choix de la famille et de la fratrie est donc assuré par eux.

L'enfant Burundais arrive au monde de la même façon que naissent les enfants dans toutes les sociétés et dans toutes les cultures. La différence réside dans le rituel qui accompagne cette naissance et par l'environnement et l'entourage dans lesquels il va évoluer et grandir.

O. Reveyrand-Coulon, (1993, p. 29) montre que l'avant et l'après naissance, dans nombre de sociétés africaines « est une affaire exclusive de femmes ». La tradition burundaise ne déroge pas à cette observation. Ce sont celles-ci qui portent la mère dès l'apparition des premiers symptômes manifestant la présence fœtale ; portage qui va consister en une assistance quasi permanente, d'autant plus que cet état de grossesse est considéré comme un état de fragilité. Une femme enceinte est une femme fragile dont il faut s'occuper. Elle est une proie facile des jaloux et des sorciers. L'entourage familial féminin a la charge de cette occupation.

Le père n'a pas une place appropriée ni pendant la période de gestation, ni au moment de l'accouchement. Mis à part le fait de subvenir aux besoins matériels de son épouse, toute autre question concernant la mère et l'enfant à naître concerne la classe dite des mères. L'enfant qui naît est un bonheur et une richesse pour les parents. Cet enfant est une parole sur laquelle est inscrit le corps de l'Homme. Il arrive aussi comme une bénédiction des dieux ou de Dieu. L'enfant est donc une parole du monde invisible ; une parole de la procréation, de la reproduction ; parole de relais d'une génération à l'autre. L'enfant, don commun, est une valeur collective du clan. Le système de nomination de l'enfant a évolué dans le sens du changement suscité par la venue du colonisateur. Dans la période avant la colonisation, la nomination du nouveau né relevait du clan paternel. Ce sont les représentants de ce clan (le père, la mère, le grand-père paternel...) qui décidaient du nom que devait porter celui qui venait compléter la famille et le clan. C'est à la période coloniale, qu'il se produit cette transformation progressive du nom clanique (nom propre, personnel) au nom de famille (commun). Ce nom était, souvent, l'expression des circonstances qui avaient présidé à la venue au monde de l'enfant. Il pouvait être aussi une forme de reconnaissance d'un ancêtre vivant ou mort, ayant marqué la famille ou le clan. Plusieurs situations étaient à l'origine de l'option du nom de l'enfant. Le système de nomination occidental arrive en lieu et place du système traditionnel. Dès lors, certains enfants vont commencer à porter le nom de leur père et, comme marqueur de l'apport occidental, ils auront, en plus, un nom en lien avec la religion au moment du baptême ; c'est le prénom. On peut observer que les anciens Burundais portent des prénoms à connotation biblique et/ou française (Jean, Mathias, André,...). Aujourd'hui, les générations actuelles sont de moins en moins axées sur ces vieux prénoms français. C'est de manière diversifiée que les jeunes parents choisissent et attribuent les prénoms à l'enfant.

Ces prénoms sont issus de la conjonction des noms ou prénoms des parents. Un enfant va avoir pour prénom : « Algor » parce que son père se nomme Alexis et sa mère Goreth. Mais ces jeunes parents donnent aussi des prénoms tirés des contextes, des situations, des faits, des événements vécus. C'est ainsi que des enfants vont avoir pour prénom : Amani (la paix), Neema (la Grâce), Love (amour) etc.

L'importance de la classe des mères est capitale du fait de la nature du système de filiation de référence. L'enfant qui naît se tient naturellement auprès des mères, auprès des frères et sœurs puis des grands-parents, avec lesquels les relations sont de l'ordre de la réciprocité avant d'aller, avec l'âge, auprès de l'oncle qui va forger et durcir son caractère.

La mère est plus que nécessaire pour l'acquisition des premières bases de l'ordre de l'oralité, du tactile, bref de tous les sens qui vont permettre à l'enfant de trouver un équilibre psychique. Dès sa naissance jusqu'à ses deux, voire trois ans, l'allaitement au sein maternel va permettre à l'enfant une croissance normale et équilibrée ; la mère va donner le sein à l'enfant à sa demande. C'est aussi elle qui va s'occuper des soins corporels notamment avec les massages qui accompagnent le bain. Odile Reveyrand- Coulon (1993, p. 29) souligne toute une potentialité maternelle exprimée à travers ce qu'elle désigne comme : « initiatives, savoirs, secrets ».

Hélène Stork (1993, p. 27) a décrit, elle aussi, ce « savoir-faire traditionnel ». Elle constate dans la relation mère- enfant chez les africains qu'une relation particulière se met en place dès la venue au monde du bébé, entre la mère et ce dernier. Cette relation est, selon l'auteur, basée sur les « contacts corporels entre la mère et le nouveau-né grâce à l'allaitement maternel, aux bercements, au portage et à d'autres techniques qui participent toutes au « programme d'attachement précoce » entre l'enfant et sa mère. ».

La séparation entre parent et enfant, notamment la séparation mère- enfant va traduire une rupture du lien entre les ancêtres et la famille. L'enfant fait ce lien en même temps qu'il est ce lien, puisqu'il est la parole que les ancêtres envoient à leur descendance, parole symbolisée par lui. S'éloigner de l'enfant signifiera donc : s'éloigner du discours des ancêtres. La place de l'enfant est centrale dans la famille plutôt que loin de celle-ci. Lorsque l'enfant accède à la parole, celle-ci devient l'écho de son psychisme. L'expression ancestrale prend une forme non verbale. La parole émise est l'expression du désir humain de l'enfant. Il communique avec son environnement, avec sa famille en faisant usage de cet outil. Toutefois la mise en sourdine de l'ancestralité ne signifie pas que ces êtres invisibles ne communiquent pas par l'enfant. Le

fait est que cette communication devient voilée, biaisée par cette intronisation de l'enfant dans le monde des parlants. Les ancêtres continuent leur communication sous d'autres formes et / ou à travers certains états à savoir : le rêve nocturne et diurne, une autre naissance, une maladie, un décès, une transe, etc.

La sorcellerie et la peur qu'elle suscite.

La sorcellerie est une capacité extrahumaine qui permet au sujet qui en est dévolu de nuire aux autres par une action spirituelle. Elle est à l'origine de grandes préoccupations, dans les sociétés où elle sévit. C'est une forme de magie noire. Ce phénomène est un sujet ancré dans la pensée burundaise. Elle est parmi les fondamentaux de la croyance de cette tradition.

Nous évoquons cette question dans la mesure où elle marque de façon tangible l'histoire des sujets et se transmet d'une génération à l'autre. La croyance ou plutôt son contraire (l'incroyance) constitue la thèse centrale de l'ouvrage de Charles-Henry Pradelles de la Tour (2001). Cette thèse stipule que l'on ne peut étudier les systèmes de parenté sans tenir compte du « discours » et des croyances qu'il véhicule. L'auteur nous dit que chaque croyance constitue un « discours ». Ce discours est à la fois un énoncé et une affirmation pouvant être partagés par plusieurs personnes. « La croyance s'oppose non pas à la raison, dont elle est la complice secrète, mais à l'incroyance » (p. 10). Toutefois, croire ne signifie pas savoir. Il faut rechercher l'objet de la croyance à la limite « ...de l'absurde et du savoir, de l'impossible et du possible ». Il est donc clivé, dit Pradelles, « entre notre monde et l'au-delà » (p. 11). C'est un objet d'exception. Dans la croyance, « le sujet de l'énonciation fonde sa conviction sur une exception logée à la limite du langage et de l'expérience humaine, là où le lieu de l'Autre prend corps » (p. 10). « Exception » au point où l'auteur en vient à distinguer précisément le discours magique du discours religieux.

Cette croyance à la sorcellerie personnifie le mal. Elle lui donne un corps et une âme. Le sorcier est porteur de la mort, il est un agent vecteur du malheur. NTAHOKAJA (J.B) (1998, p. 105) montre, à son tour, le sens que revêt la notion de sorcellerie chez les Burundais. Il évoque cette croyance populaire dans une tentative d'explication des aspects qui entretiennent le côté effrayant du phénomène. Nous extrayons de ses observations cette description qu'il fait du personnage de sorcier. Selon sa conception, « *Le sorcier (« Umurozi ») est une personne vivante qui a reçu ou acquis une puissance dynamique qui lui permet d'agir sur les autres, de se dédoubler, et de pénétrer dans le monde invisible et nocturne des esprits* ».

Réalité abstraite ou réalité concrète, la sorcellerie suscite une peur dont la transmission s'inscrit dans l'espace et dans le temps, de façon perpétuelle et marque les générations en leur sein, aussi bien les unes que les autres. Qui plus est, la manière de penser la relation à l'autre, chez les sujets Burundais, est marquée par cette réalité.

Gaston Mbemba-Ndoumba (2006, p. 32) à son tour, explique que le principe de sorcellerie n'est actif que dans le cadre d'une relation avunculaire. Le lien utérin et l'appartenance réciproque au clan est le gage de cet exercice. Selon l'auteur, le père, étranger au clan de son fils, ne peut porter atteinte à celui-ci. A moins qu'il y ait une complicité d'une personne ayant un lien utérin avec l'enfant ou autorisation de celle-ci. L'auteur énumère, ensuite, toute une série de circonstances qui découleraient de l'effet de la sorcellerie. Il évoque ainsi : « malédiction, mauvaise récolte, accident mortel, maladie, mort. » (p101).

Suzanne Lallemand (1988, pp. 13-14) en vient à se focaliser sur ce phénomène et à en montrer l'impact sur la société toute entière. Elle fait mention d'un personnage perçu « comme un meurtrier sans arme matérielle ni poison. Tantôt il est conscient de son pouvoir, tantôt pas; quelquefois il acquiert volontairement sa capacité d'agression, souvent elle lui est héréditairement transmise. Il ingurgite, dévore tout ou une partie des principes vitaux de ses victimes. Il attaque de nuit plus que de jour, sous forme animale plus qu'humaine... Ils opèrent en vue de festins nocturnes, anthropophages, chacun offrant à leur tour un individu qu'il a capté; ce dernier est presque toujours un membre de leurs familles respectives ».

Il est indéniable que dans la magie, l'âme agit. La sorcellerie est une forme de magie. Le sorcier initié, consciemment ou inconsciemment, fait agir sa puissance sur l'âme du non initié pour l'ébranler et l'anéantir. Ce personnage évolue dans la proximité du sujet ; la croyance populaire burundaise dit qu'il y a au moins un sorcier dans chaque famille. Il représente la terreur vis-à-vis des individus petits et / ou grands au point où la maison nécessite une importante protection. La bataille est démesurée et nécessite, pour le non initié (enfant et personne vulnérable), un secours extérieur (une personne tierce). Les aspects initiatiques des rites de passage vont former le futur père à savoir préserver sa famille. Outre cette capacité paternelle à préserver les siens, les personnes menacées ont tendance à recourir à des « sauveteurs extérieurs. Les « Bapfumu » (guérisseurs ou féticheurs) disposent de cette faculté de protéger ceux qui sollicitent leur concours. Les expressions burundaises retiennent des termes comme « para sorcier », l'équivalent de paratonnerre : un dispositif destiné à protéger la maison contre son survol par des sorciers.

Pour finir, nous pensons que les fonctions parentales (paternelles et maternelles) au Burundi se construisent et se structurent comme partout ailleurs. Il s'agit principalement de prendre soin de l'enfant, de subvenir à ses besoins sur tous les plans(affectifs, alimentaires, éducationnels...) . Cependant, il ya lieu de noter une certaine particularité chez les Burundais : avant l'âge de 6 ans, c'est la mère qui s'occupe presque exclusivement de ses enfants qu'ils soient garçons ou filles. Mais à partir de 6 ans, les rôles commencent à se différencier suivant le sexe de l'enfant. Le père s'occupera beaucoup plus de son fils notamment en lui apprenant certains de ses métiers et la mère se chargera de préparer sa fille à sa vie de future épouse. Mais il faut préciser que cette situation n'est plus de mise aujourd'hui du moins dans certains milieux dits « évolués » où les parents ont fait des études et exercent un travail rémunéré.

Nous avons parlé plus haut du Burundi comme étant l'un des pays pauvres de la planète et qui a subi des bouleversements et des crises sociopolitiques cycliques, entraînant des dislocations familiales multiformes. Ces situations font que les familles se retrouvent un processus de précarisation et les parents n'ont d'autres choix que de se rabattre sur les enfants car ne pouvant plus assumer leurs responsabilités parentales. C'est ce qui va faire l'objet du chapitre suivant

CHAPITRE3. FAMILLES PRECARISEES ET LA QUESTION DE PARENTIFICATION

Ce chapitre a pour but de faire le point sur la perspective multidimensionnelle¹² de la précarisation des familles. Nous nous demanderons comment « procède » la précarisation par ruptures multiples (et non pas seulement quelles en sont ses origines et ses conséquences car il s'avère que ses dimensions sont intimement liées). Nous nous interrogerons ensuite sur l'influence que celle-ci peut avoir sur l'enfant et son développement.

3.1. Qu'est-ce que la précarité ?

La précarité est l'absence d'une ou plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible. Cette définition a été établie en 1987 lors du Rapport : « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » par le Conseil Économique et Social français dont le rapporteur était J. Wresinski, fondateur du Mouvement ATD Quart Monde¹³.

Cette question a, en effet, fait couler beaucoup d'encre. Elle semble, comme cette définition l'amène, se situer aux confins de plusieurs approches du fait de son caractère multidimensionnel.¹⁴ G. de Peretti, quant à lui, tranche le débat en parlant du caractère instable et fragile de cette catégorie des « précaires » qui résiste apparemment à toute classification statistique. Il en vient donc à dire que cette question serait avant tout de l'ordre du ressenti¹⁵. MarcHenry Soulet (2005) invite d'ailleurs à la nuance intéressante de penser la précarité sous le terme de vulnérabilité¹⁶ qui nous paraît être davantage de l'ordre de la subjectivité.

¹² de Peretti, G. (2005). Précaire : une catégorie instable et fragile. *Empan*, (60)4, 1423

¹³ Le Mouvement d'Aide à Toute Détresse est un mouvement international de lutte contre la misère et l'exclusion sociale, créé en 1957 par le Père J. Wresinski et les familles du camp de sans-logis de Noisy-le-Grand (France)

¹⁴ De Peretti, G. (2005). *Op Cit*

¹⁵ *Ibid*

¹⁶ Soulet, H-M (2005). Reconsidérer la vulnérabilité. *Empan*, (60), 24-29

Au final, les dimensions du processus de précarisation se sont effectivement déployées extrêmement nombreuses sous nos yeux allant de la pauvreté à l'exclusion sociale en passant par l'éclatement familial pour n'en citer que quelques unes. Il s'agit des aspects multiformes de la précarité (Verret, 2002; Maric, 2004). Il nous a, dès lors, semblé que la grande caractéristique des familles et des individus précarisés procédait non pas seulement des ruptures de vie qui se succèdent (sur un mode linéaire, de type abandon dans l'enfance, divorce et perte d'emploi à l'âge adulte) mais bien des ruptures actuelles avec chacune des sphères qui fondent l'individu en société (rupture économique, politique, sociale et familiale). Ces ruptures ont notamment des conséquences sur les enfants de ces familles. Nous allons donc aborder les familles dites précarisées dans cette perspective de ruptures multiples.

3.2 Le processus de précarisation

Le terme de précarité est un terme souvent utilisé par les médias et les intervenants sociaux et les sociologues depuis la fin des années quatre-vingt. Actuellement, le terme de précarité est utilisé pour décrire la fragilité existentielle spécifique de la condition humaine, entre une naissance marquée par une importante néoténie impliquant pour survivre, la nécessité du soutien des autres et l'accès à un monde symbolique et du langage, et une vieillesse où les soins des autres deviennent la condition de survie, de reconnaissance, et de sécurité. Cette précarité est permanente tout au long de la vie : à chaque instant, tout humain peut perdre ses capacités d'autonomie ; à chaque instant tout humain a besoin de soutenir et de reconnaître les autres. Une des fonctions de la famille, parmi bien d'autres, est justement d'atténuer cette précarité en offrant les ressources d'une solidarité intergénérationnelle et la satisfaction de besoins de reconnaissance. Cette précarité existentielle est vécue de manière spécifique et différente selon les individus et les systèmes, en fonction de leur expérience au sein des environnements intra et extra-familiales plus ou moins sécurisants ou plus ou moins hostiles. Ce sentiment de précarité de la vie s'exprime par l'angoisse de l'avenir, la nécessité permanente d'un travail de deuil, mais il est aussi moteur d'une formidable créativité, d'un sens de l'avenir et d'un optimisme propre au monde humain.

Le terme de précarité est également utilisé pour désigner une situation sociale caractérisée par la mise en image par rapport au contexte social précis, du fait de ne pas ou de ne plus bénéficier de droits, d'objets sociaux, et d'insertion tout à fait légitimes et, surtout de se retrouver chosifié en devenant ce qui est désigné par les médias comme « un problème social ». Il y a perte de la sécurité de base, perte de confiance en l'avenir, le sentiment et l'expérience d'une lente mais inéluctable impossibilité d'améliorer son statut. Cela peut aller

jusqu'au sentiment non seulement d'exclusion du monde humain, mais aussi de la perte de la qualité d'être humain.

Le processus de précarisation des familles entraîne une atteinte régulière des conditions de vie quotidienne auxquelles aspirent ses membres, les entraînant dans des difficultés matérielles majeures et dans une perte de confiance en l'avenir et la société. Cette perte de confiance est souvent décrite comme une crise des liens sociaux, y compris des liens familiaux. L'évolution des familles est considérée comme un facteur de vulnérabilité favorisant la précarisation.

Pour Cingolani (2005), les séparations répétées, les discontinuités familiales, la vie en famille monoparentale ou en familles nombreuses exposent à la précarisation et à son évolution vers la pauvreté.

Pour Furtos (2008), tout processus de précarisation a pour conséquence une triple perte de confiance : perte de confiance en l'autre, perte de confiance en soi confrontée à la perte de sa dignité d'exister et perte de confiance en l'avenir. Ainsi, les problèmes de la reconnaissance et de la dignité sont au premier plan. Cette perte de confiance se traduit par la honte et la culpabilité. Comme dans des scénarios répétitifs, les efforts ne sont jamais validés socialement laissant place au cycle « humiliation-honte-culpabilité-retrait ou révolte-violence ».

Selon Haroche (2005), « l'humiliation tient au fait que l'individu est insidieusement mis dans une position de passivité, de dépendance, éprouvant un sentiment d'impuissance, de frustration, d'humiliation intense...il ne parvient plus à trouver de sens à la société et à lui-même ».

3. 3. Ruptures multiples et précarisation

3. 3.1 Rupture économique et politique

Dans l'esprit de tout un chacun, la précarité appelle souvent en premier lieu la notion de pauvreté. Même si cette perspective peut être considérée comme réductrice, elle permet d'aborder l'importante dimension économique de la précarité. Celle-ci amène également la question du logement et de l'emploi.

Tout d'abord, la pauvreté est souvent comprise comme le manque de ressources financières en omettant dans la pratique qu'il s'agit d'une réalité multidimensionnelle. En effet, il faut prendre conscience que vivre dans la pauvreté, c'est vivre au quotidien les difficultés d'accès aux droits fondamentaux et d'exercice de ses responsabilités citoyennes. Les droits au

logement, à la santé, à l'enseignement, à la culture, à la vie de famille sont alors compromis. Les droits apparaissent indivisibles et interdépendants. (Bernard & De Muylder, 2006 ;Fontaine, 2002). La précarité de l'emploi doit donc se comprendre dans cette perspective globale. Elle est corrélée avec le travail temporaire, c'est-à-dire une rupture de stabilité. (Cingolani, 2006). Cependant la précarité de l'emploi ne se résume pas au statut de l'emploi mais plutôt au sentiment d'incertitude de l'employé (de Peretti, 2005).

En ce qui concerne le logement, il apparaît nécessaire d'en être l'occupant avec un titre (locataire ou propriétaire) afin d'être intégré dans la société. Par ailleurs, même si le lien entre précarité et « mal-logement » n'est pas direct, il serait un indice supplémentaire d'une situation précarisée (Peretti, 2005). De plus, « *Dans tous les groupes humains qui soient connus, l'habitat répond à une triple nécessité ; celle de créer un milieu techniquement efficace, celle d'assurer un cadre au système social, celle de mettre de l'ordre, à partir d'un point, dans l'univers environnant* ». ¹⁷ Pourtant, les familles très pauvres vivent souvent dans des logements insalubres et inconfortables (Bernard & De Muylder, 2006) . Donc, la citation précédente appelle à la nuance : si tel est le triple rôle de l'habitat, tous n'y ont pas accès (de le Court & Masson, 2006). Les dérives de cette logique font que trop souvent, ces personnes sont uniquement associées à leurs conditions de vie précaires par la société qui ne cherche alors qu'à les écarter ¹⁸. En outre, la logique des sociétés actuelles (libérales et capitalistes) entraîne la perception de l'autre, même des « précaires » entre eux, comme une menace potentielle. Finalement, les politiques sociales et familiales en application sont dans une logique non pas volontariste mais d'assistance (Puyuelo, 2005). Par conséquent, ces personnes sont parfois maintenues dans l'assistance et ne sont pas épaulées dans leur prise d'autonomie (Maric, 2004).

Face à cet état de fait (logique d'isolation et d'assistance des intéressés), certains organismes, dont ATD Quart Monde, militent pour la participation de ceux à qui s'adressent ces mesures et ceci dans l'entièreté du processus d'élaboration des décisions jusqu'à leur application.

¹⁷ Leroi-Gourhan, A. (1965). Le geste et la parole. Paris, France : Albin Michel, p.150

¹⁸ Ferrand, C. (n.d.). De l'exclusion sociale et culturelle à la pédagogie du croisement des savoirs. Bruxelles, Belgique ; ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, a.s.b.l. P.5

3. 3.2 Rupture sociale et impacts psychiques

*Les aspects multiformes de la précarité ont des effets sur les subjectivités individuelles de chacun des acteurs familiaux, sur les identités, sur la distribution de la hiérarchie des rôles familiaux*¹⁹ et cette liste n'est pas exhaustive.

Un point de vue sociologique peut tout d'abord nous aider à comprendre ces répercussions de la précarité sur les subjectivités et les familles. Les sociologues parlent d'« objets sociaux » et sont ceux que nous avons abordés ci-dessus. Ce sont des objets à la fois très investis et très concrets comme les ressources financières, un emploi et un logement. Ils ont pour fonction de faire lien et permettent la constitution de l'identité de l'individu et plus particulièrement, celle appelée identité sociale. Puisqu'ils peuvent être acquis, ils peuvent être également perdus. L'idée et le risque de perte sont source d'inquiétude et leur perte réelle atteint l'estime de soi et le sentiment d'appartenance (Sassolas, 2008). En effet, la détresse sociale, à force d'humiliation et d'exclusion, entraîne avec le temps un effondrement de l'estime de soi (Bédard, 2002).

Un autre point de vue, analytique, peut nous aider à aller plus loin dans la compréhension des impacts psychiques de la rupture sociale entraînée par les situations de grande précarité. En effet, selon R. Kaës (1963), la réalité psychique s'étayerait en second lieu sur le groupe, la culture et la société. Cet auteur propose différents espaces d'étayage : la mère, le groupe primaire (la famille) et le socius. Ce socius est constitué des objets sociaux dont nous avons parlé et qui remplissent une fonction de producteur de lien social (appartenances et affiliations). Freud théorise à ce propos un modèle de réciprocité entre l'individu et l'ensemble. La précarité psychique découlerait d'une précarité des liens (intra et intersubjectifs). Lorsqu'un sujet perd un objet social (par exemple, son emploi), il se trouve dans une situation de crise. Si cette situation précaire perdure pour une raison ou une autre et qu'elle s'étend à d'autres sphères de la vie sociale, cela suppose que les sécurités de base et le sentiment d'intégrité et de continuité de soi sont en grand danger. « *L'installation dans la précarité serait alors à considérer comme un véritable désétayage social du psychisme, une détransitionnalisation du sujet à son environnement.* »²⁰ C'est-à-dire que le désétayage social relève aussi des enjeux narcissiques et corporels (donc psychiques). R. Kaës parle d'un réseau

¹⁹ Delacroix, C. (2001). in Verret, M. (2002, mai, juin, juillet, août). A propos des familles précarisées. *Mouvements*, (21-22).

²⁰ Vandecastelle, I. & Lefebvre, A. (2006). De la fragilisation à la rupture du lien social : approche clinique des impacts psychiques de la précarité et du processus d'exclusion sociale. *Cahiers de Psychologie Clinique*, 26(1), 137-162

d'étayages et en cas de défaillance ou de rupture de l'un deux, il y a fragilisation des autres (Vandecasteele & Lefebvre, 2006). De cette manière, nous comprenons mieux comment la perte d'un objet social ou plus clairement, un événement de perte ou de rupture fragilisant un lien social, va pouvoir mettre en danger et fragiliser d'autres (voir toutes) sphères avec lesquelles le sujet est en relation. Le psychisme apparaît particulièrement exposé à une souffrance dite sociale puisque celui-ci s'y étaye.

Nous voyons donc que la fragilisation du lien social est au centre de la précarisation, au sens large, des familles (et de l'individu) et a des impacts psychologiques considérables. Cette fragilisation du lien social peut devenir fracture, c'est-à-dire que dans l'esprit des gens touchés, il peut y avoir une dualisation de la société, une coupure entre « eux » et « nous » tout en ayant souvent le désir d'être « comme eux ». Cette logique peut devenir un véritable mode de vie et Lewis (1963) ira jusqu'à parler d'une culture de la pauvreté (Fontaine, 2002).

Face à ce processus de désintégration de l'individu et de la famille, il peut aussi se passer une acceptation de la situation. Il faudra alors beaucoup d'énergie pour reconstruire les protections et les sécurités nécessaires pour qu'ils accèdent aux moyens de faire face aux exigences de la vie sociale en s'aidant les uns les autres.²¹

3.3.3 Rupture familiale

R. Bernard et R. De Muylder (2006) nous expliquent que la fragilité des familles précarisées est due au paradoxe dans lequel elles vivent. D'une part, tout un chacun a le droit de vivre en famille. Pour les personnes qui vivent dans une situation précarisée, de pauvreté ou d'exclusion par exemple, la famille est plus bien souvent le dernier lieu de soutien, le dernier refuge. À cela se rajoute l'espoir que la famille nourrit pour la génération suivante (leurs enfants) d'une « vie meilleure » et qui devient le motif de combat au quotidien. D'autre part, la précarisation rend la vie de famille difficile. Les conditions de vie défavorables tendent à séparer les familles, les enfants des parents – là est le paradoxe. En effet, dans ces situations, l'unité de la famille même est menacée et l'homme, la femme et l'enfant doivent se séparer (Ferrand, n.d.). Malgré ce triste constat, il nous semble que nous n'insisterons jamais assez sur le fait que la famille représente la dernière barrière contre la misère et est souvent une importante ressource de solidarité (Fontaine, 2002). Voyons maintenant les particularités de deux des situations auxquelles peuvent aboutir ces séparations familiales : la monoparentalité

²¹ Ferrand, C. (n.d.). Op ; Cit.

et les plurirecompositions. En effet, comme nous venons de l'évoquer, ces situations sont bien souvent prises dans ce processus de précarisation.

3. 3.3.1 Situation de monoparentalité

Les situations de monoparentalité sont extrêmement variées dans leurs formes (Zaouche Gaudron, 2005), ce qui rend difficile la généralisation à leurs propos. Cependant, celles de ces situations qui font suite à des séparations conjugales conflictuelles semblent être un facteur de précarisation des foyers familiaux. G. Neyrand (2004) définit d'ailleurs monoparentalisation et précarisation en tant que processus conjoints. Une grande proportion de ces familles monoparentales (le plus souvent maternelles) ne semble pas pouvoir sortir de leur situation précarisée parce que celle-ci précédait la situation de monoparentalité ou parce que l'événement déclenchant la monoparentalité a précipité la famille dans une précarité à de multiples niveaux (Le Camus, 2009; Neyrand, 2005).

Ces foyers vivent dans un double système de contraintes croisées qui sont socioéconomiques et psychorelationnelles (Neyrand, 2004). Ces situations sont socialement et psychologiquement précarisantes, accompagnées d'enjeux identitaires car la mère se voit exercer une position parentale à tous les niveaux (Neyrand, 2004 ; Zaouche Gaudron, 2005). En effet, ces situations amènent le réaménagement des places des membres de la famille et souvent une contestation de la place traditionnelle jusqu'alors attribuée au père. À cela s'ensuit une fragilisation de la position paternelle (ZaoucheGaudron, 2005 ; Neyrand, 2005) et une pratique coparentale (des conjoints séparés) très difficile (Zaouche Gaudron, 2005).

Dans ce contexte, les enfants sont bien souvent les victimes des difficultés de leur mère qui peut aller d'une simple vulnérabilité à une inadaptation sociale (Le Camus, 2009). L'enfant, face à la précarisation de sa famille, va souvent jouer un rôle protecteur contre la désinsertion et désaffiliation sociales (Neyrand, 2005). Il devient le dernier lien avec le monde extérieur par sa scolarité et les activités socioculturelles ou sportives auxquelles il participe et que les parents doivent supporter. Le danger est alors que le parent restant tombe dans le piège de se replier sur l'enfant (Zaouche Gaudron, 2005 ; Neyrand, 2005). Un autre risque se situe au niveau de sa construction de son identité sexuée. L'enfant, par l'absence du père, va être privé du double repérage relationnel [...] à la base de la sexuation psychique. [...] il y a le risque que la proximité habituelle de la mère [...] se transforme en collusion (Le Camus, 2009). Cependant, concernant les risques de négligence parentale encourus, les recherches récentes nuancent en précisant qu'elle n'est pas associée à une variable isolée (comme la

monoparentalité) mais à un ensemble de facteurs intercorrélés (Le Camus, 2009; Zaouche Gaudron, 2005).

3. 3.3.2 Situation de plurirecomposition

Les situations de plurirecomposition, c'est-à-dire de recompositions familiales multiples, trouvent leur place dans ce chapitre sur la précarité car la proportion des familles recomposées est plus élevée dans les milieux les moins favorisés (Le Camus, 2009). De plus, les recompositions – à fortiori multiples – amènent, comme nous le verrons, certaines difficultés pour les enfants de ces familles. Ces enfants font face à la transformation des modèles familiaux mais nous ne considérons pas ces situations comme pathologisantes pour leur enfant (Ginsberg-Carré, 2006).

Pour commencer, les recompositions familiales posent la question du conjugal et du parental. Lors d'un divorce ou plus généralement d'une séparation, seul le rapport conjugal est rompu. La logique est, en quelque sorte, inversée puisque les enfants précèdent le couple et la filiation lorsqu'il y a recomposition (Ginsberg-Carré, 2006; Thévenot, 2005). Ainsi, la rupture conjugale et la recomposition qui s'ensuit nécessitent une réorganisation familiale. Se pose alors la question des liens qui unissent les membres de la famille et celle de leur place. Des difficultés peuvent apparaître lors de ce réaménagement (Ginsberg-Carré, 2006; Le Camus, 2009; Thévenot, 2005, Van Cutsem, 1998). La séparation parentale – ou plutôt conjugale – est donc le point de départ de toute possible recomposition familiale. Pour les enfants, cette séparation peut représenter un choc source de souffrance (Le Camus, 2009) voire une rupture, une véritable déchirure (Ginsberg-Carré, 2006). Dans tous les cas, la séparation est source de sentiments très forts de tristesse due à la perte représentée, de culpabilité, de trahison, de ressentiment, de crainte et parfois de soulagement (Van Cutsem, 1998). La séparation est aussi un moment de deuil du couple pour tous les membres de la famille (Le Camus, 2009; Van Cutsem, 1998). Lors de recompositions multiples, nous pouvons imaginer le deuil et les sentiments qui l'accompagnent démultipliés. Les familles (pluri)recomposées sont des familles pluriparentales. L'enfant a au moins trois adultes pouvant jouer un rôle parental. Les repères constitués par le père et la mère perdent de leur clarté pour l'enfant. Une des difficultés entraînées à ce propos est la réactivation d'enjeux œdipiens (Le Camus, 2009; Thévenot, 2001).

Au final, toutes les relations de l'enfant au sein de sa famille doivent être remodelées. Il n'existe pas de schéma du rapport « bel-enfant » et « beau-parent » (considéré comme un père,

compagnon de la mère ou encore rejeté) mais la relation à la mère semble rester prédominante.

Dans le(s) système(s) fraternel(s) recomposé(s) vont aussi se (re)jouer certaines scènes d'hostilité et d'affection. Les repères perdent de leur clarté à ce niveau également, notamment parce que les liens institutionnels ne sont pas établis (Le Camus, 2009; Van Cutsem, 1998). Cependant, la fratrie semble être une ressource potentielle où l'enfant peut trouver stabilité, ouverture et qui est souvent qualifiée tout court de « fratrie » composée de « frère(s) » et de « soeur(s) ».

3. 4. Enfance fragilisée

À partir de ce constat de ruptures multiples dans lesquelles évoluent les enfants des familles dites précarisées, la question qui brûle les lèvres est : « les conditions de vie défavorisées influent-elles sur le développement de l'enfant ? » Pour tenter d'aborder cette question sans tomber dans le piège d'établir des liens de cause à effet, il nous paraît important, dans la perspective de Wallon et de Bronfenbrenner, de penser l'enfant et son développement en interaction avec ses différents milieux (familiaux, extrafamiliaux) et avec l'environnement social et économique. L'environnement de l'enfant présente à la fois des fragilités (comme un revenu faible, une situation de monoparentalité, un manque de services pour les familles) et des ressources (comme le voisinage, la cohésion familiale). Les effets d'une situation précarisée sur l'enfant sont donc défavorables et cumulatifs (Zaouche Gaudron, 2005).

Sur le plan cognitif, plusieurs contextes influants sont à prendre en compte. Pour commencer, la dégradation du lieu de vie, associée à une situation précaire, peut engendrer toute une série de problèmes. Le retard du développement du vocabulaire et du langage est plus fréquent. Chez les enfants plus âgés, le cadre ainsi posé peut être inapproprié (bruit, exigüité) pour le travail scolaire. En effet, l'accès au matériel et l'environnement culturel collaborent aux opportunités d'apprentissage divers, d'expériences et de lecture (Zaouche Gaudron, 2005; Prêteur & de Léonardis, 2005). Par exemple, la lecture permet le développement d'importantes compétences d'apprentissage. Or dans les familles défavorisées, deux fois moins d'enfants lisent et très peu d'entre eux lisent par plaisir (Zaouche Gaudron, 2005). Ainsi, le manque de cette activité est corrélé avec des résultats scolaires plus faibles (Visée Leporcq, 2008). Des difficultés et des retards (échec, redoublement, réorientations) sont d'ailleurs constatés et ceux-ci semblent s'aggraver en grandissant chez les enfants venant de familles précarisées. De plus, dans l'enseignement spécialisé, une majorité des enfants est issue de

catégories sociales défavorisées. (Prêteur & de Léonardis, 2005; ViséeLeporcq, 2008). Nous tenons à préciser que le tableau que nous venons de dresser se veut uniquement descriptif et non explicatif des inégalités qui frappent les enfants de ces familles et qui perturbent leur développement cognitif et leur scolarité entre autres.

Comme sur le plan cognitif, le lieu de vie a un impact sur le plan de l'adaptation sociale de l'enfant. Un habitat dégradé peut conduire à des conduites agressives. Le lieu de vie comprend également le voisinage et les activités mises à disposition du quartier (parc, bibliothèque). À ce niveau, celui-ci a donc la possibilité de contrebalancer (voire pallier) ou, au contraire, d'aggraver le manque de ressources individuelles et familiales. En ce qui concerne les parents, la privation économique est liée chez eux à un stress accru influençant négativement leur réactivité à l'égard de leur enfant. Les stratégies éducatives aboutissent à des punitions plus dures mais une discipline et un contrôle parental trop rigides affectent le développement social de l'enfant. Le désavantage socioéconomique, le tempérament de l'enfant et les conflits parentaux, eux aussi, sont un déterminant important de l'inadaptation sociale. De plus, le stress fréquent, dont nous avons parlé, a tendance à faire persister les dysfonctionnements par les tensions permanentes qu'il provoque entre les membres de la famille (Zaouche Gaudron, 2005). Pour finir, davantage d'attachements insécurisés – caractérisés par une attitude angoissée se trouvent dans cette population et a, notamment, un impact sur le comportement. Par ailleurs, la diminution de l'hyperactivité en parallèle à l'augmentation du revenu est constatée. Chez les enfants de familles précarisées, des relations plus tendues et conflictuelles avec les pairs sont observées, témoignant parfois d'une réelle inadaptation sociale. Cela montre une fois de plus que les conditions de vie et l'état des parents influencent fortement le comportement des enfants et leur bien-être.

L'hypothèse serait [donc] que l'inadaptation comportementale et le rejet par les pairs sont associés avec le désavantage économique et le stress chronique que subissent les enfants (Patterson et coll, 1996 in Zaouche Gaudron,2005).

3. 5. Familles précarisées et professionnels

Plusieurs constats peuvent être faits dans le rapport particulier entre professionnels intervenant auprès des familles précarisées et celles-ci. Tout d'abord, les situations de grande précarité amènent les familles à être en contact avec de nombreux et différents services sociaux. Ce fait n'est déjà en soi pas évident, l'espace familial est réduit mais ces relations sont plus souvent teintées de pression : pression sur la famille ou pression sur les professionnels

pour « intervenir ». Ceci a toujours des répercussions sur la vie de famille (Bernard & de Muylder, 2006).

De plus, les différents acteurs de cette scène (intervenants et familles) se situent dans des logiques différentes qui sont source d'incompréhension car les interventions sont souvent non demandées par les familles, elles ne leur sont pas expliquées et sont ainsi perçues comme des intrusions. Ceci aboutit parfois à des interventions excessives, particulièrement vis-à-vis des enfants (Ferrand, n.d.; Bernard & de Muylder, 2006). Très souvent, les parents se sentent exclus de leurs rôles et responsabilités, ils sentent ne pas avoir le contrôle de la situation (Visée, 2008).

Du point de vue des professionnels, la situation est tout aussi difficile. Tout d'abord, ils agissent souvent dans des situations d'urgence avec toutes les difficultés humaines et pragmatiques que cela entraîne. (Ferrand, n.d.). À cet état d'urgence peut aussi s'ajouter le « besoin » pour les aidants de soulager immédiatement la personne. *Ils souffrent face à la souffrance de l'usager, parce qu'ils sont affectés. La demande non dite par la personne en difficulté est reprise par l'aidant comme si elle était sienne*²². Ainsi, l'aidant peut aussi ressentir un profond sentiment d'impuissance (Bastard, 2005). De plus, il est difficile pour les différents intervenants d'avoir accès à ces familles, rendant l'accomplissement des missions difficiles (Visée, 2008).

Pour finir, un autre point important ne relève pas cette fois du rapport professionnel-famille/individu mais du rapport interne aidant/aidant. Les professionnels des différents champs méconnaissent leurs compétences réciproques et, impuissants face aux situations qu'ils traitent, se renvoient alors la capacité à intervenir. *Les professionnels sont donc confrontés à des problèmes d'identité et de partenariat dans le champ de la précarité sociale*²³ En réponse, M. Bastard (2005) propose ' *d'inscrire l'action au sein d'un réseau*.

Conclusion

L'accumulation semble être la caractéristique des familles précarisées. Elles paraissent écrasées par une masse de problématiques interdépendantes qu'il est excessivement difficile de dissocier. Cette complexité va jusqu'à envahir les personnes externes – notamment professionnelles – amenées à être en contact avec ces familles. Ces situations de précarité

²² Bastard, M. (2005). Population précarisée en souffrance psychique. Des réponses professionnelles à améliorer. *Empan* 60 (4), 110-115

²³ Bastard, M. (2005). *Op. Cit*

attaquent de toutes parts l'identité et l'appartenance des personnes concernées. Ces altérations successives aboutissent à une désaffiliation certaine. C'est pourquoi lorsque ces familles et leurs enfants ont le plus besoin de soutien, il est le plus compliqué à trouver et à mettre en place par manque de liens. Le manque de repères est aussi bien interne qu'externe à la famille. Ce véritable paradoxe habite leur existence. Toutefois, la famille est le dernier lieu de refuge et constitue donc la ressource ultime des enfants de ces familles en particulier.

Nous venons de parler de la précarisation des familles et de ses effets sur les enfants en général, mais ce que nous venons d'évoquer plus haut vaut également pour la société burundaise dans laquelle on rencontre aussi bien ces multiples ruptures économiques, familiales et sociales aboutissant à ces situations de monoparentalités et de recompositions et affectant le lien social de façon globale.

Ces multiples situations de précarisation font que dans la plupart des cas, les familles en général et les parents en particulier ne sont plus capables de jouer convenablement leurs rôles et sont donc obligés de se rabattre sur les enfants et ces derniers se retrouvent parentifiés. Nous allons voir dans le chapitre qui suit comment la fratrie peut constituer une ressource lorsque les parents ne sont plus à mesure d'assumer leurs responsabilités.

CHAPITRE 4. LE PROCESSUS DE PARENTIFICATION ET LA QUESTION DE LA FRATRIE

4.1 Quelques repères théoriques sur la fratrie

La fratrie a été longtemps ignorée et méconnue dans le champ de la psychologie, de la sociologie et de la psychothérapie au point qu'on pourrait douter de son importance dans la vie du sujet (Govindama & Scelles, 2012 ; Scailteur, Batchy & Kinoo, 2009). Pourtant, comme l'expliquent différents auteurs, il est tout à fait clair que le rang dans la fratrie, le sexe du sujet, la fratrie consanguine et symbolique, etc., organisent les relations parents-enfants et les relations fraternelles à tous les âges de la vie. Depuis quelques années, plusieurs publications apparaissent, qui précisent de plus en plus l'influence du sous-système fraternel sur le fonctionnement psychique des individus composant la fratrie. Le thème de la fratrie est aujourd'hui tout à fait d'actualité dans une société où le parental et le fraternel évoluent de manière importante dans leur structure, en raison de l'évolution de la conjugalité (Govindama et Scelles, 2012).

4.2. La complexité du lien fraternel

Scailteur et al. proposent de définir la fratrie après avoir expliqué ce que c'est « être frère de » ainsi que le « lien fraternel ». Est « frère de » celui qui est né de mêmes parents et qui partage le même héritage génétique et socioculturel. Le lien fraternel constitue le troisième grand lien qui structure la famille avec le lien conjugal et parental. Nous envisagerons la fratrie comme étant un sous-système de la famille, au même titre que le sous-système conjugal et parental (2009, p. 73). D'habitude, c'est à la naissance du premier enfant que se crée le sous-système parental, tandis que le sous-système fraternel n'existe que lorsque les parents mettent au monde un deuxième enfant et éventuellement d'autres par la suite et ces deux sous-systèmes sont nettement interdépendants. La fratrie, selon plusieurs auteurs et notamment selon la lecture de Kaës, est un sous-ensemble de la famille et le premier enfant né de cette famille est l'aîné. L'auteur qualifie une fratrie par les liens émotionnels, affectifs, moraux et sociaux. Ces liens s'expriment dans la notion de fraternité qui désigne d'abord « un lien de parenté, celui des membres de la fratrie et, par extension, le lien de celles et ceux qui se considèrent comme ayant un tel lien d'appartenance, affectif, moral, social, civique ou religieux, apparenté au lien de fratrie » (Kaës, 2008, p. 6).

P. Caillé (2004) précise que la fratrie est fondée sur le fait historique d'avoir des parents communs au sens biologique, qu'il s'agit d'un concept qui s'inscrit dans la logique sociologique, à la différence de la fraternité qui est un concept moral, soutenant des valeurs judéo-chrétiennes, des sentiments messianiques, comme quoi : « les hommes doivent s'aimer, s'entraider, renoncer à la concurrence sauvage, ceci grâce à une identification réciproque, précisément parce qu'ils sont tous frères » (p. 16).

S.Haxhe (2010) souligne qu'avec les nouvelles familles d'aujourd'hui, par exemple dans certaines recompositions familiales, les enfants ont des parents différents, n'ont pas grandi ensemble, ne développent pas de liens spécifiques et que pourtant ils peuvent créer « un groupe- fratrie, un sentiment fraternel », en partant de leur propre désir qui est une démarche d'affiliation. La famille recomposée, avec ses nouveaux circuits d'obligations et de prescriptions affectives et émotionnelles, force également chacun des membres de la fratrie à faire un travail de redéfinition des relations intrafamiliales au travers de questions comme : qu'est-ce qu'un(e) demi - frère(sœur) ? Quelles différences relationnelles existent entre frères et demi frères ? Quelle place occupent les « faux demi-frères et sœurs », c'est-à-dire les enfants du compagnon ou de la compagne du parent ? (Scailteur et al., 2009). Ces constatations invitent à élargir la conception de la fratrie et à ne plus considérer le lien fraternel comme une donnée simple, passive et insignifiante. Comme le rappelle T. Darnaud, les liens de fraternité/fraternel ne sont pas que le produit de la filiation, d'une famille. Ce n'est pas un état de fait, mais un lien tissé : « c'est une cooptation autour du partage d'une croyance, d'une valeur ». De telles idées pourront aider à comprendre la notion de fratrie telle qu'évoquée par les enfants vivant dans les ménages constitués en fonction de liens de parenté existants (frères et sœurs, cousins, etc.) et/ou de liens tissés (collègues de classe, ...)

4.3. Le lien fraternel : ressource ou à l'origine de souffrance

Plusieurs auteurs ont depuis un certain temps étudié le lien fraternel et, de toute évidence, la relation horizontale entre frère et sœur influe beaucoup sur la santé psychique des membres de la fratrie. Les thèmes de la rivalité fraternelle et de la jalousie furent dans un premier temps les plus abordés dans l'étude de la fratrie, notamment par Freud qui considérait la compétition fraternelle comme une défense contre la rivalité œdipienne, permettant du coup un nouveau développement (Scailteur et al., 2009). Kaës (2008) va s'attacher à démontrer par la suite ce qu'il appelle « le complexe fraternel », résumé par Guehria (2008) qui le considère comme

une organisation majeure de la vie psychique, distincte du complexe d'Œdipe. En faisant un rapprochement, une articulation, entre le complexe d'Œdipe et le complexe fraternel, R. Kaës souligne en effet que, dans le complexe œdipien, la conflictualité se caractérise par l'amour et la haine pour les parents de manière différente pour la fille et pour le garçon. Dans le complexe fraternel précœdipien, il s'agit « d'une organisation fondamentale de désirs amoureux, narcissiques et objectaux vis-à-vis de cet "autre" qu'un sujet se reconnaît comme frère ou sœur... les figures de l'intrus et du concurrent de même génération » (R. Kaës, 2008, p. 5). Kaës, (1993, p. 8 ; 2008, p. 383) et ensuite Meynckens (1999, p. 37) démontrent que la fratrie est le lieu où l'enfant se situe par rapport à l'autre, non seulement dans l'amour, l'ambivalence, l'imitation et l'identification à l'autre, semblable et différent, mais aussi dans la confrontation, l'opposition, la haine, l'envie, la jalousie et l'agressivité. On voit là l'existence de deux positions antagonistes qui s'articulent en conflit permanent. Assez proche de ce point de vue, Cahn, repris par Scailteur et al. (2009), soulignait à juste titre que la fratrie est un agent spécifique qui stimule la formation du moi de l'enfant et son apport spécifique réside dans le fait d'exposer à la frustration, de générer des conflits tout en offrant soutien et complicité au sein d'une même génération.

Référons-nous aussi à Almodovar (in Scailteur et al., 2009) qui a introduit la notion « d'expériences fraternelles ». Selon cet auteur, les fonctions essentielles remplies par la fratrie sont les suivantes : une fonction d'attachement, de sécurisation, de ressource, celle de suppléance parentale et enfin une fonction d'apprentissage de rôles sociaux et cognitifs. De ce qui précède, il apparaît clairement que la fratrie constitue une véritable ressource et, pour reprendre les termes de Scailteur et al. (2009), il s'agit d'un réservoir précieux d'expériences vitales qui jouent un rôle fondamental dans la construction de la personnalité. Bon nombre d'auteurs qui se sont penchés sur la fratrie (avec une vision psychopathologique) l'ont également étudiée comme étant à l'origine des souffrances et des traumatismes pouvant avoir une répercussion sur les liens que les enfants entretiennent entre eux (Govindama & Scelles, 2012). Goldbeter Merinfeld (2004) souligne ainsi que les liens dans la fratrie sont teintés de rivalité, de jalousie, de haine, de passion allant parfois jusqu'à l'inceste. Goldbeter-Merinfeld (2004) rappelle au passage que d'autres auteurs abordent plus spécifiquement des vécus lourds « portés en fratrie », soit parce que l'un des enfants est handicapé, soit parce que c'est un parent qui est fragilisé. C'est dans ce cadre que Régine Scelles décrit la pesanteur des loyautés à porter ainsi que les tabous auxquels sont confrontés les frères et sœurs d'un enfant lourdement handicapé (Goldbeter Merinfeld, 2004 ; Scelles, 2012).

De son côté, Cook-Darzens (2009) a étudié le rôle de la fratrie dans l'étiologie de l'anorexie mentale de l'enfant et de l'adolescent en mettant en évidence les influences réciproques (positives et négatives) entre ce sous - système familial et la maladie, tandis que Hamed, Chatelle & de Bekker, (2008) appréhendent le vécu d'une fratrie dans une situation incestueuse.

Avec ce qui vient d'être décrit, nous ne pouvons pas nous borner à une vision réductrice qui considérerait la fratrie des enfants parentifiés comme simplement une ressource et rien d'autre que cela ou comme strictement une source de souffrance. Ces deux dimensions de la fratrie (ressource ou source de souffrance) apparaîtront également dans la plupart des témoignages que nous présenterons ultérieurement.

4.4. La position d'aîné dans la fratrie

Diverses observations cliniques ont amené les chercheurs à s'intéresser au rang de naissance et à la position d'aînesse de manière spécifique. Ceci nous intéresse particulièrement lorsqu'on sait que la plupart des enfants qui jouent le rôle de parent sont des aînés de la fratrie. La question des places ordinales a été étudiée par un certain nombre d'auteurs. Évoquons-en quelques-uns, autour d'idées pour nous éclairantes ou potentiellement heuristiques, à propos du rôle de l'aîné, non sans transmettre au lecteur qu'il nous paraît nécessaire de garder un regard critique sur toute généralisation abusive, qui ne prendrait pas en compte la singularité de chaque personne et de chaque culture, toujours en mouvement. Adler avait souligné que l'aîné a un aspect « conservateur » par son rang. Il conserve un pouvoir, une place centrale, un statut d'héritier qui lui appartient à lui seul jusqu'à la venue du cadet, de l'enfant qui suivra, qui est considérée comme une menace : « Le cadet le menace par derrière. Si quelquefois il trouve le moyen de tourner la situation en traitant le cadet d'une façon paternelle ou maternelle, ce n'est là qu'une variante de l'effort qu'il fait pour conserver la prééminence » (Adler, 1950, p. 168).

Toman (1987) a évoqué la persistance ultérieure de la position ordinale, ainsi que l'importance du sexe dans les relations fraternelles. Il a développé ensuite le « théorème de duplication » qui est un processus d'équilibre qu'un individu trouve dans ses relations futures, dans une relation conjugale ultérieure par exemple, par reproduction complémentaire expérimentée précocement au sein de la fratrie. Selon plusieurs auteurs, il existe un lien entre le fait d'être aîné et celui d'avoir un sens des responsabilités. Welins (1964) montre ainsi que

la nécessité de s'identifier aux parents, d'être fiable et responsable est la solution trouvée par l'aîné pour répondre à la perte de proximité avec les parents, à l'arrivée du cadet. Toman (1987) va dans le même sens quand il dit que l'aîné s'aperçoit vite du bénéfice à tirer quand il protège, aide son cadet. Sulloway (2001) souligne la recherche des faveurs des parents par l'aîné en étant auxiliaire auprès de ses frères et sœurs. Selon l'auteur, ce n'est donc pas par hasard que les aînés ont tendance à être consciencieux et respectueux de l'autorité. Pour Adler, Goldrick et Gerson, la description des places est moins typologique, la position et le rôle de l'aîné pouvant être repris par un cadet. Adler indique ainsi que « le second enfant peut prendre le rôle de l'aîné, par exemple lorsque l'aîné est faible d'esprit » (1950, p. 168). Goldrick et Gerson, cités par Meynckens, mentionnent qu'« un deuxième enfant peut devenir un aîné fonctionnel s'il est particulièrement talentueux, ou si l'aîné est malade » (2007, p. 50). Lackie (1984) montre qu'il est possible que l'aîné reste infantilisé et ne soit pas en mesure d'assumer sa place que le cadet reprendrait à son propre compte. Il est à noter que le cadet n'est jamais décrit dans les études comme quelqu'un qui prend des responsabilités dans la fratrie ou dans la famille, si ce n'est quand l'aîné démissionne de son rôle

4.5. La fratrie et l'aîné dans la culture burundaise

Les notions de famille, de parenté, de fratrie diffèrent d'une culture à une autre. La culture engendre des modes d'organisation familiale, des lois de transmission et les concepts de descendance et de parenté tout en fournissant un sens à un comportement, à un tabou, à une pratique qui permet au sujet de subjectiver sa place de sujet avec ses propres références (Govindama, 2012). La culture au Burundi nous aide en effet à mieux appréhender le phénomène de parentification des enfants en nous référant au discours qui circule autour de la figure de l'aîné dans les familles traditionnelles et même dans celles d'aujourd'hui, dites modernes. Cette culture demande à l'aîné de la famille de prendre soin du plus petit. C'est une figure identificatoire, un modèle individuel, familial et social aussi. Ce discours est véhiculé pour permettre à l'aîné qui grandit de s'imprégner du rôle qu'il devra dès lors jouer par la place qu'il occupe ; c'est aussi une voie qui conduit au relais des parents, quand ils ne seront plus en vie. On entendra souvent dire « Imfura ingana na se », l'aîné est égal à son père, c'est-à-dire que l'aîné peut assumer les responsabilités du père en son absence. Dans le temps, cette fonction était attribuée au fils aîné au Burundi, où le système en place est patriarcal. Il pouvait ainsi prendre soin de sa mère et de ses sœurs. Ce message est peut-être ancré dans les

références culturelles qu'ont ces enfants et motiverait ce sentiment de responsabilité, malgré le prix très lourd à payer. Notons qu'actuellement une fille peut aussi jouer ce rôle, tout comme elle peut aussi hériter de son père, chose qui n'existait pas avant que la loi à cet égard ne soit votée il y a quelques années. (Voir la loi n° 22/99 du 12/11/1999 relative aux régimes matrimoniaux, aux libéralités, aux successions et à la constitution de la république du Burundi du 4 juin 2003). L'aîné a longtemps été héritier et, par son « droit d'aînesse », recevait des terres. Il s'agit d'une réalité qui ne concerne pas que le Burundi. Cette réalité, qui a tendance à disparaître, reste néanmoins active dans certains contextes comme celui de la monarchie où l'aîné hérite du trône selon le rang ordinal, parce qu'il est le premier né. À côté de l'héritage matériel reçu par l'aîné, celui-ci hérite des valeurs et attentes familiales.

Dans le contexte du Burundi, on admet la possibilité qu'un cadet puisse prendre les responsabilités dans la fratrie. Par ailleurs un cousin, une cousine, un peu plus âgé peut être facilement accepté comme aîné car, socialement et culturellement, il n'est pas étonnant de considérer son cousin comme son grand frère, surtout dans des familles élargies où règnent une bonne entente et une solidarité. Par extension, un enfant dont les parents furent de vrais amis de ses propres parents peut être considéré également comme un grand frère.

4.6. L'attribution d'un rôle parental à un membre de la fratrie

« Soutenir la famille », pour un jeune homme, est un projet d'avenir important au Sénégal, comme le soulignent M.C. et Ed. Ortigues (1973,p. 124). Cela est tout aussi vrai au Burundi comme dans d'autres pays africains et occidentaux où soutenir les parents âgés, aider ses parents, ses petits frères et sœurs, font partie des tâches développementales admises par la société comme normales, voire valorisantes pour les enfants. Une telle configuration dans laquelle le fils aîné surtout, mais aussi la fille aînée sont mis à la place de figures parentales se retrouve en Afrique noire, en Inde, dans les sociétés musulmanes et asiatiques, voire juives (Govindama, 2012). Cependant, l'attribution d'un rôle parental à un ou plusieurs enfants dans un système familial a été aussi étudié depuis les années soixante sous l'angle du dysfonctionnement sous l'influence de Boszormenyi-Nagy et selon son concept de « parentification ». L'évolution et les transformations des familles depuis un quart de siècle et leurs diversifications (famille monoparentale, recompositions familiales, famille homoparentale, famille polygamique, etc.) ont ensuite donné une nouvelle actualité clinique à

ce concept et cela a été encore confirmé par les travaux récents sur les enfants d'alcooliques ou sur les enfants de parents atteints du HIV (Le Goff, 2005).

Il nous faut cependant souligner tout de suite que la situation des enfants chefs de ménage dont nous allons parler dans le point suivant, même si elle peut être rapprochée à certains égards de ce phénomène de parentification, ne s'y résume pas tout à fait pour plusieurs raisons que nous évoquerons. La situation de l'enfant chef de ménage, et la structure qui lui est sous-jacente et qu'il mobilise, ne correspond pas non plus au concept de l'enfant parental, introduit par Minuchin en 1967. Pour l'auteur, il est normal que l'enfant puisse parfois avoir de lourdes responsabilités trop tôt (activités ménagères pour aider la maman qui n'y arrive pas toute seule ou donner un coup de main aux frères, par exemple. L'auteur le considère ainsi comme un « enfant parental » qui ne présente pas essentiellement un comportement dysfonctionnel mais répond à une nécessité familiale et économique. Un tel enfant (actif dans les tâches ménagères, aidant les frères et sœurs à faire leurs devoirs, contribuant au mieux à l'organisation familiale, qui fait preuve de maturité par son comportement responsable convenant et aux parents et à la fratrie) existe au Burundi. Dans le même sens, Haxhe explique qu'en termes d'organisation fraternelle, l'enfant qui a une fonction parentale peut garder en même temps son statut d'enfant (2010, p. 234-235). Cet enfant-là, l'enfant « parentalisé », est « un auxiliaire parental », c'est-à-dire qu'il prend place à côté de son parent et peut s'identifier à lui ; cela lui procure une source de maturation et il reste au niveau générationnel des enfants. C'est un enfant qui a eu la possibilité de recevoir avant de donner, il a pu être entendu dans ses besoins d'enfant avant d'avoir une fonction parentale ; il a en effet acquis une autonomie de ses parents lui permettant de rester enfant et de passer au statut d'adulte progressivement en toute confiance. Par contre l'enfant « parentifié » perd son statut d'enfant et fait un saut générationnel.

Conclusion

Nous avons abordé plusieurs concepts – parentalité, parentalisation, parentification, responsabilité, etc. – à la recherche de ce qui peut éclairer le rôle de l'aîné dans le processus de parentification. Comme nous l'avons vu, ces concepts sont tous utilisés dans un contexte où il y a une présence parentale ou celle d'un adulte. Au Burundi, la situation est toute différente et particulière. L'enfant joue parfois le rôle des parents présents, morts ou absents, ou du grand frère, de la grande sœur (qu'il/elle est réellement ou pas), et sans y avoir été préparé. L'intérêt de la psychanalyse est qu'elle permet de saisir la réalité interne au niveau

des jeux, des identifications et des projections. Parmi les psychanalystes, nous privilégions le concept de parentalité tel que proposé par Hefez pour qui la parentalité serait « le choix d'une personne d'exercer une fonction d'encadrement de l'enfant dans le processus du développement de la personnalité [...] Il s'agirait plutôt d'un processus d'affiliation qui prend le dessus par rapport au processus de filiation », ainsi que par Houzel, dans l'axe pratique de la parentalité, c'est-à-dire celui de l'exercice des tâches parentales. Nous ajoutons à ce concept le mot **précoce**, pour indiquer que ce sont des enfants qui à présent assument ces tâches. Nous avons vu un lien entre le concept de la parentalité et la réalité burundaise. Mais nous empruntons aussi le concept de parentalité à Quentel pour qui la parentalité ne se limite pas qu'à la génitalité mais plutôt s'actualise dans la réalité sociale que vivent les gens aujourd'hui, dans un cadre social précis. Et nous nous inscrivons dans cette logique anthropologique en considérant la dimension de la parentalité comme une question de responsabilité et en essayant de la redéfinir selon la réalité du Burundi. La responsabilité est, comme nous l'avons vu avec Quentel, attribuée à l'adulte. Étant enfant, on n'est pas responsable. On peut être responsable quand on passe de l'enfance à l'âge adulte, quand on s'est déjà imprégné de ce qu'on a reçu comme éducation pour le faire sien. Là, on aura atteint la maturité. Nous avons vu dans le chapitre précédant comment on devient responsable et de quoi on peut être responsable dans l'évolution de l'enfant au Burundi. Nous retenons aussi les idées de quelques auteurs qui enrichissent notre réflexion. Haxhe (2011) nous permet de comprendre la distinction entre la parentalisation et la parentification, les deux termes pouvant être facteur de maturité si l'enfant est respecté dans ses besoins. La parentalisation est le mouvement vers ce qui constitue la fonction parentale alors que la parentification est le mouvement qui rend l'enfant parent de son parent. Dans la parentalisation, ajoute-t-elle, l'enfant « fait » le parent ; dans la parentification l'enfant « est » le parent. Un peu comme dans la parentalité, dans le cas des enfants chefs de ménage, l'enfant fait le parent, exerce les tâches parentales comme nous venons de le dire. La question de l'articulation entre la parentalité et la relation de fratrie nous amène encore à nous questionner sur le rôle de l'aîné qui est, d'une part, à cette place qui permet de suppléer aux parents dans une position verticale (relation parent-enfant) reconnue individuellement et socialement et, d'autre part, en même temps dans une position horizontale (relation frère-sœur).

4.7. La redistribution des responsabilités et les fonctions du lien fraternel

4.7.1. La redistribution des responsabilités au sein de la fratrie : Situation des enfants Chefs de ménages au Burundi

L'enfant qui va prendre en charge ses frères et sœurs assure un rôle de substitut parental et d'éducateur. L'enfant chef de ménage dont nous parlons ici est un enfant orphelin du SIDA (dont les parents sont morts suite à la maladie du SIDA) et qui prend en charge ses frères et ses sœurs. Au niveau de son identité, il ya remaniements des statuts et des rôles dans la famille. Il faut entendre par ici la position hiérarchique dans la fratrie, la fin d'anciennes attributions et mise en place de nouvelles attributions. Dans les redistributions des responsabilités, entendons par là les nouvelles positions dans le grand livre des dettes et mérites, nouvelles liaisons et /ou délégation .Soulignons aussi qu'il peut y avoir le clivage des loyautés (envers les parents absents et le parent en charge, envers la fratrie).

S. ANGEL (1997) pointe la relation fraternelle comme un palliatif à la dépression face aux carences parentales. L'auteur montre que la fratrie est un lieu d'apprentissage des rôles de l'avenir, un espace propice d'expériences d'attachements. On y décline de nombreux sentiments, on y apprend les interdits. C'est un lien durable dans le temps et au-delà de la disparition des parents, lien qui accompagne les étapes de la vie. Mais, dans les familles dysfonctionnelles et carencées, ce lien de la fratrie est fréquemment altéré. Alors, concernant cette redistribution des responsabilités, il y a changement des rôles et des relations, des nouvelles définitions de la responsabilité de chacun dans la fratrie, une redéfinition des relations affectives, une confusion de l'identité et du rôle (entre celui qui prend en charge et ceux qui sont pris en charge), de nouvelles interactions avec l'environnement social, etc.

Pour celui qui prend en charge, la comparaison avec lui peut être douloureuse pour l'estime de soi lorsqu'il ne se considère pas à la hauteur de cet idéal. Par contre, la comparaison entraîne un sentiment de triomphe si le sujet égale ou surpasse l'idéal. Il semble alors que la différenciation, qui entraîne l'investissement de territoires bien distincts, permet de préserver l'estime de soi, car dans ce cas, non seulement la comparaison donne le sentiment de triompher sur son propre terrain, mais elle est également moins frustrante pour l'autre (Haxhe, 2002).

a) L'âge de l'enfant

L'âge de l'enfant quand il devient orphelin est un indicateur important pour juger de la suite de son développement. La perte de parents a un important impact psychologique, surtout qu'à côté de cette situation, l'enfant a eu longtemps à assister à l'effondrement progressif et généralement simultané des supports familiaux (père, mère). D'où un sentiment de découragement, d'impuissance pour l'aîné qui est généralement appelé à faire face à cette situation problématique où différents problèmes s'entremêlent.

C'est dans ces conditions défavorables que l'enfant chef de ménage est obligé de se débrouiller pour prendre en charge ses petits frères et sœurs, alors qu'il devrait lui-même être pris en charge, vu son âge et son immaturité.

b) Le sexe de l'enfant

Le sexe constitue un indice différentiel dans la compréhension du vécu problématique des ménages d'enfants orphelins. L'intervention de l'orpheline au niveau familial se révèle fondamentalement différente de celle de l'orphelin. Ceci n'est pas le fruit du hasard car cette situation résulte du contexte culturel burundais qui attend de la fille, sa disponibilité totale dans les travaux ménagers et du garçon un bon chef en devenir qui supervise que tout est en ordre et qui donne son coup de main pour des travaux durs pour lesquels la fille n'a pas assez de force. Dans ces conditions, la situation est telle que, la fille, peu importe son âge, son rang dans la fratrie, se sent concernée par les problèmes familiaux plus que son aîné garçon. Selon le journal le Courrier(1991), les familles d'enfants orphelins qui ne comprennent que des garçons ou dont les aînés sont des garçons ont plutôt tendance à se tourner vers la mendicité une fois que leurs voisins limitent l'aide qu'ils peuvent offrir.

Pour O. Bourguignon et coll. (1999, p. 29) : « *Les aînés influencent la dyade d'autant plus qu'ils sont âgés, les filles aînées ayant davantage tendance à diriger que les garçons aînés* ».

Par rapport à notre contexte, cette situation est la conséquence de l'éducation traditionnelle burundaise en ce qui concerne la gestion du ménage. La fille et le garçon ne reçoivent pas la même éducation dans la gestion du ménage. La fille est beaucoup plus impliquée dans l'accomplissement des tâches ménagères, contrairement au garçon. Au fait, dès son jeune âge, la fille reçoit une formation rigoureuse dans la bonne gestion du ménage (préparer la nourriture, faire la propreté de la maison, faire de l'ordre, puiser de l'eau, etc.). Cette éducation de la fille dès son jeune âge se fait dans l'optique de la préparer pour que dans sa vie future elle puisse assurer le rôle de mère. Cela vaut également pour les enfants orphelins,

la fille si petite soit-elle, même quand elle a des grands frères, c'est à elle d'accomplir les travaux ménagers et les garçons s'occupent à d'autres choses (Un exemple banal, un garçon ne peut pas nettoyer ou faire la propreté de la maison quand elle a des sœurs, il dit qu'il ne sera pas accepté comme garçon par les pairs, que ce sont des tâches destinées aux filles).

4.7.2. Les fonctions du lien fraternel

R., Jaitin (1999, pp.114-115) explique que dans les conditions normales, le lien fraternel fonctionne comme un moi peau, comme une enveloppe. Et, dans ce sens la relation entre les frères agit comme un « holding ». Il fonctionne comme une représentation topique qui permet l'organisation spatiale du Moi corporel et du Moi psychique. Ce premier niveau permet la transmission « intra subjective », dans laquelle le lien fraternel fonctionne comme un lien synchrétique. Mais le lien entre frères, inséré dans le groupe familial, remplit une deuxième fonction de « Handling », en tant que contenant et transformateur. Quand il peut jouer son rôle de transformateur, un appareil psychique se constitue au niveau du lien fraternel, qui facilite l'individuation. Dans ce sens, la transmission intersubjective permettrait la différenciation à l'intérieur du lien. Le niveau le plus ou moins de différenciation entre les frères est procuré par la différenciation préalable entre la fonction parentale et la fonction filiale. Si le groupe familial ne remplit pas sa fonction de « Handling », c'est le lien fraternel qui assume cette fonction ; et dans ce cas il n'y a pas d'espace entre l'interne et l'externe du lien fraternel.

Le même auteur souligne que quand les conditions familiales le permettent, le lien fraternel favorise le développement du « Moi-pensant » qui questionne sur l'origine et sur la généalogie. Penser à cela serait une métonymie du Moi que D. Anzieu appelle « Moi pensant ». La pulsion de savoir devient pensée et prend la place d'un objet médiateur de la relation fraternelle. Par conséquent, la relation fraternelle se transforme en liaison et appui mutuel.

Abondant dans le même ordre d'idées, M. Meynckens-Fourez (1999) soutient que les relations fraternelles remplissent « au minimum » trois fonctions à savoir une fonction d'attachement, de sécurisation et de ressource ; une fonction de suppléance parentale et une fonction d'apprentissage des rôles sociaux et cognitifs.

Quant à O. Bourguignon et coll. (1999, pp. 65-66), l'expérience fraternelle remplit aussi trois fonctions « *La construction de la personnalité, avec simulation de l'activité psychique et*

développement de la relation objectale. Ensuite, la décharge pulsionnelle ; le groupe fraternel fonctionne comme contenant des pulsions et des parties de soi projetées. Il y a exportation de la conflictualité psychique dans la réalité externe, par le biais de scénarios mis en actes et de conflits réels. Enfin, l'étayage ; la réalité psychique interne de chacun s'élargit au groupe fraternel et, en retour, celui-ci permet de mieux supporter la non-réalisation des désirs incestueux, de juguler les angoisses archaïques, de se soutenir en face de la problématique génitale, de se protéger contre les ébranlements psychiques qui peuvent affecter la vie familiale (mort, divorce...). En outre, le statut fraternel peut offrir des satisfactions : idéalisation de l'aîné et valorisation narcissique liée à l'admiration des plus jeunes. Le lien fraternel peut être sécurisant et protecteur ; avoir un frère ou une sœur, c'est avoir quelqu'un à qui parler, c'est être éventuellement protégé à l'extérieur, même si on est dominé à la maison ; c'est être aussi plus autonome vis-à-vis des parents, supporter plus facilement leur absence, leur distance, leurs exigences, soit pouvoir mieux se protéger d'eux ».

Quand il faut faire l'étude psychologique du lien fraternel, O. Bourguignon et coll. (1999, p. 100), insistent sur le fait qu'il faudrait sans doute tenir compte de nombreux critères et s'effectuer à partir des points de vue différents, parmi lesquels « *La constitution réelle de la fratrie (nombre d'enfants, âge, sexes, ordre de naissance, ordre de fratrie) ; la situation personnelle de chaque enfant (personnalité, état de santé, réalisations intellectuelles, artistiques, vie sociale, etc.), et le style de ses relations avec les différents membres de la fratrie ; les représentations de chaque enfant concernant sa fratrie et sa place dans la sa fratrie ; le style des relations d'une même fratrie en présence des parents et en leur absence (momentanée, partielle ou totale) ; le style des relations des enfants avec d'autres enfants extérieurs à la fratrie (cousins, camarades d'écoles ou de jeux, etc.)*.

4.7.3. La notion de chef de ménage : Définitions

Le concept « chef de ménage » est composé de deux mots à savoir : chef et ménage. Le mot chef signifie en latin *copus*, tête, c'est-à-dire celui qui est à la tête, qui détient l'autorité, la direction. Le chef est donc celui qui a un rôle dominant dans la vie d'un groupe, rôle comportant des attributions et se réalisant sous forme de fonction.

Quant au ménage, Thibaut de Saint Pol et al. (2004) disent que les origines du mot ménage sont très anciennes. Le terme apparaît sous l'orthographe « maisnage » dès le XIIe siècle. Les

formes initiales sont dues à l'influence de l'ancien français maisnée (« famille ») lui-même provenant du latin *mansio* (« maison »).

Le ménage est dès ses origines marqué par ses liens au domicile d'une part et au groupe familial de l'autre. Le sens donné au ménage alterne au cours des siècles entre ces deux directions : l'aspect matériel et l'aspect humain. Quand le statisticien considère un ménage comme l'ensemble des personnes, quels que soient les liens qui les unissent, qui occupent un même logement, à titre de résidence principale (Pressat, 1979), il est très loin de l'idée de famille ou de couple. Ainsi, le ménage statistique ne désignera jamais vraiment ce que le sens commun range sous ce terme. En fait, définir un ménage suppose que l'on soit à mesure de :

- a) proposer un critère d'identification ;
- b) désigner un chef de ménage ;
- c) pouvoir caractériser la structure interne du ménage (Tapinos, 1985). Ménage et chef de ménage sont deux notions qui vont alors de pair.

Une autre définition du concept « ménage » est donnée par Bonvalet et Lelievre (1995) qui considèrent le ménage comme une entité statistique repérée à un moment donné selon un critère de résidence. C'est donc une entité transversale dont les caractéristiques sont observées en un instant précis, unique. Le ménage constitue la plus complexe des unités primaires associant les individus et permet de prendre en compte l'ensemble de cas de figure : de la personne vivant seule au groupe de personnes non-apparentées vivant sous le même toit en passant par les familles co-résidentes. Le concept de ménage fait appel à différentes dimensions de la vie quotidienne à savoir la résidence, la filiation et l'alliance, le genre de vie, en particulier le repas quotidien, la communauté des revenus et la communauté de consommation.

P. Laslett cité par Bonvalet et Lelievre (1995) ajoute que le ménage simple correspond à la famille nucléaire, famille élémentaire ou encore famille biologique. Il s'agit de deux individus mariés vivant ensemble, qui forment le noyau familial. La famille élargie est une famille conjugale à laquelle s'ajoutent des membres apparentés par un autre lien filial direct. La famille étendue est constituée par un ensemble d'individus apparentés qui entretiennent des relations étroites sans pour autant vivre ensemble.

Pour le cas qui nous concerne, le ménage est à comprendre dans le même sens que la famille. Il est constitué par des enfants du couple décédé dont le chef de ménage est l'un d'eux. Cette responsabilité exige des potentialités tant morales qu'intellectuelles car l'enfant chef de ménage est obligé de subvenir aux besoins de ses petits frères et sœurs. Ainsi, est chef de

ménage, celui ou celle qui s'occupe des charges familiales, que ce soit au niveau matériel, éducatifs, sanitaires, et autres. Celui-ci ou celle-ci est « comme parent » de la fratrie. Dans le cas de notre étude, il s'agit tout simplement des enfants orphelins de père et de mère, les orphelins totaux et parmi eux il y a un qui devient chef de ménage. Ce vocable de « chef de ménage », nous l'avons trouvé dans l'Association de Prise en Charge des Orphelins du Sida (APECOS), la même qui nous a indiqué ces ménages à la tête desquels on trouve de jeunes adolescents.

4.7.3. 1. Facteurs liés à la constitution des ménages d'enfants au Burundi.

Uwera Kanyamanza et al. (2012) nous disent à travers la revue de la littérature sur le phénomène des ménages sans parents, de « familles sans parents » et s'appuyant sur les recherches de B. Cyrunlik (2008) que ce phénomène touche beaucoup d'autres pays africains. Ainsi, dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, ce sont les orphelins dont les parents furent décédés par le VIH qui sont essentiellement concernés. Ces auteurs montrent, selon les derniers chiffres disponibles issus d'un rapport de l'UNICEF de 2004 que le Burundi (26%) vient en deuxième lieu après le Rwanda (37%) où l'on trouve les proportions les plus élevées de ménages d'enfants s'occupant d'autres orphelins. Ensuite viennent la Zambie (25%), la Sierra Leone et l'Ouganda (22%), le Botswana, la Namibie et le Swaziland (21%)

Au Burundi, la constitution de ménages d'enfants est l'une des conséquences visibles de l'épidémie du SIDA, et des crises sociopolitiques qu'a connues le pays. Quels sont alors les facteurs qui poussent ces enfants orphelins à la constitution de ménages?

4.7.3.1.1. Facteurs inhérents à l'environnement social

Nous insistons dans ce point sur le contexte socio-politico-économique, sur les défaillances du système de prise en charge traditionnelle et l'origine du décès des parents.

a) Contexte socio-politico-économique

L'histoire récente du Burundi a été marquée par le conflit sociopolitique d'octobre 1993 qui a emporté de milliers de vies humaines et le déplacement de personnes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. La recherche d'un milieu sécurisant a amené la population à se regrouper spontanément ou sur l'initiative des autorités dans des « camps » d'où la plupart d'entre eux manquent du minimum vital. Pour une partie importante de la population, le mode de vie est devenu précaire, ce qui a engendré ou aggravé la promiscuité, la prostitution, les viols, la

propagation des épidémies, la malnutrition, la pauvreté, etc. Le nombre de personnes vulnérables a augmenté entre autres les enfants orphelins et autres enfants non accompagnés si bien qu'il est maintenant difficile de prendre en charge les orphelins aussi bien de guerre que ceux du SIDA par les familles aussi bien du milieu rural que ceux de la mairie de Bujumbura. Cette situation a fait qu'un bon nombre d'enfants orphelins se sont retrouvés sans soutien ni de la famille, ni de la société. Ces enfants n'ont pas le minimum que devrait leur offrir la société. Cependant, ces enfants ont le droit d'être entendus et d'être protégés contre les abus, l'abandon, les mauvais traitements et l'exploitation. Ils ont les besoins habituels des enfants et notamment des besoins sur les plans économique, social, pédagogique, médical et psychologique.

Ainsi, compte tenu de la situation socio-économique du pays et de la population, compte tenu également des effets dévastateurs de la pandémie du SIDA, nombreuses familles préfèrent faire la sourde oreille face aux sollicitations de ces orphelins. En effet, les familles sont généralement paupérisées d'une part, et d'autre part, elles préfèrent ne pas prendre en charge les enfants qui risquent fort d'être porteurs du SIDA, avec tout ce que cela implique notamment sur le plan économique, social, médical et psychologique.

b) Défaillance des mécanismes traditionnels de protection des orphelins

Dans la tradition burundaise, les familles ont toujours pris en charge les enfants orphelins. La société traditionnelle burundaise était caractérisée par des liens de solidarité et de soutien mutuels. Quand un enfant perdait les parents, c'était la famille élargie qui lui venait au secours entre autres les oncles, les tantes du côté paternel d'abord et à défaut, ceux du côté maternel. La famille du côté paternel devait collaborer avec celle du côté maternel pour le bien être de l'enfant. Les deux familles sont complémentaires. Mais aujourd'hui, la réalité est toute autre, les mécanismes de prise en charge et de protection des orphelins sont ébranlés.

Dans la plupart des cas, l'enfant victime du SIDA est purement et simplement rejeté dans notre société. La solidarité qui caractérisait le Burundi traditionnel semble n'avoir plus cours aujourd'hui. A. Naniwe-Kaburahe (2003, p. 51) dit que : « *...au niveau relationnel, les enfants orphelins ne sont pas toujours intégrés dans la vie sociale de la communauté. Ainsi par exemple, il n'est pas rare de voir les enfants qui sont ignorés ou mêmes expulsés des fêtes communautaires sous prétexte qu'ils sont sales et mal habillés* ».

Face à cette situation de non considération, du manque de prise en charge et d'hostilité de la part de la société, certains orphelins se replient sur eux-mêmes et d'autres arrivent à se constituer en ménage.

c) SIDA, cause du décès des parents

Être orphelin du SIDA suscite chez la plupart des familles d'accueil beaucoup d'interrogations sur l'état sérologique de l'orphelin à prendre en charge dans le sens où prendre en charge un orphelin séropositif, suppose lui apporter une assistance particulière. Cette situation peut être alors dans beaucoup de cas un facteur qui pousse les familles à une nette réticence dans la prise en charge des orphelins du SIDA. Pour beaucoup de burundais, la réalité est que mourir du SIDA signifie avoir laissé derrière soi un vide économique important du fait que cette maladie exige beaucoup de moyens en termes de prise en charge du malade. Ainsi, les gens supposent que toutes les économies de la famille ont servi à payer les médicaments, alors que le potentiel économique du ménage joue beaucoup dans la prise en charge des orphelins, comme le soulignent A.Naniwe-Kaburahe (2003, p. 47), « *Certaines familles accueillent les enfants par pure spéculation. Ainsi, un enfant dont les parents avaient une bonne situation socio-économique (beaucoup de biens, maisons, propriétés foncières, bétails, etc.) est plus facilement accepté dans une famille d'accueil qu'un enfant orphelin dont les parents étaient démunis* ».

Ainsi, prendre en charge l'enfant dont l'état sérologique est douteux et dont les parents n'ont rien laissé qui puisse garantir la survie des enfants paraît pour la plupart des familles comme un fardeau à supporter et pour ce, elles deviennent trop dubitatives. Ainsi, certains enfants choisissent la rue, d'autres se constituent en ménage.

4.7.3.1.2. Facteurs inhérents aux enfants

Actuellement au Burundi, le phénomène des ménages d'enfants orphelins du SIDA, remet en question la gestion de la prise en charge traditionnelle burundaise réservée aux orphelins en général et à ceux victimes du SIDA en particulier. Néanmoins, certains enfants peuvent être partie prenante dans la constitution de ces ménages à des degrés différents. Ainsi, certains enfants peuvent rester seuls par respect de la dernière volonté d'un des parents ou de tous les parents, qui, avant leur mort, avaient souhaité que leurs enfants restent ensemble. Après la mort des parents, les enfants ne se sépareront pas et préféreront vivre ensemble au lieu de

vivre dispersés dans des familles d'accueil. Les enfants devenus orphelins gardent en eux ce que leur ont dit leurs parents avant de mourir comme secret familial.

Un autre cas de figure est celui où les enfants se comportent mal et par conséquent ne trouvent pas de tuteurs qui acceptent de les prendre en charge. Cela fait que les enfants font le tour des familles d'accueil et finissent par être des indésirables. Selon A. Naniwe-Kaburahe (op.cit., p. 59) : « *Les orphelins ne font pas toujours les efforts nécessaires pour se faire accepter dans leurs familles nouvelles. Ils sont même ingrats, désobéissants comme le disent souvent les parents tuteurs* ».

C'est dans ces conditions que ces orphelins fondent leurs propres ménages, soit par le souci d'être ensemble, soit parce qu'ils ont été rejetés, pour l'une ou l'autre cause, par la société en général.

4.7.3.2. Le groupement du système fraternel

Pour P. Cuynet (2003, p.129), « *L'aspect que prend la crise au niveau familiale, c'est de provoquer le groupement de la famille autour de la mort, sollicitant un effet de solidarité qui vérifie et consolide l'enveloppe groupale. Cette mise en groupe autour d'un objet qui devient une sorte de Moi idéalisé, fédérateur de la famille aura de multiples effets : un état régressif que tous partageront et une ré-expérimentation des fantasmes originaires à la base du sentiment de solidarité et d'appartenance. Fondement du sentiment de soi et de son identité en tant que sujet* ».

Le même auteur souligne que le regroupement favorise l'illusion groupale définie par D. Anzieu, qui repose sur le fantasme d'auto-engendrement et de parthénogenèse. Elle est à comprendre comme un processus défensif contre les angoisses archaïques de déperdition, de persécution que la famille subit lorsque l'intégrité de sa « peau familiale » est distendue ou réduite par des changements internes dans sa constitution.

4.7.3.3 Enfant chef de Ménage : « enfance volée »

Il importe d'abord de montrer qui est considéré comme « enfant » dans la société burundaise. Dans le contexte burundais, la définition d'« enfant » est donnée en référence aux principaux textes de loi actuellement en vigueur relatifs à la protection et la promotion des

droits de l'enfant (au Burundi)²⁴. Ainsi, la situation n'a quasiment pas changé depuis la production et la présentation du rapport initial en ce qui concerne l'âge minimal légal défini par la législation burundaise. C'est ainsi que les renseignements qui avaient été fournis à l'époque restent toujours valables (code des personnes et de la famille, art.335et 337). Ainsi :

- La majorité civile est de 21 ans révolus. En la matière, il se révèle une ambivalence en ce sens que le gouvernement du Burundi n'a pas encore revu la loi en vigueur pour l'harmoniser avec la convention qui dispose qu' « un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable » (art.1^{er}).
- La majorité nuptiale est de 18 ans accomplis pour les filles et de 21 ans pour les garçons. Cependant, le projet de loi portant modification de certaines dispositions du code des personnes et de la famille égalise cette majorité pour les deux sexes à 18 ans.

Par rapport à ce qui précède, un enfant qui assume le rôle d'un chef de ménage ne jouit pas de son statut d'enfant. Au regard de la fratrie et des autres membres de la famille élargie, il n'est plus considéré comme enfant car il est projeté dans les responsabilités d'adultes.

Ainsi, pour D. Marcelli (2003, p.154), « *Il est donc essentiel que l'enfant s'épanouisse sans contraintes, qu'il ne souffre pas de limitations nuisibles, que son ego puisse se déployer pleinement, condition de son bonheur ultérieur : un narcissisme épanoui, une estime de soi solide, une confiance en soi affermie sont les garants d'un futur glorieux. L'enfant chef de ménage est vulnérable aux excès de l'autorité* ».

Le même auteur montre que le problème mondial de l'exploitation au travail de nombreux enfants est évident, entre autres leur utilisation dans les guerres, la pauvreté qui prive un nombre considérable d'entre eux de toit, de nourriture et d'enseignement, la maltraitance, les sévices, les abus sexuels dont ils sont trop souvent les victimes. Ainsi, pour cet auteur, si les droits de l'enfant protègent à juste titre les enfants contre toutes les exactions dont ils sont victimes, les enfants ont aussi un droit à l'enfance.

Au Burundi, les effets directs et indirects de la maladie du SIDA sur les enfants sont matérialisés par les effectifs très importants d'orphelins, d'enfants de la rue, d'enfants

²⁴ Nations Unies (2010). Second rapport périodique sur la convention relative aux droits de l'enfant au Burundi du 17 juillet 2008. p.16.
CRC/C/BDI/2.

souffrant de carences nutritionnelles graves, ainsi que d'autres catégories d'enfants vulnérables. Selon le ministère burundais de la solidarité nationale (MSNRRNDPHG, 2008), une dizaine de catégories d'enfants se trouvent dans différentes circonstances difficiles qui les empêchent de jouir de leurs droits : Les enfants chefs de ménage, ceux qui vivent dans des centres d'accueil, dans des camps de réfugiés ou déplacés, les enfants dans / de la rue, les enfants dans des familles d'accueil, les enfants soldats, etc., sans oublier que progressivement le nombre d'enfants affectés/infectés par le VIH/SIDA s'accroît inexorablement.

Ainsi, au regard de la famille élargie et de la société en général, pour un enfant qui prend en charge sa fratrie, c'est un peu comme s'il n'y avait plus d'enfance dans l'enfant, d'enfance accordée à l'enfant, lequel se doit très vite de savoir ce qu'il faut faire auprès de sa fratrie et à lui-même. Son enfance lui est arrachée et voilà qu'il n'est ni dans la catégorie des enfants, ni dans celle des adultes.

Pour la suite de notre travail de recherche, nous nous sommes intéressé à ce que va être l'organisation de la vie au niveau des rôles, des fonctions et des places de ces enfants orphelins qui se constituent en ménage. L'enfant chef de ménage se trouve dans l'obligation d'entrer dans le parental tout en restant dans le fraternel. C'est cela qui fait objet du chapitre suivant consacré au concept de parentification.

CHAPITRE 5. PARENTIFICATION : ECLAIRCISSEMENT DU CONCEPT

D'après Le Goff, la notion de « *parentification* » apparut pour la première fois en 1945 dans l'article de Schmideberg, intitulé « Parents as Children ». Cet auteur a mentionné dans son article qu'un noyau de développement infantile peut encore exister activement au sein de tout adulte. D'après cet auteur, suite à une expérience de perte, d'abandon, de dépression ou de dévalorisation, un parent peut être amené à investir son enfant comme une figure parentale.

Mais toujours d'après Le Goff (2005), c'est essentiellement aux thérapies familiales que nous devons l'émergence et la conceptualisation de la notion de parentification. A la même époque, vers les années 60-70, deux perspectives de la parentification apparaissent : il s'agit de celle de Minuchin, basée sur une systémique classique avec des notions telles que les « *frontières* » et les « *sous-systèmes* » qui donnera naissance à un autre concept associé : « *l'enfant parental* ». Il s'agit en deuxième lieu de la perspective de Boszormenyi-Nagy, où la notion de parentification fait partie intégrante de sa thérapie contextuelle, avec des notions telles que la « *légitimité destructrice* » et le « *donner et recevoir* ». Enfin, un clivage de perspectives va se dessiner entre différents auteurs : ceux qui considèrent la parentification comme un phénomène pouvant apparaître dans toute relation, et ceux qui considèrent que celle-ci peut apparaître uniquement dans la relation parent-enfant.

5.1 Quelques définitions de la parentification

Boszormenyi-Nagy définit la parentification comme une distorsion subjective des relations où l'un des deux partenaires, souvent un enfant, devient un parent pour l'autre (Boszormenyi-Nagy et Spark, 1973 ; Jurkovic, 1997). Boszormenyi-Nagy définit ensuite son concept par son contraire : la parentification est aussi l'inverse de la juste reconnaissance de la contribution de l'enfant. Par ailleurs, toujours pour cet auteur, l'enfant parentifié peut prendre plusieurs rôles : celui de soignant, celui de bouc émissaire, aussi appelé rôle de sacrifice, ou encore le rôle neutre. Boszormenyi-Nagy et Spark 1973 ; Chase, 1999 ; Earley et Cushway, 2002 ; Kelley et al., 2007 ; Le Goff, 1999, 2005), ainsi que Minuchin, (Minuchin, et al, 1967) considèrent que la parentification fait partie intégrante de toute forme de relation ; il ne s'agit pas alors d'un phénomène pathologique en soi. Pour ces auteurs, l'intensité de certaines relations entraînerait une sorte de régression où le partenaire « parentifiant » souhaite établir une relation de type infantile ou de possession. Celle-ci va de pair avec la peur de perdre l'autre, la culpabilité et le ressentiment. Jurkovic (1986, 1991, 1992, 1997, 1999, 2001) a défini la

parentification comme un processus d'adaptation à la prise de responsabilité et de soins. La durée et l'étendue de cette prise de responsabilité, la juste reconnaissance de celle-ci, ainsi que le style interpersonnel de l'enfant doivent aussi être pris en compte dans cette définition. En outre, il y a pour Jurkovic (1991) deux fonctions à la parentification : la fonction émotionnelle (par exemple, un soutien moral à l'un des parents) et la fonction instrumentale (par exemple, les soins physiques apportés à ce même parent). Ces deux fonctions sont liées et s'influencent mutuellement.

A travers ces différentes définitions, on se rend compte que la parentification va au-delà de la relation parent-enfant et concerne donc toute forme de relation.

5.2 La parentification dans la relation parent-enfant

Simon, Stierlin et Wynne (1985, cités dans Le Goff, 1999) considèrent la parentification comme l'attribution d'un rôle parental à un ou plusieurs enfants dans un système familial, ce qui a pour conséquences d'entraîner une forme d'inversion des rôles en relation avec une perturbation des frontières intergénérationnelles.

D'autres auteurs précisent que l'enfant parentifié ne prend pas forcément une position de « parent » par rapport à son parent. En effet, Froma Walsh (1979) propose de distinguer la parentification selon le niveau intergénérationnel, c'est-à-dire comme « parent » si la parentification de l'enfant a lieu dans sa relation avec sa fratrie ou « époux » ou « grand-parent » si elle a lieu dans sa relation avec son parent. Dans leurs travaux, Mika, Bergner et Baum (1987), distinguent également entre « parentification comme époux pour son parent », « parentification » comme parent pour son parent » ou « parentification comme parent pour sa fratrie ». La notion d'inversion des rôles est au cœur d'un autre concept, associé à la parentification appelé « *enfant parental* » (Minuchin, et al., 1967), qui fait référence à un enfant qui assume des responsabilités parentales à la maison dans un contexte économique et social souvent défavorisé. Toujours selon Minuchin et al., il existe deux types « d'enfant parental » à savoir l'enfant comme parent et l'enfant comme époux (Barnett et Parker, 1998) Le phénomène d'enfant parental entraîne en outre un réaménagement structural du sous-système familial, une violation des frontières familiales, avec une exclusion du sous-système fraternel (Jurkovic, 1997), ainsi qu'un certain pouvoir et une certaine autorité qui découlent de

ces nouvelles responsabilités (Chase,1999). Minucchin et al.,(1967) précisent que la parentification n'est pas pathologique si les trois conditions suivantes sont remplies :

- L'enfant parental a une fonction adaptative dans certaines conditions économiques et sociales bien spécifiques
- Les responsabilités parentales ne dépassent pas les capacités de l'enfant (ces dernières sont par exemple partagées dans la fratrie)
- L'enfant reçoit suffisamment de reconnaissance et de soutien pour ce qu'il donne.

Toujours en restant centré sur la relation parent-enfant, mais en introduisant l'importance du contexte socioculturel et historique, Le Goff définit la parentification comme étant « *un processus relationnel interne à la vie familiale qui amène un enfant ou un adolescent à prendre des responsabilités plus importantes que ne le voudraient son âge et sa maturation dans un contexte socioculturel et historique précis et qui l'induit à devenir un parent pour ses (ou son) parents. C'est un processus impliquant toujours plusieurs générations, qui plonge ses racines dans les générations des grands-parents et dont les conséquences peuvent toucher les générations à venir.* » (Le Goff, 1999, p. 26). D'autres auteurs ont également articulé leur définition sur le caractère de la prise de responsabilité que l'enfant parentifié doit supporter par rapport à son stade émotionnel et développemental actuel (Stein, Riedel et Rothermam-Borus, 1999, cité dans Kelley, et al., 2007).

5.3 Etiologie de la parentification

Boszormenyi-Nagy et Spark (1973) voient dans la « *cassure* » du support de la vie communautaire l'un des facteurs possibles expliquant la parentification, car la moindre implication dans la famille élargie, dans les amis et dans les organisations peut encourager à surinvestir la famille nucléaire (et donc les enfants) avec des attentes excessives d'engagement et de satisfaction. Par ailleurs, l'instabilité actuelle de la structure du fonctionnement des familles peut être aussi un facteur favorisant la parentification (Le Goff, 1999). La situation de recomposition familiale peut également être à l'origine de la parentification. En effet, d'après Le Goff (1999), un des parents peut essayer de fonder une famille avec deux ou trois partenaires successifs. Les enfants peuvent à leur tour connaître plusieurs foyers successifs et perdre le contact avec l'un de leurs parents, parfois momentanément, parfois pour une plus longue durée. La place des enfants dans ces familles recomposées a profondément évolué, les parents ayant maintenant plus d'attentes envers leur descendance par rapport à leur rôle dans le soutien de la famille. Ces attentes sont parfois «

[...] *basées sur leurs besoins régressifs ou sur les difficultés à assumer la fonction parentale dans une société qui valorise l'individualisme. Certaines de ces attentes ont une dynamique parentifiante.* » (Le Goff, 1999, p. 42).

5.4 Quelques facteurs précurseurs de la parentification

Les facteurs suivants ont été identifiés comme pouvant être des précurseurs de la parentification : la culture, le genre, les deuils, les décès de l'un des parents ou décès de l'un des grands-parents quand le parent était jeune enfant, les maladies, le deuil, le handicap, la maladie d'un des parents, le parent présentant des troubles addictifs (alcoolisme, toxicomanie), la maladie d'un des enfants, les recompositions familiales, famille monoparentale, famille pluriparentale, famille reconstituée, les conflits entre les parents, la séparation des parents, l'ordre de naissance et le nombre de frères et sœurs, la place dans la fratrie, les situations d'incestes, l'adoption, les événements de vie, l'exil, l'immigration, le faible niveau socio-économique, etc. (Barnett et Parker, 1998 ; Chase, Deming et Wells, 1998 ; Earley et Cushway, 2002 ; Jurkovic, 1997 ; Kelley, et al., 2007 ; Le Goff, 1999), les mères avec un historique d'abus sexuels, les mères avec un bas statut socioéconomique, le divorce, et des styles parentaux « *intrusifs* ». Il semble cependant y avoir peu de consensus entre ces auteurs concernant la définition exacte de ces précurseurs, ni de leur rôle exact dans la parentification . Néanmoins, certains précurseurs ont été décrits plus en détail, sur lesquels (sans être exhaustif) nous reviendrons.

5.4.1 Les facteurs culturels dans la parentification

La parentification est profondément influencée par des normes historiques et culturelles. Le fait que les parents demandent à leurs enfants des services et des comportements « d'adulte » a une longue tradition historique en Europe. Ainsi, en Angleterre médiévale par exemple, le mot valet désigne aussi bien un jeune garçon qu'un serviteur. De même, avant le 20^e siècle, l'enfance n'était pas considérée comme un âge distinct de l'adulte. Un enfant était donc plutôt considéré comme un « adulte en miniature », étant intégré assez tôt dans des tâches d'adulte (Aries, 1960, 1962 ; Greenleaf, 1978 cité dans Chase, 1999 ; Aries, 1962 ; Kessen, 1965 ; Zigler et Hall, 1989 cités dans Jurkovic, 1997).

La parentification ne peut donc se comprendre à travers une norme historique et culturelle (Chase, 1999). De plus, ne pas considérer l'enfance comme un âge séparé de la vie contribue à divers abus sur l'enfant, ainsi que l'exploitation de ces derniers par leurs parents pour satisfaire leurs propres besoins. (Chase, 1999 ; Jurkovic, 1997). D'un autre côté, selon

Greenleaf (1978, cité dans Chase, 1999), considérer l'enfance comme un âge séparé où l'insouciance et la non-responsabilité priment, comme c'est le cas dans les sociétés occidentales modernes, empêche les enfants de contribuer à la survie et au bonheur de leurs familles et de la société. Par ailleurs, les adultes ont toujours tendance à investir et à guider leurs enfants de façon inadéquate parce que motivés par des attentes de recevoir « en retour » de la coopération, de la loyauté ainsi que du bonheur de leur progéniture (Aries, 1960, 1962 ; Greenleaf, 1978 cité dans Chase, 1999)

Mais d'autres auteurs, comme Friedman (1982, cité dans Jurkovic, 1997) affirment que la culture, dans ses différents rituels, coutumes et croyances, ne détermine pas en tant que telle, les dynamiques familiales pathologiques comme la parentification. La famille peut cependant se servir de la légitimité que lui donne sa culture pour soutenir les dynamiques familiales pathologiques. Toutefois, toujours selon Jurkovic, la légitimation culturelle ne suffit pas à assurer la justice dans les relations familiales.

5.4.2 L'influence du facteur genre dans la parentification

Le Goff (1999) nous invite à mieux réfléchir sur les rôles de genre et ses conséquences sur la parentification. Dans la plupart des sociétés, y compris la société burundaise, les pères sont parfois cruellement absents ou amenés à prendre des « rôles féminins ». Cela peut laisser une place vacante dans les responsabilités familiales et peut donc contribuer à la parentification.

Cependant, l'auteur s'oppose à l'idée de « réinjecter du père » à tout prix. Car pour lui, le concept du « *père absent* » est profondément ancré dans une vision patriarcale de la famille. En effet, au-delà de l'autorité manquante du père, il y a aussi la question pour les enfants de comment recevoir et donner aux deux parents sans créer de conflits de loyauté par rapport à l'un ou à l'autre. D'autres auteurs (Gilligan, 1982, cité dans Barnett et Parker, 1998 ; Jurkovic, 1997) estiment que les femmes seraient socialement influencées à accorder une importance plus grande aux relations familiales. Partant de là, les violations des frontières intergénérationnelles auraient une influence plus grande sur le développement de l'identité féminine que sur celui de l'identité masculine. Donc plus sensibles à ces violations, les femmes assumeraient davantage la parentification afin de garantir l'équilibre homéostatique du système. De même, la dissolution des frontières mères-filles serait associée à un engagement de la jeune fille dans une relation s'appuyant uniquement dans l'accomplissement des valeurs et des besoins de la mère alors que dans les relations père-fils, la dissolution des

frontières produirait une relation de même ordre, mais plus souple (Fullinwider-Bush et Jacobvitz, 1993).

Certains auteurs, comme Jones et Wells (1996) ne trouvent pas de différences de genre dans le phénomène de la parentification. D'autres auteurs estiment eux que, chez les femmes, les violations des frontières intergénérationnelles comme la parentification, sont liées à la dépression et une basse estime de soi (Barnett et Parker, 1998). De plus, les filles ont plus tendance à se mêler des disputes familiales, essayant de prendre le rôle de médiatrice et de prodiguer des soins (Vuchinich, Emery et Cassidy, 1988 cité dans Barnett et Parker, 1998). De même, quand la famille est confrontée à un stress, c'est par exemple la grande sœur qui s'occupe du malade. Le même pattern de responsabilité excessive a lieu quand l'un ou les deux parents sont alcooliques (Kelley, et al., 2007).

Dans leurs travaux, Jurkovic et al. font état de réponses de parentification plus grandes chez les filles (Goglia, et al., 1992 ; Jurkovic, 1997). Néanmoins, cela ne veut pas dire que les hommes sont génétiquement moins sujets à la parentification, mais que l'expression de cette dernière peut être différente chez les hommes. Pour illustrer cela, en se basant sur les études de Goglia et al. (1992), Jurkovic (1997) suggère que les hommes, bien qu'ayant un score de parentification plus bas que les femmes, ne diffèrent pas de celles-ci dans une mesure projective indirecte de distorsion de frontières générationnelles faites avec le Thematic Apperception Test. Plus précisément, cette mesure indique une tendance à endosser le rôle de parent ou époux en tant qu'enfant. Néanmoins, toujours selon Jurkovic (1997), cette différence entre hommes et femmes dans l'expression de la parentification va disparaître au fur et à mesure que les différences des rôles attribués aux deux genres vont s'atténuer à leur tour.

5.4.3 L'influence de l'âge de l'enfant sur la parentification

L'influence de l'âge de l'enfant sur sa parentification est une question complexe. Par exemple, dans une recherche hawaïenne, Werner (1989) constate que les garçons sont plus vulnérables à la parentification que les filles avant l'âge de 10 ans, le deviennent moins que les filles à 20 ans et redeviennent plus vulnérables dès l'âge de 30 ans. D'autres recherches dans ce domaine seraient les bienvenues, car le domaine reste peu investigué.

5.4.4 L'abus sexuel, l'inceste et les ambiances incestueuses

Selon Alexander (1992), les enfants qui ont été habitués à devoir pourvoir à tous les besoins, y compris sexuels, de leurs parents, se tourneront à leur tour vers leurs enfants pour la satisfaction de ces mêmes besoins ; donc ce système familial d'abus sexuels peut être transmis de génération en génération. Notons aussi que, d'après Burkett (1991), les mères ayant subi un abus sexuel adoptent des relations avec leurs enfants assez extrêmes : certaines se désinvestissent totalement du rôle de mère, sont plus égocentrées que tournées vers les besoins de leurs enfants. D'autres, à l'inverse, surinvestissent cette fonction, qui devient leur seule raison de vivre. Mais toutes ces mères, selon le même auteur, qu'elles désinvestissent ou surinvestissent la fonction maternelle, se tournent vers leurs enfants pour du soutien émotionnel. Les ambiances incestueuses sont suffisantes pour créer des perturbations chez les enfants, semblables à celles provoquées par de véritables passages à l'acte (Dessoï, et al., 2005). La parentification peut être alors considérée comme un moyen pour combler les lacunes de couple conjugal (Dessoï, et al., 2005 ; Jurkovic, 1997). D'ailleurs, toujours d'après cet auteur, une différence majeure, voire une opposition dans la perception de chaque parent à propos de son couple parental, caché derrière un « *mythe fondateur* », pourrait être associée à la parentification (Dessoï, et al., 2005).

5.4.5 Alcoolisme et autres toxicomanies des parents comme source de parentification

Les parents consommant de l'alcool ou d'autres drogues favorisent l'apparition de la parentification (Chase, 1999 ; Goglia, et al., 1992 ; Jurkovic, 1997 ; Kelley, et al., 2007 ; Le Goff, 1999). Selon Kelley et al. (2007), les parents alcooliques sont temporairement ou définitivement, dans l'incapacité émotionnelle et physique de prendre soin de leurs enfants. Même dans une famille où l'un des deux parents ne boit pas, ce dernier serait trop préoccupé par la souffrance de son conjoint alcoolique et par la sienne (d'avoir un tel conjoint) pour pouvoir offrir un environnement sain qui pourvoirait aux besoins de l'enfant et s'appuierait même sur ce dernier pour la satisfaction de ses propres besoins. Face à cette situation, la parentification peut prendre deux directions, selon Boszormenyi- Nagy et al. (1973 ; Le Goff, 1999) : l'enfant peut soit devenir le sauveur, soit le « mouton noir », le rebelle de la famille. Dans leurs travaux, Goglia et al. (1992) ont comparé des groupes d'enfants adultes de parents alcooliques avec des enfants adultes de parents non alcooliques. Ils rapportent que significativement plus d'enfants d'alcooliques adultes que d'enfants de parents non alcooliques montrent des distorsions dans les frontières intergénérationnelles de leurs

familles. Similairement, Kelley et al. (2007) ont observé que les enfants de parents alcooliques seraient plus sujets à la parentification que les enfants de parents non alcooliques.

5.4.6 Le divorce

Pour Dawson (1980, cité dans Chase, 1999), dans les cas où le couple parental est séparé, les enfants dans une famille monoparentale assument plus de responsabilités parentales que lorsque les deux parents sont encore présents conjointement. De plus, l'auteur a trouvé des corrélations négatives entre la responsabilité et la sociabilité de ces enfants. Ainsi, l'isolement social peut être considéré comme un indicateur clinique de la parentification pathologique. Cependant, Wallerstein (1985) nous avertit d'une sur-simplification du phénomène : le divorce n'entraîne pas forcément un renversement des rôles, la situation est beaucoup plus compliquée que cela. En réalité, l'enfant est amené en cas de divorce à endosser de nombreux rôles : arbitre, protecteur, conseiller, parent, frère/sœur, allié contre l'autre parent ou contre le monde entier, confident ou partenaire sexuel. L'enfant s'engage alors à jouer tous ces rôles, au détriment de sa propre vie et de sa santé, car, d'après l'auteur, l'enfant vit dans la peur de perdre encore un parent. Au cours des dernières années, les points de vue sur la séparation et ses effets sur le développement des enfants ont beaucoup changé. La prémisse des premières recherches datant des années 60 et 70 était que la séparation était la cause de différents troubles, comme s'il était possible d'identifier un véritable « syndrome de séparation ». Le principal « responsable » du trouble du développement manifesté par les enfants de parents séparés était le changement de la structure familiale, et par suite, l'éloignement du parent non-gardien qui, dans 90 % des cas, était le père. Toutefois, la validité des résultats de ces premières recherches était biaisée : l'échantillon était exclusivement clinique, les observations étaient transversales, et des variables comme l'âge des enfants, le temps écoulé depuis la séparation et la qualité des relations parents-enfant, n'étaient pas prises en compte. De plus, ces résultats ne distinguaient pas les effets à court terme de ceux à long terme. À partir de la fin des années 70, des études, pour la plupart longitudinales, ont été menées sur des échantillons de familles unies et de familles séparées, conflictuelles ou non ; elles ont souligné que les difficultés du mineur semblaient liées à la relation qu'il avait établie avec ses parents et au nombre élevé de conflits qui empêche toute forme de coopération parentale après la séparation ou le divorce, et qui se manifeste à travers des communications très dysfonctionnelles (Hetherington, Cox & Cox, 1978, 1979 ; Wallerstein & Kelly, 1980 ; Emery, 1988, 1994 ; Wallerstein & Blacklee, 1989 ; Wallerstein, 1991).

Pour l'enfant, il est donc plus risqué de vivre dans une famille unie mais avec des rapports conflictuels, que dans une famille séparée avec des rapports sereins. L'attention s'est ainsi déplacée sur le conflit conjugal : par exemple, on a souligné que la gravité des troubles manifestés par les enfants de parents séparés est proportionnelle au niveau des conflits entre les parents . Selon Johnston et al. (1989), un conflit intense entre parents a des conséquences plus désastreuses pour le mineur dans les cas où il est lui-même l'objet de la querelle. Buchanan et al. (1991) ont identifié que les principaux facteurs d'inadaptation des enfants de parents séparés sont la sensation d'« être disputé » et l'absence de coopération parentale. Toutefois, les premières recherches sur le conflit étaient fondées sur une logique déterministe qui permettait d'identifier les facteurs causaux (intensité, fréquence, contenu du conflit etc.), mais qui n'élucidait pas les différences d'adaptation observées entre enfants d'une même fratrie. L'existence du conflit, en effet, n'expliquait pas les dynamiques d'adaptation de l'enfant. Les chercheurs se sont alors intéressés à la complexité du processus interactionnel et aux dynamiques en présence. Ils ont observé que la continuation du conflit conjugal encore après la séparation peut perturber le processus d'organisation et de définition des rôles, et impliquer le mineur dans des dynamiques dysfonctionnelles. Par ailleurs, d'autres auteurs ont remarqué que les enfants peuvent être une source de difficultés, de souffrance émotionnelle et de conflits dans le couple conjugal (Johnston, Kline & Tschann, 1989 ; Quadri & Buzzi, 1994 ; Emery, 1994). Quelquefois, ces conflits entraînent une mobilisation des ressources affectives et cognitives de la famille; d'autres fois, ils mettent la famille en crise, surtout quand les enfants présentent des problèmes qui mettent le « travail parental» en crise : par exemple, un enfant qui vit une adolescence problématique et qui fréquente des groupes déviants, ou encore, qui manifeste sa frustration et sa rébellion au sein de la famille. Dans de tels cas, les parents éprouvent de la peur et un sentiment d'échec qui peuvent envahir le domaine du couple avec des accusations et des reproches réciproques et la mise en place d'alliances parent-enfant peu fonctionnelles destinées à surmonter les difficultés. Ce processus illustre d'une façon circulaire l'affirmation de Bowen (1979) concernant les situations de grande tension émotionnelle où la dyade tend à décharger cette tension sur une tierce personne. Lorsque des tensions graves ne sont pas affrontées directement au sein de la relation conjugale, les parents peuvent se trouver incapables d'exclure l'enfant de leurs émotions, de leurs pensées et de leurs actions. Ici, dans le cas des familles séparées, on pourrait observer une sorte de coalition entre un parent (habituellement celui qui détient la garde) et l'enfant, ou pour mieux dire, une triangulation stable. L'enfant « triangulé » maintient toutefois le conflit entre les parents. Par sa coalition avec l'un des deux parents, il les empêche tous deux

d'affronter directement les raisons du désaccord de leur couple. Afin de ne pas perdre son rôle de tiers signifiant et de ne pas rester « isolé », l'enfant utilise la « coalition » pour tirer sa force de l'alliance avec un parent. Ce comportement va se traduire par le maintien en puissance du modèle triangulant (Bowen, 1979).

La parentification implique ici une distorsion subjective du rapport où le parent qui l'induit se rapporte à l'autre comme s'il était son parent. Cette attitude implique donc une régression fantasmatique et inconsciente du Moi et la manifestation de comportements dépendants. Quand un enfant est « parentifié », le potentiel générationnel est inversé. Bowen (1979) affirme que la « parentification » est une forme « d'exploitation » de l'enfant car l'assujettissement, le chantage émotionnel et les exigences de la loyauté mettent l'enfant dans une situation de double contrainte : on lui demande en même temps d'être un enfant obéissant et d'avoir des comportements cohérents avec le rôle et les fonctions parentales qu'on lui a attribués. Cette situation est extrêmement pathogène car elle perpétue le déséquilibre relationnel, impose un prix élevé à chaque membre de la famille et induit une « stagnation » des rapports en s'opposant à toute tentative de différenciation et d'émancipation. La parentification serait donc à la base de configurations relationnelles pathogènes où l'on peut remarquer que la tyrannie de la permissivité du parent (« martyr », sur-impliqué et généreux envers l'enfant) bloque le développement du Moi de l'enfant. Même Minuchin, dans sa perspective structurale, a souligné la pathogénie de certaines dynamiques dysfonctionnelles qui se concrétisent par des triades rigides où la frontière entre le sous-système parental et celui des enfants est diffuse et où la limite de la triade parents-enfant est très rigide. Comme le souligne cet auteur (Minuchin, 1974), on peut distinguer dans un système familial trois types principaux de triade rigide: la coalition, la triangulation et la déviation. La *coalition* se réfère à l'union de deux personnes au détriment d'une troisième. L'un des deux parents établit une alliance rigide avec l'enfant contre l'autre parent. Dans les familles séparées, l'on observe plus souvent une coalition mère-enfant et l'exclusion du père. Dans la plupart des cas, l'enfant refusera alors le dialogue et les rencontres avec l'autre parent. Dans ce type de coalition, les limites entre générations sont diffuses et les deux alliés sont unis principalement dans leur objectif commun de tenter de causer du tort à l'exclu; ainsi, il n'y a pas de rapport authentique entre les alliés dans la coalition.

Minuchin définit la *triangulation* comme une coalition instable où chaque parent cherche à avoir l'enfant de son côté contre l'autre parent ; mais lorsque l'enfant prend parti pour l'un des deux parents, l'autre considère ce comportement comme une trahison. Dans un tel cas,

l'enfant est comme paralysé ou devient incohérent, car il cherche à donner raison et à offrir de l'affection aux deux parents.

Dans la *déviaton*, deux individus en désaccord détournent leur conflit sur une troisième personne. Au sein des familles séparées où le conflit n'est pas explicite et ne peut donc être négocié, l'enfant a souvent des comportements déviants ou présente des symptômes qui mobilisent ses parents car ils sont rigides en ce qui concerne leur modèle éducatif.

Les enfants vivent donc les relations avec leurs parents de manière troublée, avec un sentiment de culpabilité et d'absence de liberté car ils sont soumis à des demandes d'alliances et à des conflits de loyauté (Boszormenyi-Nagy & Spark, 1973). Ils présentent régulièrement des manifestations dépressives face à la perte du parent « rejeté », se sentent abandonnés et, en même temps, coupables d'être « responsables » dans un certain sens de l'éloignement de ce dernier. Chez ces mineurs, on observe souvent des troubles de l'adaptation présentés sous forme de symptômes anxieux, manifestations psychosomatiques, insécurité, faible niveau d'estime de soi, difficultés scolaires et troubles d'identification. Les adolescents et préadolescents peuvent « exploiter » cette situation et créer une alliance tantôt avec un parent, tantôt avec l'autre, pour en tirer des avantages secondaires au prix de comportements dysfonctionnels.

5.5 La parentification du côté de l'enfant

5.5.1 Qu'est qu'un enfant parentifié ?

" C'est un enfant qui a pris en charge et qui a contribué massivement à la vie de ses parents " (P. Michard 1996) Autrement dit, la parentification est un processus par lequel l'enfant devient parent de son propre parent. Dans le cas où il n'y a pas exagération, ce processus favorise la croissance de l'enfant et du parent. Le concept de parentification est plus expansif que celui d'échange de rôle ou de participer aux tâches car l'enfant parentifié doit répondre aux sentiments émotionnels ou infantiles de ses parents au point où il se sent responsable d'eux. F. Bridgman définit la parentification comme " une tentative de concilier l'axe diachronique psychodynamique des individualités et l'axe synchronique correspondant au fonctionnement homéostatique du système familial " (M. Heireman 1989)

Dans les cas extrêmes de parentification, l'enfant devient vulnérable vu sa loyauté et il sera exploité, des exigences qui dépassent son niveau de développement lui sont imposées. La reconnaissance de ce que l'enfant fait pour ses parents est un critère qui peut déterminer la nocivité de la parentification : est-ce que les parents remarquent les efforts de l'enfant ?

Comment ils doivent les apprécier ? C'est en fonction des réactions des parents que la légitimité de l'enfant sera constructive ou destructive.

Dans son livre, " Du côté de chez soi ", M. Heireman (1986) écrit que si le comportement délinquant d'un adolescent n'est pas reconnu comme une expression de sa loyauté...et il en est rendu seul responsable et que personne ne reconnaît l'injustice, un pattern de légitimité destructive risque d'être transmis aux générations à venir, l'adolescent obtient un droit acquis à la destruction.

Pour Boszormenyi-Nagy, un enfant parentifié est un enfant qui a pris en charge, qui a contribué davantage à la vie de ses parents que l'inverse mais l'originalité de l'approche contextuelle est de considérer que si la parentification est dommageable, le plus destructeur pour un enfant serait de le priver de se préoccuper de ses parents. Prenons un exemple : la mère célibataire. Dans ses moments de tristesse, elle repousse son enfant pour qu'il ne prenne pas le fardeau de devoir la consoler. Mais, en ce cas, l'enfant est privé de donner, privé d'avoir une implication éthique dans son contexte. Il n'a pas le droit de donner, il a juste le droit de recevoir. Il doit être une cible unique de dons pour sa mère, celle-ci le prive de gagner son humanité en se légitimant dans ses accès de solitude envers elle. L'adulte, la mère, s'attribue le monopole de la validation éthique de soi en étant la seule à contribuer à donner.

5.5.2 Le rôle de l'aîné et la question de la parentification

Boszormenyi- Nagy (1973) a décrit la parentification comme une distorsion de la relation lors de laquelle un des partenaires devient le parent de l'autre. S'agissant de la relation parent-enfant, un enfant peut donc devenir le père ou la mère de ses propres parents, ce qui témoigne d'un renversement des rôles et des générations, et suppose que « la personne de l'enfant doit d'abord être transformée en un adulte imaginaire » (B. Nagy et Spark, G. 1973, p. 152)

Lorsqu'un enfant aide son parent et prend des responsabilités importantes dépassant parfois celles que l'on attendait pour son âge, devient-il pour autant le parent de son parent ? S'il soutient son/ses parent(s), prend une part active dans les tâches ménagères, aide ses frères et sœurs dans leurs devoirs, perd-il sa place et son statut d'enfant ? Il semble que c'est le contexte qui va donner du sens, contexte culturel, contexte familial et relationnel. Par exemple, au sein d'une famille nombreuse ayant des difficultés financières, les aînés assument en général beaucoup de tâches et de responsabilités ; sont-ils tous parentifiés ou bien

répondent-ils à une nécessité familiale et économique ? En outre quelle est la qualité du lien et la circularité des affects au sein de cette famille ?

Dès lors, face à une situation évoquant une parentification, il paraît important de se demander si l'enfant, au-delà du soutien et de l'aide apportés à ses parents, a eu la possibilité :

- ❖ de recevoir avant de donner
- ❖ d'être entendu dans ses besoins propres, ses besoins d'enfant, avant de se tourner vers ceux de ses parents
- ❖ de connaître la dépendance nécessaire à son parent, liée à sa position et son statut d'enfant, et la relation de confiance qui peut ensuite en découler

Ainsi, dans une recomposition familiale ou une monoparentalité, il se peut qu'un enfant, souvent l'aîné donne beaucoup ou trop à son/ses parent(s). Il s'agit donc de savoir si cela correspond à un moment ou à un besoin particulier du système en crise, ou si cela révèle une modalité relationnelle qui préexistait à la crise. En outre, il faut chercher à savoir si l'enfant qui donne est lui-même nourri affectivement et identifié comme un enfant avec ses besoins d'enfant.

Si l'enfant reste à sa place d'enfant et est connu comme tel, le fait de venir en aide à son parent peut même se révéler une source de maturation. Il apprend à être responsable et peut s'identifier à la fonction parentale. C'est ce que certains auteurs appellent les éléments « constructifs » de la parentification. A notre avis, il s'agirait plutôt de facteurs « protecteurs » d'une parentification. En effet, la présence de ces éléments maturants permettrait à l'enfant d'expérimenter davantage une « fonction parentale » qu'une « parentification » à proprement parler, ce qui n'aura pas du tout les mêmes effets sur son développement. L'enfant qui a une « fonction parentale » garde son statut d'enfant et est un auxiliaire parental. Il prend place à côté de son parent et peut s'identifier à lui. L'enfant « parentifié » perd son statut d'enfant pour « remplacer et devenir » le parent à « sa place ». (S. HAXHE 2011 p. 58) et ce au mépris de ses propres besoins.

Il est important d'établir cette distinction car elle implique également des réalités très différentes en termes d'organisation fraternelle. En effet, être un « auxiliaire » parental signifie rester au niveau générationnel des enfants, ce qui préserve le sous-système fraternel, même si un des enfants est pour un temps le bras droit d'un parent. La parentification par contre implique un saut générationnel qui fait passer l'enfant du sous-système fraternel au sous-système parental. La fratrie perd alors un de ses membres, et il n'est pas rare que l'enfant parentifié n'ait non seulement aucune reconnaissance de la part de ses parents, mais soit

également considéré par sa fratrie comme le traître ou le « chouchou », de ce qui bloque l'utilisation des ressources de la fratrie.

L'approche contextuelle a une extrême vigilance à ne pas sauver un enfant en l'évinçant de sa famille chaotique. L'enfant a droit à une implication éthique par rapport au contexte, même s'il est chaotique. L'enfant, remarque Catherine Ducommun-Nagy est d'antan plus loyal à ses parents que ceux-ci ont été malveillants, il va se dévouer à vouloir « réparer » se soucier de parents réellement défailants. Autrement dit l'enfant a droit à être aidé pour aider ses parents, a droit à ne pas être disqualifié pour le souci qu'il a envers son ou ses parents, pour l'exercice de son droit de donner.

La parentification peut bien évidemment prendre une forme d'exploitation excessive. L'enfant est alors surlégitimé, ce qui l'empêchera d'investir ses pairs ou sa scolarité. Sa surlégitimité lui faisant gagner un mérite, une confiance, il ne cherchera plus à avoir un gain en dehors de la famille par le biais par exemple d'une réussite sportive ou scolaire. En d'autres termes la parentification est l'investissement de sollicitude que l'enfant fournit envers le parent mais elle ne pose problème que dans l'absence de reconnaissance de cet apport du donné de l'enfant par le parent ou par la famille élargie ou par un professionnel de l'enfance. Revenons quelques instants sur l'échec scolaire de l'enfant qui peut lui aussi être un mode dévié de parentification, l'enfant s'arrangeant par ses non-performances à donner aux parents défailants l'occasion de reprendre leur rôle de parent. Toute cette conception de la parentification est un point extrêmement original de l'approche contextuelle par rapport aux autres courants thérapeutiques qui ont tendance à vouloir délivrer l'enfant du fardeau éthique qui lui incombe de par la vie.

Dans le cas d'un enfant issu d'un mariage qui s'est défait et dont les deux parents ont reconstitué des familles avec de nouveaux enfants, si ces deux nouvelles familles ont réussi un équilibre relationnel c'est-à-dire où chaque protagoniste trouve son compte dans le donner et le recevoir l'enfant peut être en ce cas dans une position d'abandon; Il recevra en effet un certain nombre de contributions matérielles voire même affectives mais il ne pourra donner à ses parents, ainsi engagés dans leur nouvelle famille réciproque. Cet enfant n'est pas parentifié au sens strict du terme puisque sa contribution n'est pas refusée mais au contraire il n'est jamais sollicité et il peut même repérer que ses parents n'ont pas besoin de lui. Il est dans une situation dans laquelle il risque gravement de déprimer ne se sentant ni nécessaire ni utile. Il y a là une forme de détresse chez cet enfant qui ne peut acquérir aucun stock de légitimité constructive ne pouvant pas donner.

Enfin, tout enfant est appelé à contribuer, à donner, à participer auprès de ses deux parents et selon les moments et les besoins de ces derniers pour se construire. La parentification sera sévère en cas de non-retour du parent ou d'exploitation. Par ailleurs, aucune parentification possible signifierait une stagnation totale de l'échange de la relation éthique qui impliquerait une « mort relationnelle »

5.6 Parentification et attachement.

La parentification peut être adaptative ou destructive. La parentification adaptative est transitoire ou, si elle se prolonge, l'enfant n'est pas capté par le rôle: en d'autres termes, son identité ne repose pas sur le fait d'être un enfant parentifié. L'enfant est alors le plus souvent soutenu dans sa tâche parentale et traité de façon juste par la famille et la communauté. Des communautés différentes attendent des degrés différents de soins pour leurs parents de la part des enfants. La parentification destructive implique un rôle de soutien émotionnel et/ou des responsabilités instrumentales qui sont excessifs et inappropriés au niveau du développement de l'enfant. Elle devient un support identitaire pour l'enfant. En termes d'attachement, l'enfant est enrôlé comme donneur de soins et il finit par attendre ce rôle de lui-même. Bowlby a décrit le « don de soins compulsif » (compulsive caregiving), qui se développe après qu'un enfant a eu, par exemple, à s'occuper d'un parent malade et qu'il a été forcé de le faire par le sentiment de culpabilité de n'en avoir pas fait assez, ou d'avoir causé la maladie parentale voire la mort d'un parent. Les donneurs de soins compulsifs peuvent passer leur vie à s'occuper des autres, mus par la culpabilité, s'occupant même de ceux qui n'en ont pas besoin ou ne le demandent pas.

Une des conséquences de la tentative de remplir un rôle qu'il n'est pas possible de mener à bien, pour l'enfant, est une tendance importante aux auto-reproches, qui est parfois renforcée par les stratégies culpabilisatrices des autres membres de la famille. La fratrie a aussi horreur du fait que l'enfant parentifié lui dise ce qu'elle doit faire. Le déroulement d'une enfance ordinaire peut être perturbé pendant ce temps. L'enfant parentifié croit que son parent est vulnérable et a besoin de protection, donc il ne se tourne pas vers ce parent pour combler ses propres besoins. Il se comporte plutôt comme son propre parent. Il se sacrifiera souvent pour épargner à son parent des sentiments de douleur, parce qu'il croit que cela va détruire son parent d'une façon ou d'une autre, donc il va rester en arrière tout seul. Un enfant parentifié se sentira généralement responsable du bien-être de son parent et se blâmera quand son parent n'est pas heureux, n'a pas de chance ou a des problèmes.

Cette dynamique peut s'observer chez des enfants de parents gravement malades, et dans les familles où il y a des conflits conjugaux.. Elle se développe quand un parent est émotionnellement dépendant, considère son environnement comme hostile, a perdu des personnes importantes dans sa vie, et se tourne vers son enfant pour combler ses besoins affectifs. L'enfant comblera ces besoins autant qu'il le peut, pour que la relation, qui signifie la survie pour lui, puisse être maintenue. L'enfant parentifié est très capable de combler les besoins des adultes et de cacher ses propres peurs et ses désirs. Il va se transformer en un soignant obsessionnel qui donne sans arrêt et devient silencieusement de plus en plus en colère tout le temps parce que ses propres besoins ne sont pas reconnus et comblés. Il croit qu'il donne beaucoup et appréciera le petit peu d'attention qu'il reçoit sans devoir le demander, parce qu'il a appris à être heureux avec des miettes et à ne pas demander plus. Demander de l'attention l'expose au risque insupportable d'être rejeté.

Les familles qui comportent des parents émotionnellement perturbés, induisant souvent des tentatives de la part des enfants de fournir à leurs parents une forme de soutien émotionnel (Gopfert, Webster, et Seeman, 1996), sont nombreuses parmi les familles adressées en thérapie familiale. Jurkovic (1997) défend l'idée que la parentification destructrice est plus fréquente qu'il n'y paraît et qu'elle devrait être répertoriée comme une forme particulière de mauvais traitement. Comme d'autres «symptômes» familiaux, la parentification destructrice peut alerter le thérapeute sur l'existence d'un dysfonctionnement familial plus large.

5.6 1 Attachements sécurisé et insécurisé

Le système d'attachement et celui de «don» de soins ont une action réciproque ; un individu attaché recherche les soins de la part de ses figures d'attachement qui, elles, lui procurent des soins. L'attachement du nourrisson à chaque parent a été catégorisé sécurisé ou insécurisé selon un schème comportemental, en particulier dans des situations de retrouvailles après une brève séparation dans le protocole de la Situation Etrange (SE, *Strange Situation*) (Ainsworth, Blehar, Waters, et Wall, 1978). Les comportements d'attachement du nourrisson sont activés dans certaines situations potentiellement menaçantes, ce qui entraîne un rapprochement du parent et de l'enfant pendant le temps de la menace, après quoi l'enfant peut retourner à l'exploration, confiant dans la conviction que le parent est disponible pour le protéger en cas de nécessité. Le parent fournit ainsi la base de sécurité à partir de laquelle l'enfant se sent suffisamment sécurisé pour explorer. Les sujets sécurisés dans leur attachement supportent l'autonomie et ont moins de difficultés que les sujets insécurisés (Greenberg, 1999). Les

nourrissons attachés sur un mode insécurisé n'ont pas cette confiance dans la disponibilité du parent en cas de besoin et développent des stratégies variées pour rester à proximité du parent. Main, Kaplan et Cassidy (1985), lorsqu'ils interrogent les parents d'enfants sécurisés à propos de leurs expériences d'attachement durant l'enfance au cours de l'*Adult Attachment Interview* (AAI), ont trouvé que ceux-ci faisaient preuve d'une plus grande cohérence dans la narration de leurs récits. L'AAI indique l'état d'esprit actuel quant à l'attachement. Les parents classés comme incohérents à l'AAI ont plus de risque d'exprimer une des formes d'incohérence qui correspondent aux trois types d'attachements du nourrisson : insécurisé/évitant, insécurisé/ambivalent et insécurisé/désorganisé.

5.6.2 Attachements insécurisés/ambivalents

Les attachements insécurisés/ambivalents ont fait l'objet d'une revue par Cassidy et Berlin (1994). L'enfant classé insécurisé/ambivalent à la situation étrange a une forte probabilité d'avoir un parent classé Préoccupé à l'AAI. L'enfant ne trouve son parent disponible émotionnellement que de façon intermittente, parce que celui-ci est souvent préoccupé par des thèmes non résolus de son propre passé, étant néanmoins tout à fait enclin à être un bon parent. L'enfant apprend qu'augmenter le niveau de ses demandes ou qu'avoir un comportement très immature va l'aider à obtenir l'attention dont il a besoin, ce qui renforce les attitudes de demande. Les comportements d'attachement de l'enfant sont activés la plupart du temps, et l'enfant surveille les allées et venues de ses parents, gardant un œil sur des signes de départ, et s'accrochant au parent pour éviter la séparation. A certains moments, les comportements d'attachement du parent sont activés lorsque celui-ci est anxieux ou en détresse. La proximité de l'enfant offre une opportunité au parent de se tourner vers celui-ci pour un soutien et une protection. L'enfant trouve qu'en devenant indispensable au parent, il est possible de rester proche de celui-ci en dépit de l'imprévisibilité de la disponibilité émotionnelle de son parent. Marvin et Stewart (1990) ont fait remarquer les similitudes entre attachement insécurisé/ambivalent et relations «enchevêtrées» (enmeshed).

Les thérapeutes familiaux peuvent observer des enfants qui ne sont pas congruents avec leur âge: des comportements infantiles et très demandeurs à certains moments, une allure de petite femme ou de petit homme âgé/e à d'autres. Les enfants parentifiés sont, après tout, à la position de leur propres grands-parents, lorsqu'ils prennent soins de leurs parents. L'enfant grandit préoccupé par un sentiment d'injustice quant à son mode d'éducation et a de ce fait une plus grande probabilité d'avoir à son tour des enfants insécurisés/ambivalents. Les

thérapeutes œuvrant dans le sens d'une réconciliation entre les générations peuvent observer que les parents et les grands-parents ont une bonne probabilité d'avoir des souvenirs très différents de ce qui s'est passé durant l'enfance des parents. Le grand-parent va probablement se rappeler des moments dans lesquels son enfant s'arrangeait pour capter son attention par des demandes très fortes, mais peut ne pas se rappeler la présence de son enfant lorsqu'il était préoccupé par d'autres sujets, ou dans un état de détresse. Il est ainsi moins conscient des moments où son enfant était là pour le soutenir. Le parent a, lui, plus de chances de se rappeler les moments où le grand-parent était préoccupé par quelque chose d'autre ou était très contrarié, mais a moins de chance de se rappeler ses propres comportements de demande qui ont finalement obtenu l'attention de son parent. Il est aussi probable que l'adulte se rappelle avoir été inquiet pour son parent et submergé par la responsabilité. Le résultat final est un parent qui se souvient d'un enfant difficile et exigeant, alors que l'enfant se rappelle l'injustice d'avoir eu un parent indisponible dans les moments de besoin, et il s'attend toujours à ce que l'on prenne soin de lui. Cette situation est décrite par Boszormenyi-Nagy et Spark (1973) : le parent se sent avoir droit à des soins parentaux qu'il n'a pas reçus pendant son enfance. C'est une dette qu'il tente de se faire rembourser par son enfant, qui grandit alors avec un sentiment d'injustice quant aux soins qu'il reçoit, se sentant ainsi le droit de reporter ce sentiment d'injustice sur la génération suivante.

5.6.3 Les attachements insécurisés/désorganisés

Les enfants effrayés par des mauvais traitements infligés par leurs parents sont pris dans un conflit entre rapprochement et évitement lorsqu'est activé leur système d'attachement. Aucune stratégie organisée ne leur est possible : le fait de se rapprocher du parent pour se protéger les inquiète, le parent étant en même temps la source de leur peur. Ces enfants ont une forte probabilité d'être classés insécurisés/désorganisés à la SE. Ce groupe est constitué d'enfants particulièrement vulnérables dont les caractéristiques demandent encore à être précisées (Solomon et George, 1999).

Les parents dont les récits sont classés Non-résolus (*Unresolved*) à l'AAI ont plus de risques d'avoir des enfants avec des attachements insécurisés/ désorganisés. La cohérence du récit se perd lors de l'évocation d'événements comme les pertes traumatiques d'une figure d'attachement, un parent par exemple, ou d'un épisode traumatique. On pense que l'enfant perçoit le visage du parent traumatisé comme effrayé et effrayant (Solomon et George, 1999). Pendant les années préscolaires et l'enfance, certains de ces enfants développent

effectivement une stratégie de survie par laquelle ils prennent le contrôle des soins, par exemple en ordonnant au parent de donner des choses qui peuvent apaiser ou reconforter. Cela leur permet aussi de rester à proximité du parent. Les mères d'enfants désorganisés et contrôlants ont montré une plus grande probabilité d'avoir abdiqué leur rôle de « donneur de soins » à l'enfant (George et Solomon, 1999). Elles se perçoivent comme impuissantes à protéger leur enfant des menaces ou du danger et se représentent comme incontrôlables, se battant désespérément pour obtenir un certain contrôle sur elles-mêmes, les enfants ou les circonstances. Elles sont ainsi effrayantes pour leurs enfants et induisent des comportements de contrôle de la part de ceux-ci.

Les comportements contrôlants peuvent se développer, ou bien sous la forme de soins aux parents, avec une sollicitude plaquée, ou bien sous une forme punitive et rejetante. La stratégie de contrôle et de soins de l'enfant peut occasionnellement étayer un parent qui peut alors être capable d'un minimum de soins instrumentaux. Le style de contrôle punitif peut être conceptualisé comme une forme de parentification puisque l'enfant est en charge du parent ; mais il peut être aussi comparé à une attitude de parent qui ne peut qu'entrer dans une escalade de punitions et de désapprobation dans une vaine tentative de reprendre le dessus sur un enfant « hors de contrôle ». Jacobvitz et Hazen (1999) ont proposé une discussion sur les chemins développementaux qui mènent de la désorganisation du nourrisson aux relations entre pairs de l'enfance, dans une perspective dyadique. Une hypothèse clinique, du point de vue de la thérapie familiale systémique, est que les rôles au sein de la relation parentale, que ce soit de soins ou de punition, peuvent être utilisés comme modèles pour le type de contrôle développé par l'enfant. Une autre hypothèse pourrait être qu'un enfant enrôlé dans une coalition transgénérationnelle pourrait exprimer la colère punitive d'un parent contre l'autre. Il faut poursuivre les recherches pour élucider les dimensions familiales des attachements contrôlants.

5.6.4 Perspectives familiales/ Conflits de distance familiaux

Un type de conflit de distance entre les parents émerge quand l'un est ambivalent et s'accroche alors que l'autre est évitant et prend ses distances vis-à-vis de toute demande émotionnelle. La relation parentale peut être ressentie comme trop distante par le parent ambivalent dont le système d'attachement est activé, mais trop proche par le parent évitant qui bat en retraite, créant une relation «trop proche/trop loin» (Byng-Hall et Campbell, 1981). Ceci stimule le partenaire ambivalent à effectuer des tentatives plus importantes de

rapprochement, ce qui provoque un éloignement plus grand de l'autre parent, et ainsi de suite. Ceci crée des boucles de renforcement positif mutuel qui entraînent une escalade de poursuite/distanciation (Byng-Hall, 1995a; Pistole, 1994). Si celles-ci ne sont pas interrompues, le couple peut se séparer. Le parent ambivalent peut alors rediriger ses comportements d'attachement vers un enfant qui a une forte probabilité d'être insécurisé/ambivalent et, de ce fait, susceptible d'être candidat à la parentification. Les besoins d'attachement du parent peuvent être satisfaits de façon plus sécurisante en raison de l'absence de demande de réciprocité qu'implique la relation avec un adulte.

5.6.5 Base de sécurité familiale

Byng-Hall (1995a,b) a proposé le concept de base de sécurité familiale, qui représente un réseau de relations d'attachement tel que les membres de la famille, quel que soit leur âge, ont la possibilité de s'y sentir sécurisés. La présence d'attachements insécurisés n'endommage pas la sécurité de la base à moins que certains membres se retrouvent sans attachement sécurisé disponible, ou sans soin de la part de quelqu'un d'extérieur.

Berlin et Cassidy (1999) ont fait une revue de la littérature sur l'influence de la relation parentale sur la sécurité de l'attachement entre parent et nourrisson et concluent qu'il existe un niveau de preuve suffisant pour affirmer l'existence d'un lien entre les deux. Dans cette optique, un parent insécurisé peut sentir suffisamment d'attention dans le mariage pour être capable d'être un bon parent, particulièrement s'il s'agit d'un parent préoccupé qui souhaite être un bon parent. La base de sécurité familiale inclut la capacité des adultes à collaborer, assurant que la priorité est donnée aux soins aux membres de la famille qui en ont besoin, quoi qu'il puisse se passer par ailleurs. Ceci aide les parents à éviter de se tourner vers un enfant pour en recevoir un soutien dans les moments de détresse. Les membres adultes de la famille, dans ses diverses formes, qui peuvent être sollicités incluent les beaux-parents, les partenaires, les enfants devenus adultes, les membres de la famille étendue ou autres.

Les facteurs qui nuisent à la sécurité de la base familiale (Byng-Hall, 1995b) incluent les situations dans lesquelles la priorité donnée aux soins à l'enfant est perdue. Cela peut être aggravé lorsque les figures d'attachement parentales se perçoivent réciproquement comme menaçantes plutôt que soutenantes. Cela peut entraîner une bataille ressentie comme menaçante au niveau personnel par les parents, à tel point que la priorité peut passer des soins aux enfants à la survie d'un parent. A ce moment, un parent peut enrôler un enfant, souvent parentifié, comme allié contre l'autre parent, créant une coalition intergénérationnelle. Jacobvitz, Riggs et Johnson (1999) ont trouvé que les alliances pathologiques, impliquant

souvent une inversion des rôles, ont tendance à se développer dans les familles dans lesquelles la relation maritale est distante ou conflictuelle. De façon similaire, les familles dans lesquelles un parent célibataire et d'autres adultes, par exemple un grand-parent, partagent les rôles parentaux, peuvent créer des situations dont la parentification est une caractéristique.

Les foyers monoparentaux peuvent être sécurisés ou insécurisés. Dans ces situations, un enfant, et particulièrement l'aîné, a tendance à se sentir responsable de soins à l'égard de son parent qui a été abandonné ou est devenu veuf, particulièrement pendant la période du deuil. D'un côté, comme l'enfant souffre lui aussi de la perte, cette perte risque de devenir un fardeau doublement lourd à porter et la parentification est fréquente dans ces foyers. D'autre part, la période de parentification peut être limitée quand le parent se remet ou trouve un adulte pour le soutenir, en particulier un nouveau partenaire.

Conclusion

La parentification n'est qu'un aspect d'un mode particulier d'attachement insécurisé dans les familles problématiques. Un changement global du mode d'attachement devrait pouvoir soulager le fardeau de l'enfant. Les parents qui entendent à quel point le fardeau pèse sur les épaules de leurs enfants sont alors plus motivés pour y remédier. Cela aide à restaurer une priorité aux soins donnés à l'enfant, et à motiver les parents à résoudre les conflits qui viennent s'ajouter à la détresse de leurs enfants. Il existerait une tendance répandue à ne pas s'apercevoir à quel point les enfants peuvent souffrir aux mains des adultes. Peut-être les thérapeutes familiaux sont-ils inclus là-dedans mais ils devraient avoir à l'esprit que la parentification est peut être plus fréquente que sa mention dans la littérature ne le laisse supposer.

Nous venons de faire le contour de la question de la parentification en parcourant les écrits de différents auteurs qui s'y sont intéressés. Nous allons dans la partie qui va suivre et qui sera consacrée à la méthodologie, parler de la manière dont nous allons aborder la question du processus de parentification chez les enfants burundais ; l'objectif étant de montrer comment le processus se met en place et quels en sont les effets dans le but de pouvoir proposer à la fin un dispositif d'accompagnement.

PARTIEII : METHODOLOGIE

CHAPITRE 1. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES DE RECHERCHE

1.1 Problématique

La parentification constitue une réalité dans certains milieux et des études y relatives ont été déjà menées. En témoignent le nombre d'articles et ouvrages déjà publiés. Ils parlent notamment des enfants qui « portent les valises » qui devraient normalement être portées par leurs parents. Les circonstances qui y conduisent sont nombreuses et les exemples pourraient varier d'un milieu à l'autre. La séparation des parents, la souffrance organique et/ou psychologique d'un ou des deux parents, le manque de temps de ces derniers dans certains milieux les amenant à confier la responsabilité de jeunes aux aînés, ...peuvent être quelques unes des causes de ce passage de la frontière de la fratrie à celle des parents.

Ces enfants, victimes des circonstances familiales ou sociales vivent au quotidien avec des responsabilités qui les dépassent, mais qu'ils sont contraints d'assumer. On pourrait imaginer les risques psychologiques courus par ces enfants parentifiés qui se retrouvent parachutés dans un rôle d'adulte qui n'est pas le leur. Parfois, l'enfant est uniquement dans une prise en charge matérielle de la vie quotidienne (courses, soins aux plus jeunes), ce qui est, pensons-nous un moindre mal. Mais quand s'y ajoute un soutien affectif au parent en souffrance, l'enfant devient comme thérapeute et ici sa prise d'autonomie risque d'être compromise.

« Figé dans la crainte de voir son parent s'effondrer, l'enfant ou l'adolescent ne s'autorise plus à mener sa propre vie. Il s'interdit de suivre ses aspirations naturelles de liberté, voire refoule ses mouvements d'opposition au parent trop fragile pour supporter ses attaques ou ses absences » précise Agnès Zonabend Pédiopsychiatre Américaine.

Au Burundi, nous n'avons pas à notre connaissance un travail scientifique qui aurait été réalisé pour étudier ce phénomène. Pourtant, le contexte burundais serait favorable à la parentification. En effet, dans la société burundaise, l'enfant a une place importante. Il est considéré comme l'avenir de la famille et de la société en général. Un proverbe burundais le témoigne ; il dit : « Umwana si uwumwe », ce qui signifie : « L'enfant n'appartient pas seulement aux parents », Ce proverbe signifie en réalité que la prise en charge d'un enfant n'est pas du ressort de la seule responsabilité parentale, toute la famille s'y implique. La famille est une entité qui réunit un ensemble de personnes qui sont caractérisées par des liens de filiation. Il y a à distinguer deux sortes de famille à savoir la famille restreinte et la famille élargie. La famille restreinte est composée par le père, la mère et les enfants. Quant à la

famille élargie, elle est composée par les oncles, les tantes, les cousins, les cousines et les grands parents. Dans ce cas, l'enfant est vraiment entouré. La famille élargie a un rôle dans l'éducation de l'enfant. Elle est toujours au secours de l'enfant dans le cas d'une situation malheureuse ou de détresse quelconque. Cela a été beaucoup développé dans le premier chapitre de ce travail.

Néanmoins, l'enfant ne bénéficie pas toujours de cette ambiance chaleureuse familiale pour de multiples raisons. La maladie du SIDA a endeuillé et continue à endeuiller beaucoup de ménages au Burundi. Selon le rapport de l'ONUSIDA, le nombre de décès par la maladie du SIDA était de 250 000 en 2004 tandis que le nombre d'orphelins du SIDA était estimé à 200 000 pendant la même année. Ces enfants orphelins du SIDA ne sont pas, pour la grande majorité d'entre eux, pris en charge par la famille élargie. Cela est dû au fait que la maladie du SIDA, au Burundi, est considérée comme une maladie « particulière » et elle est entourée par des préjugés sans nom. L'explication à cela est que c'est une maladie incurable, ses modes de transmission aussi donnent l'image de la prostitution ou de la méconduite sexuelle. Le plus souvent, cette maladie se transmet par voie sexuelle alors que tout ce qui a trait au sexe constitue un tabou dans la culture burundaise. Ainsi, la mort des parents par la maladie du SIDA sous entend une mort « honteuse » qui a des répercussions sur les enfants. Cette honte conduit au retrait social et à un désinvestissement au niveau des relations avec les autres, la situation pouvant même être à l'origine d'une certaine stigmatisation par les proches mais aussi une sorte d'auto-stigmatisation.

Par contre, les autres enfants orphelins (dont les parents sont morts par exemple à la suite de la guerre ou à une autre maladie que le SIDA), n'ont pas cette culpabilité, cette honte sociale. Ils ne sont pas stigmatisés, pointés du doigt par les pairs et aussi par les membres de la famille élargie. A cause des préjugés sur la maladie du SIDA et l'ignorance sur ses modes réels de transmission, les membres de la famille éprouvent pour des enfants orphelins du SIDA un sentiment de rejet ou une crainte qu'ils puissent contaminer leurs propres enfants. Ils adoptent un comportement de retrait alors que ce sont eux qui auraient pu venir en aide à ces enfants orphelins. Cela montre que les gens ne sont pas sensibilisés sur la manière de se comporter par rapport à ce type de maladie. Certaines attitudes envers la personne séropositive comme le refus de partager un repas, un même logement, les différents lieux publics,... témoignent que la stigmatisation persiste. Ceci ne manquerait pas d'avoir des impacts sur la vie de ces enfants orphelins du SIDA. Ces enfants orphelins ne sont pas acceptés par les familles élargies et certains d'entre eux choisissent la rue comme solution,

d'autres surtout les filles se lancent dans la prostitution pour pouvoir vivre, d'autres encore préfèrent rester à la maison et vivre ensemble. Ce sont ces derniers qui attirent notre attention car parmi eux il y a un (e) qui assume le rôle de chef de ménage. Celui-ci occupe la place des parents décédés et se trouve dans l'obligation de prendre en charge sa fratrie alors que lui aussi était encore dans le besoin étant donné qu'il est « enfant ».

A côté de la maladie du SIDA, d'autres facteurs, notamment sociopolitiques, conduisent à cette situation d'enfant-parent au Burundi. Il s'agit notamment des différentes crises qui ont conduit à des guerres civiles et qui ont emporté la vie des parents, surtout les hommes, laissant derrière elles des veuves et des orphelins. Suite aux différentes crises sociopolitiques qu'a connues le Burundi ces dernières années, les familles se sont disloquées, (Séparation, divorce, décès de l'un des partenaires, exil, emprisonnement de l'un des parents...) et certains enfants ont été amenés à jouer le rôle de soutien non seulement matériel, mais également affectif au près du parent fragilisé.

Dans cette recherche, nous nous intéresserons à ces enfants orphelins du SIDA qui vivent seuls sans parents et sans une personne adulte à la tête où il y a un enfant parmi eux, souvent l'aîné qui assure des fonctions parentales. Celui-ci porte le nom de chef de ménage. Nous nous intéressons également aux enfants qui, suite à une maladie d'un parent, une séparation conjugale, un divorce des parents, se trouve dans une situation telle qu'il est obligé d'assumer des rôles parentaux auprès de la fratrie ou auprès du parent fragilisé.

En nous intéressant au phénomène de parentification chez les enfants burundais, notre **objectif est, à travers cette recherche, d'étudier comment ce processus se met en place, les effets qu'il entraîne chez les enfants parentifiés en vue de proposer un dispositif d'accompagnement psychosocial.**

2. Questions de recherche

Nous avons trouvé au cours de nos lectures à quel point l'environnement de l'enfant est primordial pour son évolution. Cet environnement comprend à la fois les figures parentales, la fratrie, l'entourage proche et les contextes socioculturels et économiques. L'école prend également une part importante dans l'existence de l'enfant de 6 à 12 ans. De ce fait, lorsque cet environnement s'avère défaillant, il devient fragilisant pour l'enfant. Ainsi dans certaines situations, des enfants, même très jeunes peuvent se trouver dans un contexte où prenant soin d'un de leurs parents ou de leur fratrie, ils deviennent des parents pour leurs parents ou pour leur fratrie. La question fondamentale que nous nous posons est dès lors : comment le

processus de parentification se met-il en place chez les enfants Burundais ? Cette première question en appelle d'autres que l'on pourrait résumer de la manière suivante :

- Ce statut d' « enfant-parent » serait-il favorable à l'enfant ou présenterait-il un risque pour son développement ?
- Ce statut d' « enfant-parent » peut-il devenir une expérience de maturation pour l'enfant ?
- Ce statut d' « enfant-parent » peut-il lui faire perdre sa place dans le monde des autres enfants ?
- Dans quelles circonstances certains enfants/ adolescents sont-ils obligés de prendre en charge d'autres enfants ?
- Comment ces enfants/adolescents qui prennent en charge d'autres enfants se représentent-ils la nouvelle responsabilité qui leur est attribuée ?
- Comment arrivent-ils à assumer cette responsabilité ?
- Quelles sont les ressources psychiques dont disposent ces enfants/adolescents et leur fratrie?
- Quelles sont les relations entretenues entre l'enfant/ l'adolescent en tant que « parent de » et en même temps « frère ou sœur de » avec sa fratrie ?
- Comment la fratrie considère-t-elle l'enfant/l'adolescent qui la prend en charge ? Est-ce qu'elle le considère comme parent ou frère/ sœur ?
- Comment l'enfant /l'adolescent qui prend en charge d'autres enfants se perçoit-il lui-même dans ses fonctions ?
- Quelles significations ces enfants/ adolescents donnent-ils au futur, quels sont leurs projets d'avenir ?
- Quels sont les effets de cette nouvelle identité endossée par l'enfant/ l'adolescent qui prend en charge d'autres enfants ?

1.2 Hypothèses de recherche

Hypothèse 1

La parentification se présente comme un mécanisme adopté par les enfants en vue de consoler le parent restant après la disparition (absence) de l'autre parent. Elle apparaît comme une sorte de « collusion » pour éviter le deuil. Il s'agit d'une utilisation des obligations filiales dans le sens d'un renforcement et d'une exploitation de la disponibilité de l'enfant envers ses parents. Ici, l'enfant fait un effort pour protéger le parent de l'effondrement psychique, de la honte. En effet, l'enfant est très perméable aux blessures narcissiques du parent « défaillant » ; il agit alors comme si ses besoins à lui étaient secondaires et se concentre aux besoins de son parent comme s'il était lui le parent.

Hypothèse 2

Pour les enfants sans aucun parent, sans aucun substitut parental pouvant s'occuper d'eux, et où les aînés deviennent chefs de ménages et prennent en charge d'autres enfants, la parentification apparaît comme une sorte de **résilience**. Il s'agit d'une tentative singulière d'arriver à créer un nouveau groupe familial avec un « chef de famille », et d'y vivre en remobilisant la structure sous-jacente de la famille. Il s'agit de trouver un moyen de vivre, ou plutôt de **survivre**. Les enfants sont obligés de s'arracher de l'enfance et de se projeter dans une lourde responsabilité, celle d'une parentalité précoce qu'ils adoptent en étant comme des parents pour leurs frères et sœurs

CHAPITRE 2. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

0. Introduction

Comprendre et expliquer, il s'agit là de deux enjeux scientifiques pour la recherche en éducation, selon Saada-Robert et Lentenegger (2002). Il nous semble qu'ils peuvent s'appliquer également en Psychologie. Ces auteurs soutiennent trois axes indissociables selon lesquels il convient d'analyser une explication :

- Le point de vue épistémologique : c'est-à-dire les résistances internes apparues comme obstacles pour faire avancer une connaissance
- Le point de vue méthodologique : comment se constitue l'objet de l'étude
- Le dispositif et les procédés de la recherche : quels sont les processus mis en jeu par la recherche, selon quelles étapes

Expliquer et comprendre forment un couple inséparable, mettant en lumière deux aspects de la connaissance scientifique.

Dans notre démarche, avant de pouvoir expliquer, il nous faut d'abord comprendre. C'est-à-dire comprendre le sens que donnent les personnes à leurs expériences. Dans cette perspective, notre recherche s'inscrit dans une approche qualitative-interprétative ; Savoie-Zajac (2000). Nous optons pour une démarche compréhensive, au sens de Schumans (2006) et Kaufmann (1996). Ils plaident pour ces démarches compréhensives dans les sciences humaines. Elles conduisent le chercheur à saisir de l'intérieur, en s'appuyant sur les systèmes de valeurs des personnes rencontrées, pour interpréter et expliquer à partir des données recueillies.

L'objectivation se construit au fur et à mesure de la mise en évidence de processus et de l'organisation des différents processus entre eux. Cela exige d'une part, une attitude de compréhension doublée d'une écoute attentive. D'autre part, une prise de distance est nécessaire pour opérer une analyse critique. C'est dans le va et vient entre théories et analyse des discours issus des transcriptions faites que l'objectivation pourra précisément se construire. Cela nous place réellement dans un travail de type artisanal comme évoqué par Kaufmann (1996) : L'enjeu est pour nous de formuler explicitement les relations qui pourraient apparaître entre les différentes données issues des différents entretiens de recherche retranscrits et analysés.

« L'artisan intellectuel est celui qui sait maîtriser et personnaliser les instruments que sont la méthode et la théorie dans un projet de recherche. Il est à la fois : homme de terrain, méthodologue et théoricien, et refuse de se laisser dominer ni par le terrain, ni par la méthode, ni par la théorie. Car, se laisser dominer, c'est être empêché de travailler. »
(Kaufmann, 1996, p.12)

Pour nous, un des problèmes était de savoir comment aborder objectivement quelque chose qui était subjectif, c'est-à-dire rattaché à une histoire personnelle, à des événements singuliers, sans nous laisser piéger par une interprétation hâtive, qui pouvait être aussi enfermante. Il nous fallait dès lors construire une méthode que nous allons exposer dans ce chapitre.

2. 1 Type d'étude

Notre travail s'inscrit dans le paradigme compréhensif qui cherche non pas à expliquer la relation de causalité, mais plutôt à comprendre le processus de parentification chez les enfants burundais. La recherche est une étude de cas réalisée avec la méthode de l'entretien semi-directif avec médiation à base de modelage pour les enfants de 7 à 10 ans.

2.2 Procédure de recrutement des participants

En 2012 et 2013, lors de notre séjour au Burundi, nous avons eu l'opportunité de consulter différentes personnes-ressources qui ont contribué à étoffer notre réflexion et notre pratique sur le terrain. Nous pensons notamment à deux intervenantes dans des centres d'aide aux enfants vulnérables l'une d'origine burundaise, l'autre de « souche » belge. Nous avons également rencontré une psychothérapeute burundaise qui encadre des séances de thérapie de groupe avec des enfants et adolescents « orphelins du SIDA » (dont les parents sont morts du SIDA). Nous avons essentiellement sondé ces « expertes » à propos de questions éthiques et méthodologiques pour la conduite des entretiens. Nous leur avons aussi demandé de nous mettre en contact avec des répondants potentiels. Nous avons donc approché une douzaine de familles selon un principe d'arborescence (échantillon « boule-de-neige »), au gré des opportunités: *« il s'agit de recourir à des personnes qui peuvent suggérer le nom d'autres personnes susceptibles de participer à l'étude, qui, à leur tour, feront la même chose, etc. jusqu'à ce qu'un échantillon suffisant soit constitué [...] Cette technique est particulièrement utile au chercheur intéressé à étudier une problématique vécue dans une population très spéciale, de taille limitée, et connue seulement d'une minorité de personnes ».* (Mayer, et al. 2000, 83).

Les participants à notre recherche ont été recrutés dans les familles présentant les caractéristiques suivantes :

- Maladie ou mort d'un parent
- Famille monoparentale
- Famille nombreuse
- Parent présentant des troubles addictifs (alcoolisme, toxicomanie)
- Conflits entre les parents
- Faible niveau socio- économique

Les critères d'inclusion à la recherche étaient les suivants :

- Assurer les rôles ménagers
- Donner des soins intimes
- Adopter le rôle de conjoint (Ex : Confidences personnelles du parent à l'enfant)
- Adopter le rôle de parent (Ex : Prendre des décisions importantes pour la famille)
- Adopter le rôle de parent pour la fratrie (Rôle de paternage et de maternage)

Nous avons ainsi rencontré les enfants évoluant dans les familles monoparentales, les familles avec conflits entre les parents, les familles avec parent(s) présentant une maladie chronique, ainsi que les enfants orphelins. Ces derniers sont de deux catégories : il y en a qui vivent dans des orphelinats et là nous avons pris ceux vivant dans l'Orphelinat de Ruyigi à l'Est du Burundi. Celui-ci a été pris en considération car il héberge plusieurs catégories d'Orphelins : Orphelins de guerre, orphelins du SIDA, « Orphelins sociaux », c'est -à-dire ceux qui ont des parents mais qui ne s'occupent pas d'eux et se retrouvent dans la rue. Nous avons également choisi ce milieu pour avoir un échantillon diversifié car les autres enfants interrogés vivent dans la ville de Bujumbura. L'autre catégorie est constituée de ceux qui vivent seuls dans les ménages et où certains enfants deviennent chefs de ménage. A ce niveau, nous avons approché le chargé du Service social à l'Association de Prise en Charge des Orphelins du SIDA (APECOS) qui nous a mis en contact avec ces enfants chefs de ménages. Sur dix enfants chefs de ménages contactés, (les ménages tenus par les enfants sont au nombre de douze d'après l'APECOS), quatre ont pu répondre à nos questions sur base de disponibilité. Nous avons également interrogé 7 parents rencontrés dans les différentes catégories de familles et une éducatrice dans l'orphelinat de Ruyigi

2.3 Répartition de l'échantillon selon nos critères

a. Pour les enfants

Enfants dans familles monoparentales	Enfants dans familles avec conflits entre parents	Enfants dans familles avec maladie chronique	Enfants orphelins		Total
			Chefs de Ménages	Vivant dans l'orphelinat	
2	3	2	4	3	14

b. Pour les parents

Familles monoparentales	Familles avec conflits entre les parents	Familles avec maladie chronique	Educatrice	Total
2	3	2	1	8

Sur les 14 enfants rencontrés, 9 sont des filles et 5 sont des garçons. Leur âge est compris entre 7 et 17 ans et 10 sont des aînés dans leurs fratries respectives.

Quant aux parents, sur les 8 rencontrés, 2 sont de sexe masculin et 6 sont de sexe féminin.

2.4 Instruments de collecte des données

2.4.1. Le modelage

La technique de modelage a été choisie en tant que technique de médiation pour pouvoir entrer en contact avec les enfants. Nous aurions pu utiliser le dessin mais nous nous sommes rendu compte lors de notre pré-enquête qui a eu lieu au mois de Décembre 2012 que la culture du dessin n'est pas bien ancrée chez les enfants burundais. En effet, les productions graphiques qu'ils nous ont faites étaient très pauvres d'informations, raison

pour laquelle nous avons pensé à la technique de modelage à laquelle ils sont plus habitués. Il s'agissait de prendre de l'argile et de demander à l'enfant de représenter une famille. L'idée était de chercher à mieux saisir comment fonctionnent les relations au sein d'une famille (si elles sont distantes ou proches, positives ou négatives) mais aussi de voir la place que l'enfant se donne dans cette famille représentée. La consigne qui précède le modelage tout comme dans le test du dessin de famille est formulée comme ci-dessous « *représente-moi une famille* » ou bien « *imagine une famille de ton invention et représente-la* ». A chaque question posée par les enfants, le chercheur répond : « *fais comme tu veux* » Pour la deuxième phase qui est la phase verbale, tout comme dans le dessin de famille, l'examineur se sert d'un guide d'entretien. On doit procéder à un entretien avec l'enfant en commençant par l'apprécier discrètement de ce qu'il a fait. « C'est bien » quelle que soit la valeur de la production. Puis lui dire que « cette famille que tu as représentée, tu vas me la raconter » ensuite, « où sont-ils » et « que font-ils là ? » Enfin, « désigne-moi toutes les personnes en commençant par la première que tu as représentée ».

Pour chacun des personnages, il est important de demander son rôle dans la famille, son âge et son sexe, demander aussi au sujet quelles sont les préférences affectives pour les uns et les autres.

2.4.1.1 Technique d'analyse

L'analyse de la représentation de la famille porte sur plusieurs aspects : l'aspect formel, le contenu, etc. Notre attention était portée sur la manière dont est représentée chaque partie du corps, la recherche des détails, la proportion des différentes parties, et sur la structure formelle du groupe des personnages figurés, leurs interactions mutuelles et le cadre immobile ou animé dans lequel ils évoluent. Nous devrions aussi noter le sensoriel qui est un type de spontanéité qui dans le groupe familial est surtout sensible à l'ambiance, aux mouvements, à la chaleur des liens et le relationnel.

Quant au niveau du contenu, il correspond à l'interprétation psychanalytique et porte sur les tendances affectives, les défenses du Moi, les affects du sujet et les éléments du discours du sujet. Les tendances affectives, il faut le préciser sont de deux ordres : les tendances positives et les tendances négatives. Alors que les tendances positives sont les sentiments d'admiration ou d'amour qui conduisent le sujet selon la conception psychanalytique à investir l'objet privilégié, c'est-à-dire le mettre particulièrement en valeur dans sa représentation, les tendances négatives sont les sentiments de mépris ou de haine qui amènent le sujet à désinvestir la personne qui en est l'objet.

2.4.1.2 Réalisation du modelage

La réalisation du modelage a concerné 6 enfants tous âgés de (7-10 ans) et fréquentant l'école primaire. Le but du modelage était de pouvoir entrer en contact avec les enfants en vue de les préparer pour les entretiens ultérieurs. Mais au-delà de cette fonction de médiation, le modelage pouvait nous fournir des informations intéressantes concernant la place que l'enfant s'attribue dans la famille. Avant la passation, nous nous sommes assuré que toutes les conditions étaient réunies : Le calme, le matériel, la disponibilité des enfants. Nous installions chaque enfant sur sa table et nous lui remettions un bol d'argile. Après nous leur avons dit qu'ils allaient représenter des familles et que leur travail n'aurait aucune influence sur leur vie scolaire ; « il ne s'agit pas d'un devoir » ; ensuite nous leur donnions la consigne qui est précisément ce qui suit : « représentez-moi une famille ». A chaque question des enfants, nous leur répondions également « faites comme vous voulez ». Chaque enfant prenait environ 25 à 30 minutes pour la représentation. Après cela, nous demandions à chaque enfant de marquer à l'aide d'une craie son prénom, son âge, les noms de tous les personnages qu'il a représentés sur la table. Cette phase terminée, nous procédions à la deuxième phase qui était l'entretien. Nous demandions aux enfants de se retirer au fond de la salle. Pendant ce temps, nous nous installions devant la table sur laquelle chaque enfant avait réalisé son modelage et nous nous asseyions sur une chaise. Nous appelions les enfants un à un devant, chacun par son prénom, et chacun venait s'asseoir sur un banc placé devant notre table. L'entretien prenait 5 à 10 minutes pour chaque enfant. Après nous avons fait des croquis reflétant les représentations réalisées par les enfants au cours de leur modelage. (Voir croquis dans l'annexe)

2.4.2 L'entretien semi-directif

Outre la méthode de modelage nous avons mené des interviews sous forme d'entretiens semi-dirigés, l'ensemble représentant à nos yeux une stratégie de recueil d'information adéquate. Nous avons opté pour la technique d'entretiens semi-dirigés et nous allons montrer tout d'abord la différence qui existe entre une interview libre, semi-dirigée et dirigée. De Ketele et Rogiers considèrent que l'entretien est dirigé « lorsque le discours de la personne interviewée constitue exclusivement la réponse à des questions préparées à l'avance et planifiées dans un ordre précis ». Dans l'entretien libre « l'interviewer s'abstient de poser des questions visant à réorienter l'entretien » et dans l'entretien semi-dirigé, « l'interviewer prévoit quelques questions à poser en guise de point de repère » (De Ketele et Roegiers, 1993, p. 19). Mais si

nous privilégions l'entretien semi-dirigé, il est évident que tout dépend aussi de l'interviewé et que, selon les cas, l'entretien sera plus libre ou devra être davantage dirigé. De Villers nous rappelle que « les entretiens ne pourront qu'être semi-dirigés. Le guide d'entretien n'est donc pas un questionnaire » (1996, p. 17). C'est plutôt un aide-mémoire du chercheur dans une dynamique qui exige un grand respect envers le narrateur et une certaine réserve du narrataire lors de l'interview, pour permettre un entretien qui se rapporte au champ de l'objet de recherche.

Pour la présente recherche, la méthode privilégiée pour la collecte des données nécessaires à la compréhension de notre objet de recherche, est la méthode de l'entretien semi-directif. Cette méthode est pertinente dans le cadre de notre recherche parce qu'elle permet à la personne interviewée de donner son interprétation des faits et de rendre compte de sa vision des événements qui se déroulent dans sa vie et autour d'elle. Selon Labidi, (1999), c'est une méthode qui permet de suivre le vécu expérientiel de la personne. Ainsi, par opposition aux questionnaires fermés qui orientent la perception de la répondante ou du répondant en imposant des choix de réponses, l'entretien permet de prendre en considération les réalités des informateurs même les plus subtiles parce qu'il part de leur expérience et de leur situation actuelle. Alors, la méthode de l'entretien constitue une technique de recherche dans laquelle "le chercheur tente de comprendre le milieu social, les processus sociaux à partir d'une personne...qui peut comprendre et interpréter les faits sociaux importants et pertinents dans sa vie . . ." (Deslauriers, 1991, p.43).

2.5. Pertinence, validité, fiabilité

Après la transcription des entretiens, nous nous sommes posé la question de savoir si les données recueillies remplissaient les conditions de fidélité, de fiabilité et de validité. Les données sont-elles pertinentes, dans un format approprié et la source et la façon dont elles ont été recueillies sont-elles connues ? De Ketele & Rogiers (1993) ont montré que la validation qui se fait après la phase de recueil des données dans la recherche exploratoire est une façon d'examiner la pertinence, la validité et la fiabilité de l'information recueillie. Nous dirions que les informations recueillies sont pertinentes par le fait qu'elles correspondent à nos objectifs de départ. Nous considérons ensuite que nos entretiens sont valides parce qu'ils nous renseignent sur ce que nous voulions savoir, ils nous reflètent une réalité, le vécu des enfants parentifiés et de ceux pris en charge par des mineurs, les effets de ce phénomène, pour mieux saisir son contexte dans son ensemble. Concernant la fiabilité, lors de nos entretiens, une

question nous est venue à l'esprit, celle de savoir si réellement tout ce qui nous a été dit est exact et si l'on peut s'y fier. Selon Blanchet (1986), c'est l'inquiétude d'une éventuelle concordance entre ce que le sujet dit et l'objectif du chercheur. Un autre chercheur indépendant obtiendrait des résultats sensiblement différents, compte tenu des processus transférentiels et contre-transférentiels qui sont en jeu dans l'entretien mais cela ne signifie pas pour autant que les données ne sont pas fiables. En effet, un entretien peut prendre un sens tout différent en fonction de la singularité du chercheur. Et par ailleurs le récit du même événement raconté par deux personnes sera toujours différent : chacun raconte l'histoire en fonction de ce qui l'a touché.

2.6. La recherche qualitative

Dans le souci de recueillir le maximum de matériel relatif à la réalité, il nous a fallu tabler sur la notion de diversification des sources d'information. La plus grande pluralité possible des attitudes au regard du thème à l'étude a été explorée. Car, en somme, dans la perspective d'une recherche qualitative, c'est davantage la diversité des cas qui importe, que leur représentativité statistique. L'important est de parvenir à la saturation du contenu, c'est-à-dire en arriver au point où de nouveaux entretiens ne nous apprendraient rien de plus. Le terrain lui-même dévoile de nouvelles questions et apporte des réponses. Dans une recherche qualitative, on travaille, par la force des choses, souvent avec un petit groupe, allant de quelques cas à une dizaine. En effet, une enquête fouillée auprès des intéressés et le traitement des réponses nécessitent un grand approfondissement de l'analyse des discours. Un grand atout de ce genre de recherche est cependant que les résultats sont en général accessibles, compréhensibles et utiles également pour les scientifiques extérieurs aux sciences humaines. La recherche qualitative part d'un regard très spécifique sur la réalité. Le principe de base est que le chercheur doit saisir les actes des gens en partant du sens et de la signification que les intéressés eux-mêmes leur donnent. On observe comment les gens vivent leur réalité et lui donnent une forme et, par là même, la déforment. La recherche qualitative ne se soucie pas de l'étendue du phénomène, mais bien de la description, puis de l'explication des phénomènes sociaux.

2.7 La position de chercheur

Le chercheur est supposé justifier ses actes du point de vue éthique. Sans doute d'abord en sachant se tenir à sa place, c'est-à-dire écouter, renoncer à la tentation autoritaire de parler pour l'autre et, presque rester dans un coin de la pièce, à attendre qu'il nous parle. Cependant, se taire ne suffit pas, il faut aider l'autre à se dire, et installer cette confiance, cette égalité, qui

rend possible la confiance. Au début de chaque entretien, chaque personne interrogée a reçu clairement la garantie de l'anonymat. Nous leur avons expliqué l'objectif de notre recherche qui est d'étudier comment le processus de parentification se met en place chez les enfants burundais, quels en sont ses effets et quel dispositif d'accompagnement faut-il envisager. Nous avons aussi garanti que les résultats de l'enquête seraient rassemblés dans un document (ma dissertation doctorale) et communiqué à ceux qui le souhaiteraient. Au cours de l'enquête, nous avons dû faire preuve de la plus grande souplesse pour arriver à nos fins : nous écoutions les discours avec toute l'attention et l'intérêt qui donnaient envie à nos interlocuteurs d'en raconter un peu plus. S'il y a une leçon à retenir, c'est qu'il faut éviter autant que faire se peut d'interrompre le racontant et n'intervenir que quelquefois pour relancer le discours par des questions pertinentes. Cependant, si la personne interrogée a tendance à donner des réponses trop brèves, l'enquêteur peut pousser les questions plus loin, il doit toujours avoir des questions annexes présentes à l'esprit. Nous avons constaté, avec satisfaction, au cours des entretiens avec les parents et les adolescents, que quand la relation entre le chercheur et l'enquêté est un rapport d'égalité, le discours porte toutes les marques du langage spontané. L'abondance des mots familiers et des superlatifs, la fréquence des exclamations et des imprécations, l'usage constant de la coordination, la restitution des dialogues dans le style direct, la tournure exclusivement orale du discours, sont autant d'éléments linguistiques caractéristiques d'une affectivité qui se livre. Nous avons ainsi compris que le langage de la spontanéité est aussi celui de la confiance et de la confiance. Le sentiment d'être pleinement reconnu stimule, la plupart du temps, chez l'interviewé, le désir de se faire mieux connaître de son interlocuteur.

Ayant déjà choisi les groupes ou la population d'enquête, il nous a fallu encore préciser à qui nous adresser, comment recueillir les informations nécessaires et par quels moyens. Pour bien pénétrer la mentalité des Burundi et les comprendre, pour apprivoiser la méfiance qui s'est installée avec les différentes crises qu'a connues le pays ; il faut s'assurer d'avoir gagné leur amitié. Afin de comprendre auprès des parents et des enfants, leur mode de vie et de fonctionnement, il faut indiscutablement aller les rencontrer et croiser leurs paroles. Après une période d'apprivoisement mutuel, on peut alors leur poser toutes les questions. Il faut s'abstenir d'insister lorsqu'ils ne veulent pas en dire davantage, et attendre une autre occasion. Par une curiosité qui semble déplacée, on risque de les mécontenter. Ainsi donc, un chercheur avisé doit faire un bon choix de méthode d'enquête. Ces quelques observations préalables doivent guider tout chercheur en milieu populaire et particulièrement chez les Burundais,,

hospitaliers certes, mais quelquefois soupçonneux, méfiants et distants pour l'étranger, impudent par sa curiosité. C'est pourquoi nous avons effectué des visites avant de commencer notre enquête dans ces familles.

La recherche qualitative part d'un regard très spécifique sur la réalité. Le principe de base est que le chercheur doit saisir les actes des gens en partant du sens et de la signification que les intéressés eux-mêmes leur donnent. On observe comment les gens vivent leur réalité et lui donnent une forme et, par là-même, la déforment. La recherche qualitative ne se soucie pas de l'étendue du phénomène, mais bien de la description, puis de l'explication des phénomènes sociaux.

2.8 Contextes et dynamiques des entretiens

Les entrevues se sont principalement déroulées dans des lieux publics, notamment dans notre bureau à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) où nous sommes enseignant, rarement dans des habitations privées, lesquelles sont de toute façon souvent exiguës ou surpeuplées. Nous étions donc fréquemment interrompus par des visites impromptues, sans oublier la sonnerie incessante des téléphones cellulaires, omniprésents dans la vie de beaucoup de Burundais-e-s expert-e-s du message texte, accessible à moindre coût. En outre, si certains se sont livrés avec beaucoup d'aisance, d'autres étaient parfois réticents à cause de l'appareil enregistreur. L'un nous a même demandé de l'éteindre après trente minutes d'entretien, inquiet, en dépit de nos efforts, que ses opinions en matière de politique par exemple, fassent l'objet d'une publication. Une autre difficulté à recueillir le récit des participants fut leur propension à livrer une analyse sociopolitique de leurs problèmes familiaux et à aborder parfois plus superficiellement des dimensions personnelles. Certaines interlocuteurs restaient parfois trop évasifs et l'entretien plafonnait dans les lieux communs ou les anecdotes, à nous alors, d'en interpréter la « substantifique moelle » comme disait Rabelais.

2.9 Aspects relationnels : Transfert, contre-transfert, résonances, circularité...

Après chaque entretien, nous prenons le temps de noter les points essentiels : le lieu, la durée, les gestes, les expressions du visage de la personne rencontrée, son attitude générale, ses différentes questions posées, etc. Nous écrivons également notre propre ressenti après l'entretien, en faisant nôtre l'idée de G. Devereux selon laquelle l'analyse des enjeux de transfert et de contre-transfert est fondamentale pour établir une qualité de relation à l'autre, en particulier dans une démarche qui pose comme principe la construction des hypothèses et des sens à attribuer au phénomène étudié et pour établir une sorte de co-accompagnement

facilitant toute la dynamique de la recherche (cité par Poirier Courbet, 2007 p. 274). Il importe de nous rendre compte de notre vécu psychique pour que cela soit pour nous un outil plutôt qu'une entrave dans les rencontres ultérieures. C'est-à-dire qu'il s'agit d'arriver à prendre du recul suite à la reconnaissance des enjeux transférentiels/contre-transférentiels, étant donné que chaque rencontre est unique dans la relation nouée et construite avec nos participants, en fonction de nos différences individuelles, des caractéristiques personnelles de chacun qui en font sa singularité. Ceci dit, au moment de la recherche, la possibilité d'identification provient d'un minimum de projection qui existe chez un individu qui stimule l'échange, une sorte d'introjection, cette capacité de recevoir. L'identification serait le métabolisme du processus d'introjection et du minimum de projection. Comme le dit très bien Perron (2010) en parlant de la démarche de recherche en psychanalyse, la psychanalyse est une science empirique dans le sens où le psychanalyste observe une réalité extérieure de l'individu, une modalité de fonctionnement du psychisme de l'autre avec son psychisme à lui.

En effet, c'est à l'intersection du psychisme de soi et de l'autre que la psychanalyse est une démarche de connaissance originale. Il s'agit d'une connaissance de l'esprit par l'esprit, la connaissance du fonctionnement de l'autre par soi-même. Il importe donc que le chercheur fasse la différence entre les informations recueillies par observation et ce qui relève de l'introspection, c'est-à-dire ses sentiments, son intériorité, ses impressions, le contact avec le narrateur, les hypothèses qui lui viennent à l'esprit, tout ce qui n'est pas le discours de l'interviewé strictement parlant et qui lui sert dans toute la démarche de la recherche.

Avant de procéder à la transcription des entretiens nous écoutons d'abord les discours recueillis auprès de chaque participant et ce après chaque rencontre afin de pouvoir s'assurer que toutes les questions ont été répondues sinon de mentionner les questions ou les relances qui restent à faire concernant ce répondant quitte à prévoir une seconde rencontre. Ensuite, la transcription des entretiens est faite d'une manière intégrale. Toutefois, ayant été conscient que tous les répondants ne parlent pas correctement français, nous avons laissé la liberté à nos répondants de s'exprimer en Kirundi, leur langue maternelle et nous avons essayé de faire la traduction en nous efforçant de reporter le plus fidèlement possible leurs propos. Aussi, afin de minimiser les effets négatifs du langage parlé ou gestuel à l'écrit, nous avons essayé de les transcrire le plus fidèlement possible en respectant le sens des mots.

2.10 Considérations éthiques

Recueillir les données sur le processus de parentification chez les enfants burundais engage des considérations éthiques et déontologiques importantes. L'objectif premier de notre démarche était de mener les entretiens de la façon la plus respectueuse possible pour les différents interlocuteurs. Ces derniers méritaient toute notre attention à ne pas exacerber les séquelles d'expériences traumatisantes. C'est pour cette raison que nous avons préalablement sollicité les conseils de diverses professionnelles œuvrant auprès de cette catégorie de personnes. Ensuite, nous nous sommes conformé aux règles de l'anonymat des participants qui offraient un témoignage et la confidentialité totale des données. À cette fin, des noms fictifs ont été attribués. Nous avons personnellement effectué toutes les transcriptions des entretiens et sommes donc seul à connaître les véritables identités des personnes interviewées. Des noms fictifs ont été choisis en puisant parmi les plus populaires de la culture burundaise, à l'exclusion des patronymes appartenant réellement à d'autres personnes, pour éviter à la fois l'identification et la confusion. Quand cela était possible, certains noms de lieux et autres détails identifiants ont été changés afin de limiter les possibilités de reconnaissance par les lectrices et lecteurs. Aussi, lors des entretiens proprement dites, nous avons introduit l'entretien en présentant à nouveau l'objet de l'étude ainsi que les retombées sociales visées. Durant toutes les entretiens, nous avons veillé à établir et à conserver un climat de confiance et de respect mutuel. Par exemple, lorsque nous constatons qu'un(e) répondant(e) était réticent(e) à intervenir sur certains sujets de l'entretien, nous veillions à ne pas le (la) forcer à se surpasser.

2.11. Difficultés rencontrées

Pour pouvoir recruter nos participants,, il nous a fallu faire preuve de patience car, malgré nos nombreux contacts , plusieurs sujets ne désiraient pas participer à la recherche, pour différentes raisons. Certains auraient pu se laisser convaincre, nous a-t-on laissé entendre ! De toutes les façons, l'insistance ne cadrerait pas avec les règles d'éthique dont nous nous étions doté. Il est vrai que la conjoncture, principalement les emplois du temps des uns et des autres, ont joué un grand rôle dans ces difficultés de recrutement. Les plus jeunes semblaient ne pas comprendre l'objet de notre recherche, les adolescents chefs de ménages semblaient ne pas désireux de remuer le passé et certains parents ne correspondaient tout simplement pas au profil recherché.

Une autre variable importante a trait à la méthode de collecte des données: si nous avons généralement pu enregistrer les entretiens et procéder par la suite à une retranscription, nous avons parfois dû nous contenter de la prise de notes, le participant refusant d'être enregistré. Nul besoin de préciser que les entretiens enregistrés font l'objet d'une analyse plus fouillée que les autres. Etant donné la nature qualitative de notre travail, nous avons néanmoins décidé d'utiliser tous les récits dont nous disposions, et ce, malgré d'importantes variations sur les plans de la collecte, de la qualité et du contenu des données

2.12. L'analyse des entretiens

a) Démarche qualitative

Notre démarche est qualitative dans la mesure où elle cherche à découvrir, comprendre un phénomène à partir de données empiriques. Elle est proche de la phénoménologie et s'inscrivait au départ dans une approche générale inductive, celle de la *Grounded Theory* (GT) prônée par Glaser et Strauss (1967), c'est la théorisation *ancrée* ou *enracinée* selon Paillé et Mucchielli (2003). Ces auteurs proposent une perspective qui est essentiellement orientée vers l'émergence, à savoir que l'aboutissement du processus de recherche sera une théorie qui émerge des données. Il s'agit d'une approche différente de celle hypothético-déductive où on construit un cadre théorique à partir de théories existantes et où on procède déductivement pour appliquer la théorie sur les données empiriques et ainsi expliquer les phénomènes observés. Dans le cas de l'approche inductive, le chercheur a du mal à justifier son choix méthodologique avant de réaliser la recherche, car c'est par des voies ouvertes et des directions « induites » par ce qui émerge des données que la méthodologie se découvre. Mais au fur et à mesure de la récolte des données et de l'avancement de la recherche, nous avons pris conscience qu'il fallait se référer aussi à des concepts théoriques et, dans une logique plus dynamique, articuler l'approche inductive avec l'approche hypothético-déductive sans les opposer l'une à l'autre. Le chercheur organise le matériel et en construit quelque chose en lui donnant du sens. Cela commence déjà au moment de la transcription des entretiens et se poursuit avec le regroupement des thèmes. C'est là la première étape ou le premier essai d'analyse.

b) Analyse thématique

L'analyse des entretiens s'est donc faite selon les principes de l'analyse de contenu thématique présentés par Laurence Bardin (1998).²⁵ Notre travail a ainsi consisté à « repérer des « noyaux de sens » qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objectif analytique choisi. » (p. 137). Si, à l'instar des phénoménologues, nous privilégions une approche globale, il nous apparaissait nécessaire de catégoriser et d'épurer les données recueillies faute de pouvoir toutes les analyser.

En premier lieu, comme le préconise Bardin, nous avons procédé à plusieurs « lectures flottantes » de l'ensemble du corpus de discours qui avait fait l'objet d'une transcription. C'est l'étape de la pré analyse, destinée à nous imprégner du matériel, à acquérir une vue d'ensemble. Nous avons ensuite effectué une lecture verticale de chaque transcription d'entrevue pour dégager les « noyaux de sens » c'est-à-dire les plus petites unités de sens que l'on retrouve dans le texte. Nous voulions pénétrer « l'architecture cognitive et affective des personnes singulières » (p. 95). Quantité de thèmes sont ressortis de cette démarche. Nous avons ensuite entrepris des regroupements thématiques, particulièrement lorsque, pris séparément, des thèmes ou des informations ne signifiaient pas assez. De façon inductive, c'est-à-dire « à partir des similitudes de sens du matériel analysé » (Mayer, *et al.*, 2000), nous avons finalement constitué une grille de catégories d'analyse que nous avons projetée sur les contenus, selon une lecture transversale de l'ensemble du corpus. À cette étape, prévient Bardin, « on ne tient pas compte de la dynamique et de l'organisation, mais de la fréquence des thèmes relevés dans l'ensemble des discours considérés comme donnés, segmentables et comparables » (p. 229).

Une fois le corpus décomposé en thèmes, il s'est agi, en dernier lieu, d'en interpréter le sens à la lumière des questions auxquelles les discours devaient répondre ou qu'ils ont fait émerger. Nous aurions pu privilégier une analyse axée sur le discours individuel ou la chronologie de quelques parcours qui auraient mis en relief le cheminement de chaque sujet. Nous nous sommes rendu compte qu'à un certain moment il y avait un « effet de saturation », c'est-à-dire que plusieurs sujets disaient presque la même chose sur un thème donné, raison pour laquelle nous avons opté de ne présenter que quelques cas que nous avons jugés plus pertinents eu égard à leurs particularités en fonction notamment de leur sexe et de leur place dans la fratrie.

²⁵ La langue maternelle des participants n'étant pas le français, il ne nous a pas paru pertinent de procéder à une analyse qui tienne compte des procédés linguistiques.

**PARTIE III : RESULTATS, ANALYSE DES
DONNEES DE RECHERCHE**

CHAPITRE I. APPRECIATIONS GLOBALES DES RENCONTRES

Dans ce chapitre, nous voudrions passer en revue de façon globale, les entretiens effectués auprès des enfants et de leurs parents. Les analyses globales sont rassemblées en quatre groupes : le premier groupe est constitué par les parents, le deuxième groupe est constitué par les enfants avec un ou les deux parents, le troisième groupe est constitué d'enfants orphelins évoluant en institution (orphelinat), et le quatrième groupe est constitué d'adolescents sans parents qui deviennent chefs de ménages , c'est-à-dire qui prennent en charge d'autres enfants.

1.1. Présentation des cas rencontrés

Dix enfants ont été rencontrés à Bujumbura et à l'orphelinat de Ruyigi. A Bujumbura, nous avons rencontré sept enfants évoluant dans des familles monoparentales, des familles avec conflits entre parents, des familles avec parents séparés ou divorcés, et des familles avec maladie chronique d'un parent. Nous avons également rencontré pour chacun des sept enfants, un de ses parents. A Bujumbura, nous avons également rencontré quatre adolescents chefs de ménage et huit enfants pris en charge par ces derniers.

A Ruyigi, nous avons rencontré trois enfants évoluant dans l'orphelinat et une éducatrice.

Afin de garantir l'anonymat des participants, les prénoms des enfants et des parents ont été modifiés ainsi que certains noms des lieux pour éviter toute identification par les lecteurs. Le prénom de l'enfant nous a également servi à identifier le parent. C'est-à-dire que lorsque nous parlons de parents, nous parlons de la mère d'un tel ou du père d'un tel.

Voici quelques informations sommaires concernant ces enfants. Sont présentés le sexe, l'âge, la position dans la fratrie, la situation familiale (avec ou sans parents)

Prénom	Sexe	Age	Rang	Situation familiale	
				Avec parent	Sans parent
Charles	M	14 ans	Aîné	X	
Claire	F	12 ans	Aînée	X	
Chantal	F	10 ans	2 ^{ème}	X	
Christine	F	14 ans	Aînée	X	
Olive	F	12 ans	Aînée		X
Vincent	M	10 ans	Aîné	X	
Françoise	F	10 ans	Aînée	X	
Germaine	F	7 ans	Aînée	X	
Paul	M	10 ans	2 ^{ème}		X
Raphael	M	10 ans	2 ^{ème}		X

M : Masculin/ F : Féminin

Voici quelques informations sommaires concernant les adolescents chefs de ménages et les enfants qu'ils prennent en charge.

Chef de ménage	âge	rang	occupation	Enfants pris en charge	âge	Rang dans la famille	occupation
Anitha	17 ans	aînée	Elève : 10 ^{ème} année	Emmanuella	15 ans	3 ^{ème}	Ecolière : 6 ^{ème} année primaire
				Mvuka	13 ans	4 ^{ème}	Elève : 7 ^{ème} année
				Thomas	10 ans	5 ^{ème} (le cadet)	Ecolier : 4 ^{ème} primaire
Eric	17 ans	Aîné	Elève : 3 ^{ème} année secondaire	Evelyne	16 ans	2 ^{ème}	Elève : 10 ^{ème} année (à l'internat)
				Emélyne	14 ans	3 ^{ème} (la cadette)	Elève : 7 ^{ème} année
Noëlla	16 ans	2 ^{ème}	Travaille dans un Hôtel-Restaurant	Solange	14 ans	10 ^{ème}	-
				Lorraine	12 ans	11 ^{ème} (la cadette)	Ecolière : 4 ^{ème} primaire
				Le fils de Solange	2ans 6 mois	-	-
Violette	16 ans	5 ^{ème}	Elève : 9 ^{ème} année	Sandrine	14 ans	6 ^{ème} (la cadette)	Elève : 8 ^{ème} année

1.2. Analyse globale des entretiens

Les entretiens avec les parents seront analysés en premier lieu ; ensuite nous analyserons les entretiens avec les enfants et les adolescents chefs de ménages.

1.2.1 Analyse thématique des entretiens avec les parents

Ici, chaque entretien a été décrypté selon les thèmes suivants : la situation familiale, la scolarité des enfants, les relations familiales, l'éducation des enfants, les rôles et les places dans la famille, les relations fraternelles, les relations familiales , les jeux et loisirs des enfants, les réactions des enfants face aux difficultés des parents, le comportement des parents en difficulté vis-à-vis des enfants, le rôle de la culture et de la tradition burundaise, l'influence du genre sur les rôles attendus de l'enfant, l'influence du rang dans la fratrie sur les rôles attendus de l'enfant.

Après avoir effectué l'analyse individuelle, les entretiens ont été réunis en vue de donner une vision globale. C'est ainsi que nous allons présenter les analyses globales des entretiens par catégories regroupant plusieurs thèmes en vue d'apprécier le phénomène de parentification chez les enfants Burundais. Il s'agit notamment du processus de parentification, du repérage de la parentification, des facteurs qui amènent les enfants à se parentifier, des effets de la parentification sur le développement ultérieur de l'enfant ou de l'adolescent.

Nous tenons à préciser que ces analyses que nous proposons se limitent aux enfants et adolescents que nous avons rencontrés et n'ont aucune prétention de représentativité des enfants Burundais en général.

Par la suite, nous analyserons 5 entretiens spécifiquement : un entretien réalisé avec un enfant vivant avec une mère souffrant d'une maladie chronique, un entretien avec une adolescente chef de ménage, un entretien avec un adolescent chef de ménage, un entretien avec un enfant dont les parents sont séparés , un entretien avec un enfant vivant avec une mère divorcée. A ce niveau, la singularité de chaque cas sera mise en exergue.

1.2.1.1 Le processus de parentification

Dans cette catégorie, nous allons aborder la question de la parentification en termes de fonction et de fonctionnement de ce processus. Il sera question d'étudier le fonctionnement du processus de parentification en tenant compte de la singularité de chaque contexte familial. A cet effet, la parentification peut revêtir plusieurs fonctions : on peut citer entre autres :

L'exercice de l'autorité parentale : il s'agit ici de soutenir les interdits, de mettre des limites et de tracer la voie à suivre pour les plus jeunes. A ce propos, 6 parents sur 7 rencontrés affirment que les enfants parentifiés assument cette fonction de l'exercice de l'autorité parentale .

« : Lorsque les enfants commettent des fautes à la maison, Charles doit les punir. Il est là comme leur père ou comme leur mère. Il aime bien leur donner des conseils, mais des fois il les punit aussi surtout lorsqu'elles ont mal fait leurs devoirs ou lorsqu'elles ont mal entretenu leurs matériels scolaires. Il aime aussi les punir lorsqu'elles ont sali ou déchiré leurs habits ou lorsqu'un voisin vient se plaindre comme quoi elles ont frappé son enfant ou lui ont manqué du respect » (Mère de Charles)

Dans cet exercice de l'autorité parentale, certains enfants se font aider par leurs parents

« Quand les enfants commettent des fautes à la maison, c'est Claire qui intervient pour les remettre dans le droit chemin. Elle est parvenue à se faire accepter comme leur parent même si des fois son frère ne veut pas qu'elle lui donne des ordres. Claire essaie toujours de les conseiller ou même de les frapper des fois ; mais le problème est que son frère ne lui obéit pas. Et quand je le remarque, j'interviens et je le punis très sérieusement » (Mère de Claire)

Des fois les parents ignorent même ce qui se passe entre les enfants.

« : (Rires...)... Euh... Franchement parlant, on sait très peu de choses de ce qui se passe à la maison avec nos enfants. Christine s'occupe de tout. C'est elle qui passe tout son temps avec son frère, que ce soit à la maison, que ce soit à l'école ; donc s'il arrive que Marc fasse des bêtises, c'est elle qui intervient, et on ne l'a jamais entendue se plaindre auprès de nous comme quoi Marc a fait telle ou telle bêtise, ce qui signifie qu'elle sait régler elle seule tous les problèmes que Marc peut lui poser ou alors qu'elle nous cache certaines choses car on discute très peu de ce qui se passe à la maison » (Mère de Christine)

Dans d'autres situations, on pourrait parler de démission parentale et de récupération de l'autorité parentale par l'enfant.

-« Les enfants, c'est l'affaire de Vincent ! Comme je vous l'ai dit, ces jours-ci, je passe peu de temps avec mes enfants. Ce n'est pas facile à dire, mais... la réalité est que je passe plus de temps avec mes amis dans les cabarets ; souvent je rentre tard la nuit et j'ignore carrément ce qui s'est passé à la maison. C'est donc Vincent qui doit s'occuper de ses frères, de leur

éducation...il n'a pas de choix, il est obligé de le faire, personne d'autre ne peut le faire à sa place. » (Mère de Vincent)

-« A la maison, je ne sais pas ce qui s'y passe réellement. Souvent je suis absent de la maison et sans doute, c'est ma fille qui contrôle et gère tout. Elle est très responsable et ses frères la respectent beaucoup » (Père de Françoise)

Dans cet exercice de l'autorité parentale, il peut arriver que l'enfant devienne une sorte de contrôleur dans la famille. Tout passe par lui, c'est lui qui décide tout, c'est lui qui gère tout.

« ...Oui, des fois on a des occasions de sortie, mais tout dépend de la disponibilité de Charles. C'est lui qui contrôle tout à la maison, c'est comme s'il a pris la place de son père. C'est lui qui fixe l'heure de rentrer pour ses sœurs et pour moi-même, c'est lui qui décide des habits qu'on doit porter, il contrôle tous mes mouvements, tous mes gestes, il s'est vraiment substitué à son père et cela n'est pas de nature à nous faciliter la vie... » (Mère de Charles)

Le deuxième axe dans le processus de parentification concerne l'aspect de **maternage**. Il s'agit ici du souci de l'enfant de satisfaction des besoins des autres enfants ou même des parents en ce qui concerne l'alimentation, l'habillement, l'hygiène, etc...

A ce propos, tous les parents rencontrés affirment que l'enfant parentifié (c'est nous qui utilisons ce vocable pour désigner l'enfant dont ils parlent) joue ce rôle de maternage auprès des autres enfants très jeunes surtout.

- « Mes enfants étudient à 7km de la maison. ... c'est pour cette raison que très tôt le matin, Charles doit se lever pour chauffer la nourriture qu'ils doivent manger avant d'aller à l'école car c'est impossible pour eux de rentrer à 12h et de retourner à 14h. » (Mère de Charles)
- « Comme les enfants étudient très loin de la maison, ils ne peuvent pas rentrer à midi pour manger. Ils doivent donc manger le matin avant d'aller à l'école et c'est Claire qui se charge de préparer le petit déjeuner. Elle est obligée de se réveiller très tôt le matin, vers 5h du matin pour allumer le feu, chauffer la nourriture, mais également chauffer l'eau que les enfants doivent utiliser pour se laver car ici il fait très froid et les enfants ne peuvent pas se laver avec de l'eau froide le matin. » (Mère de Claire)
- « C'est Chantal qui, très tôt le matin doit se lever pour allumer le feu et chauffer la nourriture que les enfants doivent manger le matin car ils étudient loin de la maison et

il leur est impossible de rentrer à midi pour manger et de retourner à 14h. » (Mère de Chantal)

- « Le matin, mon mari se lève très tôt pour aller chercher les marchandises. Et moi je vais servir les clients qui sont assez nombreux le matin. C'est donc notre fille qui s'occupe du petit déjeuner, qui lave et habille son frère, puis le conduit à l'école. C'est une « grande » demoiselle ; je dis bien grande, non pas en termes d'âge ou de taille, mais en terme de mentalité. » (Mère de Christine)
- « Souvent, les enfants partent à l'école alors que je suis encore endormie. C'est donc Vincent qui prépare tout ce dont ils ont besoin, y compris le petit déjeuner. Il est habitué à se réveiller très tôt le matin pour chauffer la nourriture ainsi que l'eau pour le bain à cause du froid ». (Mère de Vincent)
- « C'est Françoise qui prépare à manger. Même les autres jours, c'est elle qui prépare à manger. Ses frères, ils sont encore jeunes et ne savent pas encore préparer à manger. Eux, ils puisent de l'eau et Françoise leur prépare la nourriture, les habits... (Père de Françoise)

Même s'ils peuvent se faire aider par d'autres personnes, les enfants parentifiés s'adonnent à la fonction de maternage

« Normalement, ici il y a des travailleurs qui s'occupent des travaux domestiques entre autres la préparation de la nourriture pour les enfants. Le matin, c'est donc ces travailleurs domestiques qui s'occupent de la préparation du petit déjeuner pour les enfants. Mais, pendant ce temps, Olive lave et habille les enfants comme une mère pour ses enfants. Après les avoir lavés et habillés, elle range les livres et les cahiers dans leurs sacs ainsi que les vestes ou les pulls car ici il fait très froid et les enfants doivent emporter avec eux, lorsqu'ils vont à l'école, des vestes ou des pulls pour se protéger contre le froid » (Educatrice d'Olive)

Le troisième axe du processus de parentification concerne la dimension **affective** auprès du parent fragilisé. Il s'agit ici du fait que l'enfant parentifié apporte un soutien affectif, un réconfort, une consolation auprès du parent en situation de difficultés d'ordre soit sanitaire, conjugal ou économique. Il s'agit à ce niveau, pour l'enfant parentifié d'une recherche d'un gain de légitimité, d'une recherche de la confiance dans la relation parent-enfant, d'une recherche de la possibilité de maintenir la proximité avec ses parents. Cette internalisation de la souffrance du parent favorise la compassion et le développement de la faculté d'empathie chez l'enfant.

A ce propos, 3 parents sur 7 affirment bénéficier du soutien affectif de leurs enfants.

- « . C'est Chantal qui m'accompagne à l'hôpital, souvent avec insistance car je n'aime pas aller passer des jours à l'hôpital sachant que je ne pourrai jamais guérir de mon cancer. Mais Chantal trouve toujours des moyens pour me convaincre à y aller et elle m'y accompagne, s'occupe des papiers médicaux et cherche les médicaments prescrits par le Médecin. Elle m'aide et me soutient dans mes difficultés, elle est très sensible à mes souffrances et est toujours à mes côtés. » (Mère de Chantal)
- « ... Avant je ne buvais pas d'alcool, mais maintenant je suis incapable de m'en priver. Cela pose des problèmes aux enfants mais Vincent essaie de me comprendre et de me soutenir. Il me donne des conseils, m'encourage d'arrêter de boire et me rassure que je peux y arriver, qu'il suffit d'un peu de bonne volonté. Cela me fait du bien de l'entendre parler de cette manière-là » (Mère de Vincent)
- « : Moi... Moi... Moi avec mes enfants, nous avons de bonnes relations de temps en temps ; mais d'autre fois nous avons des relations un peu tendues. La plupart des fois, ils me reprochent de ne pas les aider, d'être trop absent du foyer ou de trop boire. Mais malgré tout, j'ai beaucoup d'admiration pour ma fille Françoise. Elle est très responsable, elle sait se débrouiller seule sans trop m'embêter en me posant des questions sur ceci ou cela. Je ne l'ai jamais vue me demander d'intervenir pour l'aider à trouver des solutions aux multiples problèmes qu'elle rencontre. C'est une fille gentille, elle me soutient et me fait oublier que je suis veuf. N'eût été elle, je serais devenu fou. Je l'aime énormément (Silence... Beaucoup d'émotions... a envie de pleurer...) (Père de Françoise)

1.2.1.2 Repérage de la parentification

Dans cette catégorie, il est question de repérer les éléments qui nous amènent à dire qu'un enfant est parentifié. Il s'agira de découvrir les caractéristiques de l'enfant parentifié, mais également de voir les particularités individuelles inhérentes à chaque situation (cas).

Tous les parents rencontrés affirment que les enfants parentifiés ont beaucoup de responsabilités qui des fois dépassent leurs compétences aussi bien physiques que psychiques. Ces responsabilités assumées prématurément pèsent lourdement sur eux et les empêchent de jouir de leur enfance comme les autres enfants.

- « Euh, d'une part je comprends pourquoi Charles se comporte de cette manière-là. Premièrement, c'est l'aîné de la famille, et il doit assumer ses responsabilités en tant que fils aîné. Vous savez, en Kirundi on dit : « Imfura na se barangana », c'est-à-dire « L'aîné de famille est comme son père ». Charles n'a pas d'autres choix que d'accepter de jouer ce rôle de père car son père, même quand il était encore en vie, il n'a jamais été un vrai père de famille. Il passait son temps à se soûler seulement. Après, moi qui devrais le suppléer, j'ai attrapé cette terrible maladie qui m'a rendue presque invalide. Donc Charles s'est retrouvé seul face à ses responsabilités et il a été obligé de se substituer à nous. » (Mère de Charles)
- « Malgré ses multiples responsabilités, c'est toujours Claire qui encadre les devoirs de son frère et de sa sœur. C'est elle qui vérifie si tout a été fait et bien fait. Je crois que c'est cela même qui a été à la base de son échec l'année dernière. Elle fait beaucoup de choses à la fois, et à la longue je pense qu'elle finit par s'épuiser raison pour laquelle elle n'a pas de bons résultats à l'école. Tout doit passer par elle, elle veut tout contrôler. » (Mère de Claire)
- « Chantal s'occupe de tout, y compris le fait de ranger les livres et les cahiers de sa sœur dans son sac après avoir vérifié si ses habits sont bien propres. C'est une fille bien organisée ; malgré ses multiples responsabilités, elle s'en sort bien. » (Mère de Chantal)
- « (Hésitations...)... Euh... Comme je vous l'ai dit, nous avons deux enfants, une fille de 14 ans et un garçon de 7ans. Avec la fille, on partage notre activité de commerce. Elle nous aide surtout lorsque son père n'est pas là et que la clientèle est nombreuse. Sinon avec le garçon, à vrai dire on se voit rarement. C'est notre fille qui s'occupe totalement de lui. Les occasions de se retrouver ensemble le soir en famille sont rares presque inexistantes. Nous rentrons trop fatigués et nous nous couchons trop tôt. Toutes les responsabilités du ménage incombent à Christine » (Mère de Christine) »
- « C'est mon fils aîné qui s'occupe de tout. Il doit savoir ce dont les enfants ont besoin, et aussi c'est à lui que les enfants s'adressent lorsqu'ils ont besoin de quelque chose. Il a vraiment beaucoup de responsabilités » (Mère de Vincent)
- « (Hésitations...) ... euh... Je ne sais pas comment dire... je trouve que c'est trop demander à ma fille ; qu'elle endosse beaucoup de responsabilités, mais d'un autre côté, moi ça me soulage quand-même ! je me rends compte que même s'il n'ya pas de mère de famille à la maison, il n'ya pas de problèmes ; si ma fille est là, tout marche bien. Cela me tranquillise et me permet de ne pas sombrer dans le désespoir. C'est vrai

que c'est dur pour elle, mais elle doit faire avec, c'est comme ça. Elle ne peut pas abandonner son père » (Père de Françoise)

Ces multiples responsabilités exercés empêchent les enfants parentifiés de jouir de leur enfance, de profiter de leur jeunesse, de s'adonner aux loisirs comme les autres jeunes. Ils n'ont pas le temps de jouer, soit parce qu'ils ont beaucoup de préoccupations par rapport aux difficultés de leurs parents, soit parce qu'ils sont occupés à faire autres choses plus importantes à leurs yeux que d'aller jouer.

A ce propos, 6 parents affirment que les enfants parentifiés ne jouent pas comme les autres enfants à la maison.

- « Oui, les enfants d'habitude ils aiment jouer. Quand ils ne sont pas à l'école ou quand c'est pendant les vacances, ils jouent avec les autres enfants de l'entourage. Seulement, une chose m'a jusqu'ici étonnée. Charles, quand les autres enfants de son âge jouent, il semble ne pas être intéressé par leur jeu. Il passe son temps à les observer, ou alors il cherche d'autres occupations, mais c'est très rare que je le vois jouer et s'amuser comme les autres enfants. » (Mère de Charles)
- « Euh... les enfants aiment bien jouer à la maison quand ils ne sont pas allés à l'école ou pendant les vacances. Ils jouent ensemble mais tous les enfants ne sont pas intéressés par les jeux de la même manière. Par exemple Olive n'aime pas jouer avec les autres. Elle préfère faire autre chose ou regarder les autres jouer, mais elle, elle ne joue pas beaucoup. » (Educatrice d'Olive)
- « Oui, quand ils ne sont pas allés à l'école ou quand ce sont les vacances, ils jouent ; le garçon aime bien jouer au foot ball, il va chercher les autres enfants de l'entourage pour jouer ensemble ; la petite fille joue également avec les petites filles de son âge, mais Claire l'aînée n'a pratiquement pas de temps pour jouer. Elle est tout le temps occupée à faire des travaux domestiques ou alors des travaux scolaires » (Mère de Claire).
- « Oui, ils aiment jouer à la maison avec les autres enfants, surtout le garçon et la petite fille. Mais Chantal, c'est pas vraiment très souvent » (Mère de Chantal)
- « Oui, les plus petits, je les vois de temps en temps jouer avec les autres enfants, mais pendant ce temps, Vincent est entrain de faire quelques travaux domestiques. Il n'a pas vraiment le temps pour jouer. Si ce n'est pas les travaux domestiques qui lui prennent

son temps, ce sont les travaux scolaires, les siens et ceux de ses frères. Il n'a donc pas de temps libre pour jouer » (Mère de Vincent)

- « Les garçons, de temps en temps ils jouent avec les autres enfants ; mais la fille je ne l'ai jamais vue jouer... je pense qu'elle n'a pas de temps pour ça. Quand elle n'est pas allée à l'école, elle s'occupe des travaux domestiques ; notamment la lessive de ses habits, de ceux de ses frères mais aussi des miens. Elle s'occupe aussi de la préparation de la nourriture, et le soir je crois qu'elle est occupée par ses études. Elle travaille beaucoup à la maison, elle n'a pas de temps pour jouer » (Père de Françoise)

La plupart des enfants parentifiés ont des problèmes scolaires. Ils ont beaucoup de préoccupations, voire des soucis qui les empêchent de se concentrer sur la matière, et partant d'avoir de bons résultats à la fin de l'année. Ils ont également un problème de temps matériel pour la révision de leur matière, car comme nous l'avons vu précédemment, ils ont beaucoup de responsabilités qui les empêchent d'avoir le temps de réviser. C'est comme si l'énergie libidinale de ces enfants est investie sur le groupe familial au détriment des apprentissages.

A ce propos, 4 parents affirment que leurs enfants ont des problèmes scolaires

- « Dans l'ensemble ça se passe bien. Pour les deux filles, il n'y a pas de problèmes, elles réussissent bien ; même si Mireille a échoué l'année dernière, c'est qu'elle avait été malade pendant presque tout un trimestre. Mais Charles a quelques problèmes en Mathématiques et en Physique. Je pense que c'est parce qu'il a beaucoup de responsabilités et il ne parvient pas à bien se concentrer pour les études. » (Mère de Charles)

- « En général ça se passe bien, mais l'année dernière Claire a échoué sa 6^{ème} année, mais pour son frère et sa sœur, ça se passe bien, il n'y a pas de problèmes. ... Claire, comme moi a été très affectée par notre séparation d'avec son père. En plus, elle a beaucoup de responsabilités à la maison et n'a peut-être pas suffisamment de temps pour réviser ses leçons. (Mère de Claire)

- « A l'école ça se passe bien dans l'ensemble, les enfants réussissent même si Vincent a des difficultés en Calcul, je pense qu'il va s'en sortir. » (Mère de Vincent)

- « A l'école ça se passe bien pour les petits, il n'y a pas de problèmes. Mais pour Françoise, ce n'est pas comme à la maison. A la maison, elle réussit brillamment, mais à l'école, elle a des problèmes. Je pense qu'elle n'a pas beaucoup de temps pour réviser la matière, vu les multiples obligations qu'elle doit remplir » (Père de Françoise) .

1.2.1.3 Ce qui amène les enfants à se parentifier

Dans cette catégorie, nous allons voir les éléments qui amènent les enfants à se parentifier, c'est-à-dire à jouer des rôles qui normalement étaient dévolus aux parents. A ce sujet, la majorité des parents avouent que l'enfant parentifié répond à une sorte de loyauté envers ses parents. Autrement dit, en se parentifiant, l'enfant répond aux attentes du parent, mais également, il répond en quelque sorte à ses obligations filiales. Cela correspond à ce que R. Kaes a appelé **Contrat narcissique** pour illustrer comment une alliance narcissique inconsciente permet à la fois au sujet et au groupe de maintenir la continuité de l'investissement et donc l'autoconservation. Il (R. Kaes) propose d'éclairer ce concept en distinguant trois niveaux ²⁶

- Le contrat narcissique originaire, qui fonde l'entrée dans l'humanité et dont les défauts se manifestent dans la barbarie et les génocides
- Le contrat narcissique primaire qui se conclut dans le groupe primaire (familial) et au sein de l'ensemble social et qui constitue le sujet non seulement comme un maillon, mais aussi comme un bénéficiaire de l'ensemble
- Le contrat narcissique secondaire, basé sur le narcissisme secondaire, qui se conclut hors-famille, dans les groupes secondaires, et permet une redistribution des investissements et une remise en cause ou en mouvement des deux premiers. Il écrit : « Tout changement dans le rapport du sujet à l'ensemble, toute appartenance ultérieure, toute nouvelle adhésion à un groupe, remet en cause, et dans certains cas en travail, les enjeux de ces contrats. »

Le premier et les troisièmes contrats sont des contrats d'affiliation, le deuxième est un contrat de filiation qui se noue dans l'ensemble familial.

En ce qui concerne les enfants burundais, leur parentification vient répondre à ce contrat de filiation et à ce propos, 6 parents affirment que si leurs enfants assument des rôles parentaux, c'est au nom de l'obligation filiale.

- «Euh, d'une part je comprends pourquoi Charles se comporte de cette manière-là. Premièrement, c'est l'aîné de la famille, et il doit assumer ses responsabilités en tant que fils aîné. Vous savez, en Kirundi on dit : « Imfura na se barangana », c'est-à-dire

²⁶ Kaes ,R. , Les alliances inconscientes, P . 61

« L'aîné de famille est comme son père ». Charles n'a pas d'autres choix que d'accepter de jouer ce rôle de père car son père même quand il était encore en vie, il n'a jamais été un vrai père de famille. Il passait son temps à se soûler seulement. Après, moi qui devrait le suppléer, j'ai attrapé cette terrible maladie qui m'a rendue presque invalide. Donc Charles s'est retrouvé seul face à ses responsabilités et il a été obligé de se substituer à nous » (Mère de Charles).

- « : Humm... je ne sais pas... en fait cela ne dépend pas de moi. Depuis que je vis seule, je me sens incomplète et incapable. J'ai beaucoup de difficultés à jouer mon rôle de mère comme je devrais le faire normalement et je pense que ma fille s'en est vite rendu compte et s'est sentie obligée de se substituer à moi pour jouer à ma place le rôle de parent » (Mère de Claire) .
- « (silence...) ... Oui, il ya des changements parce que mes enfants, depuis que je suis malade, ils ont appris à se débrouiller seuls. Avant ce n'était pas pareil. Je faisais tout pour eux, mais maintenant les choses ont changé de direction. C'est eux qui font tout pour moi. J'ai l'impression qu'ils sont devenus plus responsables et plus sûrs d'eux-mêmes. Chantal s'est retrouvée obligée de se substituer à moi et est devenue comme une mère au foyer » (Mère de Chantal)
- « . Comme je viens de vous le dire, les relations des enfants entre eux, ce sont des relations parent-enfant. Christine se comporte à l'endroit de Marc comme si elle était sa mère. Elle fait tout pour lui, et Marc a déjà compris que Christine est là pour tout faire pour lui, à tel point qu'il est devenu... je dirais un peu trop gâté. Ce n'est pas normal qu'à sept ans, un enfant ne sait pas encore attacher ses souliers, se laver seul ou même s'habiller. Christine lui consacre beaucoup de temps jusqu'à ce qu'elle semble coupée du reste du monde. Elle n'a pas d'amies ou de petit copain comme les autres jeunes filles de son âge. Elle est comme obligée de se sacrifier pour son frère et pour nous et souvent elle s'oublie presque » (Mère de Christine)
- « . Les enfants, c'est l'affaire de Vincent ! Comme je vous l'ai dit, ces jours-ci, je passe peu de temps avec mes enfants. Ce n'est pas facile à dire, mais... la réalité est que je passe plus de temps avec mes amis dans les cabarets ; souvent je rentre tard la nuit et j'ignore carrément ce qui s'est passé à la maison. C'est donc Vincent qui doit s'occuper de ses frères, de leur éducation...il n'a pas de choix, il est obligé de le faire, personne d'autre ne peut le faire à sa place » (Mère de Vincent)
- « . (Hésitations...) ... euh... Je ne sais pas comment dire... je trouve que c'est trop demander à ma fille ; qu'elle endosse beaucoup de responsabilités, mais d'un autre

côté, moi ça me soulage quand-même ! je me rends compte que même s'il n'ya pas de mère de famille à la maison, il n'ya pas de problèmes ; si ma fille est là, tout marche bien. Cela me tranquillise et me permet de ne pas sombrer dans le désespoir. C'est vrai que c'est dur pour elle, mais elle doit faire avec, c'est comme ça. Elle ne peut pas abandonner son père » (Père de Françoise)

Parlant des éléments qui amènent les enfants à se parentifier, on ne peut pas passer sous silence le rôle de l'éducation et de la culture burundaise. En effet, l'éducation et la culture burundaise jouent un rôle important dans le phénomène de parentification des enfants burundais. En effet, comme nous l'avons mentionné dans la partie théorique de notre travail, l'éducation donnée aux enfants burundais différait selon le sexe de l'enfant, mais aussi selon la place de l'enfant dans la fratrie. Ainsi, l'éducation donnée aux filles consistait surtout à les préparer à être de bonnes épouses, et pour cela elles apprenaient très tôt à prendre soins des autres personnes, surtout les enfants. De même, les aînés étaient éduqués à assumer des responsabilités vis -à -vis de la fratrie, mais aussi de relayer les parents ou de les représenter dans différentes circonstances, raison pour laquelle dans notre échantillon, la parentification touche plus les filles que les garçons, mais aussi elle touche plus les aînés que les autres enfants occupant d'autres places.

La majorité des parents rencontrés affirment qu'en tant que fils ou fille aîné (e), l'enfant n'a pas d'autres choix que d'assumer des rôles parentaux lorsque les circonstances s'y prêtent.

- « Ils essaient de se débrouiller seuls tant bien que mal. Comme je ne suis presque capable de rien, c'est eux qui font tout. Ils savent s'organiser, ils se distribuent les tâches et, Chantal, en tant que fille aînée, fait comme si elle était leur mère. C'est elle qui organise tout, qui surveille tout et qui coordonne tout. C'est elle qui doit savoir ce qu'on doit manger, ce dont les enfants ont besoin ; etc »... (Mère de Chantal)
- « C'est mon fils aîné qui s'occupe de tout. Il doit savoir ce dont les enfants ont besoin, et aussi c'est à lui que les enfants s'adressent lorsqu'ils ont besoin de quelque chose. Il est devenu tellement responsable qu'il prend des décisions seul sans me demander mon avis et je pense que c'est ça le rôle de l'aîné dans une famille » (Mère de Vincent).
- « Laisse-moi vous dire une chose monsieur ! Les Burundais l'avaient bien dit : « Uwavyaye umukobwa ntagirira ». C'est-à-dire « Heureux celui qui a engendré une fille ». Comme j'ai eu la chance d'avoir une fille, et de surcroît une fille aînée,

aujourd'hui c'est elle qui s'occupe de tout à la maison. C'est à elle que les enfants s'adressent s'ils ont besoin de quelque chose. Des fois, elle m'en parle, et si j'ai un peu d'argent j'essaie de résoudre le problème ; d'autres fois elle se débrouille elle-même pour régler le problème en passant par ses oncles ou ses tantes sans même m'en informer » (Père de Françoise).

1.2.1.4 Effets de la parentification

Les effets de la parentification sont nombreux et interconnectés. Nous avons pu noter entre autres effets ; **le manque de confiance en soi et en les autres** avec évitement des conflits et difficultés à demander de l'aide. Ceci est fréquent lorsque l'enfant fait un effort pour aider son parent en difficultés et qu'il se rend compte qu'il n'y a pas de résultats positifs. L'enfant a tendance à s'accuser et se culpabiliser comme quoi il est incapable de changer le cours des événements. Nous pourrions également citer comme effet de la parentification la question de **quête de reconnaissance** , ce qui amène souvent l'enfant à vouloir trop donner, à vouloir sauver l'autre, à se conformer socialement, ce qui à l'adolescence par exemple, peut constituer un problème au moment d'entamer le mouvement d'autonomisation. L'autre effet, c'est la **problématique liée au plaisir**. La plupart des enfants parentifiés ont du mal à s'accorder du temps, du repos, des cadeaux, des moments de jeux et de divertissement, à satisfaire leurs besoins et envies. Ils fonctionnent souvent par devoir et sont souvent coupés de leurs ressentis. Nous avons retrouvé également chez eux un **besoin de contrôle** et de maîtrise pour masquer un vide intérieur. Sans prétendre être exhaustif sur ce point concernant les effets de la parentification, nous pouvons mentionner en dernier lieu la question de la **pseudo maturité** ou de la fausse maturité. L'enfant parentifié renvoie à la société une image sérieuse, mais en réalité il s'agit d'une fausse maturité , celle qui va rester figée à l'époque de la prise en charge du parent. De ce fait, l'enfant a plutôt tendance à être à l'aise avec les personnes plus âgées que lui.

Nous proposons à présent une lecture synthétique des effets de la parentification à partir des propos recueillis.

❖ Manque de confiance en soi et en les autres

- « Avec mes enfants, nous avons des relations ... je ne sais pas comment dire... nous avons des relations un peu particulières car c'est eux qui me font vivre au lieu que ce soit l'inverse. Surtout avec Chantal, depuis que j'ai cette maladie, elle n'a plus confiance en moi, avant, on était très proche, on échangeait beaucoup, mais maintenant, ce n'est plus le cas ; même quand elle a des difficultés, elle ne veut en parler à personne. » (Mère de Chantal)
- « (Rires...)... Euh... Franchement parlant, on sait très peu de choses de ce qui se passe à la maison avec nos enfants. Christine s'occupe de tout. C'est elle qui passe tout son temps avec son frère, que ce soit à la maison, que ce soit à l'école ; donc s'il arrive que Marc fasse des bêtises, c'est elle qui intervient, et on ne l'a jamais entendue se plaindre auprès de nous comme quoi Marc a fait telle ou telle bêtise, ce qui signifie qu'elle sait régler à elle seule tous les problèmes que Marc peut lui poser ou alors qu'elle nous cache certaines choses car on discute très peu de ce qui se passe à la maison » (Mère de Christine)
- « Avec mes enfants, nous avons des relations ordinaires ; c'est-à-dire des relations parents-enfants, mais j'ai l'impression qu'avec Vincent, les relations sont un peu particulières. C'est lui qui est responsable de tout à la maison, et du coup nous avons des relations presque d'égal à égal car je n'ai pas des ordres à lui donner à proprement parler. C'est lui qui sait ce dont les enfants ont besoin, c'est lui qui sait quand le stock de nourriture va se terminer, etc... et donc c'est lui qui m'approche pour me parler de tout ça ; toutes les initiatives viennent de lui. Je ne l'ai jamais vu m'approcher pour me demander des conseils ou me poser des questions sur tel ou tel sujet ». (Mère de Vincent)
- « ... Mais malgré tout, j'ai beaucoup d'admiration pour ma fille Françoise. Elle est très responsable, elle sait se débrouiller seule sans trop m'embêter en me posant des questions sur ceci ou cela. Je ne l'ai jamais vue me demander d'intervenir pour l'aider à trouver des solutions aux multiples problèmes qu'elle rencontre ». (Père de Françoise)

❖ Quête de reconnaissance

- «... C'est toujours Charles. C'est lui qui m'accompagne à l'hôpital, qui s'occupe des papiers médicaux et qui cherche les médicaments prescrits par le médecin. En plus, c'est lui qui va chercher pour moi les papiers médicaux pour justifier mon absence au travail et qui doit les acheminer chez mon patron. Après, c'est lui qui doit veiller à ce que je prenne les médicaments à l'heure telle qu'indiquée par le médecin. Aussi, comme je ne mange pas n'importe quoi quand je suis en crise, c'est Charles qui va se charger de préparer ce que je peux manger et insister pour que je puisse manger car en général, quand je suis en crise, je ne mange pas du tout » (Mère de Charles)
- « . Depuis que je suis séparée de mon mari, je me sens très découragée et très diminuée à tel point que je ne suis plus à mesure d'assumer la plupart de mes rôles parentaux. Dans ce cas, c'est ma fille Claire qui s'occupe presque de tout. C'est elle qui doit savoir ce dont les enfants ont besoin . Lorsque par exemple un enfant tombe malade, c'est elle qui l'amène à l'hôpital et c'est elle qui va chercher les médicaments prescrits par le Médecin. C'est elle qui doit vérifier s'il ya suffisamment de stock de nourriture à la maison, et si c'est pas suffisant, c'est elle qui va faire les courses pour renouveler le stock, etc. En fait c'est sur elle que tout repose à la maison » (Mère de Claire)
- « . C'est Chantal qui m'accompagne à l'hôpital, souvent avec insistance car je n'aime pas aller passer des jours à l'hôpital sachant que je ne pourrai jamais guérir de mon cancer. Mais Chantal trouve toujours des moyens pour me convaincre à y aller et elle m'y accompagne, s'occupe des papiers médicaux et cherchent les médicaments prescrits par le Médecin. Elle m'aide et me soutient dans mes difficultés, elle est très sensible à mes souffrances et est toujours à mes côtés. » (Mère de Chantal)
- « Comme je viens de vous le dire, les relations des enfants entre eux, ce sont des relations parent-enfant. Christine se comporte à l'endroit de Marc comme si elle était sa mère. Elle fait tout pour lui, et Marc a déjà compris que Christine est là pour tout faire pour lui, à tel point qu'il est devenu... je dirais un peu trop gâté. Ce n'est pas normal qu'à sept ans, un enfant ne sait pas encore attacher ses souliers, se laver seul ou même s'habiller. Christine lui consacre beaucoup de temps jusqu'à ce qu'elle semble coupée du reste du monde. Elle n'a pas d'amies ou de petit copain comme les autres jeunes filles de son âge. Elle est comme obligée de se sacrifier pour son frère et pour nous et souvent elle s'oublie presque » (Mère de Christine)

❖ Problématique liée au plaisir

- «... Oui, les enfants d'habitude ils aiment jouer. Quand ils ne sont pas à l'école ou quand c'est pendant les vacances, ils jouent avec les autres enfants de l'entourage . Seulement, une chose m'a jusqu'ici étonnée. Charles, quand les autres enfants de son âge jouent, il semble ne pas être intéressé par leur jeu. Il passe son temps à les observer, ou alors il cherche d'autres occupations, mais c'est très rare que je le vois jouer et s'amuser comme les autres enfants » (Mère de Charles)
- « Oui, quand ils ne sont pas allés à l'école ou quand ce sont les vacances, ils jouent ; le garçon aime bien jouer au foot ball, il va chercher les autres enfants de l'entourage pour jouer ensemble ; la petite fille joue également avec les petites filles de son âge, mais Claire l'aînée n'a pratiquement pas de temps pour jouer. Elle est tout le temps occupée à faire des travaux domestiques ou alors des travaux scolaires. » (Mère de Claire)
- « Oui, ils aiment jouer à la maison avec les autres enfants, surtout le garçon et la petite fille. Mais Chantal, ce n'est pas vraiment très souvent » (Mère de Chantal)
- « Comme je viens de vous le dire, les relations des enfants entre eux, ce sont des relations parent-enfant. Christine se comporte à l'endroit de Marc comme si elle était sa mère. Elle fait tout pour lui, et Marc a déjà compris que Christine est là pour tout faire pour lui, à tel point qu'il est devenu... je dirais un peu trop gâté. Ce n'est pas normal qu'à sept ans, un enfant ne sait pas encore attacher ses souliers, se laver seul ou même s'habiller. Christine lui consacre beaucoup de temps jusqu'à ce qu'elle semble coupée du reste du monde. Elle n'a pas d'amies ou de petit copain comme les autres jeunes filles de son âge. Elle est comme obligée de se sacrifier pour son frère et pour nous et souvent elle s'oublie presque » (Mère de Christine)
- « . Oui, les plus petits, je les vois de temps en temps jouer avec les autres enfants, mais pendant ce temps, Vincent est entrain de faire quelques travaux domestiques. Il n'a pas vraiment le temps pour jouer. Si c'est pas les travaux domestiques qui lui prennent son temps, ce sont les travaux scolaires, les siens et ceux de ses frères. Il n'a donc pas de temps libre pour jouer » (Mère de Vincent)
- « . Les garçons, de temps en temps ils jouent avec les autres enfants ; mais la fille je ne l'ai jamais vue jouer.... je pense qu'elle n'a pas de temps pour ça. Quand elle n'est pas allée à l'école, elle s'occupe des travaux domestiques ; notamment la lessive de ses

habits, de ceux de ses frères mais aussi des miens. Elle s'occupe aussi de la préparation de la nourriture, et le soir je crois qu'elle est occupée par ses études. Elle travaille beaucoup à la maison, elle n'a pas de temps pour jouer » (Père de Françoise).

❖ Pseudo maturité

- « Euh... (silence...) ... euh.... Oui, il ya eu des changements parce que depuis que je suis malade, mes enfants ... je dirais qu'ils ont grandi prématurément. Ils ont appris à se débrouiller eux-mêmes. Dans les autres ménages, ce sont les parents qui font tout ou presque tout pour les enfants. Mais moi, c'est le contraire. Au lieu que ce soit moi qui aide mes enfants, c'est plutôt eux qui m'aident. C'est une sorte d'inversion de rôles. Ce que je devrais faire pour eux, c'est eux qui le font pour moi » (Mère de Charles)
- « . Oui, depuis que je vis seule sans mari, mes enfants, surtout ma fille aînée, sont devenus plus matures et plus responsables. Ils ont appris à se débrouiller eux-mêmes au moment où les autres enfants sont gâtés quelques fois par leurs parents ou leurs parentés. » (Mère de Claire)
- « C'est toujours elle qui décide. Moi quand j'ai des occasions de sortie, je voudrais profiter au maximum des ces moments car ils me soulagent beaucoup ; ils me font oublier mes problèmes et mes soucis. Mais Chantal n'arrête de regarder sur sa montre. Elle a toujours ses arguments comme quoi il est temps de rentrer pour préparer le matériel scolaire du lendemain, pour se reposer afin de pouvoir se réveiller tôt sans problèmes le lendemain, etc... on dirait qu'elle a une maturité qui dépasse son âge » (Mère de Chantal)
- « . Le matin, mon mari se lève très tôt pour aller chercher les marchandises. Et moi je vais servir les clients qui sont assez nombreux le matin. C'est donc notre fille qui s'occupe du petit déjeuner, qui lave et habille son frère, puis le conduit à l'école. C'est une « grande » demoiselle ; je dis bien grande, non pas en termes d'âge ou de taille, mais en terme de mentalité » (Mère de Christine).
- « Comment je vis cela ? Euh... Moi ça me fait plaisir de voir que mon fils a grandi ; qu'il peut savoir trouver des solutions aux problèmes qui se posent au foyer. Cela me rassure car je me rends compte que même lorsque je ne serai pas là, il pourra bien gérer notre foyer ». (Mère de Vincent)

- « Tout ce qui concerne l'école, c'est ma fille Françoise qui s'en occupe. Chaque année, je la vois dresser des listes de livres et de cahiers pour elle et pour ses frères, et elle adresse ses listes à ses oncles et à ses tantes qui alors achètent tout ce dont ils ont besoin. Après les avoir achetés, c'est elle qui les couvre et qui écrit les noms dedans. Elle est très mûre et très responsable » (Père de Françoise)

❖ **Besoin de contrôle**

- « Comme je vous l'ai déjà dit, c'est Charles qui s'occupe de tout ici. C'est lui qui doit savoir ce dont les enfants ont besoin. Que ce soit ici à la maison, que ce soit à l'école, c'est lui qui doit tout contrôler. » (Mère de Charles)
- « Malgré ses multiples responsabilités, c'est toujours Claire qui encadre les devoirs de son frère et de sa sœur. C'est elle qui vérifie si tout a été fait et bien fait. Je crois que c'est cela même qui a été à la base de son échec l'année dernière. Elle fait beaucoup de choses à la fois, et à la longue je pense qu'elle finit par s'épuiser raison pour laquelle elle n'a pas de bons résultats à l'école. Tout doit passer par elle, elle veut tout contrôler » (Mère de Claire).
- « ... Parce que je ne veux pas la contrarier, je ne veux pas la faire souffrir. J'ai beaucoup d'admiration envers elle car elle m'aide beaucoup. N'eût été elle, je me demande ce que je serais devenue aujourd'hui. C'est une fille très responsable et très sérieuse mais aussi très autoritaire qui veut tout maîtriser, tout contrôler, à qui je n'oserais pas faire du mal » (Mère de Chantal)
- «... C'est Vincent qui décide. Mes enfants n'aiment pas fréquenter les cabarets. Ils ne boivent pas de boissons alcoolisées et préfèrent des limonades. Quand nous sortons, c'est eux qui décident où il faut aller ; c'est Vincent qui nous dit, « on va là » et on y va. Je les laisse décider eux-mêmes. Vincent est un peu autoritaire, il veut tout contrôler, et moi je le laisse faire pour ne pas le blesser » (Mère de Vincent).
- « A la maison, je ne sais pas ce qui s'y passe réellement. Souvent je suis absent de la maison et sans doute, c'est ma fille qui contrôle et gère tout. Elle est très responsable et ses frères la respectent beaucoup » (Père de Françoise)

1.2.2 Analyse synthétique des entretiens avec les enfants

A présent, nous allons présenter les entretiens réalisés avec les enfants, mais avant d'y arriver, faisons une présentation sommaire et quelques précisions sur le déroulement des entretiens. Neuf filles, (Claire, Christine, Chantal, Françoise, Germaine, Olive, Anitha, Noëlla, Violette) et cinq garçons (Charles, Vincent, Paul, Raphael, Eric) feront l'objet de cette analyse. Leur âge est compris entre 7ans et 17 ans.

Tableau3 : Age, sexe, fratrie des enfants

Prénom	Age	Sexe	Fratrie
Claire	12 ans	F	Aînée
Chantal	10 ans	F	2 ^{ème}
Christine	14 ans	F	Aînée
Françoise	10 ans	F	Aînée
Germaine	7 ans	F	Aînée
Olive	10 ans	F	Aînée
Anitha	17 ans	F	Aînée
Noëlla	16 ans	F	5 ^{ème}
Violette	16 ans	F	5 ^{ème}
Charles	14 ans	M	Aîné
Vincent	10 ans	M	Aîné
Paul	10 ans	M	2 ^{ème}
Raphael	10 ans	M	Aîné
Eric	17 ans	M	Aîné

F : Féminin/M : Masculin

1.2.2.1 Déroulement des entretiens

Les entretiens avec les enfants ont eu lieu, pour la plupart d'entre eux, dans notre bureau à l'Ecole Normale Supérieure de Bujumbura, mais d'autres ont eu lieu à leurs domiciles. Pour les enfants orphelins vivant à l'orphelinat de Ruyigi, les entretiens ont eu lieu à ce même endroit, dans un local qui avait été mis à notre disposition. Comme nous avons eu l'occasion de l'explicitier dans le chapitre consacré à la méthodologie, pour les enfants de 7 à 10 ans, l'entretien était précédé d'une représentation de la famille à l'aide du modelage. Celui-ci (le modelage) a concerné six enfants (Germaine, 7ans, Vincent, 10ans, Paul, 10 ans, Raphael, 10 ans, Françoise, 10 ans, et Chantal, 10 ans). Le but du modelage était de constituer une sorte de médiation afin de préparer l'enfant à l'entretien, mais également il permet de voir la place que l'enfant se donne dans la famille et celle qu'il réserve aux autres membres de la famille.

De façon générale, l'entretien avec l'enfant durait environ 45min. Tous les entretiens ont été réalisés dans leur langue maternelle (Kirundi) et ont été enregistrés après avoir recueilli le consentement des parents pour les plus petits, et après avoir recueilli leurs propres consentements pour les adolescents chefs de ménages.

Revenons à présent à l'analyse globale des entretiens regroupant plusieurs thèmes comme nous l'avons fait pour les parents. Rappelons que les catégories retenues sont : le processus de parentification, le repérage de la parentification, ce qui amène les enfants à se parentifier, les effets de la parentification sur le développement ultérieur de l'enfant ou de l'adolescent. Nous allons commencer par les enfants ayant un ou les deux parents, ensuite nous aborderons le cas des enfants orphelins vivant dans l'orphelinat de Ruyigi et enfin nous parlerons des adolescents chefs de ménages.

1.2.2.2 Les enfants avec un ou les deux parents

❖ Le processus de parentification

Comme nous l'avons mentionné pour le groupe des parents, il s'agit dans cette catégorie d'aborder la parentification en terme de fonction et de fonctionnement. A ce propos, trois axes de réflexion ont été dégagés. Il s'agit de l'exercice de l'autorité parentale, de l'aspect de maternage, et de la dimension affective auprès du parent fragilisé. Rappelons que l'exercice de l'autorité parentale concerne le fait de soutenir les interdits, mettre des limites et tracer la voie à suivre pour les plus jeunes. A ce sujet, 5 enfants rencontrés affirment assumer cette fonction d'exercice de l'autorité parentale.

- « ... Lorsqu'un enfant a commis des fautes, c'est moi qui dois intervenir pour lui montrer que ce qu'il a fait n'est pas bien. C'est une tâche assez difficile car je suis obligé d'occuper la place de papa et de maman en même temps, donc d'occuper la place de deux personnes à la fois. C'est vraiment très difficile pour moi.... ce qui est très difficile, c'est l'éducation des enfants. Ce n'est pas facile pour un enfant d'éduquer d'autres enfants. Je me sers de l'éducation que j'ai moi-même reçue de mes parents et je dois veiller à ce que mes sœurs se comportent convenablement conformément à la culture burundaise. Aujourd'hui nous observons que les jeunes filles se méconduisent et tombent enceintes ou attrapent le VIH/SIDA. Certaines abandonnent l'école ou jettent les bébés qu'elles mettent au monde dans les poubelles ou dans les latrines. Tout cela me préoccupe et je dois chaque fois le rappeler à mes sœurs. Concernant l'éducation, je dois leur rappeler qu'on doit toujours se respecter mutuellement, et bien évidemment je dois prêcher par un bon exemple en essayant de me conduire de la manière la plus convenable possible, même si tout ça n'est pas toujours facile. » (Charles)
- « ...quand un enfant a commis une faute, c'est moi qui intervins souvent pour lui montrer que ce qu'il a fait n'est pas bien. Des fois je les frappe même, mais c'est assez difficile avec mon frère car il a dix ans et moi j'ai douze ans et il est plus fort que moi ; donc je ne peux pas le frapper car un jour je l'ai frappé et il a répliqué ; il m'a donné un coup de poing sur le visage et mon nez a saigné. Depuis ce jour-là, je n'ose plus le frapper. Quand il a fait une faute, je me contente de lui donner des conseils. Mais avec ma petite sœur, ça va. Elle m'écoute et m'obéit » (Claire)
- « A vrai dire, mes parents ne savent même pas ce qui se passe à la maison. Comme c'est moi qui reste à la maison avec mon frère pendant que mes parents sont à l'épicerie, c'est moi qui dois veiller sur tout . C'est moi qui doit éduquer mon frère, lui apprendre des choses, lui montrer ce qui est permis et ce qui est interdit » (Christine)
- «... Comme mon père est souvent absent de la maison, c'est moi qui gère tout. Si un enfant fait des fautes, je le conseille, s'il recommence plusieurs fois, il peut même arriver que je le frappe. » (Françoise)
- «Souvent, nous sommes seuls moi et mes frères à la maison car ma mère aime passer son temps avec ses amis dans les cabarets. Dans ce cas, je suis obligé de jouer le rôle de papa ou de maman auprès de mes frères. Je dois leur montrer ce qui est bien à faire et ce qui n'est pas bien à faire. Comme mon père n'est plus là et que ma mère est souvent absente, je dois tout faire pour que mes frères aient une bonne éducation car c'est moi l'aîné de la famille » (Vincent)

❖ **L'aspect de maternage**

L'aspect de maternage concerne rappelons-le, le souci pour l'enfant de satisfaction des besoins des autres enfants ou même des parents en ce qui concerne l'alimentation, l'habillement, l'hygiène, etc... A ce propos, tous les enfants rencontrés affirment qu'ils jouent ce rôle de maternage auprès des autres enfants ou même auprès de leurs parents.

- « Je vous ai dit que tout repose sur moi. Je dois savoir ce qu'on doit manger, ce que mes sœurs doivent porter comme habits, je dois m'assurer que leur matériel scolaire est au complet et bien tenu, je dois surveiller et superviser leurs devoirs à la maison ; le matin je dois me réveiller très tôt pour leur préparer à manger car l'école se trouve très loin de la maison, et comme on ne rentre pas à midi pour manger, on doit se débrouiller pour manger le matin avant d'aller à l'école » (Charles)
- « Très tôt le matin, je dois me réveiller pour préparer le petit déjeuner, ranger les livres et les cahiers de mon frère et de ma sœur dans leurs sacs, vérifier que leurs uniformes ne sont pas sales ou déchirés. » (Claire)
- « C'est moi qui prépare à manger, que ce soit le matin, que ce soit le soir quand je rentre de l'école, car mon frère il ne sait même pas allumer le feu. C'est un garçon très paresseux et très irresponsable » (Chantal)
- « Le matin, les parents se réveillent très tôt pour aller servir les clients à l'épicerie. Et moi, je m'occupe du reste ; je prépare le petit déjeuner, je range les livres et les cahiers de mon frère dans son sac, je le lave et je l'habille et après je le conduis à l'école. Tout ça c'est difficile, mais je suis leur fille, je dois faire avec. » (Christine)
- « C'est moi qui m'occupe de tout. Le matin, je dois me réveiller très tôt pour préparer à manger car nous étudions loin de la maison et nous ne pouvons pas rentrer à midi pour manger » (Vincent).
- « Le petit déjeuner, c'est moi qui le prépare. Je dois me débrouiller pour me lever très tôt le matin pour allumer le feu et chauffer la nourriture » (Françoise).

❖ **La dimension affective auprès du parent fragilisé**

Cet aspect concerne le fait que l'enfant apporte un soutien affectif, un réconfort, une consolation au parent en situation de difficultés. A ce niveau, 3 enfants affirment apporter un soutien affectif à leurs parents.

- «... J'ai une enseignante avec laquelle nous sommes en très bons termes. C'est elle qui m'aide. Je vais prévenir le médecin de l'hôpital, et après avoir convaincu ma mère de la nécessité de se faire soigner, je lui prépare ses vêtements et je l'accompagne à l'hôpital. J'éprouve beaucoup de peine à la voir souffrir ; j'essaie de la soutenir autant que faire se peut ». (Chantal)
- « Depuis la mort de mon père, elle a commencé à boire de l'alcool alors qu'avant, elle n'en buvait pas. Elle faisait partie d'une Eglise protestante pentecôtiste où l'on interdit de boire de l'alcool. Mais depuis que papa est mort, elle a commencé à boire et elle passe son temps à chercher de la bière, c'est nous qui devons nous débrouiller pour pouvoir vivre. J'essaie de la soutenir, de la convaincre qu'elle peut compter sur nous, qu'elle ne doit pas toujours chercher à noyer ses soucis dans l'alcool, mais en vain » (Vincent).
- « Oui bien sûr on doit s'inquiéter pour lui. Moi, en tant que fille aînée, j'essaie de l'approcher, de le soutenir, de lui dire d'arrêter de trop boire ; mais apparemment, il ne l'entend pas de cette oreille. Malgré ça, je l'aime quand même car c'est mon père, c'est pourquoi je dois m'inquiéter pour lui » (Françoise).

❖ Repérage de la parentification

Comme nous l'avons fait pour le groupe des parents, nous allons repérer les éléments qui nous amènent à dire qu'un enfant est parentifié. Nous avons pu relever entre autres indicateurs de la parentification, le fait que l'enfant occupe beaucoup de responsabilités, le fait qu'il n'a pas le temps pour jouer comme les autres enfants, le fait qu'il a des problèmes scolaires à cause du manque de concentration dû aux difficultés rencontrées à la maison ou à cause du manque de temps pour réviser la matière. A ce propos, 5 enfants affirment qu'ils assument des responsabilités qui dépassent leur âge.

- «... Pas vraiment ! je dois me débrouiller tout seul pour tout gérer , pour tout organiser. Je n'en peux plus d'être le père dans cette famille ! Il faudrait qu'on me laisse vivre comme les autres enfants et que les parents reprennent leurs responsabilités. Je me sens complètement coupé en deux : d'un côté, je dois aller à l'école pour poursuivre mes études ; de l'autre, je dois m'occuper de tout à la maison, ce qui est insupportable pour moi » (Charles).

- « Parce que c'est difficile d'être à la fois un enfant et un parent. Tu es surchargé de beaucoup de responsabilités alors que tu es encore trop jeune pour ça » (Claire).
- « Je me sens très bien ; ça me donne l'impression d'être une grande personne qu'on écoute et qu'on respecte et ça me permet de supporter les multiples responsabilités que j'ai à la maison. Par exemple quand ma mère est gravement malade, c'est moi qui m'occupe d'elle. En plus, je dois m'occuper des travaux domestiques, sans oublier mes études et celles de ma petite sœur » (Chantal)
- « . Dans ma famille, je me considère comme un enfant, mais un enfant avec beaucoup de responsabilités. Je trouve que j'occupe la place de parent, car en l'absence de mon père mort, et malgré la présence de ma mère, mais qui semble ne se soucier de rien, je suis obligé de jouer le rôle de parent pour mes frères. » (Vincent)
- « A la maison ? Non vraiment ! je n'ai pas le temps de jouer. J'ai beaucoup de responsabilités qui ne me permettent pas d'avoir le temps de jouer. C'est moi qui, en l'absence de ma mère deviens la mère de mes frères. Je dois veiller à ce qu'il ne leur manque rien à la maison, mais aussi je dois veiller à ce qu'il ne manque rien à mon père à la maison ; je n'ai donc pas de temps pour jouer » (Françoise).

Ces multiples responsabilités font que les enfants parentifiés n'ont pas l'occasion de profiter de leur jeunesse, de s'adonner aux loisirs et aux jeux comme les autres jeunes ; soit ils ont des soucis par rapport aux difficultés de leurs parents, soit ils ont d'autres occupations qu'ils jugent trop importantes à leurs yeux que de s'adonner au jeu. Ainsi, 5 enfants affirment qu'ils ne jouent pas à la maison.

- «... Pas vraiment ! (Hoche la tête en signe de contestation). Quand je rentre de l'école, je dois faire beaucoup de travaux domestiques comme puiser de l'eau, chercher du bois de chauffage, préparer le repas du soir, et après tout ça, je dois faire mes devoirs et encadrer ceux de mes sœurs. Je n'ai presque pas une heure de temps libre après l'école, et donc je ne peux pas avoir le temps de jouer avec les autres enfants à la maison » (Charles).
- «... Non pas vraiment ! A la maison, j'ai beaucoup de travaux à faire qui ne me permettent pas de jouer avec les autres enfants. Quand je rentre de l'école, je dois chercher de l'eau, du bois de chauffage, préparer le repas du soir, faire mes devoirs et superviser ceux de mon frère et de ma sœur, je n'ai vraiment pas de temps pour jouer » (Claire).

- « ... Par exemple, lorsque ma mère est très malade et qu'elle se met à consommer démesurément de l'alcool et de la drogue, je ne peux pas avoir envie de jouer. J'éprouve beaucoup de peur et de chagrin » (Chantal).
- « A la maison, c'est pas comme à l'école. Quand j'arrive à la maison, j'ai beaucoup de choses qui m'attendent ; je dois préparer à manger, faire mes devoirs, aider mes frères à faire les leurs ; donc je ne peux pas avoir le temps de jouer » (Vincent).
- « ... A la maison ? Non vraiment ! je n'ai pas le temps de jouer. J'ai beaucoup de responsabilités qui ne me permettent pas d'avoir le temps de jouer. C'est moi qui, en l'absence de ma mère devient la mère de mes frères. Je dois veiller à ce qu'il ne leur manque rien à la maison, mais aussi je dois veiller à ce qu'il ne manque rien à mon père à la maison ; je n'ai donc pas de temps pour jouer. » (Françoise)

Ces préoccupations qui empêchent les enfants parentifiés de jouer font également qu'ils ont des problèmes au niveau de leurs résultats scolaires. Le manque de temps de révision de la matière et le manque de concentration pourraient expliquer cet état de fait. Ainsi, 4 enfants avouent avoir des problèmes scolaires.

- « ... ça se passe bien, sauf que j'ai des échecs en Mathématiques et en Physique... Je pense que c'est à cause du manque de concentration parce que j'ai beaucoup de soucis et il peut arriver que pendant que le maître est entrain d'expliquer la matière, moi j'ai l'esprit ailleurs » (Charles).
- «... Je crois que cet échec a été dû à plusieurs choses. D'abord c'était la première année de séparation de mes parents. Je pense que cela m'a beaucoup affectée et que ça ne m'a pas permis de rester concentrée sur mes études car les autres années, je réussissais sans beaucoup de difficultés. Autre chose, c'est que depuis que mes parents sont séparés, je vous ai dit que ma mère ne se porte pas très bien, ce qui fait que j'ai beaucoup de responsabilités à la maison et du coup je n'ai pas beaucoup de temps à consacrer à mes leçons » (Claire).
- «... A l'école, ça se passe un peu bien ; j'ai quelques problèmes en Calcul... je pense que c'est à cause du manque du temps de révision parce que j'ai beaucoup de choses à faire à part étudier » (Vincent).
- « ...A l'école, euh... ça se passe un peu bien ; je ne suis pas très brillante, mais j'essaye de bien travailler ; j'ai quelques difficultés dans certaines matières, mais j'espère que ça va bien se passer... je crois que ces difficultés seraient dues à un problème de concentration et d'emploi du temps. Quand je suis en classe, il arrive que

je perde ma concentration, que je sois entrain de penser à notre situation à la maison, à mon père qui ne nous aide pas, ... et puis, j'ai un problème d'emploi du temps. Quand je rentre de l'école, je n'ai pas le temps de réviser mes cours, je dois travailler pour que mes frères et moi puissions manger le soir » (Françoise).

❖ Ce qui amène les enfants à se parentifier

Comme nous l'avons montré lorsque nous avons analysé les entretiens avec les parents, les enfants se parentifient par loyauté à leurs parents ; c'est-à-dire qu'en se parentifiant, l'enfant répond aux attentes de son (ses) parent (s), mais aussi il répond à ses obligations filiales. A ce propos, 5 enfants affirment qu'ils jouent des rôles parentaux pour répondre aux attentes de leurs parents, pour rester loyaux envers leurs parents.

- « ... Depuis que mon père a sombré dans l'alcoolisme, ma mère a été très perturbée et semble avoir des difficultés à jouer son rôle et à occuper sa place de mère. Je suis donc obligée en tant que fille aînée de la famille, de jouer le rôle de parent pour mon frère et ma sœur. Je dois savoir ce dont ils ont besoin, même si ce n'est pas moi qui satisfais à leurs besoins. car je n'ai pas de moyens. C'est moi qui dois dire à ma mère ou aux autres membres de la famille ce dont les enfants ont besoin à la maison. Je suis donc amené à jouer le rôle de parent même si ce n'est pas facile » (Claire)
- «... C'est moi qui gère tout : le logement, notre scolarité, la nourriture, tout ça repose sur moi. Nous avons notre grand-mère paternelle avec laquelle je ne suis pas en bons termes car elle n'aime pas et ne tolère pas ma mère. Je suis donc dans l'obligation d'aider ma mère, je ne peux pas la laisser seule dans sa souffrance » (Chantal).
- « ... Le matin, les parents se réveillent très tôt pour aller servir les clients à l'épicerie. Et moi, je m'occupe du reste ; je prépare le petit déjeuner, je range les livres et les cahiers de mon frère dans son sac, je le lave et je l'habille et après je le conduis à l'école. Tout ça c'est difficile, mais je suis leur fille, je dois faire avec » (Christine).
- « ... C'est moi qui gère et organise tout à la maison. Je suis devenu le père dans notre famille. Je dois me couper en deux, pour d'une part poursuivre mes études, et d'autre part m'occuper de tout à la maison. Tout ça c'est difficile, mais comme maman semble ne se soucier de rien, je dois le faire à sa place car je suis son fils » (Vincent).
- « (Silence !...) ... Euh... Le matériel scolaire, c'est moi qui m'en occupe. Comme je vous l'ai dit, mon père ne nous aide pas. Quand c'est la rentrée scolaire, je fais la liste

des livres et cahiers dont nous avons besoin et puis je fais le tour des maisons de mes oncles et tantes pour leur demander de nous en acheter. Tout cela me fatigue mais je dois le faire, je suis sa fille » (Françoise).

Parlant des facteurs qui amènent les enfants burundais à se parentifier, on ne peut pas passer sous silence le rôle de l'éducation et de la culture burundaise. Comme nous l'avons indiqué dans l'analyse des entretiens avec les parents, la plupart des enfants parentifiés se recrutent parmi les filles et parmi les aînés dans leurs fratries respectives à cause de l'éducation et de la culture burundaise qui préparent les filles et les aînés à très tôt prendre soins des autres. Ainsi, en tant que fils ou fille aîné (e), l'enfant se retrouve très tôt obligé d'assumer des rôles parentaux.

- «... Comme je vous l'ai déjà dit, tout repose sur moi. Même si je ne suis pas le père ou la mère biologique, je me considère comme étant le parent pour mes sœurs. Cependant, ce n'est pas facile de se donner ce titre et cette place de parent lorsque vous êtes avec des enfants de presque le même âge que vous. L'essentiel pour moi, ce n'est pas de me faire accepter comme parent, mais c'est de savoir que je dois être responsable, que je suis l'aîné de la famille et que par conséquent je dois savoir comment mettre en place certaines choses. Quand vous êtes aîné, vous devez savoir comment prendre chaque enfant, non seulement en fonction de son âge, mais également en fonction de ses besoins. » (Charles)
- « ... Euh... (Silence...) ... Euh... Mes parents ne vivent pas ensemble. Ils ont divorcé il ya cinq ans. Mon père a pris une autre femme qui est décédée deux ans plus tard. Quant à ma mère, elle souffre d'un cancer du sein et depuis que sa maladie s'est aggravée, elle s'adonne à l'alcool et à la drogue ; malheureusement, elle ne veut même pas se faire soigner. En tant que fille, c'est moi qui m'occupe de tout à la maison » (Chantal).
- « ... Tout repose sur moi. C'est moi qui dois savoir ce dont les enfants ont besoin, et également savoir comment satisfaire leurs besoins. Je suis le fils aîné, je n'ai pas d'autres choix » (Vincent).
- « ... Hmm... Avec mon père, on est rarement ensemble. On le voit rarement à la maison. Le matin, on va à l'école alors qu'il est encore au lit, et le soir, il rentre tard alors qu'on est déjà endormi. On peut passer 4, 5 jours sans le voir et moi en tant que fille aînée je dois m'occuper de tout » (Françoise).

❖ Effets de la parentification

Comme nous l'avons fait pour les parents, nous proposons une lecture synthétique des effets de la parentification à partir des propos recueillis auprès des enfants. Rappelons que nous avons indiqué, sans prétendre être exhaustif, que les effets de la parentification touchent entre autres les aspects suivants : Manque de confiance en soi et en les autres, quête de reconnaissance, problématique liée au plaisir, pseudo maturité, besoin de contrôle.

• Manque de confiance en soi et en les autres

- « ... Pas vraiment ! je dois me débrouiller tout seul pour tout gérer, pour tout organiser. Je n'en peux plus d'être le père dans cette famille ! Il faudrait qu'on me laisse vivre comme les autres enfants et que les parents reprennent leurs responsabilités. Je me sens complètement coupé en deux : d'un côté, je dois aller à l'école pour poursuivre mes études ; de l'autre, je dois m'occuper de tout à la maison, ce qui est insupportable pour moi » (Charles)
- « ... Normalement, cet hôpital est un hôpital géré par des frères de la charité et là quand un malade est hospitalisé, il ya des gens qui s'occupent de lui, on n'a pas besoin de garde-malade. Quand ma mère est hospitalisée, nous allons habiter chez mon père et je vais rendre visite à ma mère dès que les conditions le permettent. Je dois me débrouiller pour tout gérer toute seule » (Chantal)
- « ... Comme je viens de vous le dire, mes parents n'ont pas de temps à se retrouver ensemble avec nous à la maison. Ils se lèvent très tôt et rentrent trop tard. Dans ce cas, c'est moi qui me charge de tout. Depuis longtemps, c'est moi qui lève mon petit frère, le lave, l'habille, lui prépare à manger et le conduit à l'école. Je dois savoir me débrouiller seule. » (Christine)

• Quête de reconnaissance

- « Depuis quelques années, nous avons vécu sans nouvelles de notre père. Nous en entendions seulement parler en termes péjoratifs et dégradants. L'année dernière, quand j'ai échoué la 6^{ème} année, j'ai dû changer d'école et je suis allée étudier dans une localité où mon père avait été vu. J'ai fini par le retrouver dans un piteux état. A

l'insu de ma famille, je lui apportais de la nourriture, des boissons et des cigarettes, mais je devais me cacher car si la famille le savait, elle me tuerait. » (Claire)

- «... J'essaie de la faire soigner malgré elle. Je sens en moi que j'ai l'obligation de l'aider à sortir de cette situation fort difficile, de la sauver quoi. Si j'en avais les moyens, je donnerais tout pour la guérir » (Chantal).
- «... Bon ! ... euh... une telle situation ne s'est pas encore produite mais mon frère n'aime pas se bagarrer ; et puis, je suis toujours à côté de lui. Pendant la récréation, on est toujours ensemble. C'est moi qui l'accompagne aux toilettes pour le déshabiller et le rhabiller ; c'est un garçon que peut-être je gâte trop. Il a 7 ans, mais il ne sait pas encore attacher ses souliers, se laver seul ou même s'habiller. » (Christine)

- **Problématique liée au plaisir**

- « ... Je suis très mal à l'aise avec ce que je dois faire à la maison ; j'ai beaucoup de responsabilités. Tout repose sur moi. Les enfants de mon âge ont le temps de jouer et de s'amuser avec leurs amis, mais moi non ! Je voudrais m'amuser et m'épanouir comme les autres enfants de mon âge, et pas toujours être comme un père de famille alors que je suis encore un enfant » (Charles)
- « ... Oui, mon souhait est que mes parents puissent se réconcilier et se remettre ensemble. Cela pourrait permettre à ma mère de recouvrer sa santé et on serait une famille unie comme les autres et je n'aurais pas besoin de jouer le rôle de parent car les parents seraient là et moi j'aurais un peu de liberté et de temps de m'amuser comme les autres enfants » (Chantal).
- « ... Mon souhait est que mes parents puissent avoir un peu de temps pour être avec nous. Il faut que les parents jouent leur rôle de parents non seulement en termes de chercheurs de l'argent pour faire vivre la famille, mais aussi en termes d'éducation de leurs enfants. Il ne faut pas que je sois la seule à m'occuper de Marc comme si j'étais sa mère. Il faut que ma mère trouve un peu de temps pour être présente au foyer et ne pas passer tout son temps à l'épicerie. Cela me permettrait peut-être de retrouver ma place au sein du groupe des autres enfants de mon âge et de m'amuser comme eux, sinon je risque de ne jamais profiter de ma jeunesse comme les autres » (Christine)
- « ... Mon souhait, c'est de voir ma mère arrêter de boire afin qu'elle puisse redevenir une mère « normale » et jouer le rôle de parent dans le foyer. Cela me permettrait

quant à moi de retrouver ma place d'enfant, et de vivre comme les autres enfants, de jouer et de m'amuser comme eux. » (Vincent)

- « Mon souhait, c'est de voir mon père changer et s'occuper beaucoup plus de sa famille au lieu que ce soit nous les enfants qui soyons obligés de nous occuper de lui. Cela me permettrait de retrouver ma place d'enfant et de m'amuser comme les autres enfants au lieu de porter toujours sur moi le poids des responsabilités familiales » (Françoise).

- **Pseudo maturité**

- «... J'aime surtout être avec des gens qui me disent des choses importantes et pas ceux qui me racontent des histoires d'enfants. J'aime surtout la compagnie des gens plus âgés que moi car c'est ceux-là qui me disent des choses importantes... ce sont des choses qui vous apportent de nouvelles idées, des choses qui vous permettent de faire face aux multiples difficultés que vous rencontrez dans la vie, et du coup qui vous permettent d'avancer dans la vie. » (Charles)
- « J'aime surtout être avec des gens plus âgés que moi qui me racontent des choses intéressantes et importantes pour la vie... ce sont des choses qui vous aident à trouver des solutions à différents problèmes qu'on est amené à affronter dans la vie » (Claire)
- « . Je me sens très bien ; ça me donne l'impression d'être une grande personne qu'on écoute et qu'on respecte et ça me permet de supporter les multiples responsabilités que j'ai à la maison. » (Chantal)
- «... J'aime être avec les autres filles, surtout celles de la 6^{ème} année plus âgées que moi. Ce sont elles qui me racontent des choses utiles dans la vie. Euh... parmi ces filles, il y en a qui sont dans la même situation que moi, et là, on échange, on discute, et là tu apprends comment les autres font pour faire vivre leurs frères et sœurs, et tu essaies de faire la même chose » (Françoise).

- **Besoin de contrôle**

- « ... C'est moi qui décide car ma mère quand elle commence à boire, elle ne veut pas s'arrêter ; mais moi je lui dis que c'est le moment de rentrer car on a des cours le lendemain. Je dois tout gérer, tout contrôler, sinon ça serait du désordre » (Chantal)

- «... C'est moi qui décide car ma mère elle, ses préférences c'est toujours les cabarets pour aller se soûler alors que nous les enfants, les cabarets ça ne nous intéresse pas. On ne boit pas de bière, on boit seulement des limonades, et celles-là on peut les acheter même dans les boutiques du quartier ; on n'a pas besoin d'aller nécessairement au cabaret. Tout passe par moi, c'est moi qui contrôle tout » (Vincent).
- « Je me sens un peu épuisée, j'ai beaucoup de responsabilités qui dépassent mon âge. C'est moi qui doit tout gérer, tout vérifier, tout contrôler comme si j'étais le chef de famille » (Françoise)

1.2.2.3 Les enfants vivant dans l'orphelinat

❖ Le processus de parentification

Pour ce groupe d'enfants, nous allons aborder le processus de parentification en termes de fonction et de fonctionnement comme nous l'avons fait pour les autres groupes (parents et enfants avec un ou les deux parents), mais à la différence des deux groupes ci-haut cités, le processus de parentification chez les orphelins va concerner deux axes de réflexion à savoir l'exercice de l'autorité parentale, et l'aspect de maternage. L'aspect concernant la dimension affective auprès du parent fragilisé ne sera pas abordé, étant donné que ces orphelins n'ont pas de parents. Ils sont donc parentifiés vis-à-vis de la fratrie (ici vis-à-vis des autres enfants orphelins) et non vis-à-vis des parents.

• L'exercice de l'autorité parentale

Pour ce qui est de l'exercice de l'autorité parentale, les trois orphelins rencontrés affirment assumer cette fonction.

- « ... Lorsqu'un enfant a commis des fautes, c'est moi qui dois lui dire que ce qu'il a fait n'est pas bien. La plupart des fois, ici à la Maison Shaloom, les enfants aiment surtout se bagarrer ou s'insulter. Ils prononcent des mots grossiers et cela n'est pas bien pour un enfant bien éduqué. Moi, je dois leur dire que cela n'est pas bien, qu'ici où nous sommes, c'est ici notre famille et que l'on doit montrer une bonne éducation. Ce n'est pas facile pour moi mais je dois le faire. » (Olive)

- «... Comme je vous l'ai dit, je dois veiller à la discipline des enfants. Si donc un enfant a commis des fautes, je me charge de lui donner des conseils et s'il récidive, je le dénonce chez l'éducatrice qui alors se charge de le ramener à l'ordre » (Paul).
- « ... Si un enfant fait des fautes à la maison, l'éducatrice le punit. Si elle n'est pas là, j'interviens mais, je ne peux pas punir l'enfant car on nous a interdit de nous bagarrer ou de frapper les petits enfants. Je conseille donc l'enfant qui a fait des fautes ; je lui fais des remarques et s'il recommence, j'en parle à l'éducatrice qui le punit à son tour » (Raphael).

- **L'aspect de maternage**

L'aspect de maternage consiste rappelons-le, en ce que l'enfant éprouve le souci de satisfaire des besoins des autres enfants en termes de l'alimentation, de l'hygiène, de l'habillement...

A ce sujet, les 3 orphelins rencontrés affirment remplir ce rôle auprès des autres enfants de l'institution

- « ... C'est moi qui prépare le petit déjeuner, les habits, les livres pour les enfants avant d'aller à l'école ». (Raphael)
- « ... Avant d'aller à l'école, c'est moi qui prépare le petit déjeuner. Nous devons manger le matin avant d'aller à l'école car, on ne rentre pas à midi pour manger » (Paul).
- « ... Pendant les vacances, je peux avoir un peu de temps libre pour jouer. Mais comme je ne suis pas habituée à jouer à la maison, au lieu de jouer, je préfère aider les mamans dans certains travaux comme la préparation de la nourriture, la lessive des habits pour les enfants, la garde des plus petits, ou alors les mamans m'envoient au marché pour faire des courses. » (Olive)

- ❖ **Repérage de la parentification**

Comme nous l'avons fait pour les parents et pour les enfants avec parent(s), nous allons montrer, à travers les entretiens réalisés avec les orphelins, les éléments qui nous amènent à dire qu'ils sont parentifiés. Entre autres indicateurs , nous avons relevé, rappelons-le, le fait que l'enfant occupe beaucoup de responsabilités, le fait qu'il n'a pas de temps pour jouer, le

fait qu'il a des problèmes scolaires, etc. A ce propos, les enfants orphelins rencontrés affirment qu'ils assument beaucoup de responsabilités qui dépassent leurs âges.

- « (Hoche la tête pour dire non !) ... A la maison, je ne peux pas trouver de temps pour jouer. J'ai beaucoup de choses à faire et cela ne me permet pas de jouer avec les autres enfants. Quand je rentre de l'école, je m'occupe de mes devoirs et quand j'ai fini mes devoirs, j'aide les autres enfants à faire les leurs. Après, je dois préparer les habits du lendemain pour moi et pour les autres enfants de la maison. Je dois ensuite ranger les livres et les cahiers dans les sacs des enfants (hoche la tête...) Non ! vraiment je n'ai pas le temps de jouer à la maison » (Olive).
- « ... Non ! à vrai dire, je ne joue pas avec les autres enfants à la maison. Quand je rentre de l'école, je fais mes devoirs, j'aide les autres enfants à faire les leurs, je prépare à manger, et après, je surveille les petits ; franchement, je n'ai pas de temps pour jouer. » (Paul)
- « ... A la maison je n'ai pas de temps pour jouer. Quand je rentre de l'école, je dois faire mes travaux et aider les autres enfants à faire les leurs ; et puis je dois préparer à manger » (Raphael)

❖ Ce qui amène les enfants à se parentifier

Pour les enfants avec parent(s), nous avons vu qu'ils se parentifient par loyauté à leur (s) parent(s) en répondant aux attentes des parents et en remplissant leurs obligations filiales. Pour ce qui est des enfants orphelins, leur parentification correspond beaucoup plus à un besoin culturel et éducationnel où les aînés sont obligés de prendre en charge leurs petits frères et sœurs. Ainsi, les trois orphelins rencontrés assument des rôles parentaux car ce sont les plus âgés dans leurs maisons ²⁷ respectives. Quand par exemple nous avons demandé à Paul pourquoi les autres enfants ne peuvent pas s'adresser directement à l'éducatrice pour exprimer leurs besoins sans passer par lui, sa réponse a été :

« Je ne sais pas... , mais je remarque que c'est comme ça ; tout le monde passe par moi pour exprimer ses besoins, c'est peut-être parce que je suis le plus âgé. Ils me considèrent donc comme leur aîné »

²⁷ A l'Orphelinat de Ruyigi, il ya plusieurs maisons abritant entre 8 et 10 enfants d'âge et de sexe différents . Dans chaque maison, il ya une maman appelée éducatrice qui est responsable de l'éducation des enfants.

❖ Effets de la parentification

Comme nous l'avons fait pour les enfants avec parent(s), nous proposons à présent une lecture synthétique des effets de la parentification à partir des propos recueillis auprès des enfants orphelins.

• Manque de confiance en soi et en les autres

- « ... (Silence...) euh...euh... je ne sais pas comment dire ; je me considère comme un enfant, mais pas un enfant comme les autres. Je suis un enfant qui a beaucoup de responsabilités sur les autres enfants ; je dois me débrouiller seule et comme nous sommes des enfants sans parents, il m'arrive de penser de temps en temps que j'occupe la place de parent pour ces enfants. » (Olive)
- « (Silence...) ... euh... d'une part je me sens bien car je me rends compte que les autres peuvent compter sur moi, mais d'autre part, ce n'est pas facile d'assumer de telles responsabilités car en fait c'est comme si tu étais un parent pour ces enfants ; tu dois faire beaucoup d'efforts pour ne pas les décevoir, ce qui n'est pas évident pour un enfant. » (Paul)
- « ... Avec notre éducatrice, nous avons de bonnes relations ; quand elle me confie une tâche, je l'exécute sans grogner, même si je me rends compte que c'est compliqué, je dois m'exécuter, je ne veux pas avoir de difficultés avec elle » (Raphael).

• Quête de reconnaissance

- «... Il y a beaucoup de choses à faire ici. Par exemple, on doit laver nos habits, puiser de l'eau, préparer notre nourriture, etc...Moi par exemple, à côté de ces travaux que tout le monde doit faire, je dois veiller à la discipline dans la maison ; il ne faut pas qu'il y ait des enfants qui frappent les autres ou qui insultent les autres. Je dois aussi vérifier que tout le monde travaille, qu'il n'y a pas d'enfants paresseux qui ne veulent pas travailler ou qui prononcent des mots grossiers » (Olive)
- «... Il ya beaucoup de travaux à faire comme par exemple, puiser de l'eau, préparer à manger, laver les habits... Mais aussi, il ya des enfants surtout moi qui sont chargés d'autres responsabilités telles que veiller à la discipline et à la sécurité des enfants à la

maison, c'est-à-dire veiller à ce que les enfants restent sages, qu'ils ne se bagarrent pas ou qu'ils ne s'insultent pas, mais aussi veiller à ce que rien de mal ne leur arrive »
(Paul)

- «... Quand un enfant de la maison est blessé à l'école, je cherche à savoir comment il s'est blessé, Je mets en garde ceux qui l'ont blessé, et après, je vais approcher les autorités pour me plaindre. Je dois tout faire pour protéger les plus petits » (Raphael)

- **Problématique liée au plaisir**

- « ... Non ! à vrai dire, je ne joue pas avec les autres enfants à la maison. Quand je rentre de l'école, je fais mes devoirs, j'aide les autres enfants à faire les leurs, je prépare à manger, et après, je surveille les petits ; franchement, je n'ai pas de temps pour jouer » (Paul)
- « ... Je me sens bien mais à un certain moment, j'éprouve un peu de gêne ; car je me rends compte que je ne suis pas libre de faire ce que je veux comme les autres enfants. On dirait que je n'ai pas le droit de m'amuser comme les autres enfants » (Raphael).

-

- **Pseudo maturité**

- « (Hésitations...) Oui, je pense que nous sommes un peu différents car les jeunes filles de mon âge, je vois que... qu'elles se comportent comme des enfants. Elles passent leurs temps à jouer au saut à la corde pendant les moments libres alors que moi je profite de ce temps pour apprendre les choses de la vie auprès des filles plus âgées que moi. A la maison, c'est la même chose ; moi j'aime être auprès des mamans afin d'apprendre certaines choses, mais les autres enfants passent leur temps à jouer ou à se bagarrer » (Olive)
- «... A l'école j'aime bien jouer pendant la récréation, mais j'aime beaucoup plus me retrouver avec d'autres jeunes un peu plus âgés que moi qui étudient en 6^{ème} année, pour discuter un peu.... On discute des choses de la vie ; comment un garçon doit se comporter devant une fille (rires...), comment gagner notre vie dans le futur etc » (Paul)
- « ... A la maison, j'aime être avec les personnes âgées, j'aime discuter et échanger avec eux, c'est auprès de ces personnes que tu peux apprendre des choses importantes dans la vie » (Raphael).

- **Besoin de contrôle**

- « (Rires...) Si un enfant a besoin de quelque chose, c'est à moi qu'il s'adresse et moi j'en parle à l'éducatrice ou à Maman Maggy. Ici, les enfants me considèrent comme leur parent. Ils ne peuvent pas s'adresser à l'éducatrice ou à Maman Maggy sans passer par moi. C'est moi qui gère et contrôle tout » (Olive).
- «... Souvent, c'est moi qui décide de l'heure de rentrer. Comme les éducatrices sont à part et les enfants à part, quand je vois que les enfants sont fatigués ou qu'il est temps d'aller faire quelques travaux domestiques, je propose qu'on rentre et on rentre. C'est moi qui contrôle tout » (Paul).

2.2.4 Les adolescents chefs de ménages

Pour le groupe des adolescents chefs de ménages, le processus de parentification va être abordé en termes de finalité, c'est-à-dire que nous allons essayer de répondre à la question : « A quoi répond ou à quoi correspond la parentification chez les adolescents chefs de ménages ? »

L'analyse des entretiens réalisés avec ces adolescents nous a permis de constater que la parentification chez ces derniers correspond à une sorte de résilience pour pouvoir survivre. Nous allons aussi relever à travers leurs entretiens les ressources dont ils disposent et sur lesquelles ils s'appuient pour pouvoir y arriver. Rappelons que les adolescents chefs de ménages que nous avons rencontrés sont des orphelins dont les parents sont morts dans un contexte de maladie (le VIH/SIDA), ils n'ont donc aucun parent et un des enfants prend la responsabilité de prendre en charge d'autres enfants en se substituant aux parents défunts.

Parlant de la résilience, elle est définie en physique comme l'aptitude d'un corps à résister à un choc. Ce terme a été introduit dans le domaine des sciences humaines pour désigner la capacité à résister, à vivre, à se développer positivement en dépit de l'adversité. Dans le cadre de la Psychopathologie du développement, la résilience s'oppose à la vulnérabilité. Certains enfants confrontés à des situations traumatiques donnent l'impression de ne pas être vulnérables et de s'en sortir relativement bien. Ce sont des enfants résilients. Comme le soulignait Froma Walsh dans son essai de conceptualisation de la notion de résilience familiale, (1996), la famille a été le plus souvent considérée comme un facteur de risque et

comme un facteur producteur de dysfonctionnements et de traumatismes. La résilience est décrite comme une qualité individuelle opposée à la dimension ou à l'absence de protection des parents et de la famille. Pourtant, des travaux ont montré l'importance de l'attachement dans la genèse de la résilience. En particulier, l'expérience d'un attachement sûr avec l'une des figures parentales est reconnue comme l'un des déterminants de la résilience alors que l'expérience d'un attachement non –sécurisant est toujours un facteur de vulnérabilité. Cette référence à l'attachement introduit des facteurs relationnels dans la résilience.

La confiance est un élément primordial dans la genèse de la résilience de l'enfant. Malgré l'adversité, la confiance peut être préservée entre les membres de la famille. Les épreuves peuvent renforcer la confiance des enfants envers les parents. Toute expérience de la confiance et tout espoir de reconstruire la confiance perdue convergent vers une possibilité d'action positive. Ainsi peut-on approcher d'une notion de résilience familiale en tenant compte de ce que les parents ont transmis aux enfants même s'ils étaient dans l'incapacité d'agir. La parentification, s'il s'agit d'une parentification constructive ouvre la voie à des compétences particulièrement utiles dans l'adversité ou dans les situations de crise. La prise de responsabilités, l'habileté à résoudre des problèmes pratiques, et les rapports spécifiques avec le monde des adultes sont des éléments de cette résilience.

Concernant les quatre adolescents que nous avons rencontrés, ils ont pu acquérir des compétences leur permettant de résoudre des problèmes pratiques, et pour ce faire, ils se sont appuyés sur ce que leur avaient transmis leurs parents avant de mourir, mais également ils ont pu puiser dans la culture burundaise qui veut qu'un être humain ne doit pas mener une vie solitaire ; il doit s'ouvrir aux autres, nouer des relations d'amitié et d'entraide avec les autres selon l'adage : l'union fait la force. Ainsi, les adolescents chefs de ménages appartiennent à des associations, à des mouvements de jeunesse qui constituent pour eux des ressources pour pouvoir survivre et assumer leurs responsabilités.

Se dégage de nos entretiens avec les adolescents chefs de ménages, l'existence de repères identificatoires à l'image parentale familiale. Ils nous disent que c'est du modèle parental auquel ils se réfèrent et de paroles reçues de leurs parents qu'ils tirent leurs forces pour survivre et aller de l'avant.

a) L'image modèle des parents.

Ces enfants qui vivent seuls dans les ménages gardent en eux l'image d'un parent exemplaire à qui ils souhaitent ressembler. Cette image motive, aide à progresser, constitue un modèle qui permet de faire face aux difficultés.

« ... Nous essayons de suivre leurs exemples (il s'agit des parents), « gutera ikirenge mu cabo » (Poser son pied exactement dans la trace du pied d'une autre personne qui vous sert de modèle, d'exemple)... nous devons arriver à faire ce que faisait notre père, il a été un bon exemple » (Eric)

b) Ce qu'on a appris des parents, des membres de la famille

Les adolescents parlent de ce qu'ils ont appris des parents, des membres de leurs familles, qui leur servent de guide et leur permettent de jouer le rôle de parent. Anitha transmet aux enfants qu'elle prend en charge ce qu'elle a elle-même appris et gardé de ses parents. ; C'est bien là sa référence... « Je leur dis ce que j'ai appris aussi de mes parents ; enlever l'uniforme quand je reviens de l'école, faire la propreté,... » . Anitha a également appris à travailler grâce à sa maman, et elle avoue qu'elle avance grâce à cela... . « Normalement maman était quelqu'un qui aimait le travail... elle m'a appris à travailler comme elle... je gagnais de l'argent et ma mère pouvait compter sur moi. J'avance sur base de ce que j'ai appris d'elle ». (Anitha). Elle garde aussi en elle cette parole qui lui a appris à être modeste et patiente, elle reste fidèle à cette parole même si l'auteur n'est plus. « ... Chez nous, mon grand-père nous disait : vous devez tout manger, il ne faut pas choisir à manger... il nous apprenait la modestie et la patience. » (Anitha)

Les propos d'Anitha témoignent d'une dignité remarquable chez les adolescents chefs de ménage. Ils ont posé un choix à partir du modèle familial, qui continue à être considéré parce que transmis par un ou par les parents. Pour ces enfants, il est hors de question d'être enfant de la rue. C'est même un repoussoir pour eux. Il faut devenir un homme, comme aimaient le dire leurs parents, pas un chien et, notablement, pas un enfant de la rue qui quémande. Ils veulent en effet devenir ce que leurs parents souhaitaient qu'ils soient. L'adolescent chef de ménage porte le parent et veut réaliser sa volonté, car il recèle en lui sa parole et son image. On remarque une forme d'idéalisation et d'intériorisation conduisant le jeune chef de ménage à s'identifier à une relation qu'il a eue avec le parent, une relation qui reste présente et qui le guide, constituant désormais une base fondatrice pour sa vie future.

C) Créer de l'appartenance et de la filiation

Les enfants qui vivent dans les ménages appartiennent le plus souvent à plusieurs groupes et associations qui se sont constitués au fil du temps autour d'objectifs qu'on pourrait qualifier d'utilitaires et pragmatiques. Dans leurs témoignages, ces enfants font la part des choses : ils reconnaissent l'apport de toutes ces entités, des services qu'elles leur rendent, tout en mettant l'accent sur ceux dont ils bénéficient dans une visée autre qu'utilitaire. Ils disent y « être bien ensemble » et cela malgré les difficultés qu'ils peuvent vivre dans les ménages. C'est comme s'ils s'y trouvaient comblés par quelque chose de l'ordre d'une gratuité, comme c'était le cas dans leur famille qui n'existe plus. Pour eux, s'y retrouver seulement pour parler ensemble, c'est extrêmement précieux. C'est ainsi que certains groupes furent créés très naturellement à l'initiative même de ces enfants, des espaces de parole, où l'on est plus confiants, plus en sécurité, où on peut déposer, recevoir aussi. Ainsi existe-t-il par exemple des familles dites « artificielles », comme au sein de la FVS (Famille pour Vaincre le SIDA). Elle rassemble des jeunes enfants et adolescents, étudiants orphelins du SIDA dans des groupes appelés « familles », comportant des « parents » et des « enfants » presque du même âge. Les dits « parents » donnent des conseils, viennent en aide à ceux considérés comme « enfants », et cela de différentes façons et dans diverses situations de la vie. Bien entendu, il est indispensable de leur apporter le soutien matériel, financier, etc., dont ils ont besoin.

Noëlla est une adolescente de 16 ans. Elle est la deuxième d'une famille de 3 enfants. Elle travaille dans un hôtel-restaurant et prend en charge ses deux sœurs et un enfant de l'une de ses sœurs. Elle fait partie de l'association « Famille pour Vaincre le SIDA » (FVS) et raconte ici les bienfaits de faire partie de ce groupe :

« ...Je disais donc que l'association FVS nous aide à réfléchir... à être patient et à arriver à vivre toutes les situations de la vie... parce que parfois il y a un enfant handicapé qui se plaint parce qu'il n'a pas de savon de lessive... toi qui es normal tu en tires une leçon... Et tu te dis, moi qui suis normal... comment puis-je manquer d'un savon ? C'est une autre expérience de la vie. Une autre chose, on se donne beaucoup de temps pour le dialogue... entre enfants... où les plus grands aident les plus petits qui sont encore à l'école »

Mais, au-delà du soutien matériel et financier, ces enfants ont besoin d'être entourés, soutenus, reconnus. On ne peut se contenter de leur offrir un toit, de quoi manger, différents dons. Il s'agit de leur rendre quelque chose de l'ordre du symbolique, quelque chose de ce qu'ils ont perdu avec la disparition de leurs parents en tant que modèles identificatoires les

appelant à devenir ce qu'ils sont. Au Burundi comme ailleurs, l'appartenance et la filiation se déclinent l'une à travers l'autre. Chaque enfant construit son identité et ses liens en se référant à ses parents dans une structure familiale qui noue les rapports entre les générations. Or c'est cette référence, cette référence aux origines de la famille, au principe même d'origination, qui a été attaquée voire qui a disparu, confrontant ces enfants à « la potentialité psychotique » (Aulagnier, 1975) qui rend l'individu incapable de se relier ou de se reconnaître dans le discours de l'ensemble. De nombreux auteurs ont montré l'importance d'une dynamique de recréation d'appartenances groupales, familiales et intergénérationnelles dans des situations comme celle que nous évoquons. Comme l'explique Waintrater (2009, p. 418), le besoin de reconstitution des familles chez les jeunes rescapés du génocide au Rwanda est « *le signe de l'urgence psychique provoquée par la destruction symbolique des liens de filiation : à la filiation naturelle se substitue ainsi une affiliation élective à un groupe, solution provisoire, préférable à la désaffiliation totale des premiers temps d'après le génocide* ». Et comme le rappelle Jacques (2001, p. 194-195), « *le groupe constitue un cadre contenant dont les effets sont thérapeutiques, au même titre que ceux du cadre thérapeutique individuel. [...] le besoin de créer du lien à travers des associations [...] est le symptôme d'un sujet contemporain qui s'interroge sur ce qu'il est, à la fois comme individu singulier et comme être social* ».

Ces groupes auxquels appartiennent désormais ces enfants sont des endroits où ils peuvent déposer leur histoire en train de se tisser, comme on le ferait dans sa famille, avec l'espoir d'être écoutés. Ce sont des lieux de sécurité, d'expression et de reconnaissance personnelle et collective. Ils accueilleront et contiendront les épreuves affrontées et à affronter. La vie et les récits des enfants peuvent y prendre sens.

c) S'élever soi-même à partir de l'héritage parental

Comme nous l'avons vu chez Anitha, les héritages parentaux constituent des socles à partir desquels les orphelins, et en particulier les adolescents chefs de ménages prennent appui pour vivre, ou plutôt survivre. Violette se réfère à la parole de sa mère pour devenir actrice de sa vie. « ... Elle me donnait toujours des conseils... (Silence)... maman me disait toujours, vas-y ma fille, il faut toujours aller de l'avant. Elle le disait alors pour m'encourager et elle me félicitait souvent. .. Il ne faut pas être un chien, « ntiwihe amenyo y'abatwenzi », (c'est-à-

dire , il ne faut pas être un objet de moquerie),... Je pense qu'il faut devenir quelqu'un comme aimait le dire ma mère » (Violette)

Pour Violette, les mots, les gestes, les souhaits et modes d'être issus des parents la poussent à assumer la fonction de chef de ménage. Il y va de ne pas lâcher même si c'est difficile, de pouvoir construire seule sa maison si nécessaire, d'être quelqu'un, un homme, quelqu'un qui compte et sur qui on peut compter, d'être capable de travailler pour vivre, de ne compter que sur soi-même pour obtenir ceci ou cela, de soutenir la solidarité de la fratrie ou du groupe par-delà les conflits, etc. Ces héritages parentaux sont des points d'appui, mais qui relancent, tirent vers le haut, poussent vers l'avant, invitent à rester debout, à marcher, à construire, à obtenir, ... Dans cette perspective, nous voyons la nouvelle forme « familiale » comme résultant non seulement d'une poussée à suivre ces dits, ces faits, ces modèles, ces vœux des parents disparus mais essentiellement, sur cette base, d'un processus de création, d'un essai de recreation. Nous pourrions dire que ce dont ces enfants ont hérité des parents, de la famille, ce qui leur a été transmis et dont ils s'approprient, ce sont des ingrédients pour ce processus de construction personnelle et sociale qu'ils mettent en œuvre dans une famille d'enfants et une parentalité précoce. Malgré toutes les difficultés qu'elle peut rencontrer, Violette a gardé et ravivé un étiayage solide articulé autour des figures parentales et des valeurs véhiculées par le milieu familial dont elle est issue et dont la référence permet de rester debout et s'élever pour ne pas être écrasée par les événements, et ainsi pouvoir survivre en recréant de la famille. Il vaut la peine d'approfondir l'articulation entre ce qui a été reçu et gardé des parents et la création et recreation nouvelle que cela permet. Rappelons d'abord que nous parlons d'une structure familiale dès lors que les relations qui s'organisent entre les enfants sont implicitement structurées par les rapports définissant les identités et les devoirs respectifs entre membres appartenant à un même ménage et entre le chef du ménage et ceux qui sont à sa charge. Il est important de garder clairement à l'esprit cet ensemble pour avoir accès à la réalité du ménage et de la parentalité dans sa structuration intérieure et dans ses relations manifestes. Ces enfants orphelins vivent donc sans aucun parent ni adulte dans les ménages. Ils ont vu leur vie basculer d'un coup, d'une façon abrupte. Malgré un parcours extrêmement difficile, ils ont ce souci vital, ce désir de préserver une organisation de la vie sur un modèle familial qui s'appuie par exemple sur une parole des parents, à laquelle ils s'identifient. Ils ont intégré subjectivement un modèle, y sont attachés affectivement et s'en approprient personnellement d'une telle façon que cela leur donne une force impressionnante et leur permet d'aller de l'avant. Ces enfants sont en quelque sorte devenus capables de créer un lien, une relation humaine avec leur ascendance, à travers ceux dont ils ont hérité cette parole,

cette volonté. Ils y trouvent le soutien vital et la poussée nécessaire à trouver une nouvelle forme de vie, à créer une structure peu ordinaire, celle du ménage d'enfants, à partir d'où recréer les choses.

Conclusion

Chez ces enfants de ménages et tout particulièrement chez les adolescents chefs de ménage, qui jouent le plus souvent le rôle de leader, de frère aîné, leur émergence au social, au monde des adultes implique l'appropriation et en même temps la désappropriation personnelle de l'héritage familial et culturel. Leurs témoignages nous ont révélés, au cœur de cet héritage, les supports de ce processus et le caractère essentiel de ces supports avec la disparition des transmetteurs. Passer pour eux de l'enfance à l'âge adulte, dans le respect des temporalités structurale et événementielle que cela suppose, exige de faire rupture avec ce dont on a été imprégné étant tout petit, mais cette rupture, qui n'est jamais totale, présupposant toujours un retour obligé à la source, dont nous restons redevables, fût-ce pour s'en départir, relève dans leur cas d'un véritable travail de refondation du social, d'une reprise de la dette laissée par la société. Ils se retrouvent face au fondement même de la « responsabilité ou de la dette », pour parler comme Quentel (2008). Ils font l'expérience aigüe d'une construction de soi à la fois individuelle, collective et forcément intergénérationnelle, comme le dit Cyrulnik (2010).

Cette construction ne pourrait s'opérer sans appui culturel et social. Dans le contexte même du Burundi, nous sommes frappés par le paradoxe d'une société déchirée, déboussolée, et qui recèle en même temps la possibilité d'une (re)construction. La société burundaise se caractérise ainsi par les atouts qu'elle détient pour contenir, soutenir, redevenir un appui, redonner un étayage, offrir un tuteur de résilience pour ces enfants sans parents. Parmi ces atouts, il y a la retrouvaille de valeurs culturelles, le sens et le fondement que l'on cherche à redonner à la communauté, à la solidarité familiale, à l'intégrité humaine. Nous pensons que ces atouts se concrétisent dans la façon dont le gouvernement, les différents organismes non étatiques, les associations, les différents groupes, et toute personne sensible à la question, ont mis en place un soutien réel d'encadrement matériel, financier et psychologique d'emblée et jusqu'à présent. Mais pour ces enfants, comme ils nous l'ont dit, le sens de la vie n'est parfois rien d'autre que leur prématurité, « *gukura imbere y'igihe* », ce qui signifie grandir avant terme, sans passer par les étapes nécessaires pour être adulte. La déprivation, telle que pensée par Winnicott (1967), les traverse. Cependant, ces adolescents orphelins chefs de ménages

disposent des ressources qui leur permettent de ne pas succomber à cette situation fort défavorable. En effet, ils ont des ressources individuelles internes qui sont des facteurs de protection qui leur permettent de se projeter dans l'avenir et qui sont des piliers dans le maintien du ménage. A côté de ces ressources individuelles, ils bénéficient des soutiens apportés par certains des membres de la famille élargie, les amis, les groupes des pairs. Aussi, les systèmes de croyances chez ces enfants orphelins et leur appartenance dans des groupes religieux et différentes associations émergent comme des ressources. Ils constituent des éléments qui favorisent la résilience chez eux, et par conséquent, leur permettent de survivre. La reconnaissance et la légitimation de ce qu'ils font aussi bien par leur fratrie que par le reste de la société nous amène à dire que ces adolescents Chefs de ménages endossent une parentification maturante.

1.2.3 Le modelage (Représentation de la famille par l'enfant)

Cette activité a été proposée afin de servir de médiation pour l'enfant en vue de le préparer à l'entretien semi-directif. En outre, cette activité pouvait permettre de connaître la projection du soi chez l'enfant eu égard à la place qu'il se donne dans sa représentation de la famille, mais aussi compte tenu de la place qu'il donne aux autres membres de la famille représentée. Cette activité a concerné 6 enfants âgés de sept à dix ans (Germaine, 7ans, Vincent, 10ans, Paul, 10ans, Raphael, 10ans, Françoise, 10ans, Chantal, 10ans). Cette activité a été appréciée par plusieurs enfants en tant qu'activité souvent réalisée à l'école. Après la représentation de la famille, une série de questions sur la famille représentée a été posée. Le constat a été que les enfants se sont donnés une place assez importante dans la famille représentée et se sont attribués des rôles parentaux.

1.2.3.1. Le modelage de Germaine

Germaine est une fillette de sept ans lors de notre rencontre. Elle vit avec ses deux parents dont la maman souffre d'une maladie chronique. Elle étudie en 1^{ère} année à l'école primaire de la place. Germaine est l'aînée dans une fratrie de trois enfants. Au début, Germaine est hésitante par rapport à la tâche demandée. Elle n'est pas sûre de pouvoir réaliser l'activité qu'on lui demande et a peur de nous décevoir. Elle prend du temps pour démarrer son modelage et après quelques réflexions, elle a commencé à faire le tronc, la tête, les bras, les jambes et les pieds. A chaque étape de ses réalisations, elle se disait que ce n'était pas bien fait, que la tête était petite, que les jambes étaient courtes, et elle reprenait sa représentation jusqu'à ce qu'elle dise : « voilà, c'est tout, même si ce n'est pas beau ! »

Dans sa représentation de la famille, Germaine se représente en première position à l'extrême gauche, avec des dimensions assez importantes. Sa mère est plus petite qu'elle et son père plus maigre. En deuxième lieu, elle représente ses parents, la mère en premier, le père en second. Suivent son frère et sa sœur. Germaine se représente à côté de sa mère, avec des dimensions assez importantes. Dans son entretien après le modelage, elle révèle que sa mère est très malade et que c'est elle (Germaine) qui fait le tout à la maison ; que sa mère est devenue comme un enfant qui dépend d'autres personnes. Quant à son père, elle l'a représenté en troisième position, elle dit qu'il n'aide pas et ne soutient pas sa mère dans ses difficultés. Aussi, il est souvent absent du foyer et passe son temps à causer avec ses amis dans les cabarets, précise Germaine. Son frère et sa sœur n'ont pas d'oreilles sur son modelage. Elle révèle au cours de l'entretien qu'ils ne l'écoutent pas et ne suivent pas ses conseils.

1.2.3.2 Le modelage de Vincent

Vincent est un garçon de dix ans lors de notre rencontre. Il est élève en cinquième année à l'école primaire de la place. Il vit avec sa mère, son père étant décédé. Vincent a une facilité exceptionnelle dans son activité de modelage. Celui-ci a été réalisé en moins de quinze minutes, contrairement à Germaine que nous venons d'évoquer ci-haut. Les personnages sont représentés en commençant par le tronc, la tête, les yeux, le cou, la bouche, les bras, les jambes et les pieds. Il représente sa mère en première position, et en deuxième lieu, il se représente tout près de sa mère. Il a deux frères âgés respectivement de huit ans et six ans qu'il représente un peu à l'écart de lui et de sa mère. Dans son entretien, il révèle que c'est lui qui a occupé la place de son père décédé. Ses frères sont comme ses enfants, raison pour laquelle, d'après lui, il ya un grand espace qui les sépare sur sa représentation de la famille. Par contre, il est très proche de sa mère. Il dit qu'il est très gêné de la voir sombrer dans l'alcoolisme après la mort de son père. Il dit qu'il la soutient, fait tout pour la convaincre d'arrêter de boire, mais que jusque là il n'y arrive pas encore, mais qu'il ne se décourage pas, que tôt ou tard, sa mère finira par se remettre de ses difficultés et de retrouver sa place au foyer, ce qui permettra à Vincent de retrouver sa place d'enfant.

1.2.3.3 Le modelage de Paul

Paul est un garçon de dix ans, orphelin de père et de mère vivant dans l'orphelinat de la Maison Shalom. Elève à l'école primaire de NYABITSINDA en 4^{ème} année, c'est un garçon très éveillé, avec une grande facilité de communication. Tout comme Vincent évoqué ci-haut, Paul nous a donné l'impression d'un garçon habitué à faire des modelages. En moins de Vingt minutes, il avait déjà fini sa représentation de la famille. Les personnages sont représentés de gauche à droite, il commence par la tête, le cou, le tronc, les bras, les oreilles, les yeux, la bouche, les jambes et les pieds. Au niveau de sa représentation, Paul commence par représenter Maggy, la fondatrice de la Maison Shalom, avec des dimensions impressionnantes. Paul n'a pas représenté ses parents qui sont tous morts, il dit que le parent qui lui reste, c'est Maggy. Il a également représenté plusieurs enfants de la maison Shalom à côté de lui, mais sa grande sœur et sa petite sœur sont représentées en dernier lieu, un peu en retrait par rapport au reste de la famille représentée. Dans son entretien, il dit que sa famille c'est la Maison Shalom, que sa mère c'est Maggy, et que ses frères et sœurs, ce sont les autres enfants de la maison Shalom. Sa grande sœur et sa petite sœur biologiques, il les voit très rarement, raison pour laquelle d'après lui, il les a représentées en dernier lieu ; il dit qu'il a failli les oublier. Paul s'est représenté avec des dimensions assez importantes contrairement aux autres enfants de l'institution. Il dit qu'il se considère comme l'aîné de famille dans leur « maison », raison pour laquelle il a beaucoup de responsabilités par rapport aux autres enfants.

1.2.3.4 Le modelage de Raphael

Raphael est un garçon de teint sombre ; il est âgé de dix ans lors de notre rencontre et est élève à l'école primaire de la place en cinquième année. Il est le deuxième d'une fratrie de trois enfants , mais son frère et sa sœur sont tous morts dans un accident de roulage qui a aussi emporté ses parents. Actuellement, Raphael vit dans l'orphelinat de la Maison Shalom. Dans son modelage, les personnages sont représentés de gauche à droite, il commence par le tronc, les bras, la tête, les oreilles, les yeux, la bouche, les jambes et les pieds. Dans sa représentation de la famille, il représente son oncle paternel, celui qui l'a récupéré après la mort de ses parents, ainsi que les enfants de son oncle, c'est-à-dire ses cousins. Après, il se représente lui-même avec des dimensions assez importantes et à côté de lui, il représente les

autres enfants de l'institution avec de petites tailles. Il faut noter que Raphael n'a pas mis son nom devant l'image qui le représente. Un orphelin serait-il un enfant sans nom ? En outre, Raphael n'a pas représenté ni ses parents tués pendant l'accident, ni son frère et sa sœur emportés par le même accident. Il dit que sa famille, c'est la Maison Shalom, que ses frères et sœurs, ce sont les enfants de l'institution. Quant à la question de savoir pourquoi il se représente avec des dimensions assez importantes, il répond que c'est lui qui s'occupe le plus des autres enfants de leur « maison », et que par conséquent il se considère comme le responsable de ces derniers.

1.2.3.5 Le modelage de Françoise

Françoise est une petite fille de dix ans lors de notre rencontre. Elle étudie à l'école primaire en cinquième année et est l'aînée d'une fratrie de trois enfants. Elle vit avec son père et ses deux frères âgés respectivement de huit ans et de six ans. Sa mère est morte et depuis lors, son père a adopté des comportements fort peu recommandables. « On le voit rarement à la maison », dit Françoise au cours de l'entretien. Françoise commence par réaliser le tronc des personnages, ensuite elle fait la tête, le cou, les yeux, les oreilles, enfin elle met les jambes et les pieds. Dans sa représentation de la famille, elle se représente en premier lieu avec des dimensions assez impressionnantes, et en deuxième lieu, elle représente ses deux frères. Son père est représenté en dernier lieu, avec une distance assez remarquable entre lui et les enfants. Elle dit que son père ne s'occupe pas de sa famille, qu'il passe son temps dans les cabarets à boire de la bière, et que c'est elle qui s'occupe de tout à la maison. Le père de Françoise considéré comme démissionnaire par cette dernière, est représenté étant trop maigre, une façon pour elle de dire qu'il n'incarne pas la force, l'autorité, la protection habituellement reconnues aux pères.

1.2.3.6 Le modelage de Chantal

Chantal est une petite fille de dix ans lors de notre rencontre. Elle est élève à l'école primaire de MUSAGA en cinquième année. Deuxième d'une fratrie de trois enfants, elle vit avec sa mère alcoolique et souffrant d'une maladie chronique. Elle vit également avec son grand frère âgé de quatorze ans, et sa petite sœur âgée de huit ans. Ses parents ont divorcé il ya de cela cinq ans, et depuis cet événement, sa mère a sombré dans l'alcoolisme. Visiblement gênée par la tâche demandée, Chantal se montre très concentrée. Elle fait et défait ses personnages comme si elle n'était pas sûre d'elle-même. Finalement, elle commence à représenter le tronc,

les jambes, les pieds, ensuite elle met les éléments du visage : les yeux, le nez et la bouche. Au niveau de sa représentation de la famille, Chantal se représente en premier lieu, et en deuxième lieu elle représente sa mère, de presque la même taille qu'elle, mais un peu plus petite qu'elle. Après viennent son grand frère et sa petite sœur. Un peu plus loin, elle représente son père comme s'il ne faisait vraiment pas partie de la famille. Au cours de son entretien, elle dit que son père a beaucoup fait mal à sa mère et aux enfants. Cependant, elle dit qu'elle ne le rejette pas, qu'après tout il reste son père. Elle est donc prise dans un clivage de loyauté, mais elle parvient à y remédier en ne rejetant pas totalement son père, même si elle reconnaît que continuer à s'approcher de lui fait souffrir sa mère à qui il a fait beaucoup de mal.

Résumé du chapitre I

Quelques résultats à retenir.

- Le processus de parentification se présente chez les enfants burundais sous trois aspects principaux :
 - L'exercice de l'autorité parentale : il s'agit de soutenir les interdits, mettre des limites et tracer la voie à suivre pour les plus jeunes. La majorité des enfants assument ce rôle
 - Le maternage : il s'agit du souci pour l'enfant de la satisfaction des besoins des autres enfants ou même des parents en ce qui concerne l'alimentation, l'habillement, l'hygiène,.... Tous les enfants parentifiés assument ce rôle
 - Le soutien affectif au parent fragilisé : ici, l'enfant apporte un réconfort, une consolation auprès du parent en difficultés.
- Les enfants parentifiés assument beaucoup de responsabilités qui dépassent leur âge et leur niveau de développement physique et psychique. Ces multiples responsabilités les empêchent d'avoir le temps de s'amuser comme les autres enfants, mais aussi les empêchent d'avoir de bons résultats scolaires.
- Les enfants parentifiés répondent à une sorte de loyauté envers leurs parents. En se parentifiant, l'enfant répond aux attentes du parent, mais également il répond à ses obligations filiales.
- L'éducation et la culture burundaise jouent un rôle important dans le processus de parentification des enfants burundais. A cet effet, les enfants parentifiés se recrutent beaucoup plus chez les filles que chez les garçons, et beaucoup plus chez les aînés que chez les enfants occupant d'autres places.
- Les effets de la parentification sont nombreux et interconnectés. Il s'agit notamment du manque de confiance en soi et en les autres, de la quête de reconnaissance, de la problématique liée au plaisir, de la pseudo maturité, du besoin de contrôle.
- La parentification chez les adolescents chefs de ménage correspond à une sorte de résilience pour pouvoir survivre. Pour y arriver, ils disposent de certaines ressources, notamment les images, les paroles, les souhaits hérités des parents constituent des éléments d'étayage sur lesquels ces adolescents s'appuient pour pouvoir prendre en charge leurs fratries. La culture burundaise ainsi que les croyances de ces adolescents constituent également des ressources.

CHAP II. ANALYSES CLINIQUES APPROFONDIES DE CINQ CAS

Nous allons analyser ici les entretiens de cinq enfants et adolescents chefs de ménages afin de pouvoir démontrer les différents aspects du processus de parentification et de ses effets chez les enfants Burundais en privilégiant la singularité de chaque situation. Seront présentés le cas d'un enfant vivant avec une mère souffrant d'une maladie chronique (Charles), le cas de deux enfants en proie à un clivage de loyautés (Claire et Chantal), le cas d'une adolescente chef de ménage, (Anitha) et le cas d'un adolescent chef de ménage (Eric).

2.1. Le cas de Charles

2.1.1 Histoire de parentification de Charles

L'histoire de parentification de Charles remonte à cinq années, c'est-à-dire en 2008 (nous l'avons rencontré en 2013). A cette époque, la mère de Charles tombe gravement malade et est contrainte de s'éloigner de la maison familiale pour poursuivre un traitement de type traditionnel très contraignant. Elle sera absente de la maison pendant un bon moment. En son absence, la grand-mère paternelle de Charles, Léonie vient au domicile de son fils pour aider son fils et ses petits enfants, mais au fond elle laisse à Charles le soin de gérer toutes les relations avec le monde extérieur (démarches administratives pour sa famille et pour sa mère, scolarité des enfants,...). Pendant ce temps, le père de Charles est licencié de son travail et se laisse aller à des comportements pour le moins régressifs. Sa mère, Léonie ne rate aucune occasion pour le disqualifier et le ridiculiser devant les enfants. Mireille, la petite sœur de Charles ne supporte pas l'attitude de sa grand-mère à l'égard de son père et elle est la seule à le soutenir. De l'autre côté, la rivalité entre Charles et son père atteint son point culminant. A plusieurs reprises, ils sont prêts à se battre. Quelques jours plus tard, le père de Charles est incarcéré pour abus sexuel sur Mireille. Celle-ci entre dans une période de dépression grave. Sa grand-mère Léonie décide donc de l'héberger et c'est Charles qui s'occupe désormais de l'ensemble des tâches parentales. Il prend soin de sa mère et devient celui qui contrôle sa vie quotidienne. Il se montre extrêmement exigeant avec elle comme avec ses petites sœurs.

... « C'est lui qui contrôle tout à la maison, c'est comme s'il a pris la place de son père. C'est lui qui fixe l'heure de rentrer pour ses sœurs et pour moi-même, c'est lui qui décide des

habits qu'on doit porter, c'est lui qui décide de ce qu'on doit manger, s'il faut aller rendre visite à des parents ou à des amis, on doit demander la permission à Charles ; il contrôle tous mes mouvements, tous mes gestes, il s'est vraiment substitué à son père et cela n'est pas de nature à nous faciliter la vie » déclare la mère de Charles.

Après s'être rétablie, les relations entre Charles et sa mère deviennent de plus en plus conflictuelles. Ils sont rarement d'accord sur l'organisation du quotidien, mais c'est toujours Charles qui impose ses points de vue.

... « Avec mes enfants, nous avons des relations... (hésitations ...), euh.. nous avons des relations, je ne dirais pas normales parce que j'ai l'impression que je n'occupe pas ma place de mère comme je devrais le faire. C'est comme si Charles avait pris non seulement la place de son père, mais également ma place parce que c'est lui qui a le dernier mot à la maison. »
(Mère de Charles)

Le père de Charles mourra en prison et sa mère commence une liaison amoureuse avec un homme plus jeune. Pour la mère de Charles, c'est un renouveau, une preuve concrète qu'elle est sortie de la maladie. Mais pour les enfants, ils reprochent à leur mère de ne pas les avoir respectés en choisissant un homme aussi jeune qu'eux. La mère de Charles est très en colère avec les critiques et les remarques de ses enfants à propos de sa relation avec son mari. A maintes reprises, elle a déjà mis en garde Charles d'arrêter de se conduire comme son mari, ou comme son père, qu'elle n'a pas besoin de ses conseils et de la laisser avoir un mot à dire sur sa vie. De son côté, Charles souhaite vivement sortir de cette fonction parentale pour devenir complètement enfant avant qu'il ne soit tard.

« ... Je suis très mal à l'aise avec ce que je dois faire à la maison. J'ai beaucoup de responsabilités. Tout repose sur moi. Les autres enfants de mon âge ont le temps de jouer et de s'amuser avec leurs amis, mais moi non ! Je voudrais m'amuser et m'épanouir comme les autres enfants de mon âge et pas toujours être comme un père de famille alors que je suis encore un enfant. Même si je disais tantôt que je m'entends parfaitement bien avec mes sœurs et qu'elles me respectent comme un parent, j'ai l'impression de ne pas vivre ma jeunesse comme les autres enfants. Je n'ai pas le temps de m'amuser comme le font les autres jeunes, j'ai beaucoup de responsabilités qui pèsent sur moi. Il faut que ma mère se remette de sa maladie et occupe sa place de parent et moi il faut que je retrouve ma place d'enfant et que je mène une vie comme celle des jeunes de mon âge ».

2.1.2 Analyse

Le cas de Charles nous place devant un enfant qui a été contraint d'occuper la place et les responsabilités d'un père pour la famille (Maladie de la mère , incarcération du père) au dépens de son évolution avec une mère qui lui reproche de se conduire comme un mari. Dans la parentification comme le souligne Legoff (1999), l'enfant ou l'adolescent peut investir plusieurs formes de fonctionnement : il peut devenir un parent pour ses parents , mais il peut aussi fonctionner comme un époux pour le parent de sexe opposé ou comme parent pour l'ensemble de la famille, parfois seulement pour la fratrie. Dans le cas de Charles qui nous concerne, nous pouvons relever dans sa parentification, une fonction essentiellement familiale qui se matérialise dans la gestion par l'enfant des contacts avec le monde extérieur dans le cas des démarches administratives.

« ... C'est lui qui m'accompagne à l'hôpital, qui s'occupe des papiers médicaux et qui cherche les médicaments prescrits par le médecin. En plus, c'est lui qui va chercher pour moi les papiers médicaux pour justifier mon absence au travail et qui doit les acheminer chez mon patron. » (Mère de Charles).

L'autre fonction de la parentification qu'on peut relever chez Charles concerne la fonction pour l'enfant lui-même. Il s'agit ici de la recherche d'un gain de légitimité, la recherche de la confiance dans la relation parent-enfant ; la possibilité de maintenir la proximité avec ses parents. Le cas de Charles nous place également devant un enfant qui est devenu comme un leader dans sa famille. Sans ses propositions, sans son dynamisme et sans sa clairvoyance, la famille pourrait éprouver beaucoup de difficultés à fonctionner. Elle pourrait sembler immobilisée dans le temps ou alors elle pourrait faire l'objet d'un immense désespoir. Cela est d'autant plus vrai que dans la famille de Charles , on assiste à une sorte de dysfonctionnement familial en ce qui concerne les rôles parentaux : sa mère étant gravement malade et son père étant décédé en prison, il revient à Charles d'occuper cette place de leader, on pourrait même parler de sauveteur en empruntant l'expression à J.F. Legoff (1999) qui fait remarquer que ... « dans des situations où des difficultés factuelles et des événements de vie traumatisants se sont accumulés, l'enfant parentifié peut même apparaître comme un sauveteur. »

Charles est également une sorte de contrôleur dans la famille. C'est lui qui dirige tout, qui contrôle tout, comme s'il avait perdu confiance envers les autres personnes , en particulier envers sa mère, ce qui n'est pas du tout apprécié par cette dernière.

« ... Même si Charles joue le rôle et occupe la place de parent, cela me gêne tout de même car il veut tout contrôler. Il ne me laisse pas un petit espace de liberté et cela est dur à supporter pour moi. Quand un enfant que vous avez porté dans votre sein pendant 9 mois , que vous avez mis au monde en souffrant de cette manière que je ne peux pas décrire ; quand cet enfant se met à vous donner des ordres, alors que c'est vous son parent qui devriez lui en donner, vous comprenez que ce n'est pas facile à supporter. Mais comme je ne peux pas faire autrement, je dois l'accepter malgré moi.(... me fixe dans les yeux, un peu triste) » (Mère de Charles)

Comme nous l'avons remarqué, la parentification de Charles a débuté avec la maladie de sa mère. Celle-ci ne pouvant plus assumer sa place et son rôle alors que son père sombrait dans l'alcoolisme avant d'être incarcéré et mourir en prison. A ce niveau, il nous paraît intéressant de préciser l'attitude des membres de la famille de Charles, en particulier celle de sa mère. Celle-ci n'est pas du tout d'accord que Charles soit celui qui contrôle et dirige tout à la maison. Cette attitude accusatrice à l'endroit de l'enfant parentifié n'est pas de nature à favoriser une bonne évolution de l'enfant. En effet, comme le précise J.F. Legoff (1999)... « Toute situation de parentification entraîne des éléments négatifs et des éléments positifs. Si les éléments positifs restent au premier plan, l'expérience de la parentification devient une expérience de maturation qui permettra d'affronter des difficultés majeures au cours de l'enfance ou à l'âge adulte. Les relations avec les parents resteront « suffisamment bonnes ». Par contre, si les facteurs négatifs l'emportent, la vulnérabilité est accentuée et l'enfant se retrouve dans une situation de traumatisme répétitif et de parentification destructrice ».

Dans le cas de Charles, ce qu'il apporte n'est pas reconnu, surtout par sa mère. En outre, il est surchargé de responsabilités dépassant parfois ses compétences... « Tout repose sur moi. Je dois savoir ce qu'on doit manger, ce que mes sœurs doivent porter comme habits, je dois m'assurer que leur matériel scolaire est au complet et bien tenu, je dois surveiller leurs devoirs à la maison, le matin je dois me réveiller très tôt pour leur préparer à manger car l'école se trouve très loin de la maison, et comme on ne rentre pas à midi pour manger, on doit se débrouiller pour manger le matin avant d'aller à l'école. Arrivés à l'école, je dois veiller à la sécurité et à la discipline de mes sœurs. Il ne faut pas que les autres enfants les frappent , et lorsqu'elles commettent des bêtises, je dois les punir pour ne plus recommencer. Tout cela c'est trop dur pour moi. »

Les difficultés de Charles concernent également le fait que son père se conduisait comme un enfant à son égard... « Mon père, depuis qu'il a été licencié de son travail se comportait comme un enfant. Il passait son temps à boire, à dormir et à jouer aux cartes avec ses amis. Ce qui m'énervait le plus, c'est qu'au lieu de m'aider dans certains travaux comme par exemple suivre les devoirs de mes petites sœurs, il ne faisait que râler ou alors nous engueuler, moi et mes sœurs. Des fois, j'avais envie de me battre avec lui, mais ce n'est jamais arrivé ».

Charles ne reçoit pas de reconnaissance pour ce qu'il apporte, surtout de la part de sa mère... « Ma mère n'est jamais satisfaite de ce que je fais à la maison. Au contraire, elle est toujours prête à me blâmer et à m'accuser d'usurper son pouvoir. Elle m'accuse de vouloir tout diriger, tout contrôler, alors que moi je vois que c'est nécessaire, qu'elle n'est pas capable d'assumer ses responsabilités en tant que parent. En fait, si je dois me casser en mille morceaux pour faire tous les travaux à la maison, c'est que ma mère est incapable, mais elle croit que je veux prendre sa place. »

En outre il se plaint comme quoi les responsabilités qu'il assume pèsent trop sur lui et ne lui laissent aucun espace de liberté pour pouvoir vivre son enfance et se préparer à la vie d'adulte... « Je n'en peux plus d'être le père dans cette famille ! Il faudrait qu'on me laisse vivre comme les autres enfants et que les parents reprennent leurs responsabilités. Je me sens complètement coupé en deux : d'un côté, je dois aller à l'école pour poursuivre mes études, de l'autre, je dois m'occuper de tout à la maison, ce qui est insupportable pour moi. »

Charles est donc un adulte qui n'a pas pu être un enfant, qui a été adulte avant l'âge ; il a dû occuper des responsabilités familiales importantes et a été privé des apprentissages et des jeux de l'enfance. Il donne l'impression d'un enfant hyper mature, avec le risque de se conduire plus tard, quand il sera adulte, comme l'enfant qu'il n'a pas été. Ses besoins de dépendance, de soutien, de reconnaissance, n'ayant pas été satisfaits, il risque de conserver à l'intérieur de lui une blessure qui ne sera pas facile à « soigner ».

La question de la confiance

Le cas de Charles nous invite à une réflexion sur la question de la confiance entre parents et enfants, si on prend en considération l'importance pour l'enfant de disposer d'un environnement confiant, fiable, et compréhensif afin de pouvoir poursuivre un développement harmonieux, marqué par la reconnaissance des parents.

La confiance, comme l'a souligné Winnicott (1970), peut se construire par l'expérience de l'aller et du retour d'un parent à l'autre en fonction des besoins de la croissance, avec la possibilité offerte à l'enfant de garder l'amour de ses deux parents. Ainsi, l'enfant peut donner à l'un des parents sans pour autant perdre la confiance de l'autre. Cette confiance et cette fiabilité se construisent dans les relations quotidiennes et sont influencées par de multiples facteurs, en particulier l'histoire de la confiance dans la propre enfance des parents, ou dans les relations dans la fratrie. Quels que soient ces facteurs, l'enfant est toujours particulièrement actif et attentif pour agir afin de maintenir un environnement où la confiance finisse par être réciproque à long terme malgré les rivalités et les conflits du moment. L'enfant est prêt à fournir beaucoup d'efforts pour maintenir la confiance à la fois pour lui, mais aussi pour les autres. Cette tâche sera beaucoup plus douloureuse, voire tragique si ses efforts, loin d'être couronnés de succès et de reconnaissance des parents se heurtent à une méfiance de plus en plus importante, entraînant un blâme, voire déclenchant l'hostilité des parents. La confiance relationnelle est la toile de fond de la relation parent-enfant. C'est sur elle que les processus de définition de soi se mettent en place.

Dans ses travaux sur les relations mère-nourrisson, Winnicott a apprécié la nécessité de la confiance comme primordiale. Dans « Jeux et Réalité », il écrit : « Jouer implique la confiance ».

Les expériences de l'enfant, qu'elles soient positives ou négatives sont des facteurs de motivation pour les relations ultérieures. L'atteinte de la confiance a des conséquences durables sur le développement de l'enfant. Winnicott en a étudié certaines comme la constitution d'un faux self ou la délinquance en tant que conséquence de la déprivation. En tant qu'injustice, l'atteinte de la confiance peut être l'occasion d'un gain de « légitimité destructrice » quand la confiance de l'enfant est exploitée ou non reconnue.

Charles qui s'épuise à donner pour soutenir sa mère risque de finir par se considérer comme responsable de la méfiance relationnelle entre lui et sa mère comme il en est d'ailleurs accusé par cette dernière (sa mère). C'est une situation pleine de risques car cela peut amener Charles à perdre toute confiance. En effet, la parentification dont fait l'objet Charles se trouve confrontée à la non-reconnaissance par sa mère de son attention et de son dévouement. Au contraire, il est critiqué et traité d'égoïste, tout ce qu'il fait ne rencontre jamais la satisfaction de sa mère.... « Il fait tout à sa tête, il n'écoute personne, comme si lui seul était le détenteur de la raison et de la vérité. Il ne veut pas que quelqu'un d'autres, que ce soit moi sa mère ou

ses sœurs lui donne des conseils ou lui fasse des suggestions. Ses idées et ses opinions doivent toujours triompher ; il est trop égoïste. »

Charles qui ne rencontre aucune reconnaissance de la part de sa mère se considère comme sans place dans sa famille. C'est comme s'il était de trop... « J'ai l'impression d'être celui qui dérange dans la famille ; si je pouvais mener ma vie tranquillement sans causer du tort à personne !... »

Charles risque de finir par croire qu'il n'est pas digne de confiance et par intérioriser la méfiance comme organisateur des relations. Grandir sans jamais avoir reçu de reconnaissance dans un univers où règne la méfiance est source de sentiments d'injustice

2.2. Le cas de Claire et Chantal

Nous nous appuyons sur la théorie systémique des clivages des loyautés pour expliquer la situation de deux cas que nous avons rencontrés.

La situation de loyauté clivée se présente lorsqu'un enfant se retrouve dans une situation telle qu'il est prisonnier des demandes contradictoires et inconciliables de ses deux parents. Si l'enfant va du côté de l'un des parents, il est aussitôt accusé par l'autre de lui être déloyal et inversement. Le clivage des loyautés intervient dans plusieurs situations dont les plus fréquentes sont :

- Quand des parents divorcés ou séparés utilisent leurs enfants pour régler des comptes. Pendant ce conflit parental, les loyautés des enfants sont exploitées dans le sens d'un clivage. Les enfants éprouvent des sentiments de culpabilité de voir l'un des parents disparaître de leur vie. Cette culpabilité est souvent accentuée par les commentaires négatifs de l'autre parent et de sa famille. L'enfant se culpabilise donc de ne pas pouvoir donner à un parent perçu comme étant en difficultés et ayant besoin de lui.
- Quand des parents n'ont pas réglé leurs conflits par un divorce ou une séparation, mais qu'ils entretiennent des relations difficiles, créant un univers de méfiance et d'hostilité : la distance et la disqualification dominent leurs relations.

Dans le clivage des loyautés, l'enfant ne peut donc être loyal à l'un des parents sans devenir déloyal à l'autre. Les enfants extrêmement attentifs aux conflits entre les parents, sont

généralement soucieux de les aider à atténuer ces conflits et à se réconcilier. Cette tâche place donc l'enfant dans une position d'enfant parentifié. Cette parentification non reconnue des parents prend souvent la forme d'un sacrifice. L'enfant est blâmé pour ce qu'il tente de donner à l'un des parents. Il se trouve donc envahi par la culpabilité et fait l'expérience de l'échec de l'investissement de sa confiance ; il endosse à ce moment une parentification destructrice. L'exemple suivant nous le fera bien comprendre.

2.2.1 Claire, une parentification destructrice

Claire est une fille de douze ans au moment de notre entretien. Elle est la fille aînée d'une fratrie de trois enfants (elle a un frère âgé de 14 ans, et une sœur âgée de 8ans). Elle décrit son père comme un homme alcoolique et très violent avec sa femme et ses trois enfants. Après plusieurs années de dispute et de violence, la mère décide de rompre avec son mari. Elle quitte le domicile conjugal pour s'installer chez sa mère avec ses trois enfants. Claire se souvient que cette séparation a eu lieu le jour de son dixième anniversaire. Depuis ce temps, elle se sent coupable, en tant que fille aînée de ne pas avoir pu empêcher cette rupture. Elle en veut aussi à sa mère qui, d'après elle, aurait pu choisir une autre date et laisser une chance à son père à rester avec ses enfants.

« ...: (Silence...), euh..., euh..., je ne sais pas comment vous dire..., mes parents n'ont pas vécu ensemble pendant longtemps. Quand j'avais dix ans, ma mère a dû quitter mon père car il était alcoolique et violent envers elle mais aussi envers nous. Après nous sommes allés nous installer chez notre grand-mère maternelle. En tant que fille aînée, je m'en veux d'avoir assisté impuissamment à la séparation de mes parents. Si j'en avais les moyens, j'aurais pu empêcher cela mais je n'en pouvais rien. J'en veux aussi à ma mère. Ce n'est pas seulement chez nous où il ya des problèmes. Dans tous les ménages, il ya des problèmes mais les parents ne se séparent pas pour autant. Ma mère aurait dû être patiente, peut-être que mon père aurait fini par changer. Maintenant on ne sait pas ce qu'on va devenir. »

Pendant plusieurs années, les enfants n'ont aucune nouvelle de leur père qui, dans la solitude continue sa déchéance. Ils en entendent parler en termes péjoratifs et dégradants. Les contacts avec la famille paternelle sont interdits aux enfants. Ayant échoué sa sixième année, Claire change d'école et va étudier dans une localité où son père aurait été vu pour la dernière fois. Elle finit par le retrouver dans un piteux état. A l'insu de sa famille, elle lui apporte de la nourriture, des cigarettes, et des boissons. Mais peu de temps après ces retrouvailles

clandestines, alors qu'elle commençait à planifier de l'amener se faire soigner, son père est retrouvé mort dans la rue par des passants. La famille, à l'unanimité refuse qu'il soit enterré dans la propriété familiale et affirme qu'il a eu « la fin qu'il méritait ». Claire qui est la dernière à l'avoir vu vivant, ne peut s'opposer à cette décision et à ces commentaires sadiques.

Ce cas montre certains éléments révélateurs d'une situation de clivage des loyautés.

- Quand Claire retrouve son père, elle est le seul membre de la famille à lui rester loyal, mais elle doit le faire en cachette, se montrant alors déloyale au reste de la famille. Elle est trop jeune et isolée pour s'opposer au refus d'un enterrement dans la propriété familiale alors que cela aurait pu représenter une possibilité de réunir la famille, et de se libérer de la culpabilité.
- Même si les autres membres de la famille ignorent qu'elle a retrouvé son père, elle se trouve dans une situation de déloyauté vis-à-vis d'eux. Son impossibilité d'aider son père à retrouver une vie digne en arrêtant de boire, vient sanctionner cette déloyauté. Non seulement elle échoue dans sa mission, mais également elle fait l'expérience de l'accroissement de la méfiance.

Cependant, la parentification d'un enfant en situation de clivages des loyautés n'est pas toujours destructrice si les besoins de l'enfant de donner à ses parents sont pris en considération par les adultes. L'exemple suivant nous le fera découvrir

2.2.2 Chantal, une parentification constructive

Chantal a dix ans au moment de notre entretien. C'est une fillette active, intelligente et appréciée de ses enseignants. Elle vit avec son frère de quatorze ans, sa sœur de huit ans et sa mère qui souffre d'un cancer du sein. Ses parents ont divorcé il ya de cela cinq ans et son père a pris une autre femme qui est décédée deux ans plus tard. Depuis que sa maladie s'est aggravée, la mère de Chantal s'adonne à l'alcool et à la drogue jusqu'à présenter à certains moments des épisodes maniaques à forte tonalité délirante et dissociative. Au cours de ces moments de crise, elle refuse d'être hospitalisée car l'hospitalisation signifierait pour elle l'acceptation de sa folie. Le plus souvent, c'est Chantal soutenue par une de ses enseignantes avec laquelle elle a de très bonnes relations qui prépare l'hospitalisation après avoir prévenu le médecin Psychiatre. Elle arrive à convaincre sa mère de la nécessité de se faire soigner, lui

prépare ses vêtements et l'accompagne au Centre Neuropsychiatrique. Au lieu de paraître désespérée, elle gère la situation avec maîtrise, sans être débordée par l'émotion et en étant soucieuse du bien-être de sa mère. Le personnel soignant est toujours surpris par une attitude aussi mature de la part de Chantal. Lors des hospitalisations de sa mère, Chantal et son frère vont habiter chez leur père. Chantal devient donc une « petite épouse » pour son père et une « mère » pour son frère et sa sœur. Elle gère le logement et la scolarité de son frère et de sa sœur, en s'aidant des conseils de sa grand-mère paternelle tout en continuant à s'informer sur l'évolution de sa mère et de lui rendre visite dès que les conditions le permettent. Chantal reproche à sa grand-mère paternelle de ne pas aimer et de ne pas tolérer sa mère. Elle menace de ne plus revenir chez son père si on tente d'exclure sa mère. Elle souhaite continuer à vivre avec elle et l'aider. Le père de Chantal lui reproche de s'épuiser en se préoccupant de sa mère. Cependant, Chantal refuse de pencher du côté de son père comme de celui de sa mère. En effet, après l'hospitalisation de sa mère, elle lui dit : « Maman, si tu veux que je me fâche avec papa et que je l'abandonne, tu n'y réussiras pas ; et à papa j'ai dit la même chose . Il ne réussira pas à me dresser contre toi. »

On voit que pour Chantal, la relation chaleureuse avec son enseignante est une ressource qui lui permet de vivre une expérience de la confiance. En effet, il s'agit d'un adulte proche d'elle, qui la soutient quand elle aide sa mère à se soigner, et qui ne la blâme jamais d'être préoccupée par ses deux parents. Elle reconnaît le mérite de Chantal par rapport à sa mère et à sa famille. En offrant sa confiance, l'enseignante protège Chantal d'une menace d'effondrement total de la confiance. Remarquons qu'il s'agit d'une relation de type amical qui, à aucun moment ne se substitue à une relation parentale qui entraînerait Chantal dans une autre déloyauté par rapport à ses parents.

2.3. Le cas d'Anitha

2.3.1 Brève présentation

Anitha a perdu ses parents suite à la maladie du VIH/SIDA quand elle avait dix ans. Elle devient chef de ménage à dix-sept ans. Elle vit alors avec sa petite sœur qui a quinze ans, ses deux frères qui ont respectivement treize ans et dix ans. Elle a été élevée par sa grand-mère tuée par des bandits armés trois ans après la mort de ses parents. Elle va alors vivre avec son oncle maternel. Elle poursuit ses études et vit à l'école pendant la période scolaire et ne rentre

chez son oncle que pendant les vacances. Autour de ses seize/ dix-sept ans, Anitha refuse de rentrer en vacances chez son oncle, le directeur ne sait que faire, le problème sera traité au niveau de la mairie. Elle sera ainsi prise en charge, aura droit à une maison et fera venir sa petite sœur qui vivait dans une autre famille. Leurs deux frères les rejoindront plus tard.

2.3.2. Analyse

2.3.2.1. Perte de confiance, méfiance versus besoin de reconnaissance

Anitha est une fille qui ne mâche pas ses mots, qui pose des questions claires, avec une attitude de révolte, de colère tout au début de notre premier entretien. Nous sommes surpris par cette attitude. À travers le discours, nous sentons une recherche de reconnaissance. Anitha nous interpelle sur la vie qu'elle mène, les difficultés rencontrées dans une situation de pauvreté extrême. Anitha s'exprime très bien et nous percevons une révolte et une certaine colère dans ses propos, celles-ci s'apaisant doucement quand nous rebondissons sur les questions qu'elle nous pose. En interrogeant ainsi notre propre ressenti face à sa situation, Anitha vient secouer le cadre et poser un nouveau contexte à nos rencontres. C'est comme si elle disait : « Reconnais-moi, qui suis-je ? » Et, parce que nous ne nous défilons pas devant ces interpellations, nous arrivons à nous parler. Anitha nous invite alors à venir jusque chez elle afin de mieux comprendre ce qu'elle vit. C'est important pour elle et elle insiste sur la valeur donnée au lieu de rencontre. Elle nous demande d'être d'ailleurs son messager en nous invitant à témoigner auprès des nombreux chercheurs qui viennent mener leurs travaux mais qui, selon elle, ne comprennent rien.

Voici comment elle formule ses trois premières questions : « C'est un sacrifice que j'ai fait : j'ai laissé tout le travail que j'avais à faire aujourd'hui... Vous ne prévoyez rien pour une personne comme moi qui a laissé toutes ses activités pour venir vous rencontrer ? [...] »

Après avoir parlé, je pourrais me sentir très mal... Que feriez-vous ? [...]

Mon souhait est que vous veniez jusque là où j'habite... pour voir réellement ce que je vis, observer vous-même ce que j'ai et ce que je n'ai pas... mon matelas cassé... les casseroles que j'ai. Ne pensez pas que c'est une histoire que je viens monter ici... et c'est vraiment une suggestion à faire aux autres qui ont envie de nous rencontrer ».

À la fin de l'entretien, Anitha nous dit merci, prie pour nous, dit que le fait d'avoir parlé et qu'on ait eu cet échange lui a fait du bien. Elle nous surprend en nous mettant dans une

position tout autre qu'au départ où nous la sentions très nerveuse sans que nous soyons sûr qu'elle arrive à parler. « Je vais vous demander de me permettre de prier pour vous... Merci pour ce temps, de m'avoir écoutée en tout cas... Dieu seul sait comment je me sens... »

Il nous apparaît que les orphelins du SIDA sont caractérisés par un silence de masse. Il y a tant de souffrances massives, mais on n'en parle pas, on reste silencieux, pour plusieurs raisons et parce qu'il y a plein de priorités du moment pour survivre :

1. Trouver de quoi manger, où loger, de quoi s'habiller, reprendre ses études, faire des formations professionnelles, apprendre à faire des petits projets générateurs de revenus proposés par des associations, trouver du boulot, etc.

2. Parce qu'on n'est pas encore prêt à en parler.

(Très triste, retient ses larmes) « Il y a beaucoup de choses que je ne peux pas dire... je ne me sentirais pas bien... »

3. Parce qu'on ne se sent pas écouté.

(Soupir) « On n'aime pas parler de nos problèmes... il nous est arrivé de faire deux jours sans manger... personne ne l'a su... c'est même mon caractère moi, il y a les gens qui parlent, moi je ne dis rien... c'est comme ça que moi je suis... je n'aime pas parler à quelqu'un qui ne va pas m'écouter ».

4. Parce qu'il n'y a pas de dispositif permettant ce moment de parole

D'après notre savoir implicite, le fait que la culture burundaise considère qu'il n'est pas bon d'extérioriser sa souffrance, moins encore à quelqu'un qu'on ne connaît pas, ne fait cependant pas barrière à un dispositif qui est mis en place pour recréer un cadre dans lequel l'individu peut parler. Dans le cas de notre étude, par exemple, il nous semble que le sujet s'engage à participer à la recherche parce qu'il a un besoin profond de faire connaître ce qu'il vit, grâce à une confiance qui s'installe au préalable mais aussi parce qu'il a besoin d'une reconnaissance de la part du chercheur. Cette reconnaissance recherchée de la valeur de la personne est comme un cri d'alarme et permet une interrelation.

2.3.2.2. Une grande famille

Anitha nous explique comment elle est arrivée à être enfant chef de ménage, elle y répond en commençant par nous parler des membres de sa famille perdus suite à la maladie du VIH/SIDA. « Je vivais chez ma grand-mère... depuis l'âge de six mois... ma grand-mère

maternelle... c'était difficile pour maman... elle a eu des complications car elle a conçu quelques mois après ma naissance.... Je vivais donc avec mon grand-père, ma grand-mère, un oncle et une tante maternelle jusqu'à la mort de mes parents » .

Avoir une grande famille, une famille élargie, est habituellement quelque chose de prestigieux au Burundi, car c'est grâce à celle-ci que chacun se sent soutenu et a toujours quelqu'un sur qui compter. Anitha n'a pas été élevée par sa maman mais cela n'a pas été un problème en raison de toute la grande famille qui l'entourait. Malheureusement, quelques temps après la disparition de ses parents, les membres de sa famille élargie ont été emportés par des attaques de bandits armés et les quelques rescapés, malgré leur bonne volonté, n'arrivent plus à maintenir cette grande famille, laquelle aurait dû empêcher les enfants de vivre seuls dans leur ménage sans adulte responsable

2.3.2.3 Création d'un ménage

Anitha nous parle de son parcours jusqu'à ce qu'elle devienne enfant chef de ménage. À dix ans, après la disparition de ses parents, elle a vécu avec son oncle. Elle ne nous parle de sa vie qu'à partir de ses dix-sept ans, nous ne savons rien d'autre de sa vie entre dix et dix-sept ans. À dix-sept ans, elle s'est séparée de son oncle. Elle est restée à l'école où elle vivait à l'internat et n'a pas voulu retourner chez son oncle en vacances. Anitha ne s'entendait pas avec la femme de son oncle. Mais il y a aussi sa petite sœur et ses petits frères qui étaient dans une institution d'accueil où ils avaient aussi des difficultés. Anitha a donc voulu vivre avec sa sœur et ses frères.

L'école est un refuge pour Anitha car le climat est conflictuel à la maison. Elle est déterminée, elle prend son courage en main, elle quitte son oncle. Voici comment elle l'explique: *« J'ai étudié... J'ai aimé l'école parce que c'était un refuge... j'évitais de rester Chez mon oncle [...]»*.

Anitha s'est mise ensuite en conflit avec le directeur de l'école... *« J'ai décidé de rester à l'école... le directeur de l'école était embarrassé, il m'a supplié de rentrer chez mon oncle... je lui ai dit non... Le directeur est allé trouver le maire de la ville pour discuter de mon problème... ça a pris du temps mais finalement l'administrateur communal (l'entité administrative au Burundi) nous a pris en charge, nous avons eu notre maison à nous »*.

Elle s'est mise chef de ménage pour prendre soin de sa petite sœur et de ses petits frères pour vivre ensemble en paix. ... « *Ma sœur qui était dans une autre famille n'allait pas bien, mes frères aussi et on s'est décidé de quitter les familles... pour vivre seuls... **Cela nous procure la paix, nous ne dérangeons, ne gênons personne... nous arrivons à vivre...*** »

Cette dimension claire de la détermination à créer, fonder un ménage atteste d'une stratégie voulue et d'une prise de position personnelle, une prise de responsabilité, même s'il peut y avoir une certaine divergence dans les raisons de quitter un ou plusieurs endroits pour créer un ménage à soi, un espace propre où en tout cas on sera mieux qu'ailleurs, dans d'autres endroits possibles, offerts ou proposés. Ceci non pas forcément parce que la famille d'accueil n'est pas bienveillante, attentive, n'a pas de bonnes intentions – ce qui est aussi possible – mais parce qu'il faut autre chose : un ménage à soi, quand bien même la vie y est difficile. Certains enfants peuvent également être à l'origine de conflits relationnels au sein des familles d'accueil au point de les quitter, mais ce qui reste étonnant, c'est **cette détermination et cet accrochage à la vie dans le ménage, préférable aux meilleures conditions qui pourraient être offertes par ailleurs.**

2.3.2.4. Parentalité et fratrie dans les ménages d'enfants

La création de ménage d'enfants pousse à se poser des questions sur cette nouvelle forme d'organisation. Comme nous l'évoquons dans notre hypothèse, cette création est une tentative de fonder une nouvelle structure familiale. La fonction de l'aîné marie parentalité et fratrie. Le chef de ménage se retrouve à la fois dans une relation verticale « comme » un père ou une mère, et dans une autre, horizontale, celle d'un grand frère ou grande sœur. Dans le contexte des ménages d'enfants, la place occupée par l'aîné(e) permet d'assumer l'autorité parentale avec les deux casquettes : celle d'un parent et celle d'un frère/une sœur. Anitha évoque cette parentalité en termes de fonction parentale, réalisant les tâches que devaient faire les parents. Anitha endosse la parentification par son statut c'est-à-dire par la place qu'elle occupe. Le ménage est constitué d'une fratrie hiérarchique dont elle est l'aînée. Les parents, les figures parentales n'existant pas, ceci évoque pour nous plutôt l'idée d'une parentalisation.

« Même si les associations nous aident... c'est moi qui vais les voir... quand il y a un malade, c'est d'abord moi... C'est être comme un père et une mère [...] »

Anitha donne des instructions, des conseils à sa fratrie. Tour à tour elle se situe sur une même ligne horizontale, dans une relation de frère à frère, ou de grand-frère donnant des conseils, sans se substituer aux parents. Mais il apparaît également que, malgré son effort pour éviter de prendre la place des parents, elle se retrouve en train de jouer ce rôle lorsqu'elle se soucie « comme un parent » du devenir de ses frères pour qui elle assume l'autorité parentale.

« Je suis comme leur sœur... je ne suis pas leur parent... je leur dis : il faut étudier et réussir... celui qui va échouer, c'est vraiment son affaire, vous n'êtes pas mes enfants ».

Anitha s'est souciée de sa petite sœur comme un parent et leur relation est bonne, comme l'indique sa sœur Emmanuella. Le ménage d'enfants favorise donc, dans ce cas, les relations fraternelles. Emmanuella souligne la joie de vivre avec Anitha, sa grande sœur, en bonne entente. Emmanuella la considère comme quelqu'un de proche, à qui elle peut tout dire, une personne ressource pour elle : « C'est une chance quand tu vis avec quelqu'un avec qui tu t'entends bien, quand vous vousentraidez, vous vous donnez des conseils, là tu ne te sens pas seule... tu es rassurée car tu as un proche à qui tu peux dire tous tes problèmes ». (Emmanuella).

2.3.2.5. Lourdes responsabilités et renoncement à l'enfance

Il y a un renoncement à l'enfance, comme en témoigne Anitha en parlant des responsabilités endossées alors que celles-ci devraient être assumées par un parent ou un autre adulte, parce que c'est lourd à porter. Reconnue héroïne aux yeux de la société, Anitha a néanmoins le sentiment personnel de franchir les limites, d'aller trop loin, « de se suicider ».

« ... Nous cultivions des légumes, des patates douces là-bas derrière notre maison, ça poussait et les choses marchaient bien... (Rire)... Même le chargé des affaires sociales au niveau de la commune le sait... il me considère parmi les héroïnes (intwari). Mumm... j'ai toujours été voir le maire personnellement... Je n'allais jamais à la commune chez le chargé des affaires sociales... c'était perdre beaucoup de temps et donc j'allais directement chez le maire, celui qui est parti : il me connaissait aussi, ... Je l'attendais devant sa porte et j'entrais juste après lui et je fermais sa porte... et directement je lui disais : alors mettez-moi dehors... et vraiment très sérieusement... Il me demandait du coup mon problème et je lui disais : ...moi je viens de l'école et je n'ai pas de quoi manger... et je vis seule... et il me disait d'aller à la commune et moi je lui répondais : non, ce n'est pas possible (rire)... J'arrive devant vous, vous le roi... et vous me demandez d'aller ailleurs... très calmement. Je lui répondais : non, je ne quitterai pas ici... Alors il me signait un papier et après sa signature tout allait vite pour avoir de l'argent ».

Être jugé « intwari », héros, est vu de l'extérieur, par la société, comme quelque chose de bon dont on peut être fier. Mais, pour Anitha, c'est un lourd fardeau à porter et, à un certain moment, elle s'est sentie dégoûtée, elle n'en pouvait plus. Selon certains auteurs cités dans la théorie, notamment Waintrater, cette attitude témoigne d'une « parentification ». Anitha serait parentifiée par la force des choses. Même un adulte, dans de telles conditions, aurait dû faire preuve de beaucoup de patience ; alors grandir ainsi ne permet que d'envisager un avenir sans lendemain, de vivre sans espoir. Anitha souligne un effort excessif, une combativité pour avoir droit à une maison, démarche qui lui aurait demandé trop d'énergie. Anitha a besoin de reconnaissance, de considération de la part du maire, alors qu'elle se rend jusque chez lui, sans respect de la hiérarchie, poussée par son épuisement dû aux démarches administratives effectuées pour arriver à bénéficier de ce qui est octroyé comme service ou don :

« Ça a pris beaucoup de temps pour qu'on arrive à nous construire ces maisons. Le chargé des affaires sociales à la commune me disait que c'était difficile de commencer car il fallait trouver les parcelles... Je lui ai couru derrière et finalement nous avons eu des parcelles... entre temps nous fabriquions des briques non cuites, c'était dur, nous n'en pouvions plus [...] Le manque parental se fait sentir, il y a un mal être : Anitha se sent seule, sans soutien : « Il y a beaucoup de souffrances, la solitude... l'inquiétude, s'occuper de tout : courir derrière les associations, penser à ce que nous devons manger... parce que on est orphelin »

2.3.2.6. Vulnérabilité et résilience

Anitha évoque différents facteurs de protection, notamment la croyance en Dieu, la culture, l'éducation parentale reçue et les groupes d'appartenance créés.

DIEU

Dans presque tout son discours Anitha évoque Dieu comme lui permettant de vivre.

« Je prie... je me tais et Dieu m'aide [...] C'est Dieu qui fait vivre les gens... »

LES PERSONNES TUTEURS RÉSILIENCE :

Par ailleurs, Anitha rencontre différentes personnes qui la soutiennent et qui semblent donc être pour elle des tuteurs de résilience. Parmi ces personnes, elle évoque un homme, ami de son père, les mamans de l'église qui appartiennent à son groupe de chorale, le pasteur de

l'église qui joue le rôle de parent et une religieuse... « Il y a un homme qui était l'ami de mon père, c'est lui qui s'occupe de nos champs... il cultive et la récolte lui appartient, mais il y a un champ de café qui reste à nous... Le monsieur s'occupe de ce champ aussi et la récolte est à nous... Des fois, il nous apporte les haricots récoltés [...] Je fais partie de la chorale et là nous sommes avec des mamans qui nous aident beaucoup... elles nous amènent des vivres [...] Le pasteur nous considère comme ses enfants à lui réellement ».

INSTITUTIONS ET ASSOCIATIONS

Et puis, Anitha fut soutenue financièrement par l'association APECOS qui, en outre, incite les enfants chefs de ménage à former des groupes où ils cotisent un peu d'argent pour pouvoir arriver à résoudre leurs problèmes seuls et favorise aussi des moments de visite ou de rencontre. Au Burundi, la personne reste toujours enfant de ses parents et a toujours besoin de la présence, du soutien, du regard parental, chaque fois que cela est possible. Rencontrer les personnes de l'association, c'est dès lors comme rencontrer les parents qui, normalement, aident leurs enfants à tout moment et par différents moyens :

« Nous avons rencontré des gens de l'association APECOS, des parents pour nous. Cette association nous a appris à travailler : d'abord seuls et ensuite ensemble... Avec l'argent de l'association, des petites formations que nous recevons, on arrive à vivre, à survivre [...]... Mais le plus important, c'est le fait qu'elle nous a permis de ne plus nous sentir seuls « badukijije ubwigunge » et puis l'État s'est mis à construire nos maisons... l'APECOS nous a regroupés dans une association appelée « abiyunze » c'est-à-dire « les gens qui se mettent ensemble pour se serrer les coudes et se soutenir mutuellement ».

L'apport de l'État, des différentes associations et organismes non gouvernementaux ont permis aux enfants de faire face à beaucoup de difficultés aux niveaux matériel, financier et économique, dans une période d'urgence où il fallait tout reconstruire. Anitha reconnaît ce soutien matériel de l'association APECOS, surtout cette initiative de constitution de petits groupes d'appartenance au sein même de l'association qui sont soutenant, qui permettent d'éviter les sentiments de solitude. C'est grâce à elle qu'elle arrive à vivre. Comme l'indique Métraux (2003), se mettre ensemble permet de trouver les sens collectifs qui relient l'individu et la communauté. Anitha parle beaucoup de ce système qui donne sens à sa vie et lui permet de retrouver de l'appartenance. Cela n'est pas sans lien avec la culture burundaise, comme le

souligne Maniragaba (1987) qui a développé quatre concepts qui donnent sens à la vie : Kubaho (exister, vivre), Kubana (savoir bien vivre avec et parmi les autres), Gutunga (posséder, prospérer), Gutunganirwa (vivre heureux, en paix et dans la prospérité). Le premier concept et le deuxième peuvent se rapprocher de l'idée de Neuburger (2003) qui différencie « vivre et exister ». Selon cet auteur, « la vie est biologique. Très différent est le sentiment d'exister. Parfois nous nous sentons pleinement exister dans notre vie, parfois moins. Si ce sentiment persiste nous appelons cela une dépression. Ce qui donne le sentiment d'exister, ce sont nos ressources intérieures certes, mais aussi et surtout les relations que nous établissons avec d'autres et nos appartenances (p. 177).

HÉRITAGE PARENTAL

Anitha nous parle également de ce qu'elle a appris de ses parents. Elle garde en elle cette parole qui lui demande d'être modeste et patiente et elle reste fidèle à celle-ci même si les auteurs de cette transmission ne sont plus : « Mon grand-père nous disait : vous devez tout manger, il ne faut pas choisir à manger... Il nous apprenait la modestie et la patience. »

Le nom donné à un enfant a toujours un sens au Burundi ainsi qu'au Rwanda, pays qui ressemble beaucoup au Burundi, et ailleurs en Afrique. Au Burundi comme au Rwanda, le nom donné à l'enfant lui est propre, il véhicule l'histoire des parents, leur volonté, leurs vœux, la réalité sociale du moment, etc. Comme le précise Léandre Simbananiye, la nomination permet « de se diffuser et de se conserver dans la mémoire collective de la communauté » (2002, p. 48). Le frère d'Anitha porte un nom qui est un message pour lui et pour toute la famille : « Je saurais me débrouiller seul ». C'est un message qu'elle a intégré et qui, dit-elle, la poussera à travailler pour mériter ce qu'elle a. Elle est aussi le produit de son histoire familiale et le nom de son petit frère ne la laisse pas indifférente. Ce nom l'invite à ne pas dépendre des autres. Quelles que soient les circonstances, Anitha doit s'engager, s'impliquer dans le travail pour gagner sa vie : « Mon père avait donné le nom à mon petit frère : « Nzimenya » (ce qui veut dire : je saurais me débrouiller seul). Mon père voulait dire que personne d'autre ne pourra te donner si tu ne cherches pas toi-même... il faut arriver à mener ta vie sans quémander... et c'est pourquoi je me bats pour y arriver ».

2.3.2.7. Entre résilience et anéantissement

C'est grâce à tous ces ingrédients que la création de ménage d'enfants fut possible. Le soutien institutionnel étatique et non étatique, la culture, l'héritage parental, les ressources personnelles, etc. Nous avons vu comment Anitha prend en main l'œuvre de création. Très déterminée, elle quitte son oncle, se débrouille, se bat pour fonder une famille, cultiver.. Elle a en elle une énergie, une pulsion de vie. Nous sentons tout de même en elle deux forces antagonistes : une pulsion de vie et une pulsion de mort. Ainsi, Anitha nous dit être héroïne aux yeux de la société mais se sentir au fond d'elle-même abattue jusqu'au renoncement. Elle vit donc mal personnellement d'être perçue comme héroïne alors que, pour elle, c'est un manque de choix. Anitha a beaucoup d'énergie pour se battre mais à un certain moment cette énergie disparaît. Le regard, la considération de la société pour une fille héroïque qui résiste, qui assume la parentalité, qui est résiliente, est insupportable. Pour elle, mener une telle vie c'est « se suicider », c'est trop oser, aller loin. Nous sentons que c'est une vie difficile qu'elle mène, qui finalement pèse lourd. Anitha est plus dans un itinéraire désilient, aliénant. Son néo-développement sur le plan de son épanouissement personnel apparaît destructeur, désastreux au lieu de procurer aussi la joie d'arriver à le faire.

Peut-on parler de la résilience dans ce cas-là ? Être résilient « consiste à s'engager au-delà des épreuves traversées, dans une trajectoire inattendue à ses propres yeux et à ceux des autres. L'idée de résilience suppose que cet itinéraire bis débouche sur des perspectives à la fois émancipatrices et épanouissantes » (Pourtois et al., pp. 40-41). Or ce n'est pas le cas pour Anitha. Mais les moments de désilience ne sont pas nécessairement défavorables et précèdent souvent un nouvel élan de résilience. Ce qui fut le cas d'Anitha qui a heureusement rencontré une tutrice de résilience qui lui a permis de se relever.

La résilience ne veut pas dire ne pas souffrir ; il s'agit d'une capacité de souffrir. Une souffrance qui peut servir à l'individu. Anitha ne pouvait pas être tout le temps dans la combativité, tout le temps héroïne ; il y a des moments où elle laisse place à sa peine, sa souffrance. Nous nous demandons cependant si Anitha dans son processus n'a pas besoin de franchir un autre pas, celui de l'élaboration, de la représentation de ce qui lui est arrivé. La résilience n'est-elle pas effectivement ce temps qui permet à la personne de donner du sens à ce qu'elle a vécu, à son traumatisme ? Ce comportement d'anéantissement qu'adopte Anitha, n'est-ce pas une occasion de manifester ses propres difficultés ou un besoin d'attention,

d'écoute ? Lepage et Cyrulnik considèrent que l'individu développe une stratégie d'adaptation, de « coping », après le traumatisme mais par la suite il doit arriver à trouver du sens à la vie menée

Conclusion

À travers cette étude de cas, Anitha nous apprend que, suite à la disparition de ses parents, elle n'a pas vécu son adolescence comme elle aurait dû. Anitha a été dans l'obligation d'être responsable d'elle-même, de sa petite sœur et de ses petits frères « comme un parent et/ ou une sœur ». À cet âge-là, elle aurait eu besoin d'être encore soutenue, aidée aussi bien psychologiquement, socialement, matériellement que financièrement avant de pouvoir voler de ses propres ailes. Il eût fallu qu'elle ait un parent pour s'occuper d'elle.

Nous nous sommes intéressé aux enfants chefs de ménages qui, reconnus vulnérables, sont souvent considérés comme résilients au regard de la société. Il est vrai qu'ils s'en sortent tant bien que mal : certains ont un bon parcours scolaire, font preuve de beaucoup de courage comme responsables des autres dans les ménages etc. Nous avons constaté, dans le fonctionnement psychique chez Anitha, un état post-traumatique avec des symptômes traumatiques. Face à cela, Anitha déploie une pulsion de vie qui mène à la création. Elle crée un ménage pour vivre avec sa petite sœur et ses petits frères. Elle prend une position personnelle, contre la culture (en quittant l'oncle), l'autorité (avec le directeur de l'école, le maire). Il s'agit là pour elle d'un processus de résilience, car cela lui permet d'aller de l'avant, de tenir, de réparer les pertes vécues. Elle est en même temps tutrice de résilience pour les autres enfants du même ménage, à qui elle se donne et qu'elle protège. Nous avons aussi voulu mettre en évidence la souffrance individuelle ressentie qui empêche la résilience pourtant reconnue de l'extérieur. Le cas d'Anitha montre que la résilience reste un processus dynamique qui articule résilience et désilience. Comme nous l'avons déjà expliqué dans la partie théorique, la résilience n'est jamais acquise une fois pour toute : c'est un processus où se croisent les axes résistance/désistance et résilience/désilience, avec oscillation entre les pôles de chaque axe. Il y a des moments où l'on est résilient et résistant et d'autres pas, où par contre, l'on déprime, l'on est dans la passibilité. Ces derniers moments peuvent parfois être bénéfiques pour l'individu : c'est un moyen de prendre du repos parce que cela s'impose, on se laisse aller pour ensuite se relever, comme si on voulait recharger à nouveau la batterie.

2.4. Le cas d'Eric

2.4.1 Brève présentation

Eric a dix-sept ans quand nous le rencontrons. Il a perdu ses deux parents suite à la maladie du VIH/SIDA à l'âge de dix ans. Il est l'aîné d'une fratrie de trois enfants. Il est devenu chef de ménage à l'âge de 15 ans. Il est responsable de ses deux petites sœurs âgées respectivement de 15 ans et de 13 ans. Eric est un garçon qui est ouvert, qui parle facilement.

2.4.2. Analyse

2.4.2.1. Parentalité précoce

En raison de ses responsabilités de chef de ménage, Eric n'a pas connu le parcours habituel de l'enfance. Il a dû rater sa période de scolarité et témoigne d'un renoncement obligé. Il regrette de n'avoir pu faire d'études mais il devait subvenir aux besoins du ménage, à son organisation. Il devait travailler pour avoir de quoi vivre et manquait d'informations sur les aides disponibles. «... Peut-être que j'allais suivre mes études comme d'autres enfants qui ont des parents. (Avec un regard très sérieux)

2.4.2.2. Fratrie

Chez Eric, il y a beaucoup de complicité et d'entraide entre frère et sœurs qui partagent les revenus et les tâches ménagères. La fratrie devient une ressource et un soutien. Cependant, le leader endosse parfois le rôle des parents et en vient à se comporter « comme les parents ». Il y a eu des moments de querelles dans la fratrie et parfois Eric était amené à frapper, à régler le conflit de voisinage, quand ses sœurs avaient été marauder. Il assumait alors la fonction parentale, malgré ces paroles : « Je ne suis pas un parent, j'élève mes sœurs comme un grand frère, pas comme un parent. Il ne faut pas espérer que je ferai tout ou que je ferai des miracles ». Ces paroles montrent combien Eric souhaite garder sa place, mais au fond il réfléchit, agit comme le ferait un parent.

2.4.2.3. Résilience

Dans le cas d'Anitha, nous avons décrit longuement les facteurs de protection, de résilience, qui ont permis à ces enfants vivant dans le ménage de faire face à leur vécu. Eric nous parle plus personnellement de ses appuis. Ainsi, il croit en Dieu, il évoque l'éducation reçue et la culture, la transmission de l'héritage parental (filiation) et son appartenance aux associations, à de petits groupes créés (affiliations).

DIEU

La prière aide beaucoup Eric qui parle de la rencontre avec les chrétiens comme d'un grand soutien. Il reconnaît la grâce de Dieu dans son évolution « Je crois que Dieu me sortira de cette situation où je me sens seul, sans parents, je suis triste souvent, inquiet. Les chrétiens de mon église m'aident beaucoup ».

ÉDUCATION, CULTURE

« Ce que je garde de mes parents et qui m'aide jusqu'aujourd'hui, (... prend du temps pour réfléchir...), nous avons perdu notre père quand nous étions encore petits et nous sommes restés avec maman qui, elle aussi, est morte après. Ma mère faisait tout pour notre bien être, malgré le peu de moyens dont elle disposait. Elle était vraiment pauvre et aussi elle était très malade ; mais malgré cela, elle nous a montré beaucoup d'amour, c'était une maman pleine d'affection. Son amour envers nous et sa patience constituent ce que j'ai pris comme principe dans mes responsabilités. C'est cela qui m'aide à prendre en charge mes petites sœurs et je sens que j'occupe la place de ma mère. Ma mère était pauvre, je me souviens que ses sœurs la conseillaient de vendre la parcelle que Papa avait achetée pour se faire soigner. Ma mère a refusé les conseils de ses sœurs, elle leur a dit qu'elle ne pouvait pas prendre le risque de laisser ses enfants sans abri. Pour le moment, sans cette parcelle, où en serions-nous ? Si je me souviens de tout ça, je trouve la force malgré les difficultés que je rencontre.

Du côté de papa, il était respectueux et il respectait les autres. En s'inspirant du modèle de mon père, j'ai pensé mener ma vie d'abord sans prendre l'alcool, à m'éloigner des mauvais comportements conduisant à la débauche, à me priver de certaines choses comme les sorties avec mes pairs, les voyages ... justement pour arriver à mon objectif qui est celui de prendre

en charge mes petites sœurs. Du reste, il faut rester discret, quand la nourriture manque, il ne faut pas le montrer à l'extérieur ».

RESSOURCES PERSONNELLES

Eric se projette dans l'avenir. Il a envie de se marier, de fonder une famille, de faire tout pour être un homme. Il a une image assez idéalisée de l'enfant qui a des parents. Il rêve que ses enfants soient aimés, gâtés, qu'ils soient heureux, qu'ils sachent qu'ils peuvent demander tout ce dont ils ont besoin... « Dans le futur, je compte fonder une famille et avoir des enfants. Si je regarde comment j'ai grandi tout en prenant en charge mes sœurs alors que j'étais seul, je dirais que je suis en train de vivre la vie en famille ; organiser mes sœurs, avoir de la patience et de la tolérance à leur égard, faire face à tout ce qui arrive à la maison...etc. Il y a une autre étape et j'espère que je trouverai une femme qui m'aidera à prendre Emélyne et Evelyne comme nos enfants. Je souhaiterais être un parent qui aime beaucoup ses enfants, qui dialogue avec ses enfants, qui s'entend bien avec sa femme, compréhensif, communicatif, un parent qui a beaucoup de patience. Je me veux simple et humble ».

FILIATION - TRANSMISSION DE L'HÉRITAGE PARENTAL

Comme nous l'avons dit, Eric aurait peut-être eu le choix de faire autrement, d'aller vers la rue par exemple, de fuir les responsabilités, de ne prendre soin que de lui-même, etc. Comme beaucoup d'autres enfants, il assume ce rôle parce que les parents ne sont plus et qu'il faut qu'il y ait quelqu'un pour permettre la continuité de l'héritage parental en suivant les exemples laissés par les parents et en allant plus loin qu'eux : « Il faut arriver à faire ce que faisait notre père, et d'ailleurs le surpasser ». C'est une dette parentale. Waintrater (2003) parle d'une délégation parentale : dès la naissance, l'individu est investi « d'une mission par ses parents, mission souvent inconsciente qui donne un sens à notre existence en nous inscrivant dans la chaîne des générations » (p. 187).

C'est une façon d'être loyal à son origine. Cette démarche permet de rester debout, de s'accrocher, de survivre et d'être résilient.

AFFILIATION

Eric souligne combien l'association APECOS est d'un grand appui. Elle permet de croire en la vie par ses différentes missions. Juridiquement, elle s'occupe des problèmes de terres, de

parcelles appartenant à ces enfants mais dont des membres de sa famille et des voisins veulent s'approprier. L'association fournit du matériel scolaire et promeut de petits projets générateurs de revenus. Et sur le plan psychologique l'Umuhari ou camp de solidarité sert d'espace de parole et d'écoute. S'il dit ne pas parler de ses problèmes à l'extérieur, Eric semble heureux de ce qui se « parle » dans les Imihari : Voici comment il le dit : « L'association APECOS nous aide à récupérer nos biens, les parcelles de nos parents que les voisins, les membres de familles s'approprient... Les rencontres dans l'Umuhari permettent de saisir que tu as des difficultés mais le meilleur de tout, c'est que tu ne désespères pas... Quand tu as un élève dans le ménage, tu n'achètes pas un cahier, un stylo, bref le matériel scolaire. On nous a donné le manioc à cultiver et on nous a donné de l'argent pour payer les cultivateurs... c'est avec la récolte vendue que j'ai pu acheter mon petit vélomoteur ».

Conclusion

L'analyse de ces deux cas nous ont permis d'arriver aux conclusions suivantes : Les enfants vivant dans les ménages sans parents ont pu arriver à cette création d'une « nouvelle structure familiale » grâce aux appuis, aux figures d'étayage tant au niveau de la filiation que de l'affiliation. Au niveau de la filiation, il s'agit de l'héritage, de l'intériorisation, de l'identification, parfois même de l'idéalisation de l'image de la représentation parentale et familiale et, au niveau de l'affiliation, du soutien, tant matériel que moral et psychologique, de l'institution, du voisin, du groupe d'appartenance, etc.

Arrachés à l'enfance, projetés dans la responsabilité, les enfants chefs de ménages, assurent une parentalité précoce, en portent le poids, en payent le prix. Ces enfants, ces adolescents, ces jeunes, mènent une vie difficile dans les ménages créés. À écouter leurs témoignages, il y a un prix. Ils souffrent de différentes façons. Nous frappe aussi leur façon de toujours s'accrocher. Ce sont les deux versants de l'acte par lequel ils assument la vie du ou dans le ménage. Ils parlent de leurs lourdes responsabilités à assumer très jeunes, d'un sentiment de n'avoir pas eu d'enfance qui s'accompagne du sentiment d'abandon, de solitude et d'angoisse permanente. Nous pensons être en présence d'un raccourcissement forcé de l'enfance, d'un saut par-dessus le passage vers la maturité et d'un élargissement obligé de la parentalité au-delà des limites instituées et instituanes du passage à la vie sociale adulte et de la parentalité. Ils semblent être passés prématurément au statut et au rôle de l'adulte, sans préparation ni transition progressives et accompagnées dans la maturation, vers la maturité. Leur parentalité

consiste, dans la nouvelle structure familiale recréée, à être «comme des parents » à la différence d'être parents. Les enfants chefs de ménage jouent le rôle des parents sans être parents, ils se considèrent « comme des parents ». Il ne s'agit pas d'incarner son parent, de prendre sa place, de le déloger ou de le supprimer, il s'agit plutôt d'entretenir un modèle, de trouver appui sur lui, de préserver quelque chose du parent, de sa place qui par ailleurs reste irremplaçable. Nous parlons à leur propos d'une parentalité précoce pour privilégier la vision d'un enfant qui joue le rôle de parent et le reste aussi longtemps qu'il assume ses fonctions de responsabilité et sert de relais à la transmission dans ce contexte singulier. Les charges impliquées sont considérables, pour les enfants des ménages en général, quoique cela varie d'un ménage et d'un moment à l'autre, et en particulier pour le ou la chef de ménage. Le poids que cela représente ne doit pas être sous-estimé. Nos témoins soulignent ce poids. Il s'agit de veiller au jour le jour et à la fois dans une perspective d'à venir, fût-il rapproché, à toutes les fonctions d'une famille, et d'une famille fragile, en attente et en évolution, fonctions d'organisation, de gestion économique, de solidarité, d'affection, d'alimentation, d'hygiène, d'attention à la scolarisation et la formation, etc. Porter ces charges implique l'appui d'institutions et de groupes variés, qui jouent un rôle crucial, dans la constitution et le maintien au quotidien du ménage, et dans la durée. Mais il y a lieu, de la part des enfants du ménage, et du chef de ménage en particulier, de porter, entretenir, rappeler, parfois poursuivre ces liens et contrats avec ces groupes et institutions. Le prix général à payer est important, comme ils l'évoquent, et il se décline en divers aspects, et selon les moments. Il s'ajoute mais vient aussi en contre poids aux souffrances subies antérieurement, et dans la suite.

Chapitre III. DISCUSSION

Les résultats obtenus nous ont permis d'avoir une vue d'ensemble sur le phénomène de parentification des enfants burundais, mais il convient de la confronter aux questions de recherche posées au début et tout au long de notre thèse, ainsi qu'aux hypothèses que nous avons formulées. La discussion des résultats met ainsi l'accent tout particulièrement sur les points que nous allons énumérer qui nous rapprochent de la compréhension du phénomène de parentification des enfants burundais. Nous reprenons ici les éléments significatifs de nos résultats, analysés cette fois-ci à la lumière de certains auteurs, parfois déjà évoqués dans la partie théorique de la thèse. Cette ébauche de thématisation nous permet de répondre à certaines de nos questions de recherche, notamment celle relative au processus de parentification des enfants burundais. Ce phénomène est l'une des conséquences de la mort des parents ou d'autres situations évoquées plus haut.

L'analyse thématique nous permet de dire que les enfants parentifiés se sont retrouvés dans une situation que rien ne les prédisposait à affronter aussi précocement. Les enfants parentifiés n'ont pas connu le passage de l'enfance/l'adolescence à l'âge adulte (concepts explicités dans la spécificité de la culture burundaise). Un passage qui consiste en l'autonomisation d'une personne par rapport à son milieu d'origine, son milieu parental. En tant qu'enfants, ils ont joué le rôle d'adultes-parents, ils n'ont été ni enfants comme ils auraient dû l'être, ni adultes comme ils ont été amenés à l'être. Nous avons notamment constaté que le vécu des enfants (parentifiés) est marqué par des sentiments négatifs (peur, abandon, solitude...) et des envies de se surpasser en préparant un avenir meilleur. La dialectique entre les moments d'espoir et de désespoir, observés dans leurs discours est frappante. Les enfants parentifiés deviennent, plus prématurément des « parents », statut qui normalement est dévolu aux personnes adultes.

Pour les enfants chefs de ménages, quelques questions méritent d'être posées. Ces ménages d'enfants au Burundi ne pourraient-ils pas être comparés aux communautés de jeunes adultes, telles qu'on les connaît dans les pays occidentaux, lors de l'envol du nid familial ? Ces enfants ne seraient-ils pas en train d'effectuer un passage, qui n'est pas inscrit culturellement, vers une vie d'adulte ? Tous ces cas ne montrent-ils pas qu'il y a un passage de l'adolescence à l'âge adulte ? Est-on pour autant dans une logique de rite de passage, avec l'autorisation de quitter le statut d'enfant pour devenir un adulte ? Sans doute y a-t-il passage, sans que ce soit pour autant une logique de rite de passage. Les témoignages révèlent que, si l'on peut être sensible aux idées d'arrangement, de configuration transitoire, communautaire, il y a dans les

ménages d'enfants quelque chose d'une structuration familiale traditionnelle qui reste présent. Caillé parle quant à lui de « constellation familiale ». Ne peut-on inventer quelque chose comme « configuration familiale », « contour familial » ? Mais non pseudo-familiale, qui aurait une connotation péjorative. Il y a réellement quelque chose de familial dans les ménages d'enfants, et les fonctions paternelle et maternelle existent. Mais il y a aussi tout le temps du fraternel auquel on ajoute des pairs. Et, dans le fraternel, l'horizontal, on remet du vertical, de la différence de génération, en accentuant la tension entre l'aîné et les cadets. La fonction semble très symbolique : on aurait pu imaginer une grande différence d'âge entre le chef de ménage et les autres. Or ce n'est pas le cas. Un enfant qui a seize ans peut avoir l'ascendant parental ou celui de l'aîné sur un autre qui en a quinze. Symboliquement, tout le monde est d'accord sur le besoin de recréer cette verticalité et la nécessité d'une autorité qui est posée dans les mains de l'autre. C'est quelque chose qui est à la fois symbolique et pragmatique.

3.1 Enfance perdue, parentalité précoce

Ces enfants, ces adolescents, ces jeunes, mènent une vie difficile dans les ménages créés. À écouter leurs témoignages, il y a un prix à payer. Ils souffrent de différentes façons. Nous frappe aussi leur façon de toujours s'accrocher. Ils parlent de leurs lourdes responsabilités à assumer très jeunes, du sentiment de n'avoir pas eu d'enfance qui s'accompagne du sentiment d'abandon, de solitude et d'angoisse permanente. Noëlla témoigne qu'elle était tout le temps dans le combat pour survivre. Elle reconnaît avoir bénéficié du soutien des associations, de la FVS (Famille pour Vaincre le Sida) par exemple, mais elle dit qu'elle s'est toujours sentie seule. Elle aurait bien souhaité être aussi choyée, gâtée comme les autres enfants. Nous nous demandons s'il y a eu, s'il y a, pour ces enfants, une place donnée aux dimensions d'enfance, d'adolescence ou plutôt de transition ouverte vers la responsabilité adulte. Ne sommes-nous pas en présence d'un raccourcissement forcé de l'enfance, d'un saut par dessus le passage vers la maturité et d'un élargissement obligé de la parentalité au delà de leurs limites instituées et instituanes ? Ils semblent être passés prématurément au statut et au rôle de l'adulte, sans préparation ni transition progressives et accompagnées dans la maturation, vers la maturité. On peut s'interroger sur les effets d'un tel empiètement, sur l'enfance et sur le passage « adolescent », par la parentalité précoce. Comment devient-on ensuite une personne adulte si l'on n'a pas pu être enfant, et comment passe-t-on brusquement sans aucune transition du statut d'enfant à celui de parent ? Comment prendre la mesure d'une telle

négarion de ces temps distincts, des transitions entre eux, de leurs tensions dynamiques ? Il convient ici de distinguer ces dimensions elles-mêmes, dans leurs caractères structuraux et leurs articulations dialectiques, et ce qui les prépare, plus ou moins bien, dans le développement de l'enfant en relation avec les autres. Dans cette dernière perspective, Winnicott écrivait que « c'est le temps qui passe et les processus de maturation graduels qui aboutissent finalement à l'apparition de la personne adulte. On ne peut ni les accélérer ni les ralentir, mais en intervenant on risque de les interrompre et de les détruire » (2004, p. 122). Il donnait même conseil à la société : « Pour le salut des adolescents, pour le salut de leur immaturité, ne favorisez pas leur accession à une fausse maturité en leur transmettant une responsabilité qui ne leur incombe pas encore, même s'ils luttent pour l'obtenir » (Winnicott, 1975, p. 202). [...] « L'immaturité constitue un élément précieux du tableau de l'adolescence. C'est là que l'on trouve les traits les plus excitants de la pensée créative, des sentiments neufs et frais, des idées pour une vie nouvelle. [...] En cas d'abdication des adultes, l'adolescent devient adulte prématurément et ce, par un faux processus » (id.).

Les enfants dont nous parlons, et plus particulièrement les chefs de ménage, sont, par la force des choses, devenus adultes prématurément, selon leurs propres témoignages. Ainsi Eric nous avoue, d'un côté, qu'il n'arrête pas de se poser des questions sur son lendemain et, d'un autre, qu'il a grandi prématurément en s'occupant toujours des difficultés du ménage, des autres enfants. De tels soucis devraient être réservés aux adultes. Il ne devrait pas faire tout cela si ses parents n'étaient pas morts. Ce cas, ces propos, font penser au processus de prématuration, que Ferenczi opposait à la régression, et qui peut suivre des moments difficiles, traumatiques, processus qu'il qualifie de « progression traumatique (pathologique) ou prématuration (pathologique) » et qu'il compare « aux fruits qui deviennent trop vite mûrs et savoureux, quand le bec d'un oiseau les a meurtris, et à la maturité hâtive d'un fruit véreux. Sur le plan non seulement émotionnel mais aussi intellectuel, le choc peut permettre à une partie de la personne de mûrir subitement » (Ferenczi, 2004, p. 50).

La prématuration est un mécanisme de défense du moi qui endosse un double rôle. Il permet la survie, se traduisant la plupart du temps par une grande maturité, une fausse autonomie et une suradaptation, ce qui simultanément renforce le déni, le clivage, protégeant du sentiment du vide, de l'anéantissement.

Les enfants chefs de ménage font ce que feraient les parents. Ils font cela parce que les parents ne sont plus là, ni aucun autre adulte qui jouerait le rôle de substitut. Ils se font du

souci, ils s'inquiètent de l'avenir des plus petits et d'eux-mêmes également, ils luttent chaque jour pour le lendemain, pour leur survie.

Dans la nouvelle structure familiale recréée, les enfants chefs de ménage jouent le rôle des parents sans être parents, ils se considèrent « comme des parents ». Il ne s'agit pas d'incarner son père ou sa mère, de prendre sa place, de le (la) déloger ou de le (la) supprimer, il s'agit plutôt d'entretenir un modèle, de prendre appui sur lui, de préserver quelque chose du parent, de sa place qui par ailleurs reste irremplaçable. Personne ne peut égaler un parent, personne ne peut occuper sa place. Comme on le dit en Kirundi « urutugu rurakura ntirusumba izosi » : « jamais les épaules ne peuvent grandir et dépasser le cou ». Celui-ci est toujours au-dessus des épaules. Eric est un garçon qui a perdu ses deux parents suite à la maladie du VIH/SIDA et qui est responsable, à l'âge de dix-sept ans, de ses deux sœurs âgées respectivement de quinze ans et treize ans à ce moment-là. Il va ainsi nous dire : « Je ne suis pas un parent, j'élève mes sœurs pas comme un parent, comme un grand frère. Elles ne doivent pas faire du n'importe quoi, eh... pas de gaspillage. Je dis toujours à ma petite sœur : il faut savoir te comporter comme quelqu'un qui n'a pas de parents. [...] Je ne suis pas un parent qui te donnera tout ce dont tu as besoin ».

L'enfant chef de ménage reçoit un statut qui lui est donné et l'assume sans prétendre être parent. Il compense pour lui et les autres l'absence des parents, comblant le vide sans prétention à les remplacer. On ne peut pas s'identifier absolument à un parent « titulaire », « attiré », qui n'est plus là. On ne le conteste pas, on l'honore, on joue le rôle de substitut dans une logique de fidélité et de loyauté.

Il convient de noter que nous recourons à une conception anthropologique de la parentalité, comprise comme la mise en forme et l'exercice humains de la responsabilité vis-à-vis de l'enfance, processus que nous essayons d'appréhender et de définir plus spécifiquement dans la réalité que nous abordons au Burundi. Être parent, ce n'est bien entendu pas être géniteur. Cela implique un traitement et une transfiguration du rapport de génitalité liant naturellement une génération avec la suivante. Et cela prend des figures sociales diverses et changeantes. Comme l'écrit Quentel : « La parentalité, contrairement à la génitalité, est affaire de culture » (2001, p. 25), la culture étant l'ensemble des capacités qui sont propres à l'homme. Le parent éduque son enfant, assume la responsabilité pour lui, réalisant sa fonction parentale au-delà du seul fait d'être géniteur.

Qu'est-ce qu'être enfant et parent dans nos ménages d'enfants? La prise en considération, très claire chez les enfants chefs de ménage au Burundi, de la place du parent et de ses fonctions,

par distinction mais en parallèle avec celles qu'ils prennent eux-mêmes, si elle indique leur essai d'inscription précoce dans la transmission, ouvre néanmoins la question du comment : comment ont-ils fait, comment font-ils pour jouer ou assumer ce rôle pratiquement, sans parents ? Nous parlons en effet à leur propos d'une parentalité précoce pour privilégier la vision d'un enfant qui joue le rôle de parent et le reste aussi longtemps qu'il assume ses fonctions de responsabilité et sert de relais à la transmission dans ce contexte singulier. Une façon de prendre la question du « comment ? » est d'appréhender cette parentalité précoce sur l'axe de la pratique car, comme le dit Houzel, c'est un axe « correspondant aux tâches quotidiennes des parents, aux soins parentaux. [...] Ces actes sont les soins physiques et psychiques à l'enfant, les interactions comportementales, les pratiques éducatives, etc. » (2002, pp. 61 et 72). L'auteur remarque que, « quelle que soit la situation familiale et le projet à long terme que l'on peut faire pour l'enfant, la continuité des soins reste la première condition pour préserver sa santé physique et psychique » (Houzel, 1999, p. 161). Cet accomplissement pratique de la parentalité doit être situé ici dans le cadre d'une nécessité, forcée, sur le fond de la disparition des parents. En ce sens, Waintrater souligne la dimension de parentification. C'est un rapport « parentifiant, les enfants sont obligés de se substituer aux parents [...] empêchés d'assumer leur fonction d'étayage » (Waintrater, 2009, p. 418). Comme nous l'avons déjà indiqué, nous privilégions, quant à nous, dans ce contexte des enfants chefs de ménage au Burundi, la notion de parentalisation plutôt que de parentification. Mais sur quoi ces enfants s'appuient-ils dans la pratique de leur fonction parentale précoce ?

3.2 La fratrie dans les ménages d'enfants au Burundi

Notre démarche de recherche nous a conduit à rencontrer des enfants vivant dans les ménages, certains comme responsables, chefs de ménage, et d'autres pris en charge. Leurs témoignages sont différents et nous renseignent sur la représentation de la place qu'ils occupent ainsi que sur le fonctionnement de ces ménages.

3.2.1 Rôles de l'aîné

Le rôle joué par l'aîné à la place des parents est apparu d'emblée comme un principe fondamental sur lequel repose le fonctionnement de ce type de ménage. L'aîné qui occupe la position de chef de ménage est un grand frère ou une grande sœur. Les aînés se considèrent parfois « comme » parent, « comme » époux, « comme » médiateur de conflits dans la fratrie, « comme » acteur du ménage dans lequel on apprend à devenir « des hommes » ensemble, ou

tout simplement comme sœur ou frère qu'ils sont réellement. Les témoignages recueillis illustrent la manière dont le rôle de l'aîné constitue la pierre angulaire de ces ménages d'un nouveau type. C'est grâce à lui, avec lui, sous sa responsabilité, qu'un équilibre peut se reconstruire et se maintenir après la disparition des parents. Il apparaît également que tous les aînés ne jouent pas ce rôle de la même façon : leur façon de faire est fonction de leur expérience antérieure, de la composition du ménage et, de leur style personnel. Il ressort aussi que l'aîné ne joue pas que le rôle de remplaçant des parents. Il se décrit ou est décrit comme « parent », comme « grand- frère », comme « médiateur de conflits » ou alors comme responsable du ménage. Il nous paraît donc important de souligner la dimension formelle articulatoire de ce rôle d'aîné, rôle qui organise des rapports au croisement précis, d'une part, de la parité instituant le ménage comme groupe de pairs, comme une entreprise commune de prise en charge, de collaboration, d'éducation, de transmission et, d'autre part, de la responsabilité qui établit l'aîné comme garant du bon fonctionnement du ménage. On comprend que ce rôle se prête tout particulièrement à porter et remobiliser dans ces ménages la structuration des liens et des obligations d'une parenté disparue. S'il est vrai que dans ce type de ménage la place et le rôle de l'aîné y sont centraux, il convient de se rendre compte que la fratrie, avec son propre potentiel de développement et de soutien à la fonction parentale de l'aîné, constitue une autre ressource importante pour ces familles. Ne pas considérer la fratrie dans l'étude de la famille, disait à juste titre Scelles (2004), c'est oublier qu'entre enfants, dans des scènes dont sont exclus les adultes, se font et se défont des alliances, se lient et se délient des pactes, se nouent et se dénouent des conflits fondamentaux pour la construction psychique du sujet.

Dans l'étude des ménages d'enfants au Burundi, nous étions doublement tenu de ne pas ignorer ce domaine à cause de l'absence même des parents mais aussi parce qu'un des enfants faisant partie de la fratrie se retrouve obligé de s'installer dans la position parentale. Nous venons de démontrer que la responsabilité du ménage repose en effet plus spécifiquement sur l'enfant chef de ménage. Elle repose également par procuration sur les épaules d'autres enfants du ménage, quoique d'une façon variable selon le rapport de chacun avec la responsabilité. Il convient en effet de garder à l'esprit que tous les enfants du ménage participent et/ou contribuent à une structure et à un système de relations et que celles-ci concernent et mobilisent chacun. C'est la totalité du ménage qui se structure autour des identités et responsabilités respectives, et en particulier entre celles du chef de ménage et des autres. Et c'est dans le système des relations qui s'établissent et se négocient entre eux tous que cette structuration familiale se trouve sans cesse remise en jeu et relancée.

En définitive, on peut dire que ces enfants trouvent dans la position et le rôle incarnés par l'aîné(e) responsable du ménage, les conditions pour permettre à leur propre personne d'émerger, de s'ouvrir et de se préparer à des prises de position et de responsabilité personnelles, de se donner les moyens de tenter d'entrer dans la vie sociale. Tout comme les autres enfants du ménage, l'aîné aussi peut s'appuyer sur le rôle qu'il incarne ou plutôt auquel il prête sa personne, palliant les parents absents et endossant les fonctions qui auraient dû être assumées par ces derniers – ou au moins partagées avec eux. On comprend qu'il puisse veiller à ce qu'on ne le confonde pas trop avec eux, car il y a un prix à payer à prêter ainsi sa personne, comme il y a un prix à payer à quitter le ménage et la responsabilité d'aîné .

3.2.2. La transmission de l'héritage parental

Les extraits de nos entretiens témoignent d'une dignité remarquable chez les enfants chefs de ménage. Ils ont posé un choix à partir du modèle familial, qui continue à être considéré parce que transmis par un ou par les parents : on retient leur image, leurs paroles, leurs conseils, le nom attribué... Pour ces enfants, il est hors de question d'être enfant de la rue. C'est même un repoussoir pour eux. Il faut devenir un homme, comme aimaient le dire leurs parents, pas un chien ni un enfant de la rue qui quémande. Ils veulent en effet devenir ce que leurs parents souhaitaient qu'ils soient. L'enfant chef de ménage porte le parent et veut réaliser sa volonté, car il recèle en lui sa parole et son image. On remarque une forme d'idéalisation et d'intériorisation du (des) parents(s) conduisant le jeune chef de ménage à s'identifier à lui (eux), à intégrer la relation qu'il a eue avec lui (eux), une relation qui reste présente et qui le guide, constituant désormais une base fondatrice pour sa vie future. Il se veut le substitut du parent, dans une logique de fidélité et de loyauté. Avec la loyauté, « un lien d'allégeance rattache l'humain à son ancêtre : c'est une dette à l'égard d'une origine fondatrice. Elle induit un rapport d'obligation pour sa descendance » (Michard, 2005, p. 177). Jamais elle n'est décidée dans l'instant, elle ne donne pas lieu à un choix à faire sinon que « d'accrocher le sujet à une histoire, elle l'enracine dans un contexte » (Id., p. 174). Nous pensons en effet que si l'enfant chef de ménage se sent comme le parent de manière empathique et loyale pour adopter ou s'approprier une place et une fonction parentales, les places et fonctions des parents restent là, présentes dans leur absence ; il tente de les présentifier, de les représenter, de leur donner vie et d'attester, en les exerçant, de leur survivance et de leur transmission.

Une remarque d'explicitation théorique de nos propos doit ici être formulée. Nous distinguons adoption et appropriation de la parentalité selon que l'enfant a émergé ou non à la dialectique de la personne selon l'épistémologie de Jean Gagnepain. Dans les deux cas, il participe à la transmission. Mais, dans le premier cas, il s'inscrit dans le prolongement, fût-il adapté à la situation, de ce dont il s'est imprégné de ses parents. Dans le second cas, il s'approprie l'héritage des parents, dont il reçoit le don et à la fois qu'il désapproprie pour s'en réapproprier et contribuer personnellement à la transmission.

3.2.3 Appartenance : filiation et affiliation

Le gouvernement, les associations non gouvernementales ainsi que certaines familles d'accueil au Burundi furent sensibles au sort de ces enfants orphelins, en tout cas non accompagnés. Les soins physiques étaient au premier rang. Il fallait répondre aux besoins primaires de ces jeunes qui devaient trouver d'abord où habiter, avoir de quoi se nourrir, se vêtir, avoir accès aux soins médicaux, pouvoir bénéficier d'une protection physique, vivre dans la propreté, etc. Ces enfants ont connu des ruptures précoces, imprévisibles, non préparées. Ils ont perdu une stabilité, importante dans leur développement psychique, une stabilité qu'on acquiert parce qu'on se sent en sécurité, parce qu'on peut compter sur son entourage, particulièrement sur ses parents, ses frères et sœurs, sa famille. L'environnement familial est le pilier sur lequel l'enfant s'appuie pour affronter le dehors, comme l'évoque Houzel (2009, p. 6). Cette expérience de la stabilité dans les relations extérieures « sert d'appui et de référence à la conquête de la stabilité intérieure. » Elle maintient à l'intérieur de l'enfant, selon Winnicott, « un sentiment de continuité d'être », le sentiment de continuer d'exister (2010, p. 32). Comme en témoignent les discours recueillis auprès de certains enfants, ils sont passés par plusieurs endroits après la mort de leurs parents : orphelinat, centre d'accueil, une ou plusieurs familles d'accueil, etc. Ce sont encore une fois des ruptures. Et des ruptures qui pourraient expliquer le fait que « l'enfant qui a connu des séparations multiples tend inconsciemment à se comporter de sorte qu'il se fasse rejeter des adultes dont il dépend » (Houzel, 2009, p. 7). Il est possible qu'il se sente révolté inconsciemment contre les adultes, suite à l'incompréhension de ce brusque changement et parce qu'il considère que de toute façon ce ne sont pas ses parents, qu'il se demande pourquoi c'est à eux qu'il doit tendre la main, et inversement pourquoi ce sont eux qui l'aident. Winnicott disait que « dans le fantasme inconscient de l'enfant, c'est fondamentalement à son père ou à sa mère qu'il

adresse ses demandes » (2010, p. 95). Il faut noter que ces ruptures auront néanmoins finalement débouché dans leur cas sur une solution . Vivre dans un ménage d'enfants avec un chef de ménage qui est lui aussi un enfant, est en effet une des solutions trouvées par ces enfants eux-mêmes pour continuer à exister, à survivre. Il leur aurait en effet été possible aussi de devenir enfants « de la rue », ou « dans la rue », comme ce fut le cas pour un certain nombre d'enfants orphelins. Ou ils auraient pu, comme un autre groupe d'enfants, parvenir à s'intégrer dans une famille d'accueil, voire à y appartenir. Ces enfants avaient leur famille sur laquelle ils comptaient, mais les figures principales de cette dernière (les parents) ont disparu, ils se sont retrouvés dans le vide et ont connu une perturbation, une perte survenue très tôt dans leur environnement. Cependant, il existe une fonction d'identification, d'une part, au cadre familial et on parlera de filiation et, d'autre part, à d'autres figures rencontrées qui par ailleurs peuvent constituer des figures d'étayage en termes d'affiliation.

Le psychanalyste Benghozi (2007) différencie les deux concepts. La filiation envisage les liens qui s'établissent entre les ascendants et les descendants d'une famille, à un niveau vertical et diachronique alors que l'affiliation concerne les liens qui se forment à un niveau horizontal et synchronique. Ils correspondent aux liens groupaux d'appartenance (lien d'alliance conjugale mais aussi lien d'appartenance à un groupe, à une institution, à une communauté, à un groupe social,...). Le lien d'affiliation concernerait ce par quoi les membres d'un groupe se sentent proches, se reconnaissent. Guyotat (1995, 2005) parle de la filiation narcissique, à savoir celle qui s'inscrit dans une logique du même, dans le sens d'un fantasme d'immortalité qui se transmettrait de génération en génération. Comme si une partie de nous ne voulait pas mourir et persistait dans notre descendance. Eiguer (2000), d'un point de vue psychanalytique aussi, souligne que l'affiliation n'est pas radicalement opposée à la filiation, mais elle se fonde à partir des failles de celle-ci.

La filiation comprend l'héritage de la famille (image parentale, familiale intériorisée...). Nous sommes étonnée par la référence de ces enfants à l'héritage familial : ils s'appuient, s'identifient à l'image parentale, familiale intériorisée (parent, grands-parents, etc.) malgré la disparition de la famille. Il s'agirait également d'un besoin de se recréer à l'image de sa famille, de prendre soin de son image qui est l'image de la famille disparue. Il s'agit de vouloir faire exister sa famille qui n'est plus à travers ce que l'on est. Cet héritage coûteux constitue en même temps un mécanisme de survie : on crée un soi spécifique et on se recrée à l'image de sa famille.

L'affiliation concerne les liens créés avec les institutions qui s'occupent des enfants chefs de ménages (APECOS, FVS, ...), ainsi que dans des groupes d'appartenance, dans des mini-associations créées par les enfants eux-mêmes (Camps de solidarité, Église,...). Les enfants qui vivent dans les ménages appartiennent et collaborent le plus souvent à plusieurs groupes et associations qui se sont constitués au fil du temps autour d'objectifs surtout utilitaires et pragmatiques. Dans leurs témoignages, ces enfants font la part des choses : ils reconnaissent l'apport de toutes ces entités, des services qu'elles leur rendent, tout en mettant l'accent sur celles dont ils bénéficient dans une visée autre qu'utilitaire. Ainsi existe-t-il des groupes de parole formels et d'autres formes de rassemblement, comme les « *imihari* », camps de solidarité qu'on caractériserait plutôt comme des activités parascolaires, qui s'organisent pendant les vacances scolaires et réunissent autour de deux à trois cents enfants. C'est un moment d'échange portant sur des thématiques différentes abordées par divers intervenants de tous horizons (médecin, juriste, psychiatre, psychologue, sociologue, historien, politicien etc.). Ce peut être un espace important pour ces enfants, qui peuvent réagir, poser des questions, s'exprimer et réintroduire aussi la notion de loisir dans leurs vies, dominées pour le reste du temps par la recherche de survie. Ils disent y « être bien ensemble ». C'est comme s'ils s'y trouvaient comblés par quelque chose de l'ordre d'une gratuité, comme c'était le cas dans leur famille qui n'existe plus. Pour eux, s'y retrouver seulement pour parler ensemble, c'est extrêmement précieux. C'est ainsi que certains groupes furent créés très naturellement à l'initiative même de ces enfants, des espaces de parole, où l'on est plus confiant, plus en sécurité, où on peut déposer, recevoir aussi.

Au Burundi comme ailleurs, l'affiliation et la filiation se déclinent l'une à travers l'autre. Chaque enfant construit son identité et ses liens en se référant à ses parents dans une structure familiale qui noue les rapports entre les générations. Or c'est cette référence, cette référence aux origines de la famille, au principe même d'origination, qui a été attaquée voire qui a disparu, confrontant ces enfants à « la potentialité psychotique » (Aulagnier, 1975) qui rend l'individu incapable de se relier ou de se reconnaître dans le discours de l'ensemble. De nombreux auteurs ont montré l'importance d'une dynamique de recréation d'appartenances groupales, familiales et intergénérationnelles dans des situations comme celle que nous évoquons. Comme l'explique Waintrater, le besoin de reconstitution des familles chez les jeunes rescapés au Rwanda est « le signe de l'urgence psychique provoquée par la destruction symbolique des liens de filiation : à la filiation naturelle se substitue ainsi une affiliation élective à un groupe, solution provisoire, préférable à la désaffiliation totale des premiers

temps d'après le génocide » (2009, p. 418). Et comme le rappelle Paul Jacques, « le groupe constitue un cadre contenant dont les effets sont thérapeutiques, au même titre que ceux du cadre thérapeutique individuel. [...] Le besoin de créer du lien à travers des associations [...] est le symptôme d'un sujet contemporain qui s'interroge sur ce qu'il est, à la fois comme individu singulier et comme être social » (2001, pp. 194-195). Munyandamutsa (2005) en appelle à la nécessité de renouer avec les liens générationnels, d'être inscrit et de s'inscrire dans une appartenance sans laquelle on ne peut pas vivre. Tout ceci nous amène à dire que l'héritage familial, conjugué à l'appartenance à des institutions étatiques et non gouvernementales, à des groupes créés à l'initiative propre de ces enfants vivants seuls, et aux rencontres avec d'autres figures d'étayage (voisin, bienfaiteur, etc.) constitueraient les ingrédients du processus de parentalité précoce déjà évoqué - où un(e) grand(e) frère/sœur, un(e) aîné(e) occupe la fonction parentale mêlée au rôle de grand(e) frère/sœur - et permettraient finalement la reconstruction familiale après la disparition des parents. Ces groupes auxquels appartiennent désormais ces enfants sont des endroits où ils peuvent déposer leur histoire en train de se tisser, comme on le ferait dans sa famille, avec l'espoir d'être écouté. Ce sont des lieux de sécurité, d'expression et de reconnaissance personnelle et collective. Ils accueilleront et contiendront les épreuves affrontées et à affronter. La vie et les paroles des enfants peuvent y prendre sens. C'est que ces groupes émanent des enfants eux-mêmes, qu'ils attestent de leur identité et de leur responsabilité. Certaines actions entreprises ou soutenues par l'Agence officielle pour le développement et l'aide humanitaire d'outre-mer de l'Église catholique de l'Angleterre et du Pays de Galles (*Catholic Agency for Overseas Development*, CAFOD) partent de cette prise en compte incontournable de la démarche personnelle des enfants, du fait que ces groupes sont une des solutions trouvées par ces enfants eux-mêmes pour continuer à exister, à survivre. Soutenir cette initiative propre à ces enfants, de vivre en ménage d'enfants, c'est, comme l'indique la CAFOD, une façon dynamique « de soigner ce mal de la dés-appartenance » (2010, p. 21).

CONCLUSIONS GENERALES

L'étude que nous nous sommes proposé de mener ne concerne pas des enfants présentant des troubles psycho- ou socio-pathologiques particuliers, il s'agit plutôt des enfants évoluant dans des conditions socio-familiales particulières où certains d'entre eux, en particulier les aînés sont obligés d'assumer des rôles parentaux. Ces enfants mènent une vie difficile, ils décrivent leurs états que nous pouvons qualifier de préoccupants suite à de lourdes responsabilités à assumer très jeunes, le sentiment de n'avoir pas eu d'enfance, un sentiment d'abandon, de solitude, une angoisse permanente, un malaise généralisé. Le rôle de l'aîné pour maintenir un équilibre de la famille après la disparition ou l'incapacité des parents à assumer leurs rôles parentaux a été largement discuté dans les pages précédentes. Il fait émerger deux points importants à souligner ici. D'abord, il existerait une valorisation narcissique avec la reconnaissance du sacrifice fait par l'aîné qui a servi les autres, qui s'est dévoué, reconnaissance qui lui permet de se sentir mieux psychologiquement. Ensuite, résulterait un poids énorme de la responsabilité, de ce sacrifice sur un fond de désespoir, de la mélancolie exprimée verbalement mais aussi souvent par le silence.

Notre travail de recherche s'intéresse au développement de l'enfant dans un environnement inhabituel d'absence de parents ou d'incapacité de ces derniers comme nous avons essayé de le montrer. Nous parlons d'une parentalité précoce pour parler de la place parentale occupée par ces enfants sans y être préparés. Ils n'ont pas pu vivre tout ce qu'un enfant peut vivre comme ils l'évoquent dans plusieurs témoignages. Notre constat est que la parentalité évoquée peut encore être questionnée, interrogée de plusieurs manières selon le parcours individuel. Par exemple, être enfant parentifié à dix ans ne serait pas la même chose que l'être à dix-sept ans, même si les compétences de chacun peuvent correspondre à un âge plus élevé certes et que les ressources de chacun, ses appuis peuvent être très différents. La façon dont chacun a été amené à jouer ce rôle d'enfant - parent influence la perception sur le rôle joué. Par exemple, pour certains, c'est une idée qui naturellement est venue de l'aîné, qui décide de jouer ce rôle, pour d'autres, on va devoir jouer ce rôle parce qu'on est le plus grand des autres enfants, sans forcément qu'il y ait un lien de parenté. C'est le cas notamment des enfants vivant à l'orphelinat.

Pour les enfants chefs de ménages, nous avons été étonné par la façon dont ils se sont accrochés de manière digne et surprenante à leur jeune âge, sans rien céder à quelque chose de l'ordre du libertinage, d'un laisser-aller, sans voir la nécessité de la présence d'une autorité (parent/adulte) dans le ménage qui poserait une censure.

Nous nous sommes demandé comment ces enfants en sont arrivés là, ce qui fait qu'à un certain moment ils ont pensé créer un « ménage », une « famille », ce qui est déterminant dans cette construction des ménages d'enfants, ce qui permet qu'ils y arrivent, qu'ils réussissent à y vivre, mais aussi ce à quoi ils renoncent et ce que représente pour eux cette vie menée dans le ménage d'enfants. Une hypothèse que nous essayons de soutenir est que, pour ces enfants, vivre dans un ménage d'enfants est une façon à eux, une tentative singulière, d'arriver à créer un nouveau groupe familial et d'y vivre, en remobilisant la structure sous-jacente de la famille, un essai donc, non sans désespoir, de recréer une espèce de foyer, un foyer que nous dirions simultanément personnel et social, un lieu où vivre, ou plutôt d'abord à partir duquel survivre, sur les cendres de celui pourtant perdu, déréalisé, anéanti après la disparition des parents.

Acte de création

Les enfants vivant dans les ménages sans parents ont pu arriver à cette création d'une « nouvelle structure familiale » grâce aux appuis, aux figures d'étayage tant au niveau de la filiation que de l'affiliation. Au niveau de la filiation, il s'agit de l'héritage, de l'intériorisation, de l'identification, parfois même de l'idéalisation de l'image, de la représentation parentale et familiale et, au niveau de l'affiliation, du soutien, tant matériel que moral et psychologique de l'institution, du voisin, du groupe d'appartenance, etc. Cette création ou/et recréation d'un milieu familial a donc pu se réaliser, d'une part, en raison de cette imago de la famille que ces enfants avaient intériorisée et, d'autre part, par le soutien et l'appui de nombreuses organisations qui non seulement ont apporté un appui matériel et financier, mais ont aussi favorisé la constitution de différents milieux d'appartenance, et dont les membres ont pu être tuteurs de résilience. Nous pensons que ces figures d'étayage ont permis un acte de création, la création de quelque chose qui n'existait pas. C'est comme commencer au temps zéro ; créer un soi spécifique en opposition avec ce que propose la société, orphelinat, famille d'accueil, etc., non au sens négatif du terme, mais au sens où ce groupe d'enfants reconnaît qu'il a des besoins vitaux à se faire reconnaître pour survivre. Mais le prix à payer était lourd : ces ménages n'ont pu se constituer qu'au prix d'une émancipation précoce et d'un renoncement au statut d'enfant et à tout ce qu'il implique, notamment le risque de parentification..

En parlant plus particulièrement de groupes tels que la FVS et l'APECOS, appelés familles artificielles au Burundi, Nkurunziza et Bikorimana (2010, p. 275) considèrent que ces familles sont « des organisations familiales à part entière », car ces familles en question ne fonctionnent pas sur le mode associatif simple, donc pas n'importe comment, mais elles apportent la protection, la sécurité, la reconnaissance, la socialisation que les familles disloquées suite à la disparition des parents offraient. Les deux auteurs parlent de « tentative de récréation » à propos de ces organisations groupales. C'est une idée intéressante, mais nous ajouterons à ce propos qu'il n'est pas possible d'offrir à ces enfants ce que leur offraient leurs parents avant leur disparition, qu'il s'agit simplement de faire avec, de vivre avec ce manque que personne d'autre ne pourra combler. Tout ce qui est possible, c'est accepter l'offre d'autres personnes par substitution aux parents. Pour Waintrater, il s'agit d'un « semblant d'organisation familiale » (2009, p. 416). La dénomination proposée par ces trois auteurs et leur recherche de compréhension de ces groupes d'enfants qui tentent de s'organiser sur un fond de transmission filiale nous incite à réfléchir sur la difficulté de nommer et de comprendre le phénomène des ménages d'enfants. Certains de nos interviewés nous ont souvent témoigné qu'une vraie famille évidemment « c'est là où il y a des parents ou des adultes ». En effet, ces ménages d'enfants seraient des familles artificielles, car ce ne sont pas des familles qu'on avait l'habitude de voir, mais des créations symboliques qui se fondent sur la recherche du « familial » perdu. Ces ménages d'enfants sont-ils par ailleurs « un semblant d'organisation familiale », avec en arrière-fond le besoin de faire « comme » la famille ? Certes, dans l'idée de suppléance, de substitution aux parents. Mais nous soutiendrons l'hypothèse d'une organisation qui prend modèle sur le système familial, d'un processus visant à (re)créer une organisation familiale qui ne doit pas être considérée comme un semblant, une fausse, une pseudo-organisation familiale, même si ce ne sera jamais la construction à l'identique d'une famille comme avant.

Cette tentative de (re)créer serait un mécanisme de deuil dans le sens où il y a production de formations substitutives à ce qu'on a perdu, une suppléance à la perte et non pas son équivalence ; il n'y a pas un véritable remplacement mais bien la resignification du manque, dans la mesure où il s'agit de transformer les choses pour accepter le manque. Dans un processus de deuil, Freud montre que « nous ne savons renoncer à rien. Nous ne savons qu'échanger une chose contre une autre et ce qui paraît être renoncement n'est en réalité que formation substitutive » (1971, p. 71). En se référant aux idées de Freud, Kinable (2008) souligne qu'il s'agit de procéder de la réalité psychique à une modification de soi-même, à une métamorphose interne du moi par des processus d'intériorisation, d'introjection et

d'identification qui sont les mécanismes par lesquels le moi lui-même se constitue au sens de se promouvoir et de se faire devenir lui-même. C'est en quelque sorte travailler un objet interne quand celui externe fait défaut, et à vrai dire c'est le travail de deuil qui se réalise.

Somme toute, notre recherche nous aura fait constater que le processus de parentification chez les enfants burundais se présente en termes de substitution et non en termes de transmission. Les enfants parentifiés se substituent à leurs parents en assumant des rôles parentaux, mais ils ne participent pas à la transmission de l'histoire familiale telle que donner le nom à l'enfant comme le feraient les parents. Ils ne sont pas des parents, mais ils font comme les parents.

Ressources et limites méthodologiques

Nous avons recueilli les données par les différents outils déjà décrits : l'entretien semi-directif et le modelage. Quelques points ont attiré davantage notre attention.

Premièrement, la technique proposée de l'entretien interroge la particularité culturelle. Les Burundais étant considérés comme ne parlant pas beaucoup, s'ouvrant difficilement, nous n'étions pas sûr de pouvoir récolter les données par la méthode de l'entretien. Et pourtant nous avons été impressionné par la manière dont les interviewés ont produit leurs réponses. Grâce à cette technique, nous avons pu être à l'écoute du sujet et avons senti son besoin de se faire connaître et d'être reconnu par un destinataire.

Deuxièmement, nous avons été interpellé par les attentes par rapport à notre recherche. Les personnes rencontrées, nous posaient des questions de ce genre : « Que ferez-vous de ce que nous vous disons ? Allez-vous revenir nous voir ? Est-ce que nous pourrions avoir accès aux résultats à la fin de votre recherche? Etc. »

Etre à l'écoute de ces enfants, co-construire avec eux leur histoire en essayant de répondre à leurs questions fondamentales et concrètes, mettre des mots sur leur vécu nous a semblé permettre un travail d'élaboration, de symbolisation, avoir un effet thérapeutique. Nous avons pensé à utiliser le modèle du récit de vie à la manière préconisée par Michel Legrand, mais comme l'indique la littérature cette méthode a été conçue pour les adultes, qui sont donc davantage dans un rapport avec eux-mêmes, qui racontent à partir de leur position d'aujourd'hui toutes les périodes et sphères de leur vie (naissance, enfance, adolescence, vie scolaire, vie familiale, vie amoureuse, mariage, vie de couple, vie professionnelle, etc). Par ailleurs, l'autre outil qu'est le modelage a servi de médiation pour les entretiens avec les

enfants. Il a permis également de voir la place que l'enfant se donne dans la famille mais aussi celle qu'elle donne aux autres membres de la famille. Il importe de souligner que la nature qualitative de notre recherche pose un problème de représentativité. En effet, une étude s'appuyant sur les discours d'un nombre restreint de personnes ne saurait prétendre à être représentative: « *dans la perspective d'une recherche qualitative, c'est davantage l'exemplarité des cas retenus qui importe, non leur caractère représentatif au sens statistique du terme*» (Mayer, *et al.*, 2000, 186). Ainsi, ce travail n'est révélateur que du vécu de chacun des enfants et adolescents qui constituent notre échantillon.

Au chapitre de nos compétences de chercheur sur le terrain, cette recherche aura été riche d'expériences. Globalement, nous pouvons affirmer que rares sont les entretiens totalement réussis et rares, ceux totalement ratés, c'est-à-dire inutilisables, sans substance. Pour pallier aux difficultés et, il faut bien l'admettre, pressé par les impératifs d'efficacité, nous avons souvent laissé de côté nos velléités de conduire des entretiens de type phénoménologiques et dirigé les conversations davantage que nous l'envisagions. Nous retenons que, malgré de louables intentions -volonté d'établir une relation chercheur / participant la plus égalitaire possible -il est fréquemment arrivé que cette posture mette les participants mal à l'aise. Ceci s'explique par plusieurs facteurs. En premier lieu, nous n'avons probablement pas toujours bien présenté nos intentions à nos interlocuteurs. D'autre part, eux comme nous étions vraisemblablement imprégnés d'un modèle traditionnel d'entretien difficile à surmonter. Globalement, ils s'attendaient à se faire poser des questions et à y répondre, ce qu'ils faisaient le plus souvent assez brièvement, attendant la question suivante. Comme bien des interviewés, ils se demandaient périodiquement si leurs propos étaient pertinents. Cela serait peut-être dû au rapport des Burundais à la parole, marqué par les interdits, les restrictions et le silence.

Perspectives de recherches ultérieures

La question de la transmission quand ces enfants seront à leur tour parents, mériterait de faire l'objet d'une étude spécifique. Nous avons différencié cette parentalité de celle qu'ils ont dû hériter par la force des choses. Qu'en est-il de celle souhaitée ? Qu'est-ce que l'on transmet à son propre enfant ? Comment passer du statut de parent précoce qu'on peut dire « hérité » de son histoire à celui du parent de ses propres enfants, qu'on peut qualifier de souhaité, voulu, désiré. Y aurait-il une résonance entre ces deux types de parentalité ? Avec ce parcours d'enfant parentifié, qu'est-ce qui se joue au niveau de la transmission ? Nous avons observé

chez plusieurs enfants, surtout les enfants chefs de ménages, le désir de faire de préférence un mariage avec une personne qui a connu la même enfance qu'eux, qui leur ressemble : un conjoint qui comprend peut-être mieux qu'un autre, car lui-même a vécu la même situation. Ne serait-il pas préférable de choisir quelqu'un de différent pour diminuer le risque de parentification, pour permettre l'ouverture vers d'autres possibles non pathologiques, comme le préconise Haxhe ? La comparaison entre les deux types de situation pourrait être intéressante. Il serait donc intéressant pour nous résumer, de mener une étude sur le devenir des anciens enfants parentifiés et des anciens enfants chefs de ménages.

Proposition d'un dispositif d'accompagnement

Des actions devraient être entreprises en vue de proposer une intervention préventive dont le but serait de réduire autant que faire se peut la parentification et d'interrompre la transmission transgénérationnelle. L'objectif primordial serait de réduire le besoin qu'a un parent de recevoir des soins de la part de son enfant. Dans ce but, un travail peut être effectué pour réduire les conflits entre les parents, réduisant ainsi la probabilité que l'enfant puisse être placé dans une situation de clivage de loyauté où il est obligé de soutenir le parent fragilisé devenant du coup déloyal envers l'autre parent. Il faut donc faire en sorte que les enfants soient « détriangulés » de la relation parentale. Un travail transgénérationnel incluant un travail avec les grands-parents pourra également être envisagé. Nous avons vu avec Legoff (1999) que « plus la parentification est reconnue, moins elle entraîne de troubles et de dommages, moins elle est pathologique, moins elle atteint la confiance relationnelle ». A ce propos, comme certains éléments de la situation familiale ne peuvent pas être modifiés dans l'immédiat, (maladie d'un parent, mort d'un parent, divorce des parents,...), les parents, en reconnaissant la contribution de l'enfant marquent leurs réengagements éthiques dans la relation. De cette manière, ils participent activement au processus de construction de la confiance et trouvent de nouvelles voies pour exprimer leur sollicitude de parents. Il ne s'agit pas d'une compréhension intellectuelle de la situation de l'enfant parentifié, mais il s'agit plutôt pour le parent de prendre un nouvel engagement dans la relation avec l'enfant. Les parents ont également besoin d'être soutenus dans leurs responsabilités parentales afin d'éviter que ce soit les enfants qui se retrouvent dans l'obligation d'assumer ces responsabilités parentales. Il est aussi important d'aider l'enfant à trouver et à assumer une

nouvelle place dans la famille sans pour autant que son expérience d'enfant parentifié soit disqualifiée et qu'il soit plus difficile d'aider ses parents quand ceux-ci en ont besoin.

Pour les adolescents chefs de ménages, nous pensons qu'il convient d'aménager un dispositif favorisant leur capacité à être résilient et « à donner sens à leur souffrance ». Delcroix parle « des ressources subjectives » (2010, p. 44.) que peut procurer le travail individuel ou groupal, pour se donner les capacités de rebondir en partant d'une situation difficile ou traumatique. Par notre expérience, nous avons remarqué combien ce moment d'entretien était précieux. Ce fut une occasion pour nos participants de trouver un destinataire de leur parole alors qu'auparavant ils n'avaient pas pu évoquer ce qui s'était passé en vue de la reconnaissance de leur vécu, qu'il n'y avait eu aucun moment pour se questionner sur leur existence. Dans la partie théorique, nous avons compris que la résilience est un processus qui fait qu'à certains moments on est résilient ou résistant et à d'autres pas. La capacité de résilience reste un mystère: le mystère qu'on ne sait pas ce qui fait qu'on est résilient ou pas. La capacité de résilience individuelle peut dépendre de plusieurs facteurs, notamment de la qualité des soins reçus, de l'éducation de base par sa famille d'abord et l'environnement en général. Dans les deux cas, la qualité de l'autre est d'une importance capitale, la pierre angulaire. Mais, pour ces enfants évoqués vivant dans les ménages, qui n'ont pas été entourés et choyés par une mère, des parents, une famille, etc., rencontrer quelqu'un et pouvoir se raconter, c'est une façon de leur rendre le soutien perdu et c'est bien ce que devrait permettre notre rôle de psychologue.

BIBLIOGRAPHIE

- Adler, A. (1950). *Le sens de la vie. Etude de psychologie individuelle*. Paris : Petite Bibliothèque payot
- Ainsworth, M.D.S., Blehar, M.C., Waters, E., Wall, S. (1978). *Patterns of attachment: A psychological study of the strange situation*. Hillsdale, NJ : Lawrence Erlbaum Associates.
- Alexander, P.C.(1992). Application of attachment theory to the study of sexual abuse. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 60, 2, 185-195.
- Angel, S. (1997). Des frères et des sœurs, les liens complexes de la fraternité. Paris : Robert Laffont.
- Anzieu, A. (2004). Entretien avec Annie Anzieu par Alain Braconnier. *Le Carnet Psy*, 2229.
- Arènes J.(1997) . *Y a-t-il encore un père à la maison ?* Editions Fleurus
- Aulagnier, P. (1975). *La violence de l'interprétation. Du pictogramme à l'énoncé*, Paris : PUF.
- Bardin, Laurence. (1998). *L'analyse de contenu*, ge éd. corr. Coll. « Le Psychologue ». Paris: PUF
- Barnett, B., Parker, G. (1998). The parentified child : early competence or childhood deprivation ? *Child & Adolescent Mental Health*, 3, 4, 146-155.
- Bastard, M. (2005). *Population précarisée en souffrance psychique. Des réponses professionnelles à améliorer*. *Empan*, 60(4), 110-115.
- Bédard, J. (2002). *Familles en détresse sociale : approches interdisciplinaires et communautaires...*, *Thérapie Familiale*, 23(2), 157-173.

Bee, H & Boyd, D. (2003). *Psychologie du développement*. Les âges de la vie. Bruxelles : De Boeck Université.

Bellour R. et Clément C.(1979) *Claude Lévi-Strauss*. Paris : Gallimard

Benghozi, P., (2007), « Transmission généalogique de la trace et de l’empreinte : temps mythique en thérapie psychanalytique », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de la pratiques de réseaux* 38 (1), 43-60.

Berlin L.J., Cassidy J. (1999) « Relations among relationships : Contributions from attachment theory and research » (pp. 688-712), in Cassidy J., Shaver P.R. (eds.) : *Handbook of attachment: Theory, research, and clinical applications*, Newyork: Guilford Press.

Bernard, R & de Muylder, R. (2006). *La fragilité des familles liée aux contextes socioéconomiques*. Bruxelles, Belgique : ATD Quart Monde WallonieBruxelles a.s.b.l.

Bergner, R.M., Horton, C.B. (1995). Parentification and caretaker syndrome : An empirical investigation. *Family Therapy*, 22, 3, 157-164.

Bideau, J., Houde, O. & Pedinielli, J.L., (1993), *L’homme en développement*, Paris : PUF.

Bigangara, J.B. (1986). *Pour une anthropologie de la famille et du mariage traditionnels au Burundi*. Bujumbura : Presse Lavigerie

Blanchet, A. (1986). *L’Entretien dans les sciences sociales : l’écoute, la parole et le sens*, Paris : Dunod.

Bonvalet, C. et Lelievre, E., (1995). *Du concept de ménage à celui d’entourage : Une redéfinition de l’espace familial*. Sociologie et sociétés. Vol. 27. n°2, 177-190.

Boszormenyi-Nagy I., Spark G.M.,(1973). *Invisible loyalties : Reciprocity in intergenerational family therapy*, Harper et Row, New York.

Boszormenyi-Nagy, I., & Spark, G.M., (1984). *Invisible loyalties*, N.Y: Harper & Row.

Boszormenyi-Nagy, I., Krasner, B.R., (1986). *Between give and take : A clinical guide to contextual therapy*. Brunner/Mazel Publisher. *family therapy*. Harper Collins Publishers.

Bourdieu, P. (1980) . *Questions de sociologie*, Paris : Editions de Minuit.

Bouregba, A. (2011). *L'enfant et son parent. L'histoire d'une empreinte*, Paris : Dunod.

Bourguignon, O. & Coll. (1999). *Le fraternel*. Paris : Dunod.

Bowen, M. (1984). *La différenciation du Soi. Les triangles et les systèmes émotifs familiaux*. Paris : ESF.

Bowlby, J. (2002). *Attachement et perte. Volume 1. L'attachement*. Paris, PUF.

Brackelaire, J.-L. (1995), *La personne et la société. Principes et changements de l'identité et de la responsabilité*. Bruxelles: De Boeck Université.

Burkett, L.P., (1991). Parenting behaviors of women who were sexually abused as children in their families of origin. *Family Process*, 30, 4, 421-434.

Byanafashe, D. (1997). La famille comme principe de cohérence de la société rwandaise traditionnelle , *Cahiers Lumière et Société, Histoire*, 2 (6), pp. 3-26.

Byng-Hall J., Campbell D.C.(1981). Resolving conflicts in distance regulation : An integrative approach ., *Journal of Marital and Family Therapy*, 1981 ; 7: 321-330

Byng-Hall, J. (2008). The significance of children fulfilling parental roles : implications for family therapy. *Journal of Family Therapy*, 30, 2, 147-162.

CAFOD, (2010), *Projet d'appui psychosocial et de cohésion des communautés au Burundi Soigner le trauma et accompagner le processus global de reconstruction*, Rapport non publié, Bujumbura

Caillé, Ph. & Rey Y., (2004), *Les objets flottants. Méthodes d'entretiens systémiques*, Paris : Fabert.

Camilleri C.- Cohen-Emerique M. (1989) (sous la dir.), *Chocs de cultures : concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*. L'Harmattan : Paris.

.Cassagne J., Reveyrand-Coulon O., (2004). *Filiation et interdits : Quels pères ?* In *Psychologie et Education* n° 56, pp. 15-30

Cassidy J., Berlin, L.J. (1994). The insecure/ambivalent pattern of attachment. Theory and research », *Child Development*, 65: 971-991.

Cassidy J., Shaver P.R.(1999) (eds.) : *Handbook of attachment: Theory, research, and clinical applications*, Guilford Press, New York.

Castelain Meunier, C. (2001). La complexité contemporaine de la répartition et de la prise des places parentales. In C. ZaoucheGaudron (dir.), *La problématique paternelle* (pp.123-141). Ramonville-Saint-Agne, France : Eres.

Castoriadis, C., (1997). *Les carrefours du Labyrinthe V*, Paris: Seuil.

Chase, N.D., Deming, M.P., Wells, M.C., (1998). Parentification, parental alcoholism, and academic status among young adults. *American Journal of Family Therapy*, 26, 2, 105-114.

Chase, N.D., (1999). *Burdened children : Theory, research and treatment of parentification*. Sage, Thousand Oaks, California.

Cingolani, P. (2005). *La précarité*. Paris : PUF.

Cuynet, P. (2003). *Les enjeux psychiques de la transmission*. Paris : L'Harmattan.

Cook-Darzens S, (2009). « La fratrie, dans l'ombre de l'anorexie mentale », *Thérapie familiale*, 30 (3), 327-352. DOI : 10.3917/tf.093.0327

Cyrulnik, B., (2008). *Autobiographie d'un épouvantail*. Paris : Odile Jacob.

Cyrulnik, B., (2010), *La résilience. Entretien avec Boris Cyrulnik*, Paris : Le bord de l'eau.

Deana, C. (2004). Introduction. In G. Greiner (dir.), *Fonctions maternelle et paternelle* (p.85-86). Ramonville-Saint-Agne, France : Eres.

De Ketelle, J.M., & Roegiers, X. (1993). *Méthodologie du recueil d'informations. Fondements des méthodes d'observations de questionnaires, d'interviews et d'études de documents*, (2ème édition), Bruxelles : De Boeck.

de la Cour, D. & Masson, O. (2006). *Le logement des plus pauvres : techniquement, socialement, symboliquement*. Bruxelles, Belgique : ATD Quart Monde WallonieBruxelles a.s.b.l.

Delaisi De Parseval G.(1981) . *La part du père*. Paris : Ed du Seuil.

Delcroix, C., (2010), *Education(s) et réseaux de sociabilité. Parcours de jeunes en difficulté*, Paris : Petra.

de Léonardis, M. & Prêteur, Y. (2005). *Précarités et scolarités*. Empan, 60(4), 101-107.

de Peretti, G. (2005). *Précaire : une catégorie instable et fragile*. Empan, 60(4), 1423.

Dessoay, E., Stassart, M., Courtois, A., Bernaerts, G., De Keyser, A., Nyssens, G., *et al.*, (2005). Parentification - infantilisation. Le processus d'individuation de la mère d'Anne. *Thérapie familiale*, 26, 1, 37-53.

de VILLERS, G., (1996), *La recherche et la formation en récit de vie à l'institut de formation en sciences de l'Education-F.O.P.A.*, Université Catholique de Louvain

Deslauriers, Jean-Pierre et Michèle Kérisit. (1991). *Les méthodes qualitatives en recherche sociale: problématiques et enjeux* (Rimouski). Conseil québécois de la recherche sociale
Gouvernement du Québec.

Dupont, J., (2008). « La notion de trauma selon Ferenczi et ses effets sur la recherche psychanalytique ultérieure », *Revue de psychanalyse filigr@ne*, 17

Earley, L., Cushway, D. (2002). The parentified child. *Clinical Child Psychology and Psychiatry*, 7, 2, 163-178.

Eiguer A et al. *Le générationnel. Approche en thérapie familiale psychanalytique.* (1997) .
Paris : Dunod

Eiguer A.(1998). *Clinique psychanalytique du couple.* Paris : Dunod

Eiguer, A. (2000), Filiation ou lien filial ? *Le divan familial. Blessure de filiation*, 5,13-25.

Erny, P.(1999). *L'enfant et son milieu en Afrique Noire*, Paris : L'Harmattan.

Faget, J., cité par Martin, C., « La parentalité : une question politique », in D. Coum (dir.). (2006). *La famille change-t-elle ?* Toulouse : Érès.

Ferenczi, S. (2004). *Confusion de langue entre les adultes et l'enfant.* Paris : Payot, Petite Bibliothèque Payot. (Oeuvres complètes de 1927 à 1933).

Fitzgerald, M.M., Schneider, R.A., Salstrom, S., Zinzow, H.M., Jackson, J., Fossel, R. V., (2008). Child sexual abuse, early family risk, and childhood parentification : Pathways to current psychosocial adjustment. *Journal of Family Psychology*, 22, 2, 320-324.

Fontaine, P. (2002). À la rencontre du temps des familles défavorisées. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 28(1), 175201.

Freud, S. (1971) [1933], *Essais de psychanalyse appliquée*, Paris : Gallimard.

Freud, S., (1973), [1908], « Les fantasmes hystériques et leur relation à la bisexualité », in *Névrose, psychose et perversion*, Paris, PUF, 149-155.

Freud, S., (1998), [1911], « *Formulations sur les deux principes de l'advenir psychique* », in *Œuvres complètes*. Paris : PUF.

Freud S. (1923, 1965), *Totem et Tabou*. Editions Payot, 2001.

Fullinwider-Bush, N., Jacobvitz, D.B., (1993). The transition to young adulthood : Generational boundary dissolution and female identity development. *Family Process*, 32, 1, 87-103.

Gagnepain J., (1994). « Leçons d'introduction à la théorie de la médiation », *Anthropologiques*, 5, Louvain-la-neuve, Peeters, Bibliothèque des cahiers de l'institut de linguistique de Louvain.

Gauchet, M. & Quentel, J.-CL. (dir.) (2009). *Histoire du sujet et théorie de la personne. La rencontre Marcel Gauchet-Jean Gagnepain*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

George C., Solomon J. (1999). « Attachment and caregiving : The caregiving behavioral system » (pp. 649-670), in Cassidy J., Shaver P.R. (eds.) : *Handbook of attachment : Theory, research, and clinical applications*, Guilford Press, New York.

Ginsberg-Carré,C. (2006). « Le frère de mon frère n'est pas mon frère ». *Dynamique des fratries dans les familles recomposées*. *Imaginaire & Inconscient*, 18(2), 193-202.

Glasser, B.G, & Strauss, A. L., (1967). *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago, IL, Aldine (2010). [*La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, A. Colin].

Godelier , M. (2005a) *Métamorphoses de la parenté*. Fayard

Godelier, M. (2005b). *Parenté, famille, interdits sexuels*. 572ème Conférence de UTLS. Université Paris Descartes. Janvier 2005.

Goglia, L.R., Jurkovic, G.J., Burt, A.M., Burge-callaway, K.G. (1992). Generational boundary distortions by adult children of alcoholics : Child-as-parent and child-as-mate. *The American Journal of Family Therapy*, 20, 4, 291-299.

Goldbeter Merinfeld, E. (2004), « Fratrie, jamais plus enfant unique. Introduction », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 32 (1), p. 5-10. DOI : 10.3917/ctf.032.0005

Gopfert M., Webster J., Seeman M.V. (1996). *Parental psychiatric disorder : Distressed parents and their families*, New York: Guilford Press.

Govindama, Y. & Scelles R. (2012), « Éditorial », *Dialogue*, 2 (196), pp. 5-9. DOI: 10.3917/dia.196.0005

Greenberg M.T.: «Attachment and psychopathology in childhood» (pp. 469-476), in Jacobvitz D.B., Hazen N. (1999) . « Developmental pathways from infant disorganization to childhood peer relationships » (pp. 127-159), in Solomon J., George C. (eds.) : *Attachment disorganization*, New York: Guilford Press.

Guyotat, J. (1995). *Filiation et puerpéralité du lien. Logique du lien*. Paris : PUF.

Guyotat, J., (2005), Traumatisme et lien de filiation, *Dialogue. Recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, 168 (2), 15-24.

Hamed, A., Chatelle, N. & de Beckere, E., (2008). « La fratrie oubliée dans les situations d'inceste », *Enfances & Psy*, 2 (39), p. 167-173. DOI : 10.3917/ep.039.0167

Haxhe, S. (2002). *Le complexe de l'intrus, ou l'effet de l'écart d'âge sur le devenir des membres d'une fratrie*. *Dialogue*, 157,107-116.

Haxhe, S. (2010). « Nouvelles fratries? », in D'Amore, S. (dir.), *Les nouvelles familles* (223-242), Bruxelles, De Boeck.

Haxhe, S. (2011). *Étude du processus constitutif de la parentification au sein de la famille dynamique*. Thèse de doctorat non publiée. Université de Liège. Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

Hayez J.Y. (1981). Table ronde *le paternage*. Colloque international : *les pères d'aujourd'hui*. Paris, Janvier 1981.

Héritier F.(1981). *L'exercice de la parenté*. Hautes études. Gallimard Le Seuil.

Houzel D., CATOIRE G.,(1994). *La famille comme institution*. Paris : Apsygée.

Houzel D., *Les dimensions de la parentalité*. In *Journal de la psychanalyse de l'enfant*, n° 21, Bayard, 1997.

Houzel , D. (1999). *Les enjeux de la parentalité*. Paris : Érès.

Houzel , D. (2002). « Les enjeux de la parentalité », in L. Solis-Ponton (dir.), *La parentalité, défi pour le troisième millénaire*, un hommage international à S. Lebovici, Paris, PUF, pp. 61-72.

Houzel , D. (2009). « Les axes de la parentalité », *Rhizome*, 37, 4-8

Hurstel, F. (2001). Malaise dans la filiation paternelle : que devient la fonction du tiers. *Cliniques Méditerranéennes*, 64, 5-19.

Hurstel, F. (2004). Fractures dans la paternité: leurs enjeux pour le rôle et la fonction des pères contemporains. *Le Coq-héron*, 179, 69-82.

Jacobvitz, D.B., Bush, N.F. (1996). Reconstructions of Family Relationships : Parent-child alliances, personal distress, and self-esteem. *Developmental Psychology*, 32, 4, 732-743.

Janne, P., Reynaert, C., Jacques, D., Tordeurs, D., Zdanowicz, N. (2000). Associer la famille au traitement ? La demande en thérapie familiale : Vingt ans après. *Thérapie familiale*, 21, 4, 391-403.

Jacobvitz D.B., Riggs S., Johnson E.(1999) : « Cross-sex and same-sex family alliances : Immediate and long-term effects on sons and daughters » (pp. 34-55), in Chase N.D. (ed.) : *Burdened children: Theory, research, and treatment of parentification*, Sage Publications, Thousand Oaks CA.

Jacques, P. (2001). « Trauma et culture. De la mémoire collective à la reconstruction psychique », *Cahiers de psychologie clinique*, 17 (2), 189-198.

Jones, R.A., Wells, M. (1996). An empirical study of parentification and personality. *American Journal of Family Therapy*, 24, 2, 145-152.

Juillerat B.(1995). *L'avènement du père. Rite, représentation, fantasme dans un culte mélanésien*. Paris : CNRS Editions

Jurkovic, G.J., Session, M.W., (1986). *The parentification questionnaire : Department of psychology*. Georgia State University, Atlanta.

Jurkovic, G.J., Jessee, E.H., Goglia, L.R., (1991). Treatment of parental children and their families : Conceptual and technical issues. *The American Journal of Family Therapy*, 19, 4, 302-314.

Jurkovic, G.J. (1997). *Lost childhoods : The plight of the parentified child*. Brunner/Mazel, Inc., New York.

Kaes , R.(199). *Transmission de la vie psychique entre générations*. Paris : Dunod .

Kaes , R. (2008). *Le complexe fraternel*, Paris : Dunod.

Kamiya, I. (1964). *Education familiale coutumière en Afrique*. Kigali, SNEC.

Kananura, J. C. (1980), *Uburezi-shingiro bw'i Burundi*. Bujumbura, Presse Lavigerie

Kaufmann, Jean-Claude et François De Singly. (1996). *L'entretien compréhensif* Paris: Armand Colin.

Kazina, I.-M. (2002). *Propositions pour une pastorale familiale inculturée au Burundi*. Au cœur de l'Afrique, 1-2, 139-175.

Kelley, M.L., French, A., Bountress, K., Keefe, H.A., Schroeder, V., Steer, K., *et al.*, (2007). Parentification and family responsibility in the family of origin of adult children of alcoholics. *Addictive Behaviors*, 32, 4, 675-685.

Kinable, J. (2008). *Criminologie psychologique*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, Faculté de Droit et Ecole de criminologie, cours inédit, Master en criminologie.

Lackie, B. (1984). « Learned responsibility and order of birth: A study of 1,577 social workers », *Smith College Studies in Social Work*, 54, 117-138.

Lallemand S.(1988). *La mangeuse d'âmes. Sorcellerie et famille en Afrique*. Paris : L'Harmattan

Lallemand S., *Filiation*. In Houzel D.(2000) (sous la dir) Dictionnaire de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent. Paris : PUF.

Lamour M., Barraco M.(1998). *Souffrances autour du berceau*. Gaëtan Morin éditeur.

Laplanche J., et Pontalis JB (1967). *Vocabulaire de la Psychanalyse*. Paris : PUF (éd.1992).

Larousse, *Grand Dictionnaire de la Psychologie*. Larousse-Bordas, 1999.

Leader, D. (2002). Sur l'ambivalence maternelle. *Savoir et Clinique*, 1(1), 43-49.

Leboobe K., *Parentalité et migration. La matrilinearité en Belgique*. Mémoire de Master1. (Ss dir) Duret I., Bibliothèque des sciences humaines et sociales, Bruxelles, 2005-2006.

Le Camus, J. (2000). *Le vrai rôle du père*. Paris : Odile Jacob.

Le Camus, J. (2009). *Le père et l'enfant : à l'épreuve de la séparation*. Paris : Odile Jacob

Le Goff, J.F. (1994). L'enfant, parent de ses parents. I. Boszormenyi-Nagy et la parentification. *Dialogue*, 125, 49-58.

Le Goff J.-F.(1999) . *L'enfant, parent de ses parents. Parentification et thérapie familiale*. Paris : L'Harmattan

Le Goff, J.F. (2005). Thérapeutique de la parentification : Une vue d'ensemble. *Thérapie familiale*, 26, 3, 285-298.

Le petit Robert(2011). Dictionnaire de la langue française. Paris : Editions Le Robert.

Lévi-Strauss, C. (1949). *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris : PUF.

Lévi-Strauss C.(1967) . *Les Structures élémentaires de la parenté*. Mouton.

Main M., Kaplan N., Cassidy J.(1985) : « Security in infancy, childhood, and adulthood: A move to the level of representation» (pp. 66-104), in 1.Bretherton L., WATERS E. (eds.) : Growing points of attachment theory and research. *Monograph of the Society for Research in Child Development*, 50 [1-2], Serial No. 2091. The University of Chicago Press, Chicago.

Maniragaba, B. (1987). *Umuco ndundi n'ingingo zawo (1) Umuco mwiza mu Bantu ni ishingiro ry'amajyambere nyayo*. Bujumbura: Ed.Presse Lavigerie

Marcelli, D. (2003). *L'enfant, chef de la Famille*. Paris: Editions Albin Michel.

Maric, M. (2004). Trente ans de lutte contre l'exclusion et d'accroissement de la précarité . *Mouvements*, 3334, 135141.

Marvin R.S., Sterwart R.B.(1990) : « A family systems framework for the study of attachment” (pp. 51-86), *in* Greenberg M.T., Cicchetti D., Cummings E.M. (eds.) : *Attachment in the preschool years: Research and intervention*, The University of Chicago Press, Chicago.

Mayer, Robert, F. Ouellet, M-C. St-Jacques et D. Turcotte. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Montréal: G. Morin.

Mbemba-Ndoumba G.(2006). *Les Bakongo et la pratique de la sorcellerie. Ordre ou désordre social*. Paris : L’Harmattan.

Métraux, J.C., (2003). *Deuils collectifs et création sociale*, Paris : Dispute.

Meynckens-Fourez, M. (1999). La fratrie, le point de vue éco-systémique. In E. Tilmans-Ostyn & M. Meynckens-Fourez (dir.), *Les ressources de la fratrie* (pp. 37-68). Ramonville Saint-Agne : Erès.

Meynckens-Fourez, M., Henriquet-Duhamel, M.C.(2005). *Dans le dédale des thérapies familiales*. Ramonville : Erès

Michard, P. (2005). *La thérapie contextuelle de Boszormenyi-Nagy. Une nouvelle figure dans le champ de la thérapie familiale*, Bruxelles : De Boeck.

Mika, P., Bergner, R.M., Baum, M.C. (1987). The development of a scale for the assessment of parentification. *Family Therapy*, 14, 3, 229-235.

Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNRRNDPHG, 2008). Politique Nationale Burundaise en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables. Adoptée le 24/ Septembre 2008.

Minuchin, S., Montalvo, B., Guerney, B.G., Rossman, B.L., Schumer, F. (1967). *Families of the slums : An exploration of their structure and treatment*. Basic Books, New York.

Minuchin ,S. (1974). *Families and family therapy*, Harvard University Press, Cambridge.

Minuchin, S. (1998). *Familles en thérapie*, Toulouse : Érès.

Muldorf, B. (1972). *Le métier de père*. Casterman.

Munyandamutsa, N. (2005). « Renouer avec les liens générationnels », in J. FURTOS et Ch. LAVAL (dir.), *La santé mentale en actes. De la clinique au politique*, (pp. 83-89), Toulouse : Érès.

Naniwe-Kaburahe, A.(2003). *Analyse de la situation des orphelins*. Bujumbura, APRODEC. Janvier, 2003. pp. 47-59.

Nations Unies (2010). Second rapport périodique sur la convention relative aux droits de l'enfant du 17 juillet 2008.p.16.

Ndayambaje, J.D. (2007). *Mbaye uwande?*, Bujumbura , Éd. Presse Lavigerie

Neuburger, R. (1995). *Le mythe familial*. Paris : ESF.

Neuburger, R., 1998. Préface. In B. Dollé-Montglond (Ed.), *Introduction aux thérapies familiales : une pensée, des pratiques*. Paris : ESF

Neuburger, R., (2003). « Relations et appartenances », *Thérapie Familiale*, 24 (2) pp. 169-178.

Neyrand, G. (2004). Monoparentalisation et précarisation, des processus interactifs. *Dialogue*, 168, 315.

Nkurunziza, J.P., & Bigirimana, J.C., (2010). La reconstruction identitaire à travers les familles artificielles. Cas de l'APECOS et de la FVS . In *Commission Nationale de Lutte contre le Sida* pp. 87- 132

Ntabona, A., (1954). *Les organisations socio-familiales de l'ancien Burundi*, Gembloux : Editions J. Duculot.

Ntahokaja, J.B (1998). *Imigani n'ibitito vy'ikirundi*. Bujumbura: Presse Lavigerie

.Olson, M., Gariti, P. (1993). Symbolic loss in horizontal relating : Defining the role of parentification in addictive/destructive relationships. *Contemporary Family Therapy*, 15, 3, 197-208.

Ortigues, M.C. & Ed., (1973). *OEdipe africain*. Paris : Plon.

Ostyn & M. Meynckens-Fourez (1999).(dir.), *Les ressources de la fratrie* (pp. 37-68). Ramonville Saint-Agne : Erès.

Paillé, P. & Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* . Paris : Armand Colin.

Perron, R. (2010), *La raison psychanalytique. Pour une science du devenir psychique*. Paris : Dunod.

Pesenti-Irrmann, M. (2004). La mère, une femme partagée. In G. Greiner (dir.), *Fonctions maternelle et paternelle* (pp. 57-72). Ramonville Saint-Agne : Erès.

Pioli, D., (2011). « Abécédaire de la parentalité – Dessine-moi un parent », in *Parentalité. Du discours à la méthode*. Paris : l'Harmattan.

Pistole M.C. (1994). « Adult attachment styles : Some thoughts on closeness-distance struggles », *Family Process*; 33 (2) : 142-159.

Poirier Courbet, L., (2007). De l'angoisse à la recherche, des silences aux paroles, in V. de Gaulejac, F. Hanique & P. Roche (dir.), *La sociologie clinique. Enjeux théoriques et méthodologiques*, Paris, Erès.

Pourtois, J.P, Humbeeck, B. & Desmet, H. (2012). *Les ressources de la résilience*, Paris, PUF.

Poussin, G.(1993). *Psychologie de la fonction parentale*. Privat : collection familles clinique.

Pradelles de Latour ,C.-H.(2001). *Incroyance et paternités*. EPEL, Paris : EPEL

Puyuelo, R. (2005). Editorial. *Empan*, 60, 79. Relais Enfants-Parents ASBL & Croix Rouge de Belgique – Communauté francophone (2006). Création d'un réseau de volontaires accompagnateurs d'enfants qui rendent visite à leur parent détenu. *Les cahiers du Fonds Houtman* 3.

Quentel, J.C. (1992a). L'enfant dans son rapport à l'altérité », *Anthropologiques*, 4, p. 135-155, Louvain-la-neuve, Peeters, Bibliothèque des cahiers de l'institut de linguistique de Louvain.

Quentel, J.-C. (1992b). *L'enfant. Problèmes de genèse et d'histoire*, Bruxelles : De Boeck.

Quentel, J.C. (2008) [2001]. *Le parent : responsabilité et culpabilité en question*, Bruxelles : De Boeck.

Quentel, J.C. (2011). *L'adolescence aux marges du social*, Bruxelles : Faber.

Rabain, J. *L'enfant du lignage*.(1994). *Du sevrage à la classe d'âge chez les wolofs*. Paris : Payot.

Reveyrand- Coulon O.(1993). (sous la dir.), *Immigration et maternité*. Toulouse : Presse Universitaire du Mirail

Roussaux, J.P. & Meire, Ph. (2004). *Psychiatrie générale de l'adulte*, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, diffusion Universitaire CIACO.

Rufo, M. (2003). *Tout ce que vous ne devriez jamais savoir sur la sexualité de votre enfant*. Paris : Editions Anne Carrière

Salem, G. (2011). *La maltraitance familiale*. 5^{ème} édition, Paris : Masson.

Sassolas, M. (2008). Soins psychiques et précarité. In M. Sassolas (dir.), *Conflits et conflictualité dans le soin psychique* (p.135142). Ramonville-Saint-Agne, France : Eres.

Saussure, F.(1987). *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.

Scailteur, V., Batchy, E. & Kinoo, P., (2009). « La fratrie en expertise civile », *Thérapie Familiale*, 30 (1), pp. 71-89. DOI : 10.3917/TF.091.0071.

Scelles , R., (2004). « Une place pour la fratrie dans l'échange en famille autour de la question de la responsabilité », *Reliance*, 18, 64-73.

Scelles, R. (2004). « La fratrie comme ressources », *cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux* 1/2004 n°32, 105-123.

Simbananiye, L. (2002), *Les fondements culturels de la thématique de persécution à travers le système de nomination des personnes au Burundi*. Thèse de doctorat non publiée. Université Catholique de Louvain. Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Louvain-La-Neuve.

Solomon J., George C.(1999) : *Attachment disorganization*. New York: Guilford.

Stein, J.A., Riedel, M., Rotheram-Borus, M.J., (1999). Parentification and its impact on adolescent children of parents with AIDS. *Family Process*, 38, 2, 193-208. Valteau, M.P.

Stoléru, S. (2000). « La parentalité », in Houzel et coll., *Dictionnaire de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*, Paris : PUF.

Stork, H.(1993). *Les rituels du coucher de l'enfant, variations culturelles*. Paris : ESF.

Sulloway, F., (2001). « Birth Order, Sibling Competition, and Human Behavior ». In Davies, P.S. & Holcomb, H.R. (Eds.), *Conceptual Challenges in Evolutionary Psychology: Innovative Research Strategies* (pp. 39-83). Dordrecht and Boston: Kluwer Academic Publishers.

Thevenot, A. (2001). « Le parental et le conjugal » dans les recompositions familiale. In *Dialogue* 2001/1 no151 , P. 51-60. DOI : 10.3917/dia.151.0051

Thevenot, A. (2005). « Accueil d'un enfant : enjeux psychiques et processus de parentalité pour l'assistante maternelle ». In *Dialogue* 2005/4/no 170, P ; 91-99 .DOI : 10.3917/dia.170.0091

Thibaut de Saint Pol et al. (2004). « Ménage et chef de ménage : deux notions ancrées ». *Travail, genres et sociétés*, 2004/1 N°11, pp .63-78.

Toman, W., (1987). *Constellations fraternelles et structures familiales*, Paris : E.S.F

Uwera, K.C., Brackelaire, J.L. & Munyandamutsa, N., (2012), « La fratrie dans les ménages d'enfants sans parents au Rwanda », *Dialogue*, 196 (2), 61-72.

Van Cutsem, C. (1998). *La famille recomposée. Entre défi et incertitude*. Ramonville Saint-Agne France : Eres.

Vandecasteele, I., Lefèbvre, A. (2006). De la fragilisation à la rupture du lien social : approche clinique des impacts psychiques de la précarité et du processus d'exclusion sociale. *Cahiers de psychologie clinique*, 26, 137-162.

Van Heussden, A. & Van Den Eerenbeemt, E., (1994). *Thérapies familiales et générations, aperçu sur l'oeuvre de I. Borszomenyi-Nagy*. Paris : PUF.

ViséeLeporcq, D. (2008). Le droit à l'éducation : la situation des enfants précarisés dans l'enseignement fondamental. Bruxelles, Belgique : ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles a.s.b.l.

Vossier, B. (2002). *La parentalité en questions. Problématiques et pratiques professionnelles*, Paris : ESF.

Waintrater, R. (2009a). « La filiation abolie. In Rwanda quinze ans après. Penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsi », in *Revue d'histoire de la Shoah*, 190, 418.

Waintrater, R., (2009b). « Quand vivre est tout le sacré », in Vahram et Janine Altounian, *Mémoire du Génocide arménien. Héritage traumatique et travail analytique*. Paris : PUF.

Walker, J.P., Lee, R.E. (1998). Uncovering strengths of children of alcoholic parents. *Contemporary Family Therapy : An International Journal*, 20, 4, 521-538.

Wallerstein, J.S. (1985). The overburdened child : Some long-term consequences of divorce. *Social Work*, 30, 2, 116-123.

Walsh, F.W., (1979). Breaching of family generation boundaries by schizophrenics, disturbed, and normals. *Contemporary Family Therapy*, 1, 3, 254-275.

Weisner, T.S., Gallimore, R., Bacon, M.K., Barry, H., Bell, C., Sylvia Caiuby, N., *et al.*, (1977). My brother's keeper : Child and sibling caretaking [and comments and reply]. *Current Anthropology*, 18, 2, 169-190.

Welins, E.G., (1964). « Some effects of premature parental responsibility on the older sibling », *Smith College Studies in Social Work*, 35 (1), 26-40.

Wells, M., Glickauf-Hughes, C., Brass, K. (1998). The relationship of co-dependency to enduring personality characteristics. *Journal of College Student Psychotherapy*, 12, 3, 25-38.

Wells, M., Glickauf-Hughes, C., Jones, R. (1999). Codependency : A grass roots construct's relationship to shame-proneness, low self-esteem, and childhood parentification. *American Journal of Family Therapy*, 27, 1, 63-71.

Wells, M., Jones, R. (1998). Relationship among childhood, parentification, splitting, and dissociation : Preliminary findings. *American Journal of Family Therapy*, 26, 4, 331.

Wells, M., Jones, R. (2000). Childhood parentification and shame-proneness : A preliminary study. *American Journal of Family Therapy*, 28, 1, 19-27.

Werner, E.E. (1989). High-risk children in young adulthood : A longitudinal study from birth to 32 years. *Am J Orthopsychiatry*, 59, 1, 72-81.

West, M.L., Keller, A.E.R. (1991). Parentification of the child : A case study of bowlby's compulsive care-giving attachment pattern. *American Journal of Psychotherapy*, 45, 3, 425.

Winnicott, D. W., (1988) [1967], « La délinquance, signe d'espoir », in *Conversations ordinaires*, Paris, Gallimard, , pp. 130-144.

Winnicott, D.W., (1975). *Jeu et réalité. L'espace potentiel*, Paris, Gallimard.

Winnicott, D.W., (2010), [1965]. *La famille suffisamment bonne*, Paris : Editions Payot et Rivages.

Winnicott , D W.(1984). *L'enfant et sa famille*. Paris : Payot

Winnicott, D.W . (1970). Cure. In *Conversations ordinaires*. 1988, Paris : Gallimard

Winnicott, D.W. [1984] (2004), *Agressivité, culpabilité et réparation*, Paris, Editions Payot et Rivages.

Winnicott, D W. (2006). *La mère suffisamment bonne*. Paris : Payot.

ZaoucheGaudron, C., (2001). Introduction. In C. ZaoucheGaudron (dir.), *La problématique paternelle* (p.919). RamonvilleSaint-Agne : Eres.

